

Mgr Henri DELASSUS

Docteur en Théologie

LA MISSION POSTHUME

DE LA

BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

ET LE

RÈGNE SOCIAL

DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Société Saint-Augustin, Desclée, Dé Broutwer et C^{ie}

41, Rue du Metz, LILLE

Imprimeurs de l'Évêché et des Facultés Catholiques de Lille



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2009.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

NIHIL OBSTAT :

Insulis, die 27 Novembris 1913.

**H. QUILLIET, s. t. d.,
Librorum censor.**

IMPRIMATUR :

Insulis, die 28 Novembris 1913.

**† ALEXIUS-ARMANDUS,
Episcopus Insulensis electus
Administrator Apostolicus.**

O Jesu, Fili Dei Vivi

VENI

IN PERFECTIONE VIARUM TUARUM

ET REGNA

IN PLENITUDINE VIRTUTIS TUÆ

meritis et precibus B. Joannæ de Arc

DOMINARE OMNI ADVERSÆ POTESTATI

SPIRITU TUO

AD GLORIAM PATRIS

INTRODUCTION

« Nous ne sommes qu'à l'aube des jours qui verront s'accomplir, indéfiniment, sa mission. »

Qui a prononcé cet oracle ?

M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française.

Ce sont les dernières paroles de son livre JEANNE D'ARC. Un peu plus haut, après avoir rappelé en quelques mots ce qu'elle a réalisé avant sa mort et ce qu'elle a réalisé après sa mort, il s'était demandé : « Mais n'a-t-elle pas fait quelque chose d'infiniment au-dessus de toute réalisation matérielle ? »

Et sa réponse était :

(Oui), « en reforgeant l'âme française de son temps et de tous les temps », elle a fait quelque chose d'infiniment au-dessus de toute réalisation matérielle.

Jeanne d'Arc s'est acquis cette double gloire :

Elle a rendu la France à elle-même, par ses propres victoires et par celles remportées après sa mort sous son impulsion.

Elle a reforgé l'âme de la France, en ranimant en elle le sentiment de ses destinées providentielles et

en raffermissant la constitution qui lui permet de les poursuivre.

Elle a fait cela de son temps, et elle l'a fait, comme dit M. Hanotaux, pour tous les temps.

Elle est appelée à faire plus.

Sa résurrection de nos jours, dans une gloire toute nouvelle, qui attire les regards de tous, Français et étrangers, catholiques et infidèles, nous avertit que sa mission n'est point finie, qu'elle embrasse notre âge, aussi bien que les temps passés.

Nous ajouterons, avec M. Hanotaux, et les temps à venir, quoique notre pensée s'écarte ici de la sienne.

Jeanne d'Arc fut donnée à la France pour mettre fin à la guerre de Cent ans. Elle réapparaît après cent ans d'une Révolution qui a bouleversé la France et le monde.

Ne peut-on croire qu'elle revient à la fin de cette perturbation pour rendre au monde ébranlé son assiette ?

Peut-elle le faire ? et comment ?

En redisant les enseignements qu'elle a donnés à ses contemporains ; mais, cette fois, du haut du trône de gloire qui vient de lui être dressé, qui la met en vue à tout l'univers et donne à sa voix un éclat et une autorité qui commandent l'attention de tous les peuples.

Tous ont besoin de l'entendre, car la Révolution a porté partout le désordre ; et partout ce désordre a le même principe, la négation des droits de Dieu, et partout il a produit les mêmes conséquences. Elles

se décèlent en tous pays par les craquements qui éclatent sans cesse et qui révèlent partout un travail de ruine, sapant tous les fondements de la société.

L'un des hommes qui ont le plus profondément considéré l'état actuel du monde, le dominicain allemand Albert Weiss, a écrit dans son Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation¹ : « Ce combat gigantesque qui a mis aux prises le monde entier et qui a si longtemps tenu les esprits en suspens, n'est pas encore terminé. Au contraire, à l'heure actuelle, il est, selon l'expression reçue, engagé sur toute la ligne. Jamais, l'armée des combattants ne fut aussi nombreuse, jamais le matériel de guerre ne fut aussi complet et jamais non plus l'acharnement ne fut aussi vif. Comparées à cet immense conflit, les batailles intellectuelles d'autrefois nous produisent la même impression que les escarmouches devant Troie et les combats singuliers dans le Schahnameh ou dans la Nibelungen... Tout est mis en doute; tout s'en va à la dérive; tout est remué pêle-mêle... Notre civilisation entière est sous l'étoile du Darwinisme... La morale philosophique est entraînée dans le même courant d'idées que l'histoire... L'esthétique semble aller en quelque sorte plus loin encore que la philosophie morale... Bref tout est renversé de fond en comble. C'est une confusion générale. Le monde ne croit plus à aucune vérité...

1. Neuf volumes in-8°. Traduction française par M. l'abbé Collin, avec la collaboration de M. Migy. Paris et Lyon, Delhomme et Briguët, éditeurs.

» *Un livre bien connu de Max Nordan et qui s'est répandu dans des proportions incroyables, rend parfaitement la pensée de notre époque. Il démolit tout avec ce seul mot, mensonge : mensonge religieux, mensonge monarchique, mensonge aristocratique, mensonge politique, mensonge économique... Nous vivons au milieu d'une corruption d'idées et de mœurs dont le petit nombre seulement peut mesurer l'étendue, et en face du désastre général, les mieux intentionnés eux-mêmes sont preuve d'un aveuglement et d'une médiocrité qui semblent incompréhensibles à qui voit le fond des choses. »*

Et ailleurs : « Il ne s'agit pas seulement de la Bible et de l'autel, mais il s'agit du trône et de la société, de toute espèce de science, de l'école, de l'éducation, du mariage, de la famille, de l'art, des mœurs publiques et privées, bref, il s'agit du maintien de la Civilisation tout entière et de la Culture dans le présent et dans l'avenir. Tout ce que le christianisme a sauvé et fondé dans un travail de dix siècles, il faut non seulement le séparer de lui, mais l'exterminer avec lui. La lutte n'a plus seulement en vue la rupture avec le surnaturel, mais la ruine du surnaturel et du naturel en même temps. Ce que Bakounine avait prédit, à savoir la révolution sociale, politique et économique, la destruction universelle et le rétablissement de la difformité, de l'amorphie, en toutes choses, est déjà presque un fait accompli. Shellwien appelle notre situation « une perturbation de l'équilibre universel, laquelle me-

nace continuellement de nous faire retomber dans le chaos et de dissoudre la société. »

Ce tableau est bien sombre, et cependant lorsque quelque soulèvement populaire ou quelque guerre, comme celle du Japon ou celle des Balkans, forcent le monde à ouvrir les yeux et à prêter l'oreille, n'est-il pas vrai qu'il se sent pris d'épouvante? Un immense désordre social se prépare avec l'organisation universelle en syndicats de guerre. D'autre part, personne ne peut douter que les rivalités, non seulement européennes, mais mondiales, doivent, à un jour plus ou moins prochain, éclater en violences, violences que l'organisation gigantesque des armées modernes fait prévoir inouïes jusqu'ici dans les fastes de l'humanité.

Dans le Problème de l'Heure présente, je suis allé à la découverte de ce « fond des choses », dont parle le P. Weiss, et j'ai donné comme mot explicatif de ce terrifiant état de la société : la conjuration anti-chrétienne, l'insurrection contre Dieu et contre son Christ.

Il y a trois quarts de siècle, M. Guizot s'accusait ainsi d'en avoir posé le principe, lui et ses amis :

« Nous nous sommes crus les sages, les prudents, les politiques; nous avons méconnu non seulement les limites de notre puissance, mais les droits de la puissance souveraine qui gouverne le monde; nous n'avons pas tenu compte des lois éternelles que Dieu nous a faites, et nous avons formellement prétendu mettre à leur place, et partout, nos propres lois...

Hâtons-nous de sortir des ornières où l'esprit révolutionnaire nous a jetés; elles nous mèneraient toujours aux mêmes abîmes. Déjà l'anarchie frappe à nos portes. »

Il ne fut point entendu. On ne retourna point en arrière. Loin de là. Nous sommes toujours sur le chemin de l'abîme, et d'année en année, de jour en jour, nous nous rapprochons du gouffre. Les droits de la Puissance souveraine qui gouverne le monde sont plus méconnus que jamais; les lois éternelles que Dieu nous a faites sont de plus en plus méprisées; et celles que nous leur substituons ouvrent mille avenues à l'anarchie qui alors devait encore se contenter de frapper à nos portes.

D'ailleurs Guizot, l'esprit obscurci par les préjugés protestants, ne pouvait voir et ne pouvait dire où le salut devait être cherché. Dans les premiers jours de 1879, un socialiste, — c'était la signature qu'il se donnait dans la Révolution française, — se montrait plus éclairé. « Le monde moderne, disait-il, est placé dans cette alternative : ou l'achèvement de la Révolution française, ou le retour pur et simple au christianisme du moyen âge. »

L'achèvement de la Révolution française, ce serait le complet et définitif triomphe de l'humanisme, qui fait disparaître Dieu du monde et qui rend l'homme animal en le défiant. C'est à cela que nous allons. Mais c'est aussi cela qui fera reculer d'horreur et d'épouvante, lorsque les conséquences de cette doctrine se seront traduites dans les faits; c'est cela qui

portera les yeux vers le retour pur et simple au christianisme du moyen âge.

Déjà, nous le verrons, aux jours de Jeanne d'Arc le christianisme s'était obscurci dans les esprits, avait perdu de son empire sur les volontés et commençait à disparaître des institutions. La sainte Pucelle s'employa tout entière à en restaurer la pure notion au point de vue social. Elle se fit le prédicateur inlassable de la souveraine royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi des rois, et tout particulièrement suzerain des rois de France, fils aînés de son Eglise.

Elle prêcha, elle prêchera de nouveau cette vérité en laquelle seule est le salut de la France, de la chrétienté et du monde.

C'est ce que ce livre veut dire. Puisse-t-il persuader !

Après la publication des ouvrages : *La Conjuration antichrétienne et Vérités sociales et Erreurs démocratiques*, qui exposent l'état actuel de la société et ses causes, j'avais exprimé le vœu de pouvoir donner comme couronnement à cette œuvre, les conditions d'une rénovation de la société chrétienne.

Cette rénovation, disais-je, ne peut être que le fruit de la restauration de l'AUTORITÉ : l'autorité de Dieu sur son œuvre, particulièrement sur les créatures intelligentes ; l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le nouvel Adam, sur l'humanité qu'il a rachetée par son sang et dont il est le Seigneur par

sa personnalité divine; l'autorité de l'Eglise sur les peuples qu'elle a dotés de la civilisation chrétienne et qui se précipiteront dans ses bras sous la pression de la détresse où va les jeter le progrès de la civilisation moderne; l'autorité des familles princières sur les nations qu'elles ont faites; l'autorité du père dans sa famille et celle des ancêtres sur les générations dont ils ont été le principe.

Le programme était vaste, trop vaste pour être rempli à l'âge où je suis arrivé.

Ce livre appelle du moins l'attention sur l'essentiel. Il montrera la Bienheureuse Jeanne d'Arc envoyée par Dieu pour restaurer dans l'esprit de ses contemporains et restaurer, avec une autorité plus grande encore, dans nos esprits l'idée de la souveraineté absolue de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur tous les peuples et particulièrement sur la France qu'il favorise et honore d'une particulière dilection.

Veuille la Bienheureuse Pucelle bénir et l'intention qui l'a dicté et la lecture qui pourra en être faite !

Pour la composition de ce livre, nous avons eu fréquemment recours au grand ouvrage qu'a publié sur la **SAINTE PUCELLE**, le R. P. Ayroles (sept volumes grand in-8°), que le Pape Léon XIII a qualifié officiellement « le principal témoin de Jeanne d'Arc, *Testis præcipuus* ».

Nous avons aussi trouvé aide et lumière dans l'ouvrage de M. Godefroid Kurth, *Les origines de la civilisation moderne*; dans celui du R. P. Weiss, *L'Apolo-
gic du christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation*; dans l'*Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, par Don Louis Tosti; et dans l'*Histoire civile et religieuse des Papes*, par G. Audisio.

Les traductions de la Sainte Ecriture sont prises dans *La Sainte Bible d'après les textes originaux*, publiée par l'abbé A. Crampon et éditée par la Société de Saint-Jean l'Evangeliste.

Les traductions des psaumes sont tirées des *Psau-
mes d'après l'Hébreu*, par le professeur E. Pannier, édités par René Giard.

I

LA ROYAUTE DIVINE

LE CHRIST, ROI DES ROIS.

CHAPITRE I

JÉSUS, DIEU CRÉATEUR, ROI DES CRÉATURES,

La suprême et universelle royauté appartient à Jésus-Christ, Notre-Seigneur, premièrement en sa qualité de Créateur; car il est le Créateur et par conséquent le souverain Maître de tout ce qui est au ciel et sur la terre.

*Au commencement était le Verbe,
et le Verbe était en Dieu,
et le Verbe était Dieu.*

Il était au commencement en Dieu.

*Tout a été fait par Lui, et sans Lui n'a été fait rien
de ce qui existe.*

*.
Et le Verbe s'est fait chair,
et il a habité parmi nous.
Et nous avons vu sa gloire,*

*gloire comme celle qu'un fils unique tient de son père*¹.

L'Apôtre Jean confirma dans la première de ses Epîtres ce qu'il dit, sous la dictée du Saint-Esprit, au premier chapitre de son Evangile.

*« Ce que nous avons vu de nos yeux et ce que nous avons touché du Verbe de Vie, — car la Vie a été manifestée, — la Vie éternelle qui était dans le sein du Père, — et nous l'avons vue, et nous lui rendons témoignage. — Ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous aussi soyez en communion avec nous, et que notre commerce soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ*². »

Jésus-Christ, cet homme que les Apôtres ont vu et entendu, vivant encore après sa mort, ils lui rendent ce témoignage, fondé sur les œuvres qui ont manifesté sa divinité, qu'il est la Vie éternelle, le Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, qu'à Lui s'appliquent ces paroles du Psalmiste :

*La terre est à Yahveh*³ *avec ce qu'elle renferme,
le monde avec ceux qui l'habitent.
Car c'est Lui qui l'a affermie par-dessus les mers,
il l'a établie par-dessus les fleuves*⁴.

Là est le titre primordial de Jésus au souverain domaine sur toutes les créatures et tout particulièrement sur l'humanité qu'il a épousée en se faisant « chair », en prenant notre chair dans le sein de la B. Vierge Marie.

1. Joan. I, 1-14.

2. I Joan. 1-4.

3. Nom du Seigneur chez les Hébreux.

4. Ps. XXIII.

Le monde est son œuvre; le monde lui appartient donc comme la statue appartient au sculpteur. Que dis-je? Il a donné au monde et à tout ce qui le peuple plus que la figure : il a donné la substance, et cette substance repose sur l'essence qui est aussi de Lui. Toute créature tient donc de Lui tout ce qu'elle est. Qui ne comprend qu'un tel ouvrier a sur l'œuvre sortie de ses mains un domaine aussi entier qu'inaliénable?

De plus, cette œuvre, il la conserve, il la maintient dans l'être. « Mon Dieu, s'écrie le roi-prophète, considérant l'action conservatrice de Dieu, si vous détournez votre face de dessus vos œuvres, elles sont dans l'épouvante; si vous leur reprenez (votre) souffle : elles expirent et retournent à leur poussière¹ ».

C'est Lui encore qui donne à chacun, selon la nature qu'il lui a octroyée, le mouvement et la vie à ses différents degrés, depuis la végétation jusqu'à l'intelligence, l'amour et la volonté.

Enfin, il gouverne toutes choses et les mène avec force et douceur aux fins pour lesquelles il les a créées.

Quel titre approche du sien? quel droit est comparable à celui que Lui donne sa divinité pour se poser en souverain roi, en dominateur suprême, et exiger de toute personne humaine, — pour ne parler que de nous, — soumission, hommage et obéissance? Et cela non pas seulement à titre individuel, mais en tant que société, famille, nation, car l'homme ne vit point seul; il est un être essentiellement sociable. Sa nature est telle qu'il naît en société et qu'il ne peut vivre en dehors d'elle. C'est Dieu qui l'a fait être ainsi et conséquemment il le possède

1. Ps. CIII, 29.

comme tel. Toute famille, toute nation naît sous son empire, doit y demeurer et lui rendre les devoirs qui lui sont dus comme au souverain Maître.

*Toutes les familles des nations se prosterneront
devant la face de Yahveh,
de tous les confins du monde on se tournera
vers Lui ;
Car c'est à Yahveh qu'appartient l'empire,
et il est le dominateur des peuples ¹.*

Jésus-Christ, Homme-Dieu, « par qui tout a été fait et sans qui n'a été fait rien de ce qui existe », devait recevoir, dès son entrée dans le monde, l'investiture de cette souveraineté. Et il l'a reçue.

Entendons-Le dire Lui-même parlant de Lui-même :

*Yahveh m'a dit : Tu es mon Fils,
c'est moi qui t'ai engendré aujourd'hui :
Demande-moi
et je te donnerai les nations pour héritage
et pour domaine les extrémités de la terre ².*

Ce qu'il lui était dit de faire à son entrée dans ce monde, le Verbe fait chair l'a fait :

*Tu m'as donné des oreilles attentives, dit-il à son
Père,
C'est pourquoi, j'ai dit : Me voici ! Je viens,
avec le rouleau du livre qui est écrit pour moi :
O mon Dieu, je mettrai mon plaisir à accomplir
ta volonté :
ta loi je la porte au fond de mes entrailles ³.*

1. Ps. XXI, 28.

2. Ps. II, 7-8.

3. Ps. XL, 8.

Et voici la signification faite aux hommes de l'investiture qui fut la suite de l'adhésion du Fils à la volonté du Père :

*(Soumettez-vous) car c'est moi qui ai sacré mon
roi
sur Sion, ma montagne sainte.
Maintenant donc comprenez, ô rois :
instruisez-vous, juges de la terre.
Servez Yahveh religieusement,
et tressaillez de crainte devant Lui¹.*

« Dieu a donc établi héritier de toutes choses, Jésus, le Fils par qui il a créé le monde »².

Et c'est pourquoi il a droit au triple tribut d'adoration, d'amour et d'obéissance, tribut qui lui est dû par chacun de nous, et aussi par toute communauté humaine, famille, cité, état. Libre Créateur de tous les êtres, il est le maître absolu de tous.

CHAPITRE II

JÉSUS MÉDIATEUR, ROI PAR SON SACERDOCE.

La suprême et universelle royauté appartient aussi à Jésus-Christ en sa qualité de souverain Prêtre.

Roi de tous les peuples, en tant que Fils de Dieu, Créateur de tous les hommes et Providence de toutes les familles humaines, maisons et nations, Notre-Seigneur Jésus-Christ l'est encore comme Mé-

1. Ps. II, 6, 10. — 2. Hébr., I, 2.

diateur. « Il y a un seul Dieu et un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ, Jésus, fait homme »¹. — « C'est par Lui que nous avons accès au Père »².

Le Fils de Dieu s'est incarné d'abord pour glorifier son Père et Lui rendre au nom de toutes les créatures les devoirs qui Lui sont dus.

Dieu a créé le monde pour sa gloire, pour qu'il y ait en dehors de Lui et rejaillissant sur Lui un reflet de la gloire que Lui donnent les Processions et Relations qui constituent l'Être divin. « Dieu se doit tout à Lui-même, dit Fénelon, et n'a pu rien créer que pour Lui »³.

C'est pourquoi toutes choses ont été faites à son image, image se développant en beauté, du grain de poussière et du brin d'herbe à l'homme et à l'ange; puis, plus haut encore, de l'ordre de la nature à l'ordre de la grâce.

Capables de connaître et d'aimer, les créatures intelligentes, anges et hommes rendent gloire à Dieu, non seulement, comme les créatures inférieures par leur être qui est la réalisation d'une idée divine, mais encore par leur activité qui s'élève jusqu'à Dieu, pour le connaître, l'aimer et le servir en faisant ses volontés.

L'infinie dignité de Dieu et son infinie bonté réclamaient un hommage plus grand que celui qui peut Lui être ainsi donné : l'Être nécessaire faisant sortir du néant l'être contingent devait recevoir de celui-ci une adoration d'une infinie humilité; la création, explosion, débordement de l'amour éternel, appelait en reconnaissance un amour d'égale valeur.

Cet hommage, il n'est au pouvoir d'aucune créa-

1. I Tim., II, 5. — 2. Eph., II, 17. — 3. Lettre III, sur la religion.

ture de le réaliser. Mais ce qui ne peut être le fait de l'homme peut être accompli par Celui qui est de la condition de Dieu¹. Aussi en entrant dans le monde, le Christ dit au Père qui est aux cieux : « Vous n'avez voulu ni sacrifices, ni oblations, — vous ne les avez point repoussés, mais vous ne les avez point trouvés en rapport avec votre dignité; — et c'est pourquoi, vous m'avez formé un corps et j'ai dit : Me voici »². Me voici pour vous rendre l'honneur infini qui vous appartient, que je ne pouvais vous rendre là où je suis en Vous, mais qui est en mon pouvoir ici et maintenant que j'ai pris la condition d'esclave, et que la créature qui résume en elle toutes les autres est en moi en unité de personne avec la divinité.

Ainsi nous avons en Jésus, le Fils de Dieu fait Homme, un Grand Prêtre excellent³. « Il ne s'est pas arrogé la gloire d'être Grand-Prêtre, mais il l'a reçue de celui qui a dit : « Tu es mon Fils : Tu es prêtre pour toujours »⁴. « Le Seigneur l'a juré, et il ne s'en repentira pas »⁵. « La loi avait institué grands-prêtres des hommes sujets à la faiblesse; mais la parole du serment, intervenue après la Loi, institua le Fils qui est arrivé à la perfection, pour l'Éternité »⁶. Les grands-prêtres hébreux traversaient le temple terrestre pour arriver au Saint des Saints, au pied de l'Arche, symbole de la présence de Dieu : Jésus, notre Pontife, « a traversé les cieux »⁷, pour arriver jusqu'à Dieu même et s'asseoir à sa droite. Là « toujours vivant il ne cesse d'intercéder pour nous »⁸.

1. Philip., II, 6. — 2. Hébr., X, 5. — 3. Hébr., IV, 14. — 4. Hébr., IV, 5-6. — 5. Hébr., VII, 21. — 6. Hébr., VII, 28. — 7. Hébr., IV, 14. — 8. Hébr., VII, 25.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est ainsi le Pontife suprême, rendant à Dieu, au nom de l'humanité dont il est membre, et plus, au nom de toutes les créatures au centre desquelles il s'est placé, le culte que l'univers lui doit : culte d'adoration, de louange, d'actions de grâces et d'amour ; d'adoration à Dieu, de louange à l'Infinie Perfection, d'action de grâces à la Bonté qui nous a fait ce que nous sommes, d'amour à la Fin dernière de toutes choses.

« Dieu nous a fait connaître le mystère de sa volonté... qui est de réunir toutes choses en Jésus-Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre ¹. » Le Christ les récapitule en Lui, selon le mot de saint Paul. Il les domine, il les meut, comme la tête domine et meut les membres : « *Ipsa est caput corporis Ecclesie* » ². Lors donc que Dieu regarde le Christ, il voit le monde tout entier ; et lorsque le Christ offre à Dieu son sacrifice d'adoration, de louange, d'actions de grâces et d'amour, il le fait au nom de toute la création, et toute la création le fait avec Lui. « Que par Lui, et avec Lui, et en Lui, tout honneur et toute gloire soient rendus à Vous, Dieu le Père tout-puissant, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen » ³.

Un sacerdoce si éminent confère à Celui qui l'exerce la royauté sur ceux dont il est le Chef et le Médiateur. Aussi est-il dit du Christ que, prêtre selon l'ordre de Melchisédech, il est roi de Salem, c'est-à-dire roi de justice et roi de paix. Le souverain Prêtre accomplit l'acte de justice par excellence en rendant à Dieu, au nom de toute la

1. Eph., I, 10. — 2. Col. I, 18. — 3. Au Canon de la Messe.

création, le culte qui lui est dû et par l'accomplissement de ce devoir il fait régner dans le monde l'ordre et la paix.

CHAPITRE III

JÉSUS RÉDEMPTEUR, ROI PAR DROIT DE RACHAT ET DE CONQUÊTE.

A sa qualité de Créateur et à celle de souverain Prêtre de la création, Notre-Seigneur Jésus-Christ joint celle de Rédempteur; et par là il ajoute aux titres précédents qui lui confèrent la royauté suprême ceux que donnent le rachat et la conquête.

Dans l'Encyclique *Annum Sacrum*, publiée pour la consécration du genre humain au Sacré-Cœur, Léon XIII a dit :

« Jésus-Christ commande non seulement en vertu d'un droit naturel et comme Fils de Dieu, mais encore en vertu d'un droit acquis. Car « il nous a arrachés de la puissance des ténèbres¹ et il s'est livré lui-même pour la Rédemption de tous »².

» Par lui donc sont devenus un « peuple conquis »³ non seulement les catholiques et ceux qui ont reçu régulièrement le baptême chrétien, mais tous les hommes sans exception. Aussi est-ce avec raison que saint Augustin dit à ce sujet : « Vous cherchez ce que Jésus-Christ a acheté! Voyez ce qu'il a donné et vous saurez ce qu'il a acheté. Le sang du Christ

1. I Coloss., I, 13. — 2. I Tim., II, 6. — 3. Pet., II, 9.

est le prix. Quel objet peut avoir une telle valeur! Lequel? si ce n'est le monde entier? Lequel? si ce n'est toutes les nations? C'est pour l'univers entier que le Christ a payé un tel prix. »

L'homme était déchu de sa dignité d'enfant de Dieu. L'homme était devenu l'esclave de celui auquel il s'était livré en obéissant à ses suggestions à l'encontre des volontés divines. Le Fils de Dieu fait Homme résolut de le délivrer, de le racheter, il se constitua son Rédempteur.

Isaïe avait prévu que le Messie satisferait pour nous, qu'il acquitterait la dette que nous avons contractée par notre offense et notre révolte. Il avait annoncé que Dieu, de son consentement, le chargerait de nos fautes, qu'il accepterait de porter nos iniquités et qu'ainsi nous serions guéris et rachetés par son sang.

*Il a été transpercé à cause de nos péchés,
brisé à cause de nos iniquités.*

*Le châtiment qui nous donne la paix a été sur Lui
et c'est par ses meurtrissures que nous avons
été guéris.*

*Semblable à l'agneau que l'on mène à la tuerie,
et à la brebis muette devant ceux qui la tondent,
Il n'ouvre point la bouche.*

*Mais quand son âme aura offert le sacrifice expia-
toire,*

*Il verra une postérité, il vivra de longs jours,
et le dessein de Yahveh prospérera dans ses
mains¹.*

Le sacrifice a été offert, et la postérité que Jésus s'est ainsi acquise et sur laquelle il règne,

1. Is., ch. LIII.

c'est la chrétienté qui doit s'étendre sur tout l'univers et durer jusqu'au dernier jour.

« Vous n'êtes plus à vous-mêmes, dit l'Apôtre, parlant aux Corinthiens, et en eux à nous tous, car vous avez été rachetés à grand prix »¹. « Sachez que vous avez été affranchis, non par des choses périssables, de l'argent ou de l'or, mais par un sang précieux, celui de l'Agneau sans défaut et sans tache, le sang de Jésus-Christ qui a été désigné, dès avant la création du monde et manifesté dans les derniers temps à cause de nous »².

« Le Christ Jésus s'est anéanti lui-même, en se faisant obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix³, rachetant ainsi ceux qui s'étaient faits esclaves par leur désobéissance. « Et c'est pourquoi Dieu l'a éminemment élevé. » « Il lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse à la gloire de Dieu le Père que Jésus-Christ est Seigneur »⁴. Seigneur et Seigneur des seigneurs, Roi et Roi des rois. « Parce qu'il s'est livré lui-même pour la Rédemption de tous »⁵.

Au jour même où il se rendit à Jérusalem pour se livrer et opérer cette Rédemption, Notre-Seigneur Jésus-Christ revendiqua la dignité royale qu'il allait par là conquérir. Jusque-là, bien qu'il fût le Créateur et le souverain Prêtre, il avait imposé silence à ceux qui voulaient l'acclamer roi, il avait étouffé ce cri chaque fois qu'on avait voulu le produire.

Aujourd'hui, il le laisse éclater; bien plus, il dit aux Pharisiens, irrités de l'entendre : « Si ces

1. I Cor., VI, 20. — 2. I Petr., I, 10. — 3. Philip., II, 6-7. — 4. Hébr., 9-11. — 5. I Tim., XI, 6.

foules se taisent, les pierres clameront »¹. Il fallait qu'avant d'être attaché à l'instrument de notre Rédemption, fût proclamée la royauté qu'il allait conquérir par elle, et que cette proclamation fut faite par le peuple juif, en face des aigles romaines.

Le prophète Zacharie, observe Dom Guéranger, avait prédit cette ovation, préparée de toute éternité : « Tressaille d'allégresse, fille de Sion, livre-toi aux transports de la joie, fille de Jérusalem; voici ton Roi qui vient vers toi. Il s'avance vers toi, monté sur l'ânesse et sur le petit de l'ânesse »². Les saints Pères nous donnent la clef du mystère de ces deux animaux. L'ânesse figure le peuple juif qui, dès longtemps avait été placé sous le joug de la loi; l'ânon « sur lequel, dit l'Évangile, nul homme n'était encore monté », représente la gentilité que nul n'avait domptée jusqu'alors. C'est donc l'humanité tout entière, Juifs et Gentils, dont le Rédempteur va prendre possession après l'avoir rachetée et arrachée des mains de Satan.

Dans les temps de la naissance de l'Emmanuel, les Mages, premiers des Gentils, étaient venus du fond de l'Orient, cherchant et demandant à Jérusalem le Roi des Juifs, afin de lui rendre leurs hommages et lui offrir leurs présents; aujourd'hui, c'est Jérusalem elle-même qui se lève comme un seul homme pour aller au-devant de Lui et reconnaître sa souveraineté.

Lui-même va la proclamer en face des uns et des autres. Les Juifs amènent Jésus au tribunal du représentant de la Gentilité. Pilate l'interroge : « Tu es donc Roi? » — « Tu le dis : Je suis roi et je suis venu dans le monde pour rendre hommage à la vérité » méconnue jusqu'ici; car, jusqu'ici, l'hu-

1. Luc, XIX, 40. - - 2. Zach., IX, 9.

manité n'a point tenu compte des titres de Créateur et de souverain Prêtre qui m'appartiennent et qui me donnent droit à exercer sur elle une souveraineté unique. Quelques heures plus tard Pilate se fera le héraut de cette vérité. Il proclamera la royauté de Jésus dans toutes les langues parlées par les peuples civilisés et il affichera ce ban sur la croix même du divin Rédempteur.

« Sa croix, dit Bossuet, c'est un trône. » L'art chrétien a représenté le Christ glorieux sur sa croix. Aussitôt après la conversion de Constantin il paraît comme le vainqueur du monde. Dans les premières basiliques, on peignait un grand Christ aux proportions colossales et dans l'attitude de la majesté. Sur la croix, Notre-Seigneur était représenté vêtu d'une robe royale et portant la couronne. En tête de ses capitulaires, Charlemagne écrivit : *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum*. Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais.

« Quand je serai élevé de terre, avait dit le divin Rédempteur, j'attirerai tous les hommes à moi »¹.

Cette attraction, il n'a cessé de l'exercer et il l'exercera jusqu'à la fin du monde. « Dieu nous a fait connaître le mystère de sa volonté qui est de réunir toutes choses en Jésus-Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre »². Dans les cieux, il n'y a plus de résistance, c'est la consommation dans l'amour. Hélas ! il n'en est point de même sur notre terre, même après le bienfait de la Rédemption. Le prophète-roi l'avait prévu. Il avait vu dans tout le cours des âges, les nations s'agiter en tumulte pour secouer le joug léger du Roi pacifique, et dans cette volonté perverse, mé-

1. Joan., XII, 52. — 2. Eph., I, 10.

ditant sans cesse de vains complots. Il avait vu les rois de la terre se réunir et les princes tenir conseil ensemble contre Yahveh et contre son Christ. Il les avait entendus se dire les uns aux autres : Brisons leurs chaînes et rejetons leurs liens loin de nous.

Mais un autre spectacle s'était présenté en même temps aux yeux de David.

*Celui qui trône dans les cieux se rit d'eux,
Adonai¹ les tourne en dérision.
Aussi il leur répondra dans sa fureur
et les frappera d'épouvante dans son courroux².
Voici l'oracle de Yahveh à mon Seigneur :
Assieds-toi à ma droite
pendant que je réduirai tes ennemis
(à devenir) l'escabeau de tes pieds.
Yahveh étendra (bien loin) de Sion ton sceptre
puissant,
tu domineras jusqu'au milieu de tes ennemis³.*

Cet oracle nous trace l'histoire du monde depuis le jour où s'est accomplie la Rédemption jusqu'à celui du triomphe final. Jésus-Christ, roi accepté et roi réprouvé, est le signe sur lequel l'humanité s'est partagée et demeure partagée en deux courants de sentiments, de doctrines et d'œuvres en opposition les uns avec les autres.

Toute l'histoire de l'Église se poursuit comme un grand fleuve d'eau vive qui a pris sa source dans le Cœur du Sauveur au moment où il fut ouvert pour nous sur la croix. Mais ses flots sont constam-

1. Autre nom de Dieu chez les Hébreux.

2. Ps. II.

3. Ps. CX.

ment heurtés par le courant impie des passions et des erreurs qui coule dans le même lit, le canal ou l'humanité fait fluer son histoire.

Nous observerons la marche de ces courants, nous dirons en quelle disposition nous les trouvons aujourd'hui, l'un en regard de l'autre, et ce que nous devons en augurer pour l'avenir, pour l'état qui doit succéder à l'état actuel, la Révolution.

Mais auparavant nous devons nous faire une idée plus précise de ce qu'est en lui-même et de ce que doit être pour nous le royaume de Dieu, le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont la sainte Pucelle est venue rappeler l'idée, redire le devoir de l'accepter de grand cœur et de nous y soumettre.

II

LA ROYAUTE DU CHRIST ANNONCÉE, ATTENDUE ET EXPLIQUÉE.

CHAPITRE IV

PROPHÉTIES ET PRESSEMENTS.

1^o PROPHÉTIES

Notre-Seigneur Jésus-Christ, Créateur du genre humain en tant que Dieu, souverain Prêtre en tant qu'Homme-Dieu, et Rédempteur par le sacrifice de la croix, est, à ce triple titre, notre Roi.

C'est comme Roi qu'il a été annoncé. Il a été attendu comme devant régner et gouverner le monde.

Sept cents ans avant son avènement, Dieu met sous les yeux d'Isaïe ce spectacle :

« Je regardai dans la vision de la nuit, et sur les nuées vint comme un Fils d'homme¹; il s'avan-

1. C'est sans doute par allusion à ce passage que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est attribué spécialement le titre de « Fils de l'homme ».

ça jusqu'au Vieillard (Dieu le Père), et on l'amena devant Lui. Et il lui fut donné domination, gloire et règne; et tous les peuples, nations et langues le servirent »¹.

Un peu après Dieu fit entendre ces paroles au même prophète :

*Voici mon serviteur que je soutiendrai,
mon élu, en qui mon âme se complaît;
J'ai mis mon Esprit sur Lui :
il répandra la justice parmi les nations.
Il ne faiblira point et ne se laissera point abattre,
jusqu'à ce qu'il ait établi la justice sur la terre,
Et les îles seront dans l'attrait de sa loi.
Ainsi parle Dieu Yahveh,
qui a créé les cieux et les a déployés*².

Déjà ce règne de la justice, non seulement en Israël, mais dans les îles des nations avait été annoncée à David. Yahveh rappelle cette promesse à Isaïe et la confirme.

*Par un pacte éternel, je vous accorderai
les grâces assurées à David,
Je L'ai établi (le Messie) témoin auprès des peuples,
Prince et Dominateur des peuples*³.

La même prophétie avait été dictée à Jérémie :

*Il régnera en roi.
Les jours viennent, dit Yahveh,
où je susciterai à David un germe juste;*

1. Is., VII, 7-14. — 2. Is. XLII, 1-5. — 3. Is. LV, 3-4.

*Et voici le nom dont on l'appellera :
Yahveh, notre justice* ¹.

Ezéchiél, sous la même inspiration, annonça les mêmes choses :

*Je leur susciterai (à mes brebis) un seul Pasteur
qui les fera paître,
mon serviteur David* ² ;
*C'est lui qui les paîtra,
Et c'est lui qui sera leur Pasteur.
Moi, Yahveh, je serai leur Dieu,
et mon serviteur, David, sera prince au milieu
d'elles* ³.

Et voici quel sera pour les peuples le résultat de cette intervention divine :

« Je leur donnerai un seul cœur; je mettrai au dedans d'eux un esprit nouveau, et j'ôterai de leur chair le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair, afin qu'ils suivent mes ordonnances et qu'ils gardent mes lois et les pratiquent; et ils seront mon peuple; et moi je serai leur Dieu » ⁴.

Lorsque l'ange Gabriel vint annoncer à Daniel le temps marqué pour les miséricordes divines, au nom de *Christ* donné à Celui qui devait être envoyé, il joignit la qualité de *CHEF*. Il annonça un personnage qui serait, spécialement le *Prêtre*, mais en même temps le *Chef*, le *Roi* ⁵.

Et lorsque Daniel vint expliquer à Nabuchodonosor le songe qui l'avait troublé, il lui dit : « *Le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais*

1. Jér., XXIII, 5-6. — 2. David, figure du Christ.
— 3. Ezéch., XXXIV, 23-24. — 4. Ezéch. XXXIV, 23-24. — 5. Daniel, IX, 25.

détruit et dont la domination ne passera point à un autre peuple; il brisera et anéantira tous ces royaumes-là, (les quatre empires qui ont précédé celui de Jésus-Christ) et lui-même subsistera à jamais, selon ce que tu as vu qu'une pierre s'est détachée de la montagne¹ sans main et qu'elle a brisé le fer, l'airain, l'argile, l'argent et l'or »².

Toutes ces prophéties étaient contenues en germe dans le proto-évangile donné par Dieu à nos premiers parents, après leur chute, avant qu'il les chassât du Paradis Terrestre. L'humanité avait porté partout avec elle l'espérance qu'elle contenait.

2^o PRESENTIMENTS

Cette espérance se ranima lorsque la religion païenne, pépinière des vices publics dont ses dieux donnaient l'exemple aux peuples, eut achevé d'ébranler les fondements de l'ordre social. Telle était la situation du monde au moment où Auguste fermait pour la troisième fois les portes du temple de Janus : la corruption de l'empire avait atteint son point le plus élevé.

Ce n'est pas seulement l'amer Juvénal³ qui porte ce jugement sur son époque, il est exprimé par Tacite⁴, et Tite-Live tient le même langage dans l'introduction de son Histoire : « Nous ne pouvons plus supporter nos vices et les remèdes nous sont aussi insupportables »⁵.

Dans cette extrémité, Sénèque disait : « Personne

1. Emblème du Messie descendu du ciel.

2. Dan., II, 44-45.

3. Omne in præcipiti vitium stetit, I, 149.

4. Corruptissimo sæculo, Hist. 2, 37.

5. Nec vitia nostra, nec remedia pati possumus.

n'est assez fort pour se tirer lui-même du marécage dans lequel nous sommes tombés. Nous avons besoin de quelqu'un de plus fort qui nous tende la main et nous sauve »¹. Mais pouvait-on espérer ce Sauveur? « Ah! s'écrie Cicéron, quelle joie ce serait pour le monde, s'il pouvait voir un jour la Vertu parfaite d'une manière vivante! Mais il n'y faut pas penser »².

On y pensait cependant. Les prophéties des premiers jours reprenaient cours. Depuis les temps les plus anciens, dit Suétone, tout l'Orient était plein du bruit de cette antique et constante opinion, qu'il était dans les destinées que, vers cette époque, on allait voir sortir de Judée ceux qui régiraient l'univers³. C'était, dit Tacite, la conviction de plusieurs⁴. Tout le monde connaît les vers sibyllins de Virgile : « Il est venu cet âge prédit par la Sibylle; l'âge d'or renaît dans le monde entier. Le grand ordre des siècles épuisés recommence. Déjà revient Astrée et avec elle le règne de Saturne; déjà du haut des cieux descend une race nouvelle. Heureux temps! Les dernières traces de ses ruines, s'il en reste encore, seront effacées pour toujours et affranchiront la terre d'une éternelle frayeur. » Sénèque tenait le même langage : « L'ancien ordre revient, chaque être va de nouveau renaître, la terre va voir paraître un homme dont la naissance sera due à une faveur divine »⁵.

Le Désiré des nations parut au temps et au lieu marqués.

1. Ep., 52, 2.

2. Cicero. *Fin*, 5, 21, 69.

3. Suéton. *Vespasian*. 4.

4. Tacite, *Hist.* 5, 13. *Pluribus persuasio inerat.*

5. Seneca. *Quæst. nat.* 3, 30, 7, 8.

Et aussitôt saint Jean-Baptiste la présenta comme devant mettre fin à l'attente universelle : « Faites pénitence, car le royaume des cieux approche. »

Son avènement partage le cours du monde et sa royauté est la clef de l'histoire humaine. C'est elle qui en explicite les vicissitudes par l'incessant combat qui s'est livré autour d'elle. Mais avant de présenter le tableau de ses péripéties, nous devons dire quel genre de royauté Notre-Seigneur Jésus-Christ devait exercer sur la terre.

CHAPITRE V

IDÉE QUE L'ON SE FAISAIT ET CELLE QUE L'ON DEVAIT SE FAIRE DU ROI A VENIR.

A l'époque où le Fils de Dieu fait Homme fit son apparition parmi nous, les Gentils appelaient plus ou moins explicitement de leurs vœux, le retour de l'Age d'or; et les Juifs attendaient le royaume de Dieu qu'avaient annoncé leurs prophètes et que les prophéties leurs faisaient espérer.

Pour la plupart, et même d'une façon générale, ceux-ci se faisaient de ce royaume une conception politique. Le Messie devait, d'après leurs imaginations, être un roi temporel dont la gloire effacerait celle de David et de Salomon et dont la munificence comblerait de bienfaits tous les fils d'Abraham selon la chair.

Les Apôtres partageaient eux-mêmes cette illusion. Tandis que Jésus montait à Jérusalem, avertissant les

Douze qu'il allait être livré aux princes des prêtres ; et qu'il serait condamné à mort, flagellé et crucifié, nous voyons la mère de deux d'entre eux s'approcher de Lui pour Lui demander quelque chose. « Que voulez-vous ? leur dit-il. — Ordonnez que mes deux fils soient assis l'un à votre droite, l'autre à votre gauche, dans votre royaume. » Les autres Apôtres, ayant entendu cela, furent indignés contre les deux frères. C'est que, partageant leur erreur, ils nourrissaient ainsi dans leur cœur cette naïve ambition. Notre-Seigneur tenta encore une fois de les désillusionner : « Vous savez que les chefs des nations leur commandent en maîtres, et que les grands exercent l'empire sur elles. *Il n'en sera pas ainsi parmi vous ; mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il se fasse votre serviteur, et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il se fasse votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour la rédemption d'un grand nombre* »¹.

Le divin Sauveur ne donna point une autre idée de sa royauté à Pilate lorsque celui-ci lui dit : « Vous êtes donc roi ? » Jésus répondit : « Vous l'avez dit, oui, je suis roi. » Mais il ajouta : « Mon royaume n'est point de ce monde », son origine n'est pas de la terre, mais du ciel. Il est par conséquent d'une tout autre nature que les royautés qui prennent leur pouvoir et son exercice des constitutions de ce monde. Voyez. Je n'ai point comme les rois temporels d'armée à mon service. Si mon royaume était de ce monde, mes sujets ne manqueraient pas de combattre pour empêcher que je ne tombe entre les mains des Juifs. César n'a rien

1. Mat. XX, 21-28.

à craindre, ma royauté est d'un tout autre genre que la sienne.

C'est bien ce que les Ecritures avaient marqué, et les Apôtres, moins encore que les autres Juifs, n'auraient dû se tromper.

Les expressions « royaume du Christ », « royaume de Dieu », « royaume des cieux » ne se lisent point dans l'Ancien Testament; mais, nous l'avons déjà vu, l'idée qu'elles expriment s'y rencontre fréquemment. Nous avons entendu Isaïe nous dire que le Messie répandra la justice parmi les nations. Il ne faiblira point, il ne se laissera point abattre jusqu'à qu'il ait établi la justice sur la terre. » Jérémie n'a point parlé autrement :

« Voici le nom dont on l'appellera : « Yahveh, notre justice. »

Et Ezéchiel :

« Ils garderont mes lois et les pratiqueront. »
Partout la Sainte Ecriture présente ce règne, non comme le règne de la force, mais de la justice :

*Le peuple qui marchait dans les ténèbres
verra une grande lumière,
Et sur ceux qui habitaient le pays de l'ombre de
la mort
la lumière resplendira...*
Car un enfant nous est né,
un fils nous est donné ;
L'empire a été posé sur ses épaules
et on le nomme le Conseiller admirable,
Dieu fort , Père éternel, Prince de paix :
Pour étendre l'empire
et donner une paix sans fin
au trône de David et à sa royauté,
pour l'établir et l'affermir

par le droit et par la justice,
dès maintenant et à toujours ¹.

Un rameau sortira du tronc de Jessé
et de ses racines croîtra un rejeton.

Sur Lui reposera l'esprit de Yahveh,

Esprit de sagesse et d'intelligence,

Esprit de conseil et de force,

Esprit de connaissance et de crainte de Yahveh,

Il ne jugera point sur ce qui paraîtra aux yeux

et il ne prononcera point sur ce qui frappera ses
oreilles ².

Il jugera les petits avec justice et fera droit aux
humbles de la terre.

Il frappera la terre de la verge de sa bouche, et par
le souffle de ses lèvres il fera mourir le méchant.

La justice ceindra ses flancs et la fidélité sera la
ceinture de ses reins...

Et il arrivera en ce jour-là : la racine de Jessé,
élevée comme un étendard pour les peuples, sera re-
cherchée par les nations et son séjour sera glorieux ³.

Tressaille de joie, fille de Sion ! pousse des cris
d'allégresse, fille de Jérusalem !

Voici que ton Roi vient à toi ;

Il est juste et protégé de Dieu, humble et monté
sur un âne et sur un poulain, petit d'une ânesse.

Il parlera de paix aux nations : sa domination
s'étendra d'une mer à l'autre, du fleuve jusqu'aux
extrémités de la terre ⁴.

O Dieu, donne au Roi les jugements
et la justice au Fils du Roi !

1. Is. IX, 1, 5, 6.

2. Is. XI, 1-3.

3. Is. XI.

4. Zach. IX, 9-10.

*Qu'il gouverne ton peuple avec droiture,
 et les malheureux avec équité !
 Les montagnes apporteront (alors) la paix aux
 peuples
 ainsi que les collines par le (règne du droit) ¹.
 Il rendra justice aux malheureux et aux humbles,
 il sauvera les enfants du pauvre
 et il écrasera l'oppresseur.
 En ses jours fleuriront la justice
 et une paix profonde jusqu'à ce que la lune
 cesse (de briller).
 Tous les rois de la terre se prosterneront devant
 Lui;
 toutes les nations le serviront ².*

Si l'on rapproche tous les textes de l'Évangile où il est parlé du royaume du Christ, du royaume de Dieu, du royaume des cieux³, on verra que

1. Les montagnes et les collines, c'est-à-dire les princes et les grands.

2. Ps. LXXI.

3. L'expression Règne de Dieu ou Règne des cieux (dans la période qui suivit l'exil, le mot cieux et le mot Dieu sont souvent pris l'un pour l'autre) si souvent employés par Notre-Seigneur Jésus-Christ désigne évidemment l'ère nouvelle inaugurée par le Messie.

Qu'était exactement, d'après Notre-Seigneur, ce règne de Dieu qui devait remplacer l'ancienne théocratie d'Israël? D'après certains passages des évangiles, c'est ce qui sera établi après le jugement général; d'autres, c'est ce que le Messie a inauguré sur la terre; le plus grand nombre admettent cette double interprétation.

Les apôtres, interprètes inspirés des paroles de Notre-Seigneur, sont plus précis dans leurs prédications: Le règne de Dieu, c'est la nouvelle alliance, les relations nouvelles établies entre Jésus-Christ et les hommes, relations commencées dès maintenant par la foi et con-

Notre-Seigneur Jésus-Christ a toujours présenté son règne de même façon : amener les hommes par le règne de la justice sur la terre à la gloire et à la béatitude du royaume céleste.

Certains de ces textes se rapportent à la disposition d'âme que ce règne requiert et à la transformation spirituelle qui le caractérise en chaque disciple du Christ. Il en est qui visent l'assemblée triomphante des élus. Pour la plupart, ils s'appliquent à une société par laquelle Dieu a déterminé que son règne serait établi ici-bas. Cette société c'est la sainte Eglise qui, peu à peu, comme nous le verrons, et à travers des difficultés sans cesse renouvelées, travaille à doter les sociétés civiles de lois et d'institutions conformes à la loi de Dieu, favorisant, par conséquent, la sanctification des âmes, et préparant la Jérusalem céleste, « le tabernacle de Dieu avec les hommes, ou il habitera avec eux et où ils seront son peuple »¹.

Le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tel que Dieu le veut et tel que nos vœux l'appellent n'a donc rien de commun avec ce que l'étrange langage du jour a appelé « le cléricisme. »

C'est le règne du droit, de la justice et, par suite, de la paix dans l'observation des lois divines.

Le cléricisme, épouvantail de nos jours, c'est

sommées à la fin des temps par la béatitude éternelle; Jésus est roi : il est entré par la résurrection en possession de sa royauté, ses sujets combattent sur la terre contre les ennemis de son règne et du règne de son Père. Le règne s'établit dans le monde par une série de victoires sur les impies et les oppresseurs des fidèles. (Voir, *Revue Apologétique*, n° du 15 avril 1907, p. 67).

1. Ap. XXI.

ce que les Juifs voulaient, ce que les Apôtres eux-mêmes espéraient. Et, c'est pourquoi, Notre-Seigneur leur donna cette leçon d'avoir à se faire les serviteurs de tous, au lieu de songer à dominer, et de se préparer à toutes les persécutions pour la conquête des âmes et l'établissement du royaume. Ce n'est plus à Hérode, c'est à tous les rois qui se succéderont chez les divers peuples jusqu'à la fin du monde, que la Sainte Eglise redit chaque année en la fête de l'Épiphanie: « Cruel Hérode, que crains-tu de l'arrivée d'un Dieu qui vient régner? Il ne ravit pas les sceptres mortels Celui qui donne les royaumes célestes. »

Les Apôtres se faisaient difficilement à cette idée d'un royaume non temporel. Ils ne comprenaient pas, et Notre-Seigneur saisissait toutes les occasions pour leur ouvrir l'intelligence.

Lorsqu'ils firent au divin Maître cette demande : Apprenez-nous à prier. Il leur dit : Vous prierez ainsi : « Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

Que votre règne arrive! Ce doit être le premier et le dernier objet de nos prières. Mais ce règne, ce n'est point l'empire, la domination; c'est la réalisation de la volonté de Dieu sur la terre avec la docilité et l'amoureux empressement qu'elle trouve au ciel : ce à quoi devraient contribuer non seulement toute âme fidèle à Dieu, mais les lois civiles et les institutions sociales. Lorsque cela sera, la terre réalisera le royaume du Christ. c'est-à-dire, le royaume de Dieu, préparant le royaume des cieux.

CHAPITRE VI

L'ÉTABLISSEMENT DU ROYAUME DE DIEU SUR LA
TERRE NE SERA PAS L'ŒUVRE D'UN JOUR.

Le royaume de Dieu a existé sur la terre, au Paradis terrestre. C'est l'Age d'or dont tous les anciens peuples ont conservé le souvenir, en en emportant l'image avec eux dans leurs émigrations les plus lointaines. Il a été détruit par le péché. Par sa désobéissance aux ordres divins et sa condescendance aux suggestions de Satan, l'homme s'est arraché autant qu'il était en lui à l'empire de Dieu et s'est placé sous le joug de Lucifer. Celui-ci exerça dès lors sur le genre humain un empire semblable à celui qu'il exerce aux enfers sur ceux qui l'ont suivi dans son apostasie. Sur la terre aussi bien qu'aux enfers « il règne et régnera sur tous les enfants d'orgueil¹. » Le genre humain tout entier, à l'exception des fils d'Abraham, lui éleva des temples, lui dressa des autels, lui rendit un culte impie. Et combien de fois le peuple dépositaire de la promesse se laissa-t-il, lui-même, entraîner à le servir!

Le Rédempteur promis aux premiers jours vint au temps marqué par la sagesse divine. Le royaume de Dieu allait-il être établi instantanément à l'heure de son apparition au milieu de nous, ou du moins à l'heure où s'accomplirait le sacrifice d'expiation? Il en avait été ainsi au ciel. Un seul acte, celui par lequel les anges, sous la conduite de l'archange saint Michel se portèrent vers Dieu

1. Dernière parole de Dieu à Job.

par un élan d'amour surnaturel constitua le royaume des cieux. Il n'en pouvait être de même ici-bas. L'homme est d'une nature autre que celle de l'ange : il est soumis au temps et tout ce qui le concerne doit passer par des développements successifs. Il ne pouvait se faire que d'une extrémité à l'autre, la face de la terre fût instantanément transformée. L'Évangile devait être présenté aux peuples de contrée en contrée, et les peuples devaient l'accepter d'abord, puis y conformer leurs mœurs. Le règne de Dieu s'établit au fur et à mesure que les mœurs deviennent chrétiennes.

C'est ce que Notre-Seigneur opposa aux curiosités des Pharisiens et aux impatiences des Apôtres.

Les Pharisiens vinrent un jour lui poser cette question : « Quand viendra le royaume de Dieu ? » Il leur répondit : « La venue du royaume de Dieu n'est pas un sujet d'observation. On ne dira point : Il est ici, ou : Il est là », comme s'il apparaissait tout à coup visible dans sa perfection. Ce ne peut être un de ces faits qui attirent soudain l'attention, qui se passent de façon à pouvoir être observés, *Non venit cum observatione*, ainsi que les Pharisiens se l'étaient imaginé. Ils concevaient le royaume des cieux comme une révolution qui éclate à son jour et dont le Prophète pouvait marquer le moment. Dans leur pensée, il devait sortir d'une victoire qui les délivrerait du joug des Romains et croître par une série d'événements qui établiraient leur domination sur tous les peuples. Le royaume de Dieu n'est rien de cela, dit Notre-Seigneur, c'est quelque chose qui « est au milieu de vous », c'est ce que Jean-Baptiste annonce (Luc, XVI).

Au cours de sa prédication, Jésus ne cessa de parler du royaume de Dieu. Il fallait qu'il en fût ainsi

car l'établissement du royaume de Dieu dans le monde était sa mission, non d'un jour, comme l'œuvre de la Rédemption, mais celle qui devait être continuée dans toute la suite du temps : il fallait donc que Jésus fit connaître ce qu'il devait être et comment il s'instituerait et se développerait.

Cet enseignement, Notre-Seigneur le donna surtout en paraboles, c'est-à-dire en allégories, qu'il jetait dans les esprits, laissant au temps d'en développer les leçons.

Dans son enseignement le divin Maître eut constamment recours aux figures, aux images, aux paraboles. Il employa cette méthode d'instruction jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est ainsi que, montant au Calvaire, la croix sur les épaules, il présenta aux femmes de Jérusalem qui le suivaient avec douleur la comparaison de l'arbre vert et de l'arbre sec. Même après son Ascension, apparaissant à saint Paul, il lui reprocha de « regimber contre l'aiguillon. »

CHAPITRE VII

DES PARABOLES DONNENT A ENTENDRE LE MODE DE DÉVELOPPEMENT DU ROYAUME DU CHRIST.

Dans la deuxième année de sa vie publique, le divin Maître prononça huit paraboles¹ par les-

1. Les paraboles rapportées dans les évangiles, se présentent comme en trois groupes. Un premier groupe

quelles il voulut faire comprendre ce qu'est, ce que sera le royaume de Dieu dont il avait déjà parlé.

« L'enseignement direct que nous recueillons de la série entière de ces huit paraboles, dit le P. Coleridge, a certainement un rapport avec la réception que la divine semence de la Parole doit rencontrer auprès des hommes en général. Elles sont des prophéties positives et des descriptions de ce qui devait arriver dans le royaume de l'Évangile »¹.

Les cinq premières furent adressées au peuple et plus ou moins expliquées ensuite aux Apôtres en particulier. Ce sont les paraboles du semeur, de la semence qui croît lentement, du grain de sénevé, du levain, de l'ivraie. Trois autres, celles du trésor, de la perle et du filet, furent adressées aux seuls Apôtres, parce qu'elles avaient pour fin, non plus le royaume de Dieu considéré en lui-même, mais la manière dont les ouvriers de l'Évangile devaient travailler pour l'établir dans le monde.

1^o PARABOLE DU SEMEUR

« En ces jours-là, disent les Évangélistes, Jésus

est formé des huit paraboles concernant le royaume des cieux. Jésus les prononça sur les bords du lac de Génésareth, dans la deuxième année de son ministère.

Un deuxième groupe se compose de celles prononcées la troisième année, à l'appui de certaines instructions particulières. Le troisième groupe comprend les paraboles prononcées la dernière semaine de la vie du divin Sauveur. Elles se rapportent à la réprobation du peuple juif et au dernier avènement du Fils de l'homme.

1. Du haut de la chaire, le clergé fait de ces paraboles des applications personnelles. Mais elles ont un sens plus étendu, relatif à l'histoire de la prédication évangélique.

sortit de la maison et commença de nouveau à enseigner sur le bord de la mer. Il se rassembla autour de Lui, des villes voisines, une si grande multitude qu'il monta sur une barque, la foule se pressant sur le rivage. Il leur enseigna beaucoup de choses en paraboles ¹.

« Ecoutez : Un semeur sortit pour semer son grain. Et pendant qu'il semait, une partie de la semence tomba le long du chemin; or, elle fut foulée aux pieds, et les oiseaux du ciel vinrent la manger. Une autre partie tomba sur des endroits pierreux, où il y avait peu de terre; elle leva aussitôt, parce que la terre avait peu de profondeur : mais le soleil étant venu, l'herbe fut brûlée et se dessécha, parce qu'elle n'avait ni racines, ni humidité. Une autre partie tomba parmi les épines, et les épines grandirent et l'étouffèrent et elle ne donna pas de fruit. Une autre enfin tomba dans une bonne terre et elle donna son fruit et les grains rendirent l'un trente, l'autre soixante, l'autre cent pour un. »

« La semence, c'est la parole de Dieu », dit Notre-Seigneur à ses Apôtres, lorsqu'ils lui demandèrent d'expliquer cette parabole ².

Plus tard, après sa résurrection, il devait leur commander d'aller jeter cette semence sur toute l'étendue du champ terrestre : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre; allez donc, enseignez toutes les nations... Je suis moi-même avec vous jusqu'à la consommation des siècles » ³.

Le royaume des cieux doit être fondé, non par les armes, mais par la parole. Cette parole doit être portée à tous les peuples, semée dans toutes les contrées du monde par les Apôtres et les autres

1. Matt., XIII; Marc, IV.; L., VIII. - 2. Matt., XIII; Marc, IV; L., VIII. - 3. Matt., XXVIII.

missionnaires qui leur succéderont jusqu'à ce que la plénitude des nations ait été évangélisée.

Mais Apôtres et missionnaires ne devaient point trouver partout le même sol, des terrains également bons, des champs semblablement libres ou préparés à leur culture; aussi Notre-Seigneur signale-t-il quatre résultats différents d'un même ensemencement. Dans le premier cas, la semence n'a même pas pu rester sur le terrain. Dans le second, elle a germé et s'est ensuite desséchée. Dans le troisième, elle a poussé en herbe, mais elle a été étouffée. C'est dans le quatrième seulement qu'elle est venue en maturité et a produit le fruit qu'on en attendait. Les causes d'insuccès dans les trois premiers cas ont été diverses; et si nous avons à faire ici l'histoire de l'évangélisation, nous pourrions dire comment la parole de Dieu a été semée et le sort qu'elle a subi chez les Juifs, chez les Africains, chez les Anglo-Saxons, chez les Orientaux et chez les Latins; plus récemment, chez les races nègres de l'Afrique, chez les Chinois, chez les Japonais, chez les Arméniens et les Océaniens.

Il est des peuples à qui la parole de Dieu est portée mais qui ne la *comprennent pas*. C'est Notre-Seigneur lui-même qui se sert de ce terme. Ils ne la reçoivent pas plus dans le cœur que le chemin durci n'ouvre son sol pour accueillir la semence : les préjugés intellectuels, les habitudes morales les tiennent fermés aux mystères divins. D'autres peuples sont légers et frivoles, la doctrine chrétienne leur plaît comme une nouveauté; « ils la reçoivent d'abord avec joie », mais « la tribulation et la persécution survenant à cause de la Parole, ils se scandalisent aussitôt et s'éloignent ». Il n'y avait chez eux qu'un christianisme de surface.

D'autres peuples, après avoir vécu quelque temps en chrétiens, ont laissé « les sollicitudes du siècle, la tromperie des richesses, les plaisirs de la vie et les autres convoitises » croître chez eux et étouffer le sens chrétien, dessécher la vie chrétienne, comme les épines font du blé en herbe. Enfin il est des peuples qui « ayant écouté la Parole avec un cœur bon et fidèle la reçoivent, la comprennent et la retiennent. Ceux-là produiront du fruit *dans la patience* », le mot grec dit : en tenant ferme sans se laisser ébranler par rien.

Ces peuples produisent les uns plus, les autres moins en fruits de sainteté, trente, soixante, cent ; car il y a aussi entre eux des différences de dispositions, selon que la doctrine chrétienne a pénétré plus ou moins avant dans leurs institutions, leurs lois et leurs coutumes.

2^o PARABOLE DU BON GRAIN ET DE L'IVRAIE

« Il proposa au peuple une autre parabole en ces termes :

« Le royaume des cieux est semblable à un homme qui avait semé du bon grain dans son champ. Mais tandis que ses gens dormaient, son ennemi vint, sema de l'ivraie au milieu du froment et s'en alla. Lorsque l'herbe eut poussé, l'ivraie parut aussi »¹.

Rapprochons l'une de l'autre dans notre esprit, comme elles le furent dans le discours du divin Maître, cette parabole et la précédente. Elles nous offrent une vue complète des conditions auxquelles l'enseignement évangélique doit se conformer pour se propager dans le monde, et elles nous expliquent

1. Matt., XIII.

les principes du gouvernement divin avec une clarté d'autant plus grande que Notre-Seigneur a pris lui-même la peine de les expliquer.

Dans la parabole du semeur, l'Homme-Dieu avait montré qu'il connaissait d'avance la perte d'une bonne partie de la semence qu'il était venu jeter ici-bas et déjà il avait indiqué la part qui doit être imputée au démon dans cette perte : « Le méchant, Satan, vient et enlève la parole qui avait été semée dans les cœurs, de peur qu'en croyant ils ne soient sauvés ». Satan fait plus qu'étouffer la vérité dans les cœurs, il sème l'erreur dans le champ du Père de famille. C'est ce que Jésus dit ici. Aujourd'hui comme toujours les ministres de l'erreur se pressent sur les pas des Apôtres de la vérité. Il n'est pas une des missions catholiques où les protestants ne jettent leurs bibles, ne construisent leurs écoles et n'élèvent leurs temples pour y faire leurs prêches. Les Gnostiques aux premiers siècles, les Ariens et ceux qui suivirent étaient venus de même jeter leur ivraie là où les Apôtres avaient semé le froment. Ainsi chez nous, si Dieu n'avait suscité Clovis contre les Ariens, la France catholique n'aurait pu naître.

La parabole nous dit que c'est pendant le sommeil du cultivateur que l'ennemi vint semer l'ivraie dans son champ. Hélas ! L'histoire ne nous dit que trop que les influences mauvaises qui se répandent dans l'Eglise, le plus souvent, ne se propagent que par le défaut de vigilance de ses chefs.

3^o PARABOLE DE LA SEMENCE QUI CROÎT SPONTANÉMENT

Jésus dit encore : « Il en est du royaume de Dieu comme d'un homme qui a jeté de la semence en

terre. Qu'il dorme ou qu'il se lève, de nuit et de jour la semence germe et croît sans qu'il y pense. Car la terre produit d'elle-même d'abord l'herbe, ensuite l'épi, puis la graine qui remplit l'épi; et lorsque le fruit est parvenu à sa maturité, il y met la faucille : c'est la moisson¹.

Le divin Sauveur appelle ici l'attention sur un point qu'il avait laissé de côté dans les précédentes paraboles : la croissance spontanée de la semence. Le royaume de Dieu se développe surtout par la puissance innée que Dieu a mise dans sa doctrine et les forces d'intelligence et de volonté qu'il a mises dans l'âme humaine secondée par sa grâce. Isaïe avait ainsi prélué à ces paroles du divin Maître : « Comme la pluie et la neige descendent du ciel et n'y retournent pas, qu'elles n'aient abreuvé et fécondé la terre et n'aient donné à l'homme le pain pour se nourrir : ainsi la parole qui sort de ma bouche, ne reviendra pas vers moi sans fruit; sans avoir exécuté ce que j'ai voulu et accompli ce pour quoi je l'ai envoyée »².

Remarquons qu'ici comme précédemment Dieu réclame pour l'extension de son royaume un semeur de sa parole. « Comment croiront-ils, demande saint Paul, s'ils n'ont point entendu parler? Et comment entendront-ils parler, si personne ne leur prêche! »³. « Mais si Paul plante, si Apollon arrose, c'est Dieu qui donne la croissance »⁴. L'homme remplit son rôle et Dieu le sien qui est le plus efficace. Notre-Seigneur Jésus-Christ a été le semeur aux jours de sa vie mortelle et il s'en est allé, comme dit la parabole. Ce n'est pas qu'il soit vraiment absent, puisqu'il a promis d'être avec son Eglise jusqu'à la con-

1. Mc., IV, 26-29. — 2. Is., LV, 10-11. — 3. Rom., X, 14-15. — 4. I Cor., III, 6.

sommation des siècles; mais il a retiré sa personne visible, et il laisse l'œuvre qu'il a commencée se poursuivre dans tout l'univers, sous sa conduite et sa protection jusqu'à l'heure où les desseins de Dieu sur la race humaine soient pleinement réalisés.

4^o PARABOLE DU GRAIN DE SÉNEVÉ

« Jésus leur proposa encore une autre parabole. Il leur dit :

« A quoi comparerons-nous le royaume de Dieu et par quelle parabole le représenterons-nous? Le royaume de Dieu est semblable à un grain de sénevé qu'un homme prit et sema dans son champ. Ce grain, quand on le sème, est bien une des plus petites de toutes les semences qui sont sur la terre. Mais après qu'il a été semé, il croît, s'élève plus haut que les autres plantes¹; il devient un arbre et pousse de si grandes branches que les oiseaux du ciel peuvent s'y percher et se reposer sous son ombre »².

Après la parabole du grain de blé qui fructifie quand il est déposé dans la terre comme fructifia la parole de Dieu dès qu'elle fut prêchée dans le monde, celle du grain de sénevé vient dire jusqu'où s'élève et s'étend, dans sa croissance, le royaume fondé par cette parole, sortie un jour de la bouche de celui qui paraissait n'être qu'un pauvre Juif. Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur le monde pour voir à quel point s'est justifié ce symbole, sans préjuger de ce que lui réservent les temps à venir si magnifiquement célébrés par les prophètes.

1. Le sénevé en Syrie est un arbre.

2. Matt., Mc., *ibidem*.

5° LA PARABOLE DU LEVAIN

La parabole du levain dans la pâte vient ensuite dire comment ce progrès devait se faire.

« Le royaume des cieux est semblable au levain qu'une femme a pris et mêlé dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée » (S. Marc, *ibid*).

La parabole du grain de sénevé a servi à Notre-Seigneur à annoncer la place immense que l'Eglise devait occuper dans le monde et l'étendue de sa domination. Par celle du levain il marque la puissance d'assimilation et de transformation que l'Evangile aura sur les esprits, son influence sur la marche de l'univers.

Cela est figuré par le changement que le levain fait subir à une masse de pâte. La pâte reste pâte; mais elle a été pénétrée par un ferment dont l'action se fait sentir dans toute l'étendue du pétrin. La fermentation qu'il opère se répand dans la masse entière et fait changer la qualité de tout ce que le pétrin contient.

Les trois mesures de farine sont les trois races d'hommes qui ont eu pour père les trois fils de Noé. Toutes les trois doivent être atteintes, pénétrées, transformées par le levain évangélique pour ne faire qu'un seul peuple, un seul troupeau sous un même Pasteur, un seul royaume gouverné par le Roi immortel des siècles¹.

1. Notre-Seigneur prononça au sujet du royaume trois autres paraboles, avons-nous dit : celle du trésor, celle de la perle et celle du filet. Celles-ci, il les dit non plus sur le rivage de la mer et en s'adressant à tout le peuple, mais à la maison et devant ses seuls apôtres;

CHAPITRE VIII

DERNIÈRES PRÉCISIONS SUR LE ROYAUME
DE DIEU.

Les paraboles nous ont fait voir ce que sera le royaume de Dieu, le royaume du Christ tel qu'il a été annoncé et présenté par Notre-Seigneur lui-même non seulement à ses apôtres, mais au public; et, par conséquent, comment nous devons le comprendre.

C'est un royaume qui embrassera toute la terre et dont la durée sera jusqu'à la fin des temps. Il commencera si petitement, que son principe peut justement être comparé à un grain de blé ou à un grain de sénevé. Dans son développement il rencontrera toutes sortes d'obstacles : obstacles de la part des peuples dont il voudra faire la conquête; les uns seront mal préparés à le recevoir, d'autres ne pourront se faire à Lui. Ceux-ci après s'y être faits se laisseront envahir par l'esprit contraire et s'en détacheront. Ceux-là persévéreront, mais avec des succès différents, venant soit du manque de sollicitude de leurs chefs, soit des entreprises de l'ennemi.

N'est-ce point, tracée d'avance en raccourci, toute l'histoire de l'Eglise?

c'est qu'elles ne parlaient plus du royaume considéré en lui-même, mais de la manière dont les ouvriers de l'Évangile doivent travailler pour le constituer. Le royaume du ciel doit être obtenu par de grands sacrifices, de la part de ceux qui sont chargés de l'établir : condition imposée au trésor pour être trouvé, à la perle pour être achetée, à la pêche pour être abondante.

La conquête du monde pour l'établissement du royaume se fera par une doctrine : « La semence, c'est la parole de Dieu. » Cette doctrine agira au sein de l'humanité comme le levain agit au sein de la pâte. Elle modifiera les âmes, transformera les mœurs, pénétrera de son esprit les lois et les institutions et fera de la race d'Adam, la race du Christ, la chrétienté.

Cela doit être et cela sera, puisque l'Homme-Dieu nous a fait un commandement de le demander et que cela est effectivement demandé tous les jours, de tous les points de la terre, à des degrés de fervour différents, sans doute, mais qui vont jusqu'aux plus ardents soupirs que l'âme humaine, secondée par la grâce, puisse produire. Cela sera aussi parce que le même Jésus, ayant la puissance de Dieu, nous a fait cette promesse : « En vérité, en vérité, je vous le dis : si vous demandez quelque chose en mon nom, mon Père vous le donnera. » Le règne de Dieu sur la terre, le règne du Christ est demandé, il sera accordé. Il l'a été, il l'est, nous avons cet espoir, cette confiance qu'il le sera plus extensivement et plus parfaitement qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Notre-Seigneur a donc donné, sous le voile de la parabole, à ses apôtres et à la multitude, une réponse péremptoire à la grande question qui préoccupait tous les esprits à sa venue en ce monde.

Pas plus que les autres Juifs, les Apôtres ne le comprirent jusqu'à la réception de l'Esprit-Saint. Malgré ce qui leur avait été dit, que le royaume de Dieu ne devait pas être semblable à l'un de ces faits qui se prêtent à l'observation, qui se produisent subitement, c'était toujours ainsi qu'ils se le représentaient. Durant les quarante jours qui sui-

virent sa résurrection, dans les nombreux entretiens qu'il eut avec eux, Notre-Seigneur reparla souvent du royaume de Dieu¹. Il le fit encore, avant de se séparer définitivement d'eux, au jour de l'Ascension.

Il vint dans le cénacle où ils étaient rassemblés et se mit à table avec eux : Pendant le repas, il leur recommanda de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre ce que le Père avait promis. Ce que le Père avait promis par la voix des prophètes, c'était, avec l'effusion de l'Esprit-Saint, la conversion d'Israël et le rétablissement dans son ancienne splendeur du trône de David². Oubliant ce qu'il leur avait dit de la semence du blé, du grain de sénevé, du levain, toutes choses qui ne croissent ou qui n'opèrent que peu à peu, ils demandèrent : « Est-il venu le temps où vous rétablirez le royaume d'Israël ? » Notre-Seigneur répondit : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps et les moments que Dieu a fixés de sa propre autorité. » Après avoir ainsi calmé leur curiosité, il voulut les amener de nouveau à entendre que le temps qu'ils appelaient de leurs vœux n'était pas proche, qu'il ne viendrait qu'après une longue suite de travaux. « Vous me rendrez, dit-il, témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre ». Accomplir une telle mission ne pouvait être l'œuvre des seuls Apôtres, ils ne pouvaient que la commencer et la laisser à poursuivre par leurs successeurs. Semer l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre et lui permettre de porter des fruits, — ce qui est proprement l'établissement du royaume de Dieu, — ce n'était donc pas l'affaire d'un jour. Notre-Seigneur le leur fit entendre. Et de fait, voici

1. Act., ap., I, 3. 2. Osée, Amos, Isaïe, Ézéchiël.

dix-neuf siècles que l'œuvre est commencée, et elle n'est point achevée.

Si saint Pierre ne le comprit point au jour de l'Ascension, il en eut l'intelligence lorsque l'Esprit-Saint lui fut envoyé. Dans sa seconde Epître catholique, c'est-à-dire adressée à toute l'Eglise « pour rappeler les choses annoncées d'avance par les saints Prophètes », il a soin de dire : « Il est une chose, bien-aimés, que vous ne devez pas ignorer, c'est que, pour le Seigneur, un jour est comme mille ans et mille ans comme un jour »¹.

L'achèvement du royaume du Christ se fera aux jours fixés dans les décrets de l'éternelle Sagesse. Le cours des années qui y mènent peut nous paraître long; pour Dieu, il n'est point seulement court, il est nul. *Nihil est diuturnum in quo est aliquid extremum*, dit saint Augustin; *et omnia sæculorum spatia si æternitati intemeratæ comparentur, non exigua existimanda esse sed nulla*².

1. E., III, 8. — 2. De civ. Dei, Lib., XII, cap. XII.

III

LA RÉALISATION DU ROYAUME DE DIEU APPELÉE PAR LES VŒUX DE L'ÉGLISE.

CHAPITRE IX

LES VŒUX DE L'ÉGLISE EN AVENT ET A NOËL.

Le royaume de Dieu a été le point central de la prédication de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est venu, dit-il, pour l'annoncer, et cette « bonne nouvelle » constitue l'Évangile.

C'est aussi le point central de sa mission. Tout dans sa vie est conçu et ordonné en raison du Royaume; tout, jusqu'à sa mort par l'effusion du sang de la Nouvelle Alliance; tout, jusqu'à la mission des disciples envoyés annoncer à toute créature l'Évangile du royaume.

La réalisation devait être et est en effet le point central de la vie de l'Église. Son histoire est l'histoire de l'extension du royaume de Dieu sur la terre. Tous ses vœux appellent son achèvement : sa

liturgie est le développement perpétuel de cette prière : Que votre règne arrive!

Tous les ans, d'un bout à l'autre de l'année, l'Eglise ne cesse de proclamer la Royauté du Fils de Dieu fait Homme, Médiateur et Rédempteur du genre humain et aussi de demander l'accroissement et le perfectionnement de son royaume.

1^o EN AVENT

Dès les premiers jours de l'année ecclésiastique, le saint office débute par cet invitoire : « *Regem venturum Dominum, venite adoremus. Le Roi qui doit venir, le Seigneur, venez, adorons-Le.* »

La sainte Eglise qui nous fait cette invitation voit venir le Fils de l'Homme sur les nuées du ciel, non encore pour juger les mortels, mais pour régner; pour régner non seulement sur les âmes prises individuellement, mais sur tous les peuples, sur toutes les tribus et sur toutes les langues de l'univers : « *Aspiciebam in visu noctis et ecce in nubibus cæli Filius Hominis veniebat; et datum est ei regnum et honor; et omnis populus, tribus et lingua servient ei.* Je regardais dans la vision de la nuit, et voici le Fils de l'Homme qui venait dans les nuées du ciel; et il lui fut donné le royaume et l'honneur. Et tous les peuples, tribus et langues lui seront soumis ». Et plus loin : « *Et regnabit Dominus super omnes gentes... dominabitur usque ad terminos orbis terrarum... et adorabunt omnes reges, omnes gentes servient Ei! Intuamini quantus sit iste qui ingreditur ad salvandas gentes.* Le Seigneur régnera sur toutes les nations; il dominera jusqu'aux derniers confins des terres, et tous les rois l'ado-

reront et tous les peuples le serviront... Oh! voyez combien il est grand celui qui vient pour sauver toutes les nations! »

Dès la première semaine de l'Avent le royaume que le Fils de l'Homme viendra fonder est ainsi décrit par le prophète Isaïe : « Sur le sommet des monts sera fondée la Montagne de la maison du Seigneur; et elle s'élèvera au-dessus de toutes les collines, et toutes les nations y accourront en foule. Et les peuples iront en grand nombre, et ils diront : Venez, et montons à la Montagne du Seigneur et à la Maison du Dieu de Jacob, et il nous enseignera ses voies et nous marcherons dans ses sentiers, car la loi sortira de Sion, et le Verbe du Seigneur de Jérusalem. »

Chaque jour de l'Avent, l'Eglise redit ces paroles si avenantes du Prophète, à l'office des Laudes : « Venez, montons à la Montagne du Seigneur ». Le royaume du Christ est ici figuré par une montagne attirant les regards de tous, accessible à tous, et vers laquelle tous les peuples se portent; et aussi à une maison bâtie sur cette montagne où ils s'abritent : maison où le Roi fera retentir son Verbe, enseignant les voies où ils devront marcher pour arriver au salut, formulant les lois qui devront le leur procurer. Telle est bien la royauté de Jésus-Christ, telle qu'elle s'est présentée à nous jusqu'ici.

A la seconde semaine, le même Prophète vient nous décrire le gouvernement du roi annoncé :

« Il ne jugera point sur le rapport des yeux, et il ne condamnera pas sur un ouï-dire; mais il jugera les pauvres dans la justice et se déclarera le juste vengeur des humbles de la terre. Il frappera la

terre par la verge de sa bouche, et il tuera l'impie par le souffle de son âme. Et la justice sera la ceinture de ses reins, et la fidélité son baudrier. »

A cette annonce si pleine de si consolantes promesses, l'Eglise répond par ce vœu, ce soupir : « Envoyez, Seigneur, l'Agneau qui doit régner sur la terre. »

En la troisième semaine vient cette promesse :

« En ce jour-là, on chantera ce cantique en la terre de Judée : « Sion est la ville de notre force : le Sauveur en sera la muraille et le rempart. Ouvrez les portes et qu'un peuple juste y entre, un peuple observateur de la vérité. »

A la quatrième semaine est complété le tableau tracé à la seconde du règne du divin Roi : « Il n'aura point acception de personne; il ne brisera point le roseau déjà éclaté, et il n'éteindra point la mèche qui fume encore : il rendra justice selon la vérité; il annoncera la justice aux nations »¹.

La grande prière du temps de l'Avent est celle-ci : « Envoyez l'Agneau qui doit régner, *Emitte Agnum dominatorem terræ*, qui doit se soumettre toute la terre, tous ses habitants. »

Inutile de remarquer que toutes ces prières et toutes ces prophéties restent dans la bouche de la sainte Eglise au futur. Elles font donc autre chose que commémorer les soupirs des Patriarches appelant la naissance du Messie, elles expriment des vœux, des prières pour l'achèvement de son œuvre.

1. Is., chap. XI, XIV, XVI.

2^o A NOEL

Après les quatre semaines de l'Avent, image des quatre millénaires de l'attente du divin Messie, vient dans la sainte liturgie la commémoration de son avènement.

L'archange Gabriel qui était venu demander à la Vierge Marie son consentement à l'Incarnation avait dit : « Le Seigneur-Dieu lui donnera le trône de David, son père, et il RÉGNERA éternellement sur la maison de Jacob, et SON RÈGNE N'AURA PAS DE FIN »¹.

Dès la veille de Noël le premier mot qui sort du cœur de l'Eglise est une acclamation au Roi : « Le Roi pacifique dont toute la terre désire voir la face; le Roi pacifique, glorifié au-dessus de tous les rois du monde entier! »

A Laudes, l'hymne adresse à tous les hommes cette invitation : « Du point où le soleil se lève jusqu'aux limites de la terre, chantons le CHRIST-ROI, né de la Vierge Marie. »

A la messe du jour, c'est encore la royauté du Christ que l'Introït annonce aux fidèles venus pour l'adorer. « Un enfant nous est né. Il porte sur son épaule la marque de la royauté, qu'il possède comme Dieu avant tous les temps, qu'il conquerra comme Homme par la Croix Rédemptrice. Puis, dans l'épître qu'elle nous lit, l'Eglise nous fait entendre les paroles de Dieu lui-même, relatées par l'Apôtre saint Paul : « Dieu dit à son Fils : « Votre trône, ô Dieu, demeure dans les siècles des siècles : le sceptre de l'équité est le sceptre de votre empire. Vous aimez la justice et vous haïssez l'ini-

1. Luc, I, 32-33.

quité : c'est pour cela, ô Dieu ! que votre Dieu vous a sacré d'une onction de joie, au-dessus de tous ceux qui participeront à votre gloire. »

C'est le Seigneur des seigneurs qui est né, le Roi qui fera rejaillir sa gloire sur les rois qui, sous son inspiration et sa conduite, établissant sa loi au milieu des peuples, feront régner par elle la justice et l'équité.

Il est bien remarquable que Dieu, le souverain maître des événements a choisi la fête de Noël pour faire naître le royaume des Francs, pour inaugurer en la personne de Clovis la première monarchie catholique; puis, il a choisi ce même jour pour inaugurer en la personne de Charlemagne le saint empire romain. Le souvenir de ce double événement a donné lieu à une cérémonie instituée pour honorer, en cette nuit de Noël, la puissance royale de l'Emmanuel. Son Vicaire, le Pontife suprême, bénit en son nom une épée et un casque destinés à quelque guerrier catholique qui a bien mérité de la chrétienté. « Cette épée, dit le grand cardinal Polus, est donnée à un prince que le Vicaire du Christ veut honorer, au nom du Christ lui-même qui est Roi; car l'Ange dit à Marie : « Dieu lui donnera le trône de David, son père ». C'est de lui seul que vient la puissance du glaive, car Dieu dit à Cyrus : « Je l'ai ceint de l'épée », et le Psalmiste dit au Christ : « Ceignez-vous du glaive, ô prince très vaillant! »

CHAPITRE X

LÈS VŒUX DE L'ÉGLISE A L'ÉPIPHANIE
ET AU TEMPS DE PAQUES.3^o EN LA FÊTE DE L'ÉPIPHANIE

L'ange avait dit à Marie : « Le Seigneur-Dieu donnera à l'Enfant qui naîtra de vous le trône de David, son père, et il régnera éternellement sur la maison de Jacob. »

Ces paroles ne devaient pas être entendues dans un sens restreint, comme si le Sauveur du monde ne devait être que le roi des Juifs. Jacob devait dilater ses tentes et le genre humain tout entier devait être invité, en y entrant, à venir se placer sous le sceptre du Roi des rois.

C'est ce que nous redit chaque année la fête de l'Épiphanie.

Son nom qui signifie « manifestation » indique assez qu'elle est consacrée à honorer l'apparition parmi nous du Dieu fait Homme et par conséquent du roi de l'humanité.

En l'Épiphanie se fait la manifestation de la royauté du Christ aux représentants des nations venus l'adorer dans son berceau.

Dans tous les chants de cette octave, on entend les battements du cœur de la sainte Église qui tressaille de joie à la pensée, dans l'espoir, nous pourrions dire dans la certitude, que tous les rois de la terre adoreront le grand Roi et que toutes les nations lui seront assujetties : *Adorabunt eum omnes reges terræ; omnes gentes servient ei.* Aussi

cette fête est-elle appelée vulgairement « la fête des rois. »

Les Mages, partis de l'Orient, sous la conduite de l'Etoile, viennent déposer aux pieds de l'Enfant divin le premier tribut des nations à leur souverain; ils viennent rendre hommage en leur nom à sa royauté; au vu d'Hérode et de Jérusalem, ils viennent reconnaître officiellement la royauté universelle de Celui qui est déjà, par droit de naissance, roi des Juifs.

Entendons, dès les premières Vêpres, les rois mages, à la vue de l'étoile, se dire les uns aux autres : « Voilà le signe du grand Roi; allons à sa recherche et offrons-lui en présent, l'or, l'encens et la myrrhe. »

« Par ces présents mystiques ils firent connaître, dit saint Grégoire le Grand, celui qu'ils adoraient : par l'or, ils déclaraient qu'il est Roi; par l'encens, qu'il est Dieu; par la myrrhe qu'il est mortel ». Et il ajoute : « Il y a des hérétiques qui croient à sa divinité, mais qui n'admettent point qu'il est roi en tous lieux. Ceux-là sans doute lui offrent l'encens, mais ils ne veulent pas lui offrir aussi l'or »¹. De ces hérétiques, il en est encore. Ils portent aujourd'hui le nom de catholiques libéraux.

L'hymne dit à Hérode ce que tous les rois auraient dû entendre.. S'ils avaient prêté l'oreille, aucun ne se serait jamais soulevé contre le Christ qui, s'il a voulu être roi, n'a point voulu l'être à leur façon : « Cruel Hérode, que crains-tu de l'arrivée d'un Dieu qui vient régner? Il ne ravit pas les sceptres mortels, lui qui donne les royaumes célestes. »

Le premier chant de la messe proclame l'arrivée du grand Roi : » Il est venu le souverain Seigneur;

1. Sermon X sur l'Épiphanie.

il tient dans sa main le règne, la puissance et l'empire. »

Comme épître est lu le soixantième chapitre d'Isaïe. Il annonce la formation du royaume que l'Enfant, adoré par les Mages, va se constituer :

« Lève-toi, Jérusalem; sois illuminée; car ta lumière est venue et la gloire du Seigneur est levée sur toi. Les nations marcheront à ta lumière, et les rois à la splendeur de ta clarté naissante. Lève les yeux, considère autour de toi, et vois : Tous ceux-ci que tu vois rassemblés, sont venus pour toi. Ton cœur sera dans l'admiration, et il se dilatera en ce jour, où la multitude des nations qui habitent les bords de la mer se tournera vers toi, quand la force des gentils viendra à toi. »

Serait-il possible de mieux enseigner que les hommages des Mages au Christ-Roi sont les prémices de ceux qu'apporteront successivement toutes les nations appelées à entrer dans l'Eglise?

Aussi dans tout cet office l'Eglise ne cesse d'exhorter les nations à suivre l'exemple des Mages. « Les Mages, dit saint Ildefonse¹, furent les ambassadeurs et les représentants de toute la gentilité : ils vinrent au nom de tous les rois et sujets à Bethléem où David reçut de Samuel l'onction royale, adorer Jésus-Christ enfant, Roi des rois et Dominateur des dominateurs.

Dès ce jour de l'Epiphanie ont commencé les conquêtes qui, peu à peu, formèrent le royaume du Christ. « O Roi des siècles, s'écrie Dom Guéranger, du fond de l'Orient infidèle, vous appelez les prémices de cette gentilité qui va désormais former votre héritage. Bientôt votre union avec elle sera proclamée sur la croix, du haut de laquelle, tour-

1. Hom.; I de Epiph.

nant le dos à l'ingrate Jérusalem, vous étendrez les bras vers la multitude des peuples. »

« David avait été inondé des pressentiments de ce grand jour, dit encore Dom Guéranger. A chaque page, il célèbre la Royauté de son Fils selon la chair; il nous le montre armé du sceptre, ceint de l'épée, sacré par le Père des siècles, étendant sa domination d'une mer à l'autre; puis il amène à ses pieds les *rois de Tharsis et des îles lointaines, les rois d'Arabie et de Saba, les princes d'Ethiopie.*

» Croissez, Roi des rois. Assez longtemps, Rome païenne s'est crue éternelle. Il est temps que le trône de la force cède la place au trône de la charité, que la Rome nouvelle s'élève sur l'ancienne. »

Nous verrons que Dieu a fait naître Jeanne d'Arc la prédicatrice de la royauté de Jésus en cette fête de l'Épiphanie.

4^o AU TEMPS PASCAL

L'œuvre de la Rédemption et les suites qu'elle devait avoir pour le genre humain sont admirablement rappelées, chaque année, dans les offices des semaines du temps pascal.

Les rites et les chants propres à ces solennités marquent que pour l'humanité tout entière s'est accomplie aux temps qu'ils remémorent la fin d'une ère et l'inauguration d'un ordre nouveau. C'est le calvaire, où l'humanité pécheresse, réprouvée de Dieu, passée sous le joug de Satan, meurt avec le Christ; et c'est le sépulcre d'où sort avec le Christ triomphant, une humanité rachetée, affranchie de son esclavage, rendue à la liberté des enfants de Dieu. Chaque année, les fêtes de Pâques viennent ainsi mon-

trer à toute la chrétienté, comme étant toujours actuelle, l'œuvre capitale du Christ et le droit qui en résulte pour Lui de régner sur nous.

Aussi cette saison de l'année liturgique s'ouvre-t-elle par la procession dite des Rameaux qui commémore l'entrée triomphale de Jésus-Roi dans la ville de Jérusalem. L'Eglise s'unit aux acclamations dont retentit la cité de David : « Hosanna au Fils de David! Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur. O roi d'Israël! Hosanna au plus haut des cieux. Salut, ô roi du monde qui venez pour nous racheter! »

A la rentrée dans l'église, la procession trouve les portes fermées et des voix éclatantes saluent dans l'intérieur le Roi-Christ et Rédempteur : « Vous êtes le Roi d'Israël, le noble Fils de David, ô Roi qui venez au nom du Seigneur. Gloire, louange et honneur soient à Vous, Roi-Christ, Rédempteur! »

Cinq jours plus tard sera rappelé dans l'office l'inscription de Pilate, placée au-dessus de la tête du Rédempteur, « Jésus de Nazareth, roi des Juifs », inscription proclamant devant le monde, dans les langues des trois peuples civilisés, l'indispensable caractère du Messie : sa royauté sur tout le genre humain.

CHAPITRE XI

LES VŒUX DE L'ÉGLISE A LA FÊTE
DE L'ASCENSION.5^o FÊTE DE L'ASCENSION.

Notre-Seigneur a voulu, avant de quitter la terre, établir les fondements de la souveraineté qu'il voulait et qu'il devait exercer sur le monde : et c'est aussi en ce jour de l'Ascension que se sont accomplis les principaux événements de la vie de Jeanne d'Arc, le héraut de la royauté de Jésus.

Quarante jours après sa Résurrection, les disciples étaient réunis dans le cénacle. Jésus se rend présent au milieu d'eux et participe à leur repas. Puis, avec l'autorité qui n'appartient à nul autre, il les envoie comme ses ministres prendre, en son nom, possession du monde, dans toute son étendue. » « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, allez dans le monde entier, prêchez l'Évangile (ma loi) à toute créature. » Et en même temps, il leur donne les moyens de faire accueillir avec confiance la loi évangélique, il leur confère le pouvoir d'accréditer leur parole par les miracles¹.

Jamais l'Homme-Dieu n'a affirmé, plus hautement qu'en ce jour, sa royauté, sa qualité de suprême législateur. « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les, enseignez-leur à garder tout ce que j'ai commandé ». Ce n'est pas tant aux individus que le Christ envoie ses apôtres en prononçant ces paro-

1. Marc XVI, 14, et seq.

les, qu'aux nations : convertissez-les à ma doctrine, soumettez-les à mes lois. Jamais il n'a mieux prouvé la permanence de sa présence au sein de son Eglise : « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » Jamais il n'a mieux dit qu'il serait au milieu d'elles avec sa vertu divine : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. »

Cent vingt personnes se trouvaient là réunies. Jésus se lève, l'assistance tout entière le suit jusqu'à la montagne des Oliviers. Là Jésus s'arrête. Il lève les mains, se tourne vers les siens et les bénit tous. Et voici que ses pieds se détachent de la terre et qu'il s'élève au ciel. Ils le suivent du regard, et bientôt une nuée le dérobe à leurs yeux.

Alors commence le sublime dialogue que l'oreille de David avait entendu et recueilli mille ans auparavant :

« Princes, élevez vos portes ! Portes éternelles, élevez-vous ; c'est le Roi de gloire qui va entrer. Et les anges demandent : « Quel est ce Roi de gloire ? » — « C'est le Seigneur », répondent les élus de la terre tirés par Lui des Limbes : nos premiers parents, les Patriarches, les Prophètes, les justes de toute race que quatre mille ans ont préparés pour ce triomphe et qu'Il fait entrer avec Lui dans les cieux : *Christus ascendens in altum captivam duxit captivitatem*. « C'est le Seigneur fort et puissant, le Seigneur fort dans les combats. » « Les gardiens du ciel, dit saint Grégoire de Nysse, ne reconnaissent point ce Dieu qui a revêtu la robe abjecte de notre vie et dont les vêtements sont rouges pour avoir passé par le pressoir de l'humanité. C'est pourquoi ils interrogent de nouveau ceux qui L'accompagnent par ces paroles : « Quel est ce Roi de gloire ? » Or, on ne répond plus : « C'est le Sei-

gneur fort et puissant dans les combats », mais : « C'est le Seigneur des vertus » qui a obtenu la principauté du monde, parce qu'il a rétabli toutes choses dans leur premier état : « *C'est le Roi de gloire* »¹.

Il entre alors dans les cieus et le Père qui est au ciel « dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau de tes pieds. »

Jésus reçoit ainsi l'investiture du pouvoir royal sur toutes les nations de la terre. « O Christ, s'écrie David, le Seigneur, votre Père, fera sortir de Sion le sceptre de votre force. C'est de là que vous partirez pour régner au milieu de vos ennemis. »

Jésus, Créateur, Rédempteur, Souverain Prêtre est bien le Roi des rois. Les rois de la terre ne règnent légitimement que par Lui; telle est la grande vérité que la sainte Pucelle est venue rappeler à ceux qui l'oubliaient. L'autorité dont ils jouissent ne vient pas d'un pacte social dont la sanction ne serait que d'ici-bas. Les peuples ne s'appartiennent pas à eux-mêmes, ils sont à Lui. Sa loi doit planer au-dessus de toutes les lois humaines, comme leur règle et leur maîtresse. Ils ont beau regimber, il faut qu'ils subissent ce joug. Ils ont beau se déclarer ennemis et se révolter, ils finiront par être tous sous ses pieds, l'humble escabeau, relevant le trône du Roi du ciel, de la terre et des enfers : « Au nom de Jésus, tout genou doit fléchir, au ciel, sur la terre et dans les enfers »².

La liturgie ne néglige point de célébrer en la fête de l'Ascension cette universelle royauté. « Exaltez le Roi des rois, nous dit-elle, et dites une

1. Tract. de Arc. di.

2. Phil., II, 10.

hymne à Dieu. » — « Roi éternel et très haut, chante l'hymne de Matines, Rédempteur des fidèles, ô Vous qui avez remporté en détruisant la mort un triomphe souverainement glorieux. Vous Vous élevez au-dessus de la région des astres, jusqu'à ce trône d'où vous allez exercer l'universelle puissance que le ciel, et non l'homme, vous a conférée. »

L'office de ce jour se termine par cette observation : « O Roi de gloire, Seigneur des armées, qui, aujourd'hui, êtes monté triomphant au-dessus de tous les cieus, ne nous laissez pas orphelins; mais envoyez-nous l'Esprit de vérité selon la promesse du Père. » C'est le règne de la vérité dans les âmes que prépare et rend possible le règne de Jésus sur les nations.

CHAPITRE XII

LES VŒUX DE L'ÉGLISE EN LA FÊTE-DIEU ET EN LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR.

6^o FÊTE DU TRÈS SAINT SACREMENT

« Le saint concile (de Trente) déclare très pieuse et très sainte la coutume qui s'est introduite dans l'Église, de consacrer, chaque année, une fête spéciale à célébrer en toutes manières l'auguste Sacrement, comme aussi de le porter en procession par les rues et places publiques avec pompes et honneurs. Il est bien juste, en effet, que soient

établis certains jours où les chrétiens, par une démonstration solennelle et toute particulière, témoignent leur gratitude et dévot souvenir envers le commun *Seigneur* et *Rédempteur* pour le bienfait ineffable et divin que remet sous nos yeux la victoire et le triomphe de sa mort. »

La Fête-Dieu ne ressemble point aux précédentes. Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension sont des commémorations, des solennités établies pour rappeler le souvenir des principaux actes de la vie du divin Sauveur et en recueillir les fruits. La Fête-Dieu est moins un souvenir qu'un triomphe, triomphe décerné par la chrétienté à son Roi; aussi ne fut-elle instituée qu'au treizième siècle, c'est-à-dire à l'époque où les peuples eurent le sentiment le plus vif de la souveraineté du divin Maître et où les lois et les institutions étaient arrivées à une plus grande conformité avec la loi évangélique. C'est pourquoi le saint concile de Trente dut justifier cette institution d'un caractère particulier contre les récriminations des protestants.

« CHRISTUM-REGEM ADOREMUS DOMINANTEM GENTI-BUS. Adorons le CHRIST-ROI, *Seigneur des nations* », telle est l'invitation que la sainte Eglise ne se contente pas d'adresser au clergé et aux fidèles, réunis aux pieds des saints autels, au début de cette fête, mais qu'elle fait retentir dans les rues et sur les places publiques. « Chante ton Sauveur, ô Sion! Par des hymnes et des cantiques célèbre ton CHEF et ton PASTEUR. »

Jusqu'à ces derniers temps la France déclarait, en ce jour, d'une commune voix, dans ses quarante mille paroisses, qu'elle adore le souverain Maître de

toutes choses, qu'elle se soumet avec amour à son bienfaisant empire. L'allégresse était dans les âmes, les maisons se revêtaient de blanches tentures ou de riches draperies, le feuillage et les fleurs tapissaient les rues et les places publiques, des milliers d'oriflammes leur faisaient une voûte qui transformait la cité entière en église aux innombrables nefs. Dans cette universelle acclamation, la nation était représentée par les dépositaires de l'autorité, les magistrats; par l'élite de ses jeunes hommes, les soldats; par son espérance, les petits enfants faisaient cortège au divin Roi et lui disaient que la race des Francs est tout à Lui, qu'elle le remercie de l'avoir faite ce qu'elle est, qu'elle l'aime. Ainsi en était-il chez tous les autres peuples de la chrétienté.

• Représentons-nous, comme dans un vaste tableau, dit le P. Faber, l'aspect que l'Eglise universelle offre en ce jour aux yeux de Dieu. Avec quelle joie ne devons-nous pas contempler cette brillante et immense nuée de gloire que l'Eglise fait à cette heure monter vers Lui. Dans ce concours de peuples, la couleur des visages et la diversité des langues ne sont que de nouvelles preuves de l'unité de cette foi que tous se réjouissent de professer par la voix du magnifique rituel de Rome. Sur combien d'autels, de structure diverse, tous parés des fleurs les plus suaves et resplendissants de lumière, au milieu des nuages d'encens, au son des chants sacrés et en présence d'une multitude prosternée et recueillie, le saint Sacrement est successivement élevé pour recevoir l'hommage et les adorations des fidèles et descendre pour les bénir! Dans le monde entier, les douces tiédeurs du printemps sont animées par les chants d'allégresse. Le Pape

sur son trône et la petite fille dans son village, les religieux cloîtrés et les ermites solitaires, les évêques, les dignitaires et les prédicateurs, les empereurs, les rois et les princes, tous sont aujourd'hui remplis de la pensée du très saint Sacrement et viennent rendre hommage au Roi DES ROIS, tandis que les cloches font retentir au loin leur joyeux carillon, que le canon ébranle les échos des Andes et des Apennins et que les navires pavoisés de brillantes couleurs donnent aux bords de la mer un air de fête. »

Après nos désastres de 1870-1871, M. Blanc de Saint-Bonet jetait ce cri de douleur et d'épouvante :

« La France travaille depuis un siècle à évincer de toutes nos institutions Celui à qui elle doit Tolbiac, Poitiers, Bouvines et Denain, c'est-à-dire Celui à qui elle doit sa civilisation, son territoire, son existence! Pour lui marquer toute sa haine, pour lui faire l'injure de l'expulser des murs de nos villes, elle excite depuis 1830, une presse odieuse à guetter l'époque de la fête de ce « Christ qui aime les Francs! » Et il concluait : « Et la France demande la cause de ses malheurs! »

Cette France, ce n'est point la vraie France, la France d'hier, et — rien ne pourra en arracher l'espoir de nos cœurs — la France de demain. La sainte Pucelle, nous le montrerons plus loin, a surgi de nos jours avec son auréole de sainte, pour nous ramener au pied du trône du Roi des rois et spécialement roi de France.

7^o FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

La fête du Sacré-Cœur vient d'ailleurs nous confirmer dans l'espérance de voir la France et le monde

par la France donner bientôt, aux vœux qu'expriment toutes ces fêtes, une réalisation plus parfaite que celle qu'ils ont eue jusqu'ici.

En ces derniers temps, cette nouvelle fête a été instituée à la demande du divin Roi lui-même; c'est la fête de l'espérance, espérance que l'heure est venue du règne de Jésus sur l'humanité, gagnée à Lui par les charmes de son divin Cœur et l'attrait de son amour.

L'office est plein de cette promesse que ce règne va arriver à sa perfection.

La messe, dans son Introït, nous apporte cette assurance : « Le Seigneur aura pitié de nous selon la multitude de ses miséricordes; car ce n'est point d'après son cœur qu'il nous a humiliés, et il n'a point rejeté les fils des hommes. »

Isaïe nous dit dans l'Épître ce que nous aurons à faire, ce que nous ferons lorsque le jour de ces miséricordes aura brillé :

*Louez le Seigneur,
 invoquez son nom,
 Publiez parmi les peuples ses grandes œuvres,
 Proclamez que son nom est élevé.
 Chantez le Seigneur,
 car il a fait des choses magnifiques;
 Que cela soit connu dans toute la terre !
 Pousse des cris, tressaille d'allégresse,
 habitant de Sion,
 Car le Saint d'Israël est grand au milieu de toi !*

Les leçons des Matines empruntent au même prophète la description des choses magnifiques, des biens précieux qui découleront sur la société du règne du Sacré-Cœur, annoncé à la Bienheureuse

Moniale de Paray, par Jésus lui-même, alors qu'il lui demandait l'institution de cette fête. Vingt fois, il lui dit : « Je régnerai malgré mes ennemis. »

Cette promesse nous donne donc l'espoir qu'après un effort prolongé durant dix-neuf siècles après des luttes incessantes, nous serions enfin sur le point d'obtenir le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire un état social où la volonté de Dieu serait plus religieusement observée, état qui serait justement appelé le règne de Jésus et qui ferait de la terre entière son royaume. *Adveniat regnum tuum!*

La sainte Pucelle, nous essayerons de le démontrer, serait dans les desseins de Dieu, le précurseur, le prédicateur, l'instaurateur de ce règne temporel et ce serait là la mission principale qui lui aurait été donnée, celle qu'elle ne devait accomplir qu'après sa mort, longtemps après sa mort, aux jours de sa canonisation.

II

LES COMMENCEMENTS

DE LA

CIVILISATION CHRÉTIENNE

I

CIVILISATION CONTRE CIVILISATION

CHAPITRE XIII

LA CRISE DU MONDE.

Au lendemain de son entrée triomphale à Jérusalem, Jésus retournait le soir à Béthanie. Des Gentils, venus dans la ville sainte pour les fêtes de Pâques qui étaient proches, s'approchèrent de Philippe et lui dirent : « Seigneur, nous voudrions voir Jésus. » Philippe alla le dire à André, André et Philippe le dirent à Jésus. C'était la première fois que des païens, désireux du salut, se présentaient au Sauveur. Jésus leur répondit : « L'heure est venue où le Fils de l'Homme doit être glorifié » par sa résurrection, puis par la propagation de l'Évangile dans le monde entier.

Mais pour produire ce fruit, il faut d'abord que le grain meure. L'heure de cette mort est proche. Jésus la voit venir et, livrant son humanité à l'effroi naturel qu'il va subir de nouveau au jardin

des Olives, il s'écrie : « Mon âme est troublée ! Père, délivrez-moi de cette heure », l'heure de ma passion et de ma mort ! « Mais, ajoute-t-il, se parlant à Lui-même, c'est pour cela que je suis arrivé à cette heure. Père, glorifiez votre nom ! » Et une voix vient du ciel : « Je l'ai glorifié, — aux jours du baptême et de la transfiguration ; — et je le glorifierai encore, (par la Résurrection, l'Ascension et l'intronisation à la droite du Père). La foule qui était là, disciples, Juifs, Gentils, entendirent cette voix puissante comme un coup de tonnerre. « Ce n'est pas pour moi, dit Jésus, que cette voix s'est fait entendre, mais pour vous », pour donner la sanction d'en Haut à ce que je vais vous dire : « C'est maintenant que le jugement (ou la crise suprême (*Κρισις* sans article) du monde a lieu ; c'est maintenant que le Prince de ce monde sera jeté dehors ».

Satan était devenu le maître du monde par la faute de nos premiers parents. Cette faute va être réparée quatre jours plus tard, le vendredi-saint. Par le fait même, l'empire de Satan va être détruit dans son principe : Lucifer n'aura plus sur l'humanité l'empire qu'elle lui avait conféré par son péché ; la domination qu'il exerçait sur elle reculera de jour en jour devant les progrès de l'évangélisation : elle étendra de plus en plus les bienfaits de la rédemption que l'Évangile apportera aux peuples. « Et moi, continue Jésus, quand j'aurai été élevé de la terre » par la crucifixion, « j'attirerai tous les hommes à moi », sans violence, (ainsi que l'indique le verbe *ελκυσω*) par une pression morale qui ne gênera point la liberté et qui peu à peu fera de moi le centre vivant de l'univers.

Cette scène, ces paroles ouvrent devant nos yeux

toute la suite des siècles : la croissance continue du royaume de Dieu, la décroissance continue de l'empire de Satan.

« C'est maintenant la crise du monde ». On voit ici les deux versants de l'histoire qui a son sommet au Calvaire.

Le premier de ces versants a son point de départ hors de notre monde : dans le ciel.

Nous voyons là l'Archange saint Michel qui sera l'inspirateur et le guide de la sainte Pucelle, lutter contre Lucifer : deux chefs d'armée à la tête de leurs troupes. Quelle est la cause de cette guerre? L'orgueil. L'innombrable multitude des anges est appelée à contempler Dieu face à face, à pénétrer dans sa vie intime, à y participer. C'est par le Fils de Dieu, mais par le Fils de Dieu fait Homme, que cette glorification et cette béatitude doivent s'accomplir.

« Satan frémit à l'idée de se prosterner devant une créature de nature inférieure à la sienne, à l'idée surtout de recevoir lui-même de cette nature si étrangement privilégiée, un surcroît actuel de lumière, de science, de mérite et une augmentation éternelle de gloire et de béatitude » (Cardinal Pie).

Son orgueil se révolte. Il ne se soumettra point au Christ; se jugeant blessé dans la dignité de sa condition native, il se retranchera dans les droits et les exigences de l'ordre naturel et voudra garder le premier rang, que l'Homme-Dieu est appelé à prendre.

« Qui est comme Dieu? », même fait Homme, lui crie l'archange saint Michel. Ce mot terrasse Lucifer et sa révolte le précipite des hauteurs des cieux dans les abîmes infernaux.

Dieu créa l'homme. Par sa nature à la fois spi-

rituelle et naturelle, l'homme était inférieur aux purs esprits et placé au-dessous d'eux dans la hiérarchie des êtres. Or, c'est une loi de la nature universelle que les êtres inférieurs, d'une perfection moindre, sont subordonnés à ceux qui sont d'une nature plus élevée. Saint Thomas appelle *prælatio* cette suprématie qui n'est pas seulement de dignité, mais d'autorité et de puissance.

Cette prélation appartenait sur toute la création au plus sublime de tous les anges, à celui qui avait reçu le nom de Lucifer. Placé au premier rang il recevait les premiers flots du fleuve de lumière et de vie qui découle de Dieu, et qui de lui se répandaient dans les sphères inférieures de la création.

Il eût bien voulu conserver, après sa révolte, la prélature qui le rendait si glorieux et c'est pour la maintenir en sa possession qu'il livra bataille, et *factum est prælium magnum in cælo*.

Mais par suite du péché que lui et ses disciples venaient de commettre, une nouvelle distinction s'était établie entre les purs esprits: les uns demeuraient surnaturalisés, les autres ne l'étaient plus. Or, le surnaturel de gloire faisait entrer les premiers dans une région inaccessible aux seconds, leur donnait une dignité et des prérogatives auxquelles ceux-ci ne pouvaient plus atteindre.

L'homme, au jour même de sa création, était enrichi de la grâce sanctifiante qui le plaçait dans l'ordre surnaturel et le soustrayait à la domination de l'ange déchu.

Satan résolut de la ressaisir, et il n'y réussit que trop.

Inutile de redire ici la tentation et la chute. Quiconque se livre au péché, dit saint Jean, est

l'esclave du péché (VIII, 34); et quiconque prête l'oreille à Satan tombe sous sa suprématie dont la grâce l'avait exempté. Lucifer ayant séduit l'homme put exercer sur la terre un empire semblable à celui qu'il avait conservé aux enfers sur ceux qui l'avaient suivi dans son apostasie. « Il domina sur les enfants d'orgueil¹ »

CHAPITRE XIV

LA CRISE DU MONDE (*Suite*).

De fait, jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le genre humain tout entier, à l'exception d'un tout petit peuple dépositaire de la promesse, fut et demeura sous l'empire de Satan. Il se fit élever des temples, dresser des autels sur tous les lieux de la terre et s'y fit rendre un culte impie. Aujourd'hui encore, partout où l'Évangile n'a point été prêché, partout où l'Hôte divin du tabernacle n'a point pris possession du pays, Lucifer et ses démons règnent toujours. Missionnaires et voyageurs y sont tous les jours témoins des manifestations diaboliques les plus étranges.

Lucifer n'ignorait point que son empire ne serait pas éternel. Il avait entendu la promesse faite à nos premiers parents au moment même où Dieu leur infligeait le châtiment mérité.

Attentif, il vit les prodiges qui signalaient la nais-

1. Dernière parole de Dieu à Job.

sance de l'Enfant de Bethléem. Il entendit les bons anges saluer son berceau, glorifier Dieu et annoncer la paix à la terre. L'inquiétude le saisit lorsque des rois sortirent de son empire, guidés par une étoile qu'ils ne connaissaient point, et qu'ils se mirent à la recherche du Roi, le trouvèrent et firent hommage de l'or à sa souveraineté et de l'encens à sa divinité.

Cependant l'étable de Bethléem, l'humble atelier de Nazareth, les trente années de vie la plus obscure dans la soumission et l'obéissance à un ouvrier et à une pauvre femme ne lui parurent point annoncer le Puissant qui aurait la force de renverser son empire.

Mais voici que Jean annonce que le royaume de Dieu est proche et que tandis qu'au Jourdain, une colombe descend du ciel sur la tête de Jésus, une voix se fait entendre : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ». L'inquiétude de Satan s'accroît, mais il se fait cette question : s'il est le Fils, comment et pourquoi s'abaisse-t-il à demander le baptême de Jean ?

Dans la perplexité qui le torturait, Satan prit une résolution qui, pensait-il, devait y mettre fin. Il interrogea Jésus lui-même et l'évangile du premier dimanche de Carême nous dit comment il s'y prit.

Après son baptême Jésus s'était retiré au désert, se préparant à la prédication de l'Évangile par quarante jours d'abstinence de toute nourriture. Le voyant pressé par la faim, selon la faiblesse de la chair qu'il avait prise, Satan s'approcha de lui : « *Ut exploraret utrum vere Filius Dei esset* », dit Suarez, commentant saint Thomas, « pour voir s'il était vraiment Fils de Dieu »¹.

1. Art. I, com. II.

Sa première parole manifesta sa pensée : « Si tu es le Fils de Dieu... » montre-le en changeant ces pierres en pain. La réponse de Jésus exprime son respect pour son Père et laisse le tentateur dans l'ignorance relativement à sa Personne. Satan ne se décourage point : il essaie d'une seconde tentation, mais qui déjà trahit visiblement son trouble. Comme il l'avait fait la première fois, Jésus la dissipa d'un mot tiré des Saintes Ecritures. Satan comprit qu'il serait inutile de continuer à pousser ses tentatives dans le même sens. Aussi, à la troisième, il ne dit plus comme aux deux précédentes : « Si vous êtes le Fils de Dieu... » Laisant cette question à laquelle il sait qu'il ne sera point répondu, il poursuit un autre dessein.

Depuis la catastrophe du Paradis terrestre, il régnait en maître, avons-nous dit, sur l'humanité avilie et dégradée; mais il tremblait pour son empire toutes les fois qu'il se rappelait la prédiction du Seigneur : Une femme et son Fils t'écraseront la tête. Il a vu Jésus entrer dans la carrière de façon tout extraordinaire, et il le voit maintenant commencer son œuvre qui peut avoir sur le cours du monde et la direction du genre humain une influence qu'il ne peut estimer. Il se dit que, pour conserver son empire, il doit s'emparer de cette force. Il opère un prestige qui fait voir à Jésus, comme en un tableau, les royaumes du monde et leur gloire; et il dit : Je te donnerai toute cette puissance et la gloire de ces empires, car cela m'a été livré, cela est ma possession, si tu te prosternes et m'adores. En d'autres termes : je te donnerai le gouvernement de l'univers, sous ma suzeraineté si tu me prêtes foi et hommage.

« Retire-toi, Satan, dit Jésus, car il est écrit: tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que Lui seul. »

Satan saisit la force de cette parole et la puissance de celui qui la prononce. Il se retire, résolu à défendre pied à pied son domaine. C'est ce qu'il fit, c'est ce qu'il fait, c'est ce qu'il fera jusqu'au jour où retentira enfin sur la terre ce cri de triomphe : « Alleluia! car il règne le Seigneur notre Dieu, le Tout-Puissant! Réjouissons-nous, tressaillons d'allégresse et rendons-lui gloire ^{p.} « Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes : il habitera avec eux; et ils seront son peuple, et lui-même il sera le Dieu avec eux, il sera leur Dieu » ^{1.}

CHAPITRE XV

LE ROYAUME DE DIEU DOIT ÊTRE CONQUIS.

Mors et vita duello conflixere mirando. La mort et la vie se sont livrés sur le calvaire un combat auquel les anges assistaient pleins d'admiration et qui tenait l'enfer en suspens. Dans ce combat l'Auteur de la vie paraît vaincu, il meurt; mais dans sa mort il n'a cessé de vivre et sa mort même est le triomphe par lequel il inaugurerà son règne.

La rançon a été payée, la Rédemption est accomplie; le péché est ôté et le prince de ce monde est vaincu. Son règne est fini dans sa cause et son

1. Ap. ch. XIX et XXI.

principe, mais il reste à conquérir pied à pied le territoire sur lequel il avait étendu sa domination. C'est le *magnum prœlium* qui va se poursuivre sur la terre dans les conditions où il s'était livré au ciel, c'est-à-dire, la grâce de Dieu et la liberté de l'homme s'opposant aux séductions de l'enfer.

Ce duel a pour premier champ chaque âme luttant contre son tentateur. La Rédemption est universelle, le divin Sauveur a mérité le salut de tous les hommes, mais la justification doit continuer à dépendre de la volonté de chacun. Les mérites du Christ ne seront appliqués aux individus qu'avec leur assentiment et leur coopération à la grâce. Le surnaturel, redevenu l'apanage de l'humanité doit, comme au premier jour, être accepté par chacun de ses membres. Avant cette acceptation, présumée dans les enfants des familles chrétiennes, effective chez les adultes, le fils d'Adam est encore sous le joug de Satan, et délivré, il y rentre soit par le renoncement volontaire à l'état de grâce, en commettant des actes contraires à la morale, qui lui font perdre l'amitié de Dieu, soit par la répudiation de sa foi chrétienne qui le fait rentrer dans l'infidélité. C'est la loi qui a été promulguée au commencement au ciel comme sur la terre. Elle n'a point changé, elle n'a pu changer avec la Rédemption. La nouvelle source de vie que la lance du soldat a fait couler du Cœur de Jésus en croix est ouverte à tous, mais elle ne donne ses eaux qu'à ceux qui s'approchent pour les recevoir.

Ce qui est vrai pour les individus, l'est pour les peuples. Appelées par la voix des Apôtres et de leurs successeurs, les nations se rendirent les unes après les autres à cette source et unies par la foi dans

le corps mystique du Christ, elles formèrent la chrétienté.

Mais Satan n'abandonna point la pensée, la volonté de les reconquérir, et il peut y travailler grâce aux complicités qu'il sait se créer au sein des nations. *Inimicitias ponam inter semen tuum et semen illius*, avait-il été dit au commencement. Cet oracle ne cesse de s'accomplir : les deux races sont toujours aux prises et elles forment au sein de la chrétienté les deux cités décrites par saint Augustin.

Le mot hébreu employé par la Genèse pour marquer les attaques de Satan et de sa race contre la race du Christ désigne bien les deux espèces d'assaut que l'Église n'a cessé d'avoir à subir, les deux grands obstacles qui se dressent sur la voie triomphale du vainqueur du calvaire marchant à la prise de possession de son royaume : les persécutions et les hérésies : les persécutions de l'ennemi du dehors, les hérésies de l'ennemi du dedans.

Décrire cette marche, faire connaître ces obstacles au fur et à mesure qu'ils se présentent, ce serait entreprendre de faire l'histoire des dix-neuf siècles écoulés depuis qu'a été prononcée cette parole : « *Confidite. Princeps hujus mundi ejicietur foras. Ego vici mundum.* — Confiance ! Le prince de ce monde sera mis dehors. J'ai vaincu le monde. » Ce n'est point ici le lieu.

Il est nécessaire cependant d'en tracer en raccourci le tableau avant de pouvoir exposer la principale mission de la Bienheureuse Pucelle, celle réservée aux jours de sa canonisation, conforme aux paroles et aux actes de sa vie mortelle.

CHAPITRE XVI

IDÉE FONDAMENTALE DU ROYAUME DU CHRIST
OU DE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE.

Le règne de Dieu dans la société c'est l'esprit de l'Évangile gouvernant les peuples, informant leurs institutions, leurs lois et leurs mœurs. En un mot, c'est la civilisation chrétienne substituée à la civilisation païenne.

L'antiquité n'avait pas une civilisation véritable car elle ignorait la pensée que Dieu avait eue en appelant l'homme à l'existence. Elle ne connaissait point le but de la vie humaine et par suite, ignorant la fin de la société, elle ne pouvait aider à l'atteindre, ce qui est le propre de la civilisation.

Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a appris que la courte vie dont il nous est donné de jouir ici-bas n'est pas la vraie vie, celle pour laquelle nous avons été créés. Il en est une autre dont nous devons jouir éternellement. La vie présente est la préparation à cette vie éternelle, qui ne sera rien moins qu'une participation à la vie divine par toute l'assemblée des saints.

La communauté imparfaite que constituent ici-bas entre les hommes les diverses sociétés n'est qu'une ébauche de l'unité parfaite et indestructible qui se forme peu à peu dans les cieux par l'adjonction journalière dans le sein de Dieu de tous ceux qui quittent ce monde parés de la grâce sanctifiante, riches des vertus qu'ils ont acquises aux combats de ce monde.

Les œuvres civilisatrices des peuples les plus dociles à l'impulsion de la Providence, les sacrifices

des âmes les plus généreuses, les grandes actions des esprits les plus illustres contribuent, avec les efforts les plus insignifiants des plus humbles, à perfectionner de jour en jour l'ornement de la cité future. Quiconque accomplit sa tâche terrestre, si modeste qu'elle soit, en union avec le Seigneur, appartiendra non seulement par sa personne mais par ses œuvres à ce royaume de Dieu dont la société d'ici-bas n'est qu'un commencement, une ébauche. C'est d'ailleurs ainsi que le divin Maître l'a présenté dans l'Évangile.

Il suit de là que la fin *dernière* de toute activité humaine, aussi bien celle des États que celle des individus n'est autre que celle vers laquelle notre destinée religieuse nous guide. Sans doute, la fin *immédiate* et directe des sociétés civiles est le bien commun temporel. Or, le bien temporel, c'est la sécurité de l'État; la santé, l'intégrité, la liberté des personnes; la possession des biens matériels qui rendent la vie possible et agréable, et encore la science en tant qu'elle perfectionne l'intelligence et procure la puissance sur la matière.

Mais les biens de la vie présente ne sont point suffisants. *Non satiatur oculus visu*, s'écria saint Paul à la suite de l'Écclésiaste¹, *nec auris auditu impletur*. L'expérience générale quotidienne et l'aveu du genre humain montrent que les biens temporels ne peuvent combler les désirs de l'âme. Elle aspire aux biens supérieurs que procurent la morale et la religion. De là, il suit, premièrement, que le bien temporel ne doit pas empêcher le bien éternel, ni l'ordre civil, l'ordre religieux. Mais ce rapport *négalif* qui consiste dans la *non opposition* à l'ordre moral et à l'ordre religieux, n'est pas la seule obligation de

1. Is., 8.

la société civile; elle doit de plus aider à l'acquisition des biens spirituels au moins dans les limites où son concours est nécessaire. Car tout doit être subordonné à la fin dernière de l'homme par cela seul qu'elle est la fin dernière.

Il n'est donc pas laissé au bon plaisir de l'Etat de favoriser ou de ne pas favoriser l'acquisition des biens spirituels. Il viole son devoir s'il se tient neutre à l'égard des intérêts religieux de ses sujets et surtout s'il s'y oppose. L'Etat chrétien doit surveiller l'exécution de la loi de Dieu d'où dépend le salut des âmes et le salut du monde.

Cette fonction sublime à laquelle il s'adonne, à cause de Dieu, lui vaut d'être revêtu de son autorité pour faire exécuter ses volontés. C'est une fonction religieuse qu'il assume, et en retour il reçoit une part du respect et de l'obéissance dus à Dieu lui-même.

Outre l'honneur il trouve en cette conduite sa sécurité. La sécurité vraie et solide n'est ni dans les armes ni dans la prudence politique, mais dans l'ordre voulu de Dieu, établi par Dieu.

Donc, en résumé et comme conclusion, si la fin immédiate et directe des sociétés civiles est le bien commun temporel, sa fin complète va au delà. Le bien temporel doit être subordonné au bien spirituel dans la société comme dans l'individu, par la raison que la fin immédiate est nécessairement subordonnée à la fin dernière. C'est pourquoi l'ordre civil en ne s'opposant point à l'ordre religieux, en ne mettant point obstacle à son action et à son efficacité, en lui prêtant au contraire aide et appui, en procurant à l'Eglise les secours dont elle a besoin, accomplit son devoir qui est de ne point ignorer que l'homme a une âme immortelle, et que

cette âme ne doit point être entravée dans sa marche vers ses destinées éternelles : ce qui serait le léser dans les droits les plus précieux.

Ces notions étaient nécessaires pour se faire une juste idée de ce que doit être le règne de Dieu ici-bas, ce que doit être la civilisation chrétienne : elle doit procurer le bien commun temporel et en même temps favoriser l'acquisition des biens éternels.

La plus vaste et la plus belle de toutes les sociétés antiques s'achevait par les dernières déceptions qu'avait causées au genre humain l'ignorance de ses destinées éternelles, lorsque le christianisme apporta au monde la solution lumineuse et manifeste du problème social : *L'homme est fait pour l'Etat ; le citoyen est fait pour la patrie*, avait dit l'antiquité. *L'homme est fait pour Dieu*, répondit le christianisme.

Le paganisme, ignorant la nature de l'homme et sa destinée supérieure, n'envisageait en lui que le citoyen en face de la cité et disait avec raison à son point de vue : L'homme est fait pour l'Etat, la partie pour le tout, l'individu qui passe pour la société qui lui survit.

Il n'était aucun citoyen qui eût une existence morale non déterminée par les intérêts ou les caprices de l'Etat. Le but de l'existence était atteint dès qu'on avait contribué à la grandeur de la patrie. On disparaissait ensuite dans le gouffre du tombeau, dans la mort.

Cette conception de la vie humaine et de la société humaine explique la *République* du « divin » Platon. Cette république ignore le droit de l'homme à la vie : mort à l'enfant mal venu, mort au malade. Elle voit dans la famille un organisme inutile et même gênant, parce qu'elle constitue une société particulière ayant des intérêts distincts de

ceux de la société publique. La propriété individuelle est un autre obstacle à la vie commune, la *République* s'en débarrasse en proclamant la communauté des biens. La poésie est expatriée parce qu'elle constitue une force libre que l'Etat ne peut subjuguier ni asservir.

Pour Aristote aussi c'est un axiome que le citoyen appartient à l'Etat. Les parents qui ont le droit de tuer leur enfant n'ont pas celui de l'élever, c'est l'Etat qui est le grand et unique éducateur.

N'est-ce point à cela encore, à tout cela aussi, que tend notre République, depuis qu'elle a divorcé avec l'Eglise, avec Dieu?

Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu dire : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Cette parole contenait la plus grande révolution qui se soit produite dans les annales du monde. Elle reconnaissait à l'Etat les droits qui découlent de sa fin propre; elle proclamait d'autre part les droits de Dieu sur l'homme et l'obligation où est l'Etat de les respecter.

Parce que nous avons des devoirs imprescriptibles envers Dieu et une destinée personnelle antérieure et supérieure à celle de la collectivité, l'Etat ne peut plus revendiquer sur nous les droits qu'il s'arrogeait dans l'antiquité païenne. L'homme moral ne relève que de sa conscience et de Dieu, et la mesure de sa dépendance à l'égard de Dieu est la mesure de son indépendance vis-à-vis de César. En proclamant dans le monde les droits de Dieu sur l'homme, l'Evangile y introduisit en même temps les droits de l'homme au regard de l'Etat.

La révolution, qu'appelait la parole du Christ, ne se fit point du jour au lendemain. Elle n'est point

achevée aujourd'hui après dix-neuf siècles. Un regard rapide sur les entraves qu'elle a rencontrées, le chemin qu'elle a parcouru, le point où elle est arrivée, nous dira quelle est, à l'heure actuelle, la mission que la sainte Pucelle est appelée à accomplir de nos jours.

II

LES ESSAIS DE CIVILISATION CHRÉTIENNE A ROME.

CHAPITRE XVII

LE ROYAUME DE DIEU DANS LES AMES ET DANS LES FAMILLES.

Le royaume de Dieu commença dès les premiers jours de la prédication évangélique. Tout homme qui accueillait la Bonne Nouvelle, qui ouvrait le champ de son cœur à la Bonne Semence et aidait par sa bonne volonté à sa germination, tout chrétien qui conformait sa vie à la loi évangélique était un homme nouveau. Il avait des pensées et des sentiments autres que les sentiments et les pensées de ceux qui l'entouraient, et sa manière d'être et de vivre était toute différente. Les familles formées par ces hommes nouveaux ne se distinguaient pas moins que les individus qui les composaient. L'union de l'homme et de la femme était dans ces familles indissoluble et inviolable. L'épouse était traitée avec respect, comme cohéritière de la grâce qui donne

la vie éternelle¹. L'enfant était une âme confiée par la Providence au père et à la mère qui devaient un jour rendre compte de son éducation au Souverain Juge. L'esclave était un frère appelé aux mêmes destinées que ses maîtres. On était loin des conceptions de Platon et d'Aristote et de toute l'institution familiale et sociale en vigueur depuis tant de siècles.

La régénération de l'individu et celle de la famille appelaient celle de la société. La résistance fut d'une violence inouïe et durant trois siècles fit couler le sang à flots. « C'était un spectacle de tout point extraordinaire, dit M. Kurth², que celui de la société romaine. Héritière de toutes les civilisations, elle avait réuni et fécondé les conquêtes de chacune d'elles. L'Orient lui avait légué ses traditions de pouvoir absolu; la Grèce, le trésor de sa pensée philosophique et les merveilles de son art, l'Occident barbare une inépuisable réserve d'hommes. Cet ensemble de ressources était maintenu par la vigueur du génie romain, organisateur et dominateur par excellence... Rome semblait avoir pris possession de la terre pour toujours. Partout on retrouvait l'œuvre de ses mains. Toutes les nations de la terre venaient s'asseoir sur les gradins de son Colysée qui avait 80.000 sièges et de son Cirque qui en comptait 360.000. Les Romains considéraient l'Empire comme une société qui embrassait tous les peuples de la terre, et dans les appellations officielles ils saluaient leurs empereurs du titre de princes du genre humain et de maîtres du monde ».

C'est dans cette ville, au siège de cet empire que se rendit Pierre, le pauvre pêcheur de Galilée, pour en faire la conquête au nom de son Maître qui ve-

1. I Pet., III-7.

2. Les origines de la Civilisation moderne, t. I, p. 1-2.

nait de remonter au ciel, et partir de là pour soumettre le monde à son empire. Il fut saisi, crucifié, et ses disciples par millions furent sacrifiés sur l'autel de Rome, Etat-Dieu. Mais chaque goutte de sang chrétien était une semence qui produisait au centuple.

Le règne de Dieu s'établissait ainsi dans les âmes et dans les familles, il devait s'établir dans l'Etat pour vivifier la société tout entière.

C'était bien ce que s'était proposé Pierre, docile aux enseignements de son divin Maître. Lorsqu'il entra timidement dans la ville impériale, plus d'un regard de mépris tomba sans doute sur lui. Cet homme qui portait dans ses vêtements les livrées de la pauvreté, qui n'avait d'autre soutien qu'un bâton de voyageur, qui portait tout son bien sous son bras, avait dans la tête cette folle pensée, — folle, au dire de la sagesse humaine: — transformer de fond en comble l'ordre des choses que protégeait une puissance gigantesque. Il voulait changer la religion et purifier la morale; asseoir sur d'autres bases la société, l'Etat et la famille; donner aux hommes un nouveau mode de penser et de vivre complètement différent de ce qui était depuis de longs siècles. Tout cela il voulait l'obtenir non par les agissements d'une société secrète et par un bouleversement clandestinement préparé, mais ouvertement, publiquement, à la face du monde entier qui s'insurgerait contre lui, contre ceux qui l'écouteraient et contre leur œuvre.

Quoi de plus insensé? quoi de plus impossible? Et pourtant cette impossibilité se réalisa et cette folie était sagesse.

A la fin du troisième siècle, la foi de Jésus-Christ était répandue dans tout le monde civilisé; le royau-

me de Dieu dans les âmes avait pénétré dans toutes les provinces de l'Empire romain et avait même franchi ses frontières. Des communautés chrétiennes vivaient dans la plupart des cités, organisées sur le type que les Apôtres avaient transmis aux évêques. Des correspondances s'échangeaient entre les Eglises les plus éloignées : elles se soutenaient mutuellement dans les épreuves de la persécution, elles se dénonçaient les erreurs des novateurs pour s'en défendre réciproquement. Chacune prenait sa part de la vie de l'Eglise universelle dont le foyer était l'Eglise de Rome, tête et modèle de toutes les autres.

Cependant la situation faite à l'Eglise dans la société païenne était toujours précaire et douloureuse. Elle ne jouissait d'aucune existence légale. Son organisation propre et sa hiérarchie restaient toujours sous l'action des lois qui interdisaient tout ce qui voulait être indépendant de l'Etat. Elle était considérée comme séditieuse par le fait de son existence même et traitée comme telle.

Cependant, au lieu de l'affaiblir, la persécution la faisait grandir. Le sang des martyrs était une semence qui faisait naître de nouveaux chrétiens, comme le dit poétiquement Tertullien.

La lettre du Pape Corneille en 251 nous informe qu'à cette date les chrétiens étaient de 30 à 40 mille sur 900.000 habitants que Rome comptait alors. En 312, ils pouvaient être de 70 à 75 mille. Ils appartenaient à toutes les conditions de la société, comme le montrent les épitaphes des catacombes.

Dieu jugea l'heure venue de récompenser la constance de ses fidèles et d'ouvrir pour le monde une ère nouvelle.

CHAPITRE XVIII

L'ENTRÉE DU CHRIST DANS LA CITÉ.

Les premières années du quatrième siècle sont marquées par un redoublement de violences contre le christianisme. L'empire païen réunit toutes ses forces pour accabler et anéantir l'Eglise. Il la prend corps à corps, comme dans un duel.

La dernière des persécutions avait ensanglanté la terre. L'édit de 304 ne laissait plus aux chrétiens, laïques ou prêtres, que l'alternative de l'apostasie ou de la mort. Les rênes de l'empire étaient tombées en 305 aux mains du féroce Galère. Maxence, fils de Maximien-Hercule et Constantin, fils de Constance Chlore, réclamèrent leurs droits à l'empire. Maximien vainquit Galère et s'installa en souverain à Rome; mais il vit Constantin, son rival, venir lui disputer l'empire et Rome même. Sa mère Hélène était chrétienne et d'assez grande vertu pour être après sa mort placée sur les autels. Constantin avait reçu d'elle ses premières lumières sur le christianisme. C'est dans ces dispositions qu'appelé par les Romains pour les protéger contre la cruauté de Maximien, il se résolut à franchir les Alpes, bien que son armée fût de moitié inférieure en nombre à celle de son adversaire. Inquiet sur l'issue de sa campagne il se souvint du Dieu de sa mère et implora son secours. Un jour, sur l'heure de midi, comme lui-même l'assura plus tard, sous la foi du serment, à l'historien Eusèbe, une croix lui apparut au-dessus du soleil avec cette inscription : PAR CE SIGNE, TU VAINCRAS. Toute l'armée fut témoin de ce phénomène. Puis

le Christ vint lui présenter le même signe dans un songe, lui ordonnant d'en reproduire l'image et de la faire porter devant ses troupes. Constantin fit aussitôt exécuter une croix formée par une longue lance sur laquelle était fixée une pièce transversale, et au lieu de l'aigle de Jupiter il fit mettre une couronne avec les deux initiales grecques : X. P., du nom de Jésus-Christ, entrelacées.

Sous la protection de ce signe, Constantin repoussa plusieurs fois les troupes ennemies dans la Haute-Italie et put arriver jusqu'à Rome. Là devaient être décidés la situation du christianisme et le sort du monde. Maxence fut battu au pont Milvius et Constantin fut reçu à Rome avec des joies indescriptibles. L'année suivante, 313, il publia à Milan un édit qui non seulement permettait aux chrétiens le libre exercice de leur religion, mais leur rendait les biens dont l'Eglise avait été dépouillée et assurait à celle-ci une existence légale. Un autre édit affranchit les prêtres des charges publiques afin qu'ils ne fussent point détournés du culte dû à Dieu. Le vieux palais du Latran fut donné au Pape Melchiade pour devenir sa demeure, le siège de l'administration ecclésiastique et la première cathédrale de la chrétienté. Dans la première partie de l'édit c'est la liberté de conscience et du culte qui est reconnue aux chrétiens; dans la seconde, c'est l'existence de la société chrétienne, de l'Eglise, avec son droit de vie sociale propre, qui est proclamée par tous les mots qui peuvent la désigner : *Corpus, conventiculum, ecclesia*. Son domaine collectif est nettement mis à part de la propriété individuelle. L'Eglise acquérait vis-à-vis de l'Etat la personnalité morale et civile qui, après quatorze siècles, vient de lui être enlevée en France.

Dès cette époque apparaît en pleine lumière la primauté de l'Eglise de Rome. Son évêque ne restreint pas son action à son troupeau immédiat; elle rayonne sur toute la catholicité aidée par l'empereur. Divers événements du règne de Constantin le montrent bien : le schisme des donatistes, la lutte contre l'arianisme. Les 2, 3 et 4 octobre de l'an 313, le palais de Latran voit pour la première fois un concile d'évêques sous la présidence du Pape; puis en 324 et 325 est réuni le premier concile général de Nicée contre l'arianisme. De simples prêtres, Victor et Vincent, y ont la préséance sur tous les évêques; parce qu'ils sont les représentants du Pape, ils y tiennent sa place.

On voit en tout cela le commencement du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le monde.

CHAPITRE XIX

ROME S'EFFORCE DE SE CHRISTIANISER.

Rome en rassemblant tous les peuples avait servi d'instrument à des desseins qui lui étaient cachés : le monde pacifié sous la loi romaine allait entrer avec Constantin dans la voie de ses véritables destinées.

Aussitôt après sa conversion, Constantin appela les évêques, les ministres de Jésus-Christ, souverain Roi, à siéger dans les conseils de l'Empereur; on le vit s'asseoir humble et attentif, sur un tabouret, au milieu des Pères du Concile de Nicée et revendiquer le titre d'*évêque du dehors*.

Sous Théodose-le-Grand la transformation apparut dans tout son éclat. Au lieu de devoir une partie de leur prestige à l'Empereur comme sous Constantin, les évêques semblaient au contraire lui communiquer le leur, et pendant qu'il leur ouvrait toutes grandes les portes de son palais, eux ne craignirent pas de lui fermer celles de l'Eglise comme à un simple fidèle, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence de ses fautes.

Dans toutes les choses qui n'étaient pas du domaine de la conscience, l'Eglise avait à l'égard des empereurs la soumission la plus respectueuse, voire la plus humble; mais elle savait être le représentant de Dieu, le ministre de Dieu, le lieutenant de Jésus-Christ dans l'ordre des choses spirituelles. Les empereurs de leur côté ne se contentaient point de favoriser le clergé : de l'exempter des principales charges civiques, des fonctions municipales, des servitudes personnelles, de l'investir d'attributions publiques, de l'élever peu à peu à une condition qui en faisait une des autorités de l'Etat; ils s'occupaient aussi de transformer la législation et d'y introduire l'esprit chrétien; ce qui est proprement le vrai signe, le caractère spécial du règne de Dieu dans la société.

L'Eglise avait tiré des paroles du divin Maître tous les éléments d'une civilisation autre que celle qui avait régi les nations jusque-là. Le moment était venu de les mettre au jour, de leur permettre d'agir. Pour cela, l'Eglise et l'Etat devaient se donner une main fraternelle dans la pensée de travailler de concert au bonheur du genre humain. L'Eglise fit tout ce qu'elle put pour réaliser cet idéal inauguré par Constantin.

Les lois qui étaient en contradiction manifeste

avec les exigences du christianisme tombèrent d'abord, par exemple, les sévères dispositions contre le célibat qui mettaient des entraves au libre exercice de la vie monastique et sacerdotale. Le dimanche devint un jour de repos légal. Les grandes fêtes chrétiennes, Noël et Pâques, furent prises pour dates des vacances publiques. La fureur des spectacles dut faire relâche le jour de la Résurrection.

A cause de la sainteté du carême, les procès criminels furent suspendus pendant ce temps de jeûne et d'expiation. Le législateur se préoccupa de la pureté des mœurs, « par respect, dit le code Théodosien, pour la sainteté du logis de l'âme humaine »¹. L'esprit de douceur de l'Évangile passe aussi dans les lois : l'autorité paternelle perd son droit de vie et de mort, le régime des prisons est amélioré, les prisonniers sont placés sous la protection du prêtre, l'homme de la miséricorde. Il fut défendu de marquer d'un stigmate la figure des condamnés aux mines, car c'était « souiller cette face humaine qui a été moulée à l'image de la beauté céleste »². Les combats de gladiateurs furent abolis, grand triomphe sur la passion prédominante de la société païenne. Un nouveau mode d'affranchissement des esclaves fut introduit : il se fit désormais dans l'Église en présence de l'évêque.

L'ère des conciles s'ouvre avec l'ère de Constantin. Il y en eut dans toutes les régions du monde. La plupart des institutions chrétiennes sont sorties du travail ininterrompu de ces assemblées ecclésiastiques. En parcourant les gigantesques recueils dans lesquels l'Église a enregistré leurs actes, il semble qu'on pénètre dans les ateliers de la civilisation. Pas

1. IX, VII, 6.

2. Code Théodosien, IX, XL, 2.

une question morale et religieuse qui n'y soit débattue, pas un intérêt social qui n'y soit l'objet d'un examen approfondi. Les canons se multipliaient réglant les détails de la vie de la société d'après les lois de la justice et de la charité.

Le Pape et les conciles provinciaux maintenaient les institutions ecclésiastiques au milieu de l'anarchie de cette époque; ils veillaient à ce que la société chrétienne se développât conformément aux institutions et aux traditions de l'Eglise.

Moins d'un siècle après la conversion de Constantin, Théodose II promulgua le code théodosien et cent ans plus tard Justinien codifia le code romain. Ces deux codes, le premier en Orient, le second en Occident, ont régi l'Europe jusqu'à l'avènement des temps modernes. En examinant les compilations qui les composent, il est facile de voir l'influence que le christianisme a exercée sur leurs rédacteurs. Le premier contient les lois de Théodose le Grand et de Valentinien, ces deux esprits chrétiens. Il fut d'ailleurs dû en grande partie à l'inspiration de sainte Pulchérie, sœur de l'empereur.

Le code justinien est moins pénétré que le code théodosien des influences du christianisme. Il suffit cependant d'y jeter les yeux pour voir combien il diffère des règles juridiques exposées par les jurisconsultes des trois premiers siècles de l'empire. Non seulement il est promulgué sous les auspices de Dieu, *Deo auctore*, et au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *in nomine Domini nostri Jesu Christi*, non seulement la « divine Providence » et la « souveraine Trinité » s'y manifestent, mais l'action du christianisme s'y montre présente par une révolution profonde dans les principes directeurs du droit civil.

Ces principes entièrement nouveaux, puisés dans

les enseignements des Pères de l'Eglise, ont conduit à des solutions opposées à celles qu'auraient dû amener l'évolution naturelle du droit romain classique. La nouvelle notion de la vie prêchée par la doctrine chrétienne, et le nouvel idéal social qui en était sorti avait inspiré au législateur de nouveaux motifs pour le règlement des intérêts : la piété, la douceur, la protection des faibles, l'avantage d'autrui. Justinien retouche légèrement les textes traditionnels qu'il compile, soit en corrigeant une solution, soit en ajoutant aux modèles classiques des petites phrases de ce genre : *Mais il est mieux...*, *Il est préférable...*, *Plus bienveillant...*, *Plus doux...*, *Plus juste...*, *Plus sûr...*, *Plus humain...*, *Plus équitable* qui témoignent discrètement de la révolution morale accomplie par le Christ et ses disciples.

Le christianisme conserva, sans en perdre une parcelle, tout ce qui avait été pratiqué jusqu'alors en fait de bien et de droit et le déclara propriété permanente de l'humanité¹. Mais la nouvelle religion apporta dans cette terre antique un trésor inestimable de semences surnaturelles telles qu'en les voyant germer, on pouvait dire que c'étaient des semences complètement nouvelles et d'un ordre à part, celles annoncées par les paraboles du Christ, celles qui devaient se développer en civilisation chrétienne et constituer le royaume de Dieu.

1. Justin, Apol., II, 13.

CHAPITRE XX

L'OBSTACLE RADICAL A LA CHRISTIANISATION
DE ROME.

Cependant l'Empire ne sut pas se débarrasser des œuvres de mort qui le minaient. Malgré tous ces actes qui témoignaient de sa bonne volonté, au fond, il resta païen avec des empereurs chrétiens, des populations chrétiennes et malgré une législation qui se christianisait de jour en jour.

Il est de la plus haute importance de bien se rendre compte de la nature du vice qui anéantit toutes les espérances que les règnes de Constantin le Grand et de Théodose le Grand avaient fait concevoir et qui obligea la divine Providence à s'armer des Barbares pour anéantir l'empire inamendable et à susciter Clovis pour fonder sur ces ruines l'empire des Francs, car c'est le même vice qui, à partir du XIV^e siècle, de l'époque de Jeanne d'Arc, a fait rétrograder le règne de Dieu sur la société, c'est le même vice qui est l'âme de la Révolution.

L'empire romain après la conversion de Constantin prit les dehors du christianisme, il ne laissa pas pénétrer jusqu'à son cœur ce qui en est l'esprit : la souveraineté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi des rois.

Le vieux principe païen était la divinité de l'Etat et comme corollaire l'omnipotence illimitée du souverain. L'Etat était dieu, et dieu était le prince à qui l'Etat avait délégué sa puissance. La formule

Romæ et Augusto, à Rome et à l'Auguste, dédicace de certains temples, n'avait pas d'autre sens que le suivant : A l'Etat qui est un dieu et à celui qui est un être sacré parce qu'il le représente. A Rome et à l'Auguste les citoyens non seulement prêtaient serment de fidélité, mais ils leur devaient des sacrifices. L'empereur était l'homme en qui résidait la sainteté, la divinité de l'Etat. Le terme *Augustus* appartenait à la langue religieuse de Rome, il ne s'appliquait qu'aux dieux ou aux objets qui participaient de la divinité. Toutes les provinces, toutes les cités avaient des temples et des autels consacrés à tous les empereurs l'un après l'autre. Il y avait une loi — loi de majesté — qui permettait de punir de mort quiconque commettrait envers l'empereur le crime d'impiété.

La parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », avait affranchi les chrétiens de ce culte et de cette servitude. Ce fut l'une des causes de la persécution sanglante et non l'une des moindres.

La pensée de la société chrétienne était, en matière de gouvernement, que la religion fût hors des mains de l'Etat. Elle ne l'obtint point. Après comme avant la conversion des empereurs au christianisme, l'idée de la divinité de l'Etat, et, comme corollaire, celle de l'omnipotence illimitée des souverains ne cessèrent de diriger la vie de la société politique. L'empereur est toujours dieu; il ne cesse de faire retentir ses constitutions du titre sacrilège que prenaient ses prédécesseurs; il étend les qualificatifs de *sacré* et de *divin* à tout ce qui a rapport à sa personne. Les formules traditionnelles ne perdent pas leur sens premier et le pouvoir absolu

que les Césars s'attribuent en paroles est bien une réalité à leurs yeux, leur conversion au christianisme ne doit pas avoir pour résultat de le diminuer. Ils ne doutent pas qu'ils aient sur la religion nouvelle les droits qu'ils avaient sur l'ancienne. Ils avaient été autrefois les pontifes suprêmes de celle-là, ils veulent le rester de celle-ci. « *Ma volonté tient lieu de canons* », répondait naïvement Constance aux prélats qui invoquaient les lois de l'Eglise pour ne pas souscrire à une loi urgente. Saint Jean Chrysostome, le Pape Martin I^{er}, le savant et saint confesseur Maxime et beaucoup d'autres grands et saints personnages surent par expérience que ces paroles : « Notre divinité ordonne... Notre parole divine le veut ainsi... Tel est l'ordre divin que nous adressons, etc. », n'étaient point de vaines formules. Ils payèrent par les coups, l'exil et la mort la proclamation de la vérité prêchée par saint Paul : « Le prince est *ministre de Dieu* pour le bien. »

Par une conséquence bien logique, la notion d'une société spirituelle, indépendante de l'autorité impériale et s'administrant elle-même par institution divine était incompréhensible pour le vrai Romain et pour les empereurs qui succédèrent à Constantin. L'Eglise pour eux faisait parti de l'Etat et par conséquent était sous leurs ordres : ils s'indignaient qu'elle ne voulût pas le reconnaître. Ils s'imposaient à elle comme des papes laïques. Ils nommèrent et déposèrent des évêques, ils créèrent des patriarchats, ils convoquèrent des conciles, ils firent signer par force des formules fabriquées sous leurs auspices, ils publièrent des symboles qu'ils imposèrent aux peuples comme règles de foi.

L'Eglise ne pouvait accepter une telle servitude

et Dieu ne le voulut pas. La Providence, pour ne point laisser se consolider et se perpétuer une telle déviation, un tel travestissement de l'œuvre du Christ appela les Barbares pour fonder avec eux une société nouvelle. Elle leur ordonna de détruire et leur donna de reconstruire.

*Je sifflerai et je les rassemblerai,
car je les ai rachetés.
Et ils se multiplieront
quand je les aurai semés parmi les peuples,
et il ne se trouvera pas assez d'espace pour eux.
Je les fortifierai en Yahveh
et ils marcheront en mon nom, dit Yahveh¹.*

CHAPITRE XXI

LA RUINE DE L'EMPIRE ROMAIN.

La conviction que l'empire romain était éternel, qu'il durerait autant que le monde était universelle. Les chrétiens la partageaient aussi bien que les païens. Elle s'affermait chez eux à partir du jour où le *Labarum* victorieux flotta au sommet du Capitole. On ne concevait pas un état social autre que celui qui existait.

Lorsque l'empire épouvanté assista à la prise de Rome par Alaric, saint Augustin vint lui dire qu'il n'avait pas, comme le croyaient ses fidèles, reçu la mission de réaliser la fin de l'humanité. Il composa

1. Jérém., X, 8-12.

son livre de la Cité de Dieu, pour enseigner à ses contemporains que la Cité de Dieu inaugurée par le Christ, reconstituait, en dehors de l'Empire, une communauté humaine plus vaste, plus durable, plus parfaite, dont la loi était établie par Dieu lui-même. Pour la cité des hommes, dont l'Empire était la réalisation, sa mission était close; il pouvait périr sans que l'humanité fût entraînée dans sa ruine : les barbares étaient là pour commencer l'œuvre de l'avenir.

Joseph de Maistre a dit de même : « Il fallait que l'empire romain disparût. Putréfié jusque dans ses dernières fibres, il n'était plus digne de recevoir la greffe divine. Mais le robuste *sauvageon* du nord s'avavançait, et tandis qu'il foulerait aux pieds l'ancienne domination, les Papes devaient s'emparer de lui, et, sans jamais cesser de le caresser ou de le combattre, en faire à la fin ce que l'on n'avait jamais vu dans l'univers. »

Ce n'est point le lieu de redire les cris de détresse poussés de tous les côtés à cette heure tragique entre toutes; mais entendons le protestant Guizot rendre hommage à l'œuvre de l'Église dans son Histoire de la civilisation de l'Europe :

« Il est évident qu'il fallait une société fortement organisée, fortement gouvernée, pour lutter contre un pareil désastre, pour sortir victorieuse d'un tel ouragan. Je ne crois pas trop dire en affirmant qu'à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle, c'est l'Église chrétienne qui a sauvé le christianisme, c'est l'Église, avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution intérieure de l'empire romain, contre la barbarie, qui a conquis les barbares, qui est devenue le lien, le moyen, le

principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare... Si l'Eglise chrétienne n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle. »

« L'univers romain s'écroule, » écrivait saint Jérôme¹. Les frontières du Tigre et de l'Euphrate étaient menacées par les Perses, les Ibères, les Arméniens; toute l'Illyrie et les Thraces étaient ravagées par les Goths, les Huns et les Alains; les frontières du Rhin et du Danube étaient attaquées par les peuples de la Germanie, les Allemands, les Francs et les Suèves. Ces peuples, destinés à exécuter la justice de Dieu contre l'empire de Rome, arrivaient l'un sur l'autre du fond de l'Asie.

Une formidable avalanche tomba sur la Gaule, où elle se partagea en deux masses, dont l'une roula jusqu'au delà de l'Apennin, tandis que l'autre se précipitait sur l'Espagne et de là sur l'Afrique, si bien qu'après cette double invasion, il ne restait plus, en Occident, que des lambeaux de provinces romaines qui ne fussent pas aux mains des barbares. Ils venaient avec leurs familles et leurs dieux prendre possession des terres et des foyers. La Gaule avait été dépeçée par plusieurs nations. A côté des Visigoths, les Burgondes occupaient la belle vallée du Rhône avec les hautes régions alpestres. Les Alamans s'étaient répandus de ce côté du Rhin dans les plaines de l'Alsace. Les Francs s'étaient établis sur le cours inférieur des trois grands fleuves des Pays-Bas, le Rhin, la Meuse et l'Escaut.

L'Eglise avait fait la conquête de la plupart de ces barbares avant qu'eux-mêmes eussent conquis l'Empire. La foi catholique était au IV^e siècle celle des Goths, des Burgondes, des Vandales et des Lombards.

1. Ep. 35.

Mais l'arianisme avait passé de bonne heure comme *l'homme ennemi* à travers les moissons que l'Évangile faisait lever parmi eux et les avait rendus incapables de servir aux desseins de la Providence pour la régénération du monde.

La vertu surnaturelle de l'Église est dans le dogme fondamental de l'Incarnation. L'arianisme en faisant du Christ une créature, enlevait au christianisme son caractère divin et le stérilisait. Les chrétiens, sectaires de l'arianisme, ne furent plus dans l'Église que des membres languissants et atrophiés. De là l'avortement des Lombards et de tous ceux qui succombèrent l'un après l'autre sous l'action du mal organique dont l'arianisme les avait infectés.

Dieu qui, comme dit saint Paul, a fait sortir d'un seul tout le genre humain et qui lui a donné le globe tout entier pour demeure, a aussi déterminé le temps de l'apparition de chaque peuple et lui a marqué le lieu de son établissement¹, jeta alors son regard sur les Francs pour en faire ses serviteurs. Il décréta « d'établir leur empire, pour servir d'instrument à ses divines volontés dans le monde et y établir son règne par la défense et le triomphe de la Sainte Église »².

L'histoire de cette prise de possession est merveilleuse entre toutes, il est nécessaire de la raconter avec quelque détail.

1. Act. XVII, 26. — 2. Missel du IX^e siècle.

III

LA CIVILISATION
CHRÉTIENNE EN FRANCE

I

COMMENCEMENTS DU ROYAUME DE DIEU EN FRANCE.

CHAPITRE XXII

NAISSANCE DU ROYAUME DES FRANCS.

L'extension prodigieuse qu'avait prise en quelques années le petit royaume des Saliens l'avait mis en contact avec tous les peuples qui se partageaient la Gaule. Grâce à la conquête de Verdun et d'une partie de la Belgique première, il était devenu le voisin des Alamans, et une lutte avec cette nation belliqueuse était imminente. Elle éclata en 496, la quinzième année du règne de Clovis. Sentant l'importance de l'enjeu et connaissant la valeur de l'adversaire, Clovis y avait engagé toutes ses forces. Les Francs fléchirent et une débandade était imminente, dit M. Kurth¹. Clovis qui combattait à la tête des siens ne pouvait plus les ramener à l'assaut. Alors sur le point de périr, abandonné de ses dieux qu'il avait

1. Clovis, p. 316.

invoqués vainement, il vit surgir de sa mémoire, remplie des entretiens de Clotilde, la figure du Christ, vainqueur de la mort, lui avait-elle dit, et le prince du siècle futur. Il poussa vers Lui ce cri : « Dieu de Clotilde, secours-moi dans ma détresse et je croirai en toi. » A ce cri, la fortune du combat fut brusquement intervertie. L'armée franque revient à la charge, les Alamans plient à leur tour, leur roi succombe dans la mêlée.

La journée du Pont Milvius avait clos les annales du monde antique, celle-ci ouvre les annales du monde moderne.

Le premier soin de Clotilde fut de mander saint Remi pour préparer Clovis au baptême. Une inquiétude s'éleva dans le cœur du roi. Qu'allaient dire ses antrustions? Liés à sa personne par le lien sacré du serment, obligés envers lui au dévouement le plus absolu, ils ne pouvaient rester les adorateurs de Wodan, alors qu'il allait être le fidèle de Jésus-Christ. Mais à peine leur adressa-t-il la parole que, d'une seule voix ils s'écrièrent qu'ils abandonnaient leurs dieux mortels et qu'ils prenaient pour maître le Dieu immortel, que leur prêchait Remi. Pour le reste de l'armée, elle n'eut pas à se prononcer. Depuis la conquête de la Gaule romaine elle comprenait au moins autant de chrétiens que de païens.

Le jour du baptême de Clovis et de ses hommes fut fixé à la Nativité du divin Rédempteur.

La nuit de Noël, en l'an 496, — nous dit Baronius, transmettant la tradition conservée par Hincmar, Surius, Marlot et autres, — « dans la chapelle du palais dédiée à saint Pierre, saint Remi, Clovis et sainte Clotilde étaient assis, entourés des clercs qui avaient accompagné le Pontife, et des officiers du Roi et de la Reine. Le prélat donnait au Roi des en-

seignements salutaires et lui inculquait les commandements évangéliques. Pour confirmer la prédication du saint évêque, Dieu voulut montrer visiblement ce qu'il dit à tous les fidèles : « Quand deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

» Tout à coup, en effet, une abondante lumière, plus éclatante que celle du soleil, remplit toute la chapelle et l'on entendit en même temps ces paroles :

» LA PAIX SOIT AVEC VOUS. C'EST MOI, NE CRAIGNEZ RIEN : DEMEUREZ DANS MON AMOUR.

» Puis, après ces paroles, la lumière disparut et une odeur d'une incroyable suavité embauma le palais, afin de prouver avec évidence que l'Auteur de la lumière, de la paix et de la douceur y était venu, car, l'évêque excepté, aucun des assistants n'avait pu le voir, parce qu'ils étaient éblouis par l'éclat de la lumière. Sa splendeur pénétra le saint Pontife, et la lumière qu'il rayonnait illuminait le palais avec plus d'éclat que les flambeaux qui l'éclairaient...

» Un miracle digne des temps apostoliques, pour me servir des expressions d'Hormisdas, succéda à cette apparition, comme le rapportent Aimoin et Hincmar, évêque de Reims; je veux parler de l'ampoule du saint chrême apportée du ciel par une colombe, et qui servit à sacrer Clovis et, à son exemple, tous les rois de France, ses successeurs »¹.

1. Voici ce que raconte Hincmar : « On était au baptistère; le clerc qui portait le chrême, arrêté par la foule, ne put parvenir jusqu'aux fonts baptismaux; le chrême allait manquer. Saint Remi se mit aussitôt en prières, et voici que, tout à coup, une colombe plus blanche que la neige apparut, portant dans son bec une ampoule pleine d'un chrême sacré, dont le véné-

Parmi les défenseurs de Jeanne d'Arc au procès de réhabilitation se distingua un des plus saints évêques que l'Église de France ait vus dans les six ou sept derniers siècles, Elie de Bourdeilles. Dans son *Mémoire* il montre ainsi le sentiment que l'on avait à l'époque de la Bienheureuse, du baptême de Clovis et des obligations qu'il impose à la France et à ses rois :

« Les mérites de la très sainte et merveilleuse Clotilde, les prières et les enseignements de cette lumière du monde, qui est saint Remy, convertirent Clovis à la foi. Il reçut miraculeusement le baptême des mains de saint Remy. Il était au baptistère; et le chrême faisant défaut, ô merveille! ô ineffable condescendance de la miséricorde de Dieu! voilà qu'une colombe apparaît portant dans son bec une ampoule remplie de chrême. Le Pontife s'en sert pour oindre le roi, et le vase saint conservé dans l'église de Reims fournit le chrême pour le

rable évêque versa le contenu dans les fonts baptismaux: à l'instant se répandit une odeur plus suave que tous les parfums qu'on avait épanchés. »

Telle était, dès le IX^e siècle, la tradition rémoise. Au sacre de nos rois les fonctions étaient faites avec un chrême préparé sur la patène d'or du calice de saint Remi, auquel on ajoutait une larme du baume contenu dans la Sainte-Ampoule, tirée à l'aide d'une aiguille d'or.

La Sainte Ampoule fut brisée le 8 octobre 1793, par Philippe Rühl, député du Bas-Rhin, sur le socle de la statue de Louis XV, place Royale. Mais la veille du jour où sa destruction fut décidée, MM. Seraine et Ph. Houelle, ainsi que le constate un procès-verbal authentique, tirèrent, à l'aide de l'aiguille d'or, le plus qu'ils purent du baume miraculeux. L'enfermèrent dans du papier et le conservèrent. Ces fragments permirent de reconstituer la Sainte Ampoule, qui fut employée comme autrefois pour le sacre de Charles X.

sacre des rois ses successeurs; mémorial permanent à travers les âges, laissé à la maison de France, pour que ce pieux, humble et indélébile souvenir la fasse renouveler dans la résolution de ne pas offenser le Seigneur son Dieu qui l'a honoré d'un signe de sa particulière alliance; pour qu'elle soit sans cesse sous sa main, prompte à le servir, à servir son Eglise, à révéler et à défendre ses ministres. »

Mais reprenons le récit de Baronius.

« Par ces éclatants prodiges, poursuit le grand historien de l'Eglise, Dieu voulut manifester clairement de quel poids (*quantæ molis erat*) était la conversion du roi des Francs et de son peuple. »

Baronius ajoute :

« Instruit de la voie de Dieu, le roi entra avec la courageuse nation des Francs par la porte de la lumière éternelle. Elle crut au Christ et devint une nation sainte, un peuple d'acquisition afin qu'en elle fût annoncée la puissance de CELUI qui les appela des ténèbres à son admirable lumière »¹.

C'est une légende, dira-t-on; mais Dieu ne peut-il faire des prodiges? N'avait-il point une raison suffisante d'en faire pour consacrer et engager à son service le peuple dont il voulait faire son bras droit? Et enfin, comment nier un prodige raconté par de graves et saints historiens, implicitement affirmé par le témoignage du pape Hormisdas qui écrit à saint Remi que des miracles égaux à ceux des temps apostoliques éclatèrent en France, confirmés par la Sainte Ampoule et le don de guérir les écrouelles! Ajoutons que ce témoignage fut pour ainsi dire scellé par le Christ lui-même, lorsqu'il

1. T. VI, p. 464. Année 499, XVIII.

appela plus tard le roi de France : « le fils aîné de son Cœur sacré ».

« A dater de là, dit Mgr Pie, une grande nation, une autre tribu de Juda commença dans le monde. Les pontifes de Rome, d'accord avec les évêques de Gaule, ne s'y méprirent point. A travers l'obscurité profonde qui leur avait si longtemps et si douloureusement voilé le mystère de l'avenir, ils saluèrent aussitôt l'astre nouveau qui se levait en Occident, et ils conçurent des présages qui n'étaient point trompeurs. »

Un historien, de ceux qui sont les moins disposés à voir dans les événements humains l'intervention divine, M. Th. Lavallée, a dit également :

« La conversion de Clovis fut un immense événement; elle commença la grandeur des Francs et de la Gaule. *Dès ce moment, ce pays devient le centre du catholicisme, de la civilisation et du progrès. Dès ce moment, il prend la magistrature de l'Occident qu'il n'a pas cessé d'exercer.* »

Les papes et les évêques entrevirent dès les premiers jours cette glorieuse carrière et la prophétisèrent.

Le pape Anastase II écrivit à Clovis :

« Nous louons Dieu qui a tiré de la puissance des ténèbres un si grand prince, AFIN DE POURVOIR L'ÉGLISE D'UN DÉFENSEUR, et l'a orné du casque du salut pour combattre ses pernicious adversaires. Courage donc, cher et glorieux fils, afin d'attirer sur votre sérénissime personne et sur votre royaume la protection céleste du Dieu tout-puissant; qu'il ordonne à ses anges de vous garder dans toutes vos voies, et vous donne partout la victoire sur vos ennemis »¹.

1. Nous devons dire que la lettre du pape Anastase II

« Et saint Remi, avant de mourir, dit Baronius, inspiré par l'Esprit-Saint, à la façon des patriarches, donna à la France une bénédiction consignée dans son testament, confirmée par la signature des évêques (saint Vaast, saint Médard, saint Loup, etc.), et dont voici les termes :

« Si mon Seigneur Jésus-Christ daigne écouter la prière que je fais chaque jour pour la maison royale, afin qu'elle persévère dans la voie où j'ai dirigé Clovis POUR L'ACCROISSEMENT DE LA SAINTE EGLISE DE DIEU, puissent les bénédictions que l'Esprit-Saint a versées sur sa tête par ma main pécheresse s'accroître par ce même Esprit sur la tête de ses successeurs ! Que de lui sortent des rois et des empereurs *qui feront la volonté du Seigneur pour l'accroissement de la Sainte Eglise* et qui seront, par sa puissance, confirmés et fortifiés dans la justice ! Puissent-ils chaque jour augmenter leur royaume, le conserver et mériter de régner éternellement avec le Seigneur dans la Jérusalem céleste ! »

Saint Avitus, évêque de Vienne, qui n'avait pu assister au baptême de Clovis, lui écrivit aussi une lettre « où l'on ne sait, dit M. Godefroid Kurth, ce qu'il faut admirer le plus, de l'élévation du langage, de la justesse du coup d'œil ou de l'inspiration sublime de la pensée » : « ... De toute votre antique généalogie, vous n'avez rien voulu conserver que votre noblesse, et vous avez voulu que votre descendance fit commencer à vous toutes les gloires

à Clovis, bien que ne portant aucun caractère intime de supposition (elle est d'ailleurs trop courte pour offrir beaucoup de prise à la critique), doit être tenue pour suspecte à cause de sa provenance. Elle est, en effet, rapportée par le savant Jérôme Viguier, auteur de plusieurs documents fabriqués. (Voir *Clovis*, par M. Godefroid Kurth.)

qui ornent une haute naissance. Vos aïeux vous ont préparé de grandes destinées; vous avez voulu en préparer de plus grandes à ceux qui viendraient après vous... Puisque Dieu, grâce à vous, va faire de votre peuple le sien tout à fait, eh bien! offrez une partie du trésor de foi qui remplit votre cœur à ces peuples assis au delà de vous, et qui, vivant dans leur ignorance naturelle, n'ont pas encore été corrompus par les doctrines perverses (l'arianisme); ne craignez pas de leur envoyer des ambassadeurs et plaidez auprès d'eux la cause de Dieu qui a tout fait pour la vôtre. »

C'est, dit M. Kurth, le programme du peuple franc qui est ici formulé. Pour qui, à quatorze siècles de distance, voit se dérouler dans le passé le rôle historique de ce peuple, alors enveloppé dans les ténèbres de l'avenir, il semble qu'on entende un Voyant d'autrefois prédire la mission d'un peuple d'élus. La nation franque s'est chargée, pendant des siècles, de réaliser le programme d'Avitus : elle a porté l'Évangile aux peuples païens, et, armée à la fois de la croix et de l'épée, elle a mérité que ses travaux fussent inscrits dans l'histoire sous ce titre: *GESTA DEI PER FRANCOS*¹.

Un poète inconnu a inscrit en tête de la loi salique l'hymne de la nativité de ce grand peuple : « Vive le Christ qui aime les Francs! qu'il garde leur royaume, qu'il remplisse leurs chefs de la lumière de la grâce, qu'il protège leur armée, qu'il leur accorde l'énergie de la Foi, qu'il leur concède par sa clémence, Inî le Seigneur des seigneurs, la joie de la paix et des jours pleins de félicité! Car cette nation est celle qui, brave et vaillante, a secoué de ses épaules le joug très dur des Romains, et c'est

1. Clovis, p. 355.

eux, les Francs qui, après avoir professé la foi et reçu le baptême, ont enchâssé dans l'or et dans les pierres précieuses les corps des saints martyrs, que les Romains avaient brûlés par le feu, mutilés par le fer ou livrés aux dents des bêtes féroces. » Ces paroles, dit M. Kurth, sont le commentaire le plus éloquent et le plus clair du grand acte du 25 décembre 496.

CHAPITRE XXIII

LA VOCATION DE LA FRANCE.

Tous les historiens sont d'accord pour considérer Clovis comme le fondateur de l'unité française. Avant lui, les Francs étaient plutôt campés qu'établis sur les terres conquises. leur domination ne s'exerçait que dans des limites indéfinies, marquées par leurs incursions.

Clovis anéantit ce qui restait dans les Gaules de domination romaine, réunit tous les Francs sous sa loi et opposa une barrière aux invasions. Les Gallo-Romains, déjà chrétiens, le regardèrent comme un libérateur; son autorité fut reconnue du Rhin à l'Océan et s'étendit bientôt jusqu'aux Pyrénées.

La nation française était fondée.

A considérer ses origines que nous venons de rappeler, puis le rôle qu'elle a tenu dans l'histoire, — Clovis bat les Ariens, Charles-Martel les Arabes, Charlemagne les Lombards, Montfort écrase les Albigeois, les Guise et la Sainte Ligue triomphent du pro-

testantisme, et aujourd'hui parmi les missionnaires, ce sont ceux qui sont sortis du cœur de la France qui poussent le plus loin les conquêtes de l'Eglise dans les pays infidèles : il est bien vrai ce mot de l'histoire *Gesta Dei per Francos*, — à considérer tout cela, on peut affirmer qu'elle a une vocation chrétienne, c'est-à-dire, qu'elle est providentiellement destinée à maintenir et à défendre parmi les nations l'existence et les droits de l'Eglise, à établir dans le monde le règne du Roi des rois, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« La grandeur historique du peuple franc, dit M. Kurth, vient tout entière du choix fait de ce peuple par la volonté transcendante qui a créé le monde moderne. A l'aurore de ce monde il a été appelé et il a répondu à l'appel. Il a mis sa main dans la main de l'Eglise catholique, il a été son disciple et plus tard son énergique défenseur, et il a reçu de ses mains le flambeau de la vie pour le porter à travers les nations »¹.

1. On sait la doctrine de Claude Bernard sur la vie : « Ce qui est essentiellement du domaine de la Vie, ce qui n'appartient ni à la physique, ni à la chimie, ni à rien autre chose, c'est *l'idée directrice* de cette évolution vitale... Dans tout germe vivant, il y a une *idée créatrice* qui se développe et se manifeste par l'organisation. Pendant toute sa durée, l'être vivant reste sous l'influence de cette même *force vitale créatrice*, et la mort arrive lorsqu'elle ne peut plus se réaliser... C'est toujours cette même *idée vitale* qui conserve l'être en reconstituant les parties vivantes, désorganisées par l'exercice ou détruites par les accidents et les maladies... » (Voir *l'Introduction à la médecine expérimentale*, chez M. Levé, 17, rue Cassette.)

M. l'abbé de Pascal a constaté avec quelle surprenante exactitude cette formule s'applique aux grandeurs et aux décadences des nations. Passez de l'ordre de la biologie dans l'ordre de l'histoire, et lisez ceci : « Un peuple,

Nous avons entendu ci-dessus les paroles adressées à Clovis par saint Rémi, par le pape Anastase et par saint Avitus. La mission que ces saints personnages déclarèrent être celle de la France fut confirmée et renouvelée par Léon III couronnant Charlemagne, par Grégoire IX parlant à saint Louis et de nos jours, pour ne point en citer d'autres, par Léon XIII.

« Le Fils de Dieu, dit Grégoire IX, dont le monde entier exécute les lois et aux désirs duquel les armées célestes s'empressent d'obéir, a établi sur la terre divers royaumes et divers gouvernements pour l'accomplissement des célestes conseils. Mais comme autrefois, entre les tribus d'Israël, la tribu de Juda reçut des privilèges tout particuliers, ainsi le royaume de France a été distingué entre tous les peuples de la terre par une prérogative d'honneur et de grâce.

« De même que cette tribu n'imita jamais les autres dans leur apostasie, mais vainquit, au contraire, en maints combats, les infidèles, ainsi le

c'est une création continuée. Ce qui est essentiellement du domaine de ce peuple, ce qui n'appartient à aucun autre, c'est l'*idée directrice* de son évolution nationale... Dans tout peuple vivant, il y a une *idée créatrice* qui se développe et se manifeste par l'organisation. Pendant toute sa durée, ce peuple reste sous l'influence de cette même *force nationale créatrice*, et sa mort arrive, lorsqu'elle ne peut plus se réaliser... C'est toujours cette même *idée nationale* qui conserve ce peuple, en reconstituant les parties vivantes, désorganisées par les abus ou détruites par les accidents extérieurs et les révolutions... » Il n'y a pas dans cette série d'affirmations une vérité qui ne soit d'observation historique, de même qu'il n'y avait pas une vérité, dans la série des affirmations de Bernard, qui ne fût d'expérience biologique. Ce n'est qu'un parallélisme, mais de quelle portée!

royaume de France ne put jamais être ébranlé dans son dévouement à Dieu et à l'Église; jamais il n'a laissé périr dans son sein la liberté ecclésiastique; jamais il n'a souffert que la foi chrétienne perdît son énergie propre; bien plus, pour la conservation de ces biens, rois et peuples n'ont pas hésité à s'exposer à toutes sortes de dangers et à verser leur sang.

» Il est donc manifeste que ce royaume béni de Dieu a été choisi par notre Rédempteur pour être l'exécuteur spécial de ses divines volontés. Jésus-Christ l'a pris en sa possession comme un carquois d'où il tire fréquemment des flèches choisies, qu'il lance avec la force irrésistible de son bras, pour la protection de la liberté et de la foi de l'Église, le châtement des impies et la défense de la justice »¹.

Avant Grégoire IX, Honorius III avait appelé la France « le mur inexpugnable de la chrétienté »; Innocent III avait dit : « Les triomphes de la France sont les triomphes du Siège apostolique »; et Alexandre III : « La France est un royaume béni de Dieu dont l'exaltation est inséparable de celle du Saint-Siège ».

Pour abrégé, venons-en à Léon XIII qui résume ainsi notre histoire : « La très noble nation française, pour les grandes choses qu'elle a accomplies dans la paix et dans la guerre, s'est acquis envers l'Église catholique des mérites et des titres à une reconnaissance immortelle et à une gloire qui ne s'éteindra jamais ». — « A mesure qu'elle progressait dans la foi chrétienne, on la voyait monter graduellement à cette grandeur morale qu'elle atteignit comme puissance politique et mili-

1. Labbe. *Collection des Conciles*, t. XIV. p. 266.

taire. » — « De tout temps, la Providence s'est plu à confier aux bras vaillants de la France la défense de l'Eglise, et quand elle la voyait s'acquitter fidèlement de sa mission, elle ne manquait pas de la récompenser par une augmentation de gloire et de prospérité. Ah! nous le demandons au Ciel avec instance, puisse la France d'aujourd'hui, par sa foi religieuse, se montrer digne de la France du passé! Puisse-t-elle rester fidèle aux grandes traditions de son histoire, et travailler ainsi à sa véritable grandeur! »¹.

Fidèle, elle l'est toujours, elle, malgré ses gouvernants actuels. Mgr Pénon le constatait avec une fierté pleine d'espérance dans le panégyrique de la Bienheureuse, prononcé à Orléans, aux fêtes de 1913.

Même lorsqu'elle oubliait plus ou moins dans ses agitations intérieures ses traditions chrétiennes, la France est restée fidèle au dehors à cette mission providentielle si bien identifiée avec tous ses intérêts, qu'à défaut de la foi, l'instinct national a suffi pour maintenir dans cette voie ses hommes d'Etat. Aux jours les plus sanglants de nos discordes, lorsque le culte catholique était proscrit sur le sol français, la Convention elle-même, protégée par cet instinct du patriotisme contre la logique de l'impiété, ordonnait à ses consuls et à ses agents à l'étranger de protéger énergiquement, dans les régions lointaines, les missionnaires catholiques, parce que c'est là partout la clientèle de la France.

» Cette fidélité séculaire, cette fraternité traditionnelle de nos officiers, de nos marins et de nos soldats avec nos apôtres, notre époque les a vues et

1. Encyc. *Nobilissima Gallorum gens.* — Encyc. *Au milieu des sollicitudes.* — Discours aux pèlerins français, 8 mai 1881.

les voit encore s'affirmer avec éclat. Nos rivaux eux-mêmes le constatent. Un gouverneur anglais proclamait, il y a quelques années, dans l'île de Malte cette gloire historique de notre pays en des termes qui devraient faire réfléchir tous les vrais Français et faire rougir les proscripteurs et les sectaires : « C'est le protectorat religieux de la » France, disait-il, qui fait encore d'elle la pre- » mière nation du monde ».

» Et il avait bien raison de le dire. Tous les instincts de l'âme humaine le proclament hautement : Au-dessus des peuples marchands comme les Phéniciens de l'antiquité, au-dessus même des peuples purement dominateurs comme le peuple roi de la vieille Rome, à qui son poète disait : « *Tu regere imperio populos, Romane, memento*, Romain, souviens-toi que tu es fait pour commander aux nations », s'élèvera toujours le peuple, qui sans négliger les intérêts de son commerce, sans dédaigner le noble et légitime orgueil attaché au prestige des armes, aura pour idéal supérieur l'extension et la défense de la civilisation chrétienne, la seule vraie.

» C'est l'idéal que nous a tracé le prophète et qui s'est réalisé à notre époque plus que jamais. « Vous direz aux peuples enchaînés : Secouez les chaînes de l'esclavage, *dices his qui vincti sunt : exite* ». Et nos soldats, après avoir détruit en Algérie le dernier repaire de la barbarie sur les côtes méditerranéennes, abolissaient naguère au Dahomey les héta-combes humaines.

« Vous direz à ceux qui sont dans les ténèbres : ouvrez vos yeux à la lumière : *Et his qui in tenebris sunt, revelamini* ». Et sur le sol de la France naissent et grandissent, avec des légions de prê-

tres et de religieuses missionnaires, les plus grandes œuvres d'apostolat : *la Propagation de la foi*, création d'une ouvrière, humble émule de Jeanne d'Arc; l'œuvre antiesclavagiste, création du cardinal Lavigerie, qui a été un des plus grands civilisateurs du monde contemporain.

» Que sont allées faire nos troupes françaises en conquérant à la patrie le Tonkin, arrosé du sang de nos missionnaires, la Tunisie, où est mort saint Louis, Madagascar, l'île immense sur laquelle Richelieu avait jeté le dévolu de notre pays et qu'on appelait dès lors la France orientale, où saint Vincent de Paul avait envoyé ses plus chers enfants auxquels, la veille de son départ pour le ciel, il adressait sa dernière lettre? Et aujourd'hui, pourquoi la France va-t-elle achever au Maroc sa conquête africaine?

» Partout nos officiers et nos soldats, en ouvrant des voies nouvelles à notre industrie et à notre commerce, ouvrent aussi des voies plus larges et plus sûres au zèle de nos missionnaires et à la lumière catholique. Et voyez comme dans ces conquêtes contemporaines se réunissent, à travers le temps et l'espace, en vertu de notre mission nationale, les gloires les plus diverses de la patrie : saint Louis, Richelieu, Vincent de Paul, la vaillance de nos soldats, et flottant au-dessus de ces grandes choses le souvenir de Jeanne d'Arc, n'est-ce pas toute la France?

» *Jésus! Maria!* — Ah! ces noms sacrés gravés sur l'étendard de la grande héroïne jetés par elle au dernier moment, non seulement comme une suprême prière vers le ciel, mais comme une suprême bénédiction, une suprême recommandation à la France, la France les invoquera de plus en plus.

En glorifiant son incomparable libératrice, elle se laissera imprégner de tous les sentiments de son cœur; elle lui dira, ne séparant plus jamais son patriotisme de sa foi : « Ton peuple, c'est mon peuple, *populus tuus, populus meus*; et ton Dieu sera toujours mon Dieu, *Deus tuus, Deus meus*. »

CHAPITRE XXIV

LA FRANCE ACCEPTE SA MISSION.

Dès les premiers jours, la France comprit ce que Dieu demandait d'elle. Elle le témoigna d'abord dans la loi salique dont voici le premier prologue :

« L'illustre nation des Francs, *constituée par la main de Dieu*, forte dans la guerre, ferme dans les traités de paix, profonde dans le conseil, d'une noble stature, d'une beauté primitive de sang et de forme, pleine de courage, de promptitude et d'élan, *convertie récemment à la foi catholique et exempte d'hérésie*; lorsqu'elle était encore dans l'état barbare, cherchant la science sous l'inspiration de Dieu, désirant la justice et gardant la piété selon ses mœurs, dicta la loi salique par l'organe des grands, ses chefs élus parmi plusieurs, du nom de Wisogast, Bodogast, Salegast, Wodogast, lesquels, dans trois assemblées réunies aux lieux appelés *Sa'achem, Bodochem et Widchem*, après avoir discuté soigneusement les origines de toutes les causes et traité de

chacune, en particulier, décrétèrent le jugement suivant.

» Mais dès que, par la grâce de Dieu, le roi des Francs, grand et invincible, Clovis, eût reçu le baptême catholique, ce qui ne convenait plus dans le pacte fut lucidement corrigé tant par le roi vainqueur que par Childebert et Clotaire. « VIVE LE CHRIST QUI AIME LES FRANCS » ! Que le Seigneur Jésus-Christ garde leur royaume et remplisse les chefs de sa lumière et de sa grâce; qu'il protège leur armée, soutienne leur foi et accorde à leur piété la joie, le bonheur, la paix et la durée de leur domination !

» C'est cette race d'hommes, en effet, qui, peu nombreuse encore, mais vaillante et forte, secoua dans les combats et rejeta de sa tête le joug si dur des Romains; ce sont les Francs qui, après leur admission au baptême, recherchèrent et couvrirent d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs que les Romains avaient mutilés par le fer, livrés aux flammes ou jetés aux bêtes féroces pour être dévorés. »

Un peu plus tard, l'Eglise de France demanda, dans l'oblation même du saint sacrifice, la grâce pour les Français de toujours faire les œuvres que sa vocation lui impose :

« Dieu tout-puissant et éternel, qui, pour servir d'instrument à votre divine volonté dans le monde, et pour le triomphe et la défense de votre sainte Eglise, avez établi l'empire des Francs, éclairez toujours et partout leurs fils de vos divines lumières, afin qu'ils voient ce qu'ils doivent faire pour établir votre règne dans le monde, et que, persévérant dans la charité et dans la force, ils réalisent ce qu'ils

auront vu devoir faire. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ... »¹.

Ce n'est pas seulement au saint autel que la France portait ce sentiment inné de sa sublime mission. Dans l'une de ses chansons de geste, elle se glorifiait de ce que Dieu eût fait couronner par les anges son premier roi pour être son sergent.

Le premier roi de France fit Dieux par son command,
Couronner à ses anges dignement en chantant,
Puis le commanda être en terre son sergent.

Dans le mystère d'Orléans, elle-même se définissait ainsi :

C'est le royaume qui soutient
Chrétienté et la maintient!

L'un de ses dictons marquait la nécessité de l'union du sacerdoce et du roi, ou, comme on dit aujourd'hui, de l'Église et de l'État, pour l'accomplissement de cette mission, et les malheurs qui résulteraient de leur séparation :

Mariage en de bons devis,
De l'Église et de fleurs de lis,
Quand l'un de l'autre partira,
Chacun d'eux s'en ressentira.

Hélas! aujourd'hui nous ne nous ressentons que trop de ce divorce : l'État aussi bien que l'Église de France!

Les monnaies que les rois faisaient graver, et que le peuple avait journellement en mains, étaient faites. nous le verrons plus loin, avec l'intention marquée de maintenir dans le public la pensée du

1. Cette prière est tirée d'un missel du IX^e siècle, qu'on fait remonter jusqu'au VII^e siècle. (Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, Introduction, p. XXII.)

rôle dévolu à la France et de le porter à en rendre grâces au divin Roi.

Tels sont nos origines, nos traditions, les titres de noblesse qui nous mirent à la tête des nations.

Dès ses premiers jours, la France remplit le rôle qui lui avait été ainsi assigné. Les Etats barbares qui s'étaient fondés aux dépens de l'Empire romain professaient tous l'arianisme et l'empire d'Orient suivait les erreurs d'Eutychès. Les Papes tournèrent leur regard avec confiance et amour vers la nation française; cette confiance ne fut pas trompée; aussi le Pape Anastase conféra à ses chefs le titre de *rois très chrétiens*, la France put être appelée la *Fille aînée de l'Eglise*, et l'histoire a proclamé les *Gestes de Dieu par la France*.

De fait l'Eglise dans sa course à travers les siècles, a rencontré trois principaux adversaires : l'arianisme, l'islamisme et le protestantisme.

L'arianisme était favorisé par les fils de Constantin et il s'implanta parmi les conquérants barbares de l'Empire romain. L'épée victorieuse de Clovis lui porta un coup dont il ne s'est jamais relevé.

Aux VII^e et VIII^e siècles Mahomet et ses successeurs poursuivirent le nom chrétien avec fureur et fondèrent un empire qui semblait devoir absorber tous les autres. L'épée des Francs, maniée par Charles Martel s'abattit sur les Arabes dans les champs de Poitiers et mit fin à leurs conquêtes. Plus tard cette même épée dans les mains de Godefroy de Bouillon, de saint Louis et enfin de Charles X combattit le fanatisme musulman jusqu'aux rivages d'Afrique et d'Asie.

Au XVI^e siècle, le protestantisme se montra aussi militant que l'avait été l'islamisme. Le danger fut grand en France. Mais bientôt une ligue, où entrè-

rent clergé, grands et peuple, s'organisa pour la défense; la foi fut sauvegardée chez nous, et l'Église put conserver les royaumes qui lui avaient été toujours les plus fidèles.

De nos jours, la France révolutionnaire s'est insurgée contre Dieu et contre son Christ et s'est faite l'apôtre du libéralisme, c'est-à-dire de l'affranchissement du joug divin, dans les deux mondes; mais Pie IX, Léon XIII et Pie X n'ont pas cessé de mettre en elle leur confiance et de baser sur elle l'espoir d'une rénovation universelle, de tout et en tous. Ce livre n'a d'autre but que de propager cette confiance en disant ce sur quoi elle s'appuie.

Cette pensée, nous oserions presque dire cette conviction est partagée par tous les peuples, et cela, malgré l'état de dégradation où notre apostasie nous a plongés.

Entre autres preuves données dans le livre *Le Problème de l'heure présente*, citons les notes de voyage de M. Buigny d'Hayence, publiées en 1890 sous ce titre *De Paris en Transsylvanie*. Il y raconte une entrevue qu'il eut à Frieded avec M. Lonkay, rédacteur du *Magyar Allam*, le grand journal catholique de la Hongrie, qui lui dit : « Au milieu des événements politiques de notre époque que mon métier de publiciste me force à étudier tous les jours, il y a deux points que je ne perds jamais de vue, la Papauté et la France.

» La France m'a toujours paru le pays choisi de Dieu pour défendre les droits de son Église; je vois toutes les nations chrétiennes compter sur elle et attendre d'elle le salut... Je redoute la lutte que vous aurez tôt ou tard à soutenir contre l'Allemagne. La guerre entre l'empire allemand et la France est d'une nécessité inévitable... La lutte sera

terrible. Ce sera un duel à mort. Si la France avait un chef, se disant comme saint Louis « le sergent du Christ », je ne craindrais rien pour elle... Mais la France a chassé Dieu de ses lois! Ce crime a été imité par d'autres nations catholiques. C'est son reniement national, et je me demande si Dieu ne reniera pas lui aussi ceux qui l'ont publiquement renié ».

Au jour de la Béatification de Jeanne d'Arc, Pie X nous a donné l'assurance que Dieu nous tendrait les mains et que nous reviendrions à Lui et que nous reprendrions la suite de l'œuvre qu'il nous a été donné d'exercer dans le monde, dès le jour de notre naissance. Puissions-nous mériter d'être irrévocablement fidèles à notre vocation, attachés à notre mission : « Seigneur, fais-nous revenir à toi et nous reviendrons. Donne-nous de nouveaux jours comme ceux d'autrefois ». Ainsi priait Jérémie à la fin de ses lamentations. Ainsi devons-nous prier aujourd'hui, le cœur plein du souvenir des bontés du Seigneur à notre égard et des nobles œuvres de nos pères. Et le Christ qui aime les Francs enverra saint Pierre nous redire ce qu'il nous a déjà dit par la voix d'Étienne II :

« Aux hommes très excellents Pépin, Carles et Carloman, aux évêques, abbés, ducs, comtes, à toutes les armées et à tous les peuples des Francs :

» Moi, Pierre, ordonné de Dieu pour éclairer le monde, je vous ai choisis pour *mes fils adoptifs*, afin de défendre contre leurs ennemis la cité de Rome, le peuple que Dieu m'a confié et le lieu où je repose selon la chair. Je vous appelle donc à délivrer l'Église de Dieu qui me fut recommandée d'En-Haut; et je vous presse, parce qu'elle souffre de grandes afflictions et des oppressions extrêmes... Je vous

prie et je vous conjure, comme si j'étais présent devant vous; car, *selon la promesse reçue de Notre-Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple des Francs entre toutes les nations...* Prêtez aux Romains, prêtez à vos frères tout l'appui de vos forces, afin que moi, Pierre, *vous couvrant de mon patronage en ce monde et dans l'autre, je vous dresse des tentes dans le royaume de Dieu* »¹.

CHAPITRE XXV

DE GLOVIS A CHARLEMAGNE.

Les fondements du royaume du Christ sont posés de la main de Dieu, l'édifice s'élèvera-t-il sans encombre? Non, certes. Quand même l'histoire ne serait point là pour nous informer, il faudrait tout ignorer du jeu laissé par Dieu à la liberté humaine et de l'état de déchéance où se trouve l'humanité pour se faire cette illusion.

Le sol de la France était occupé par les Gaulois, par les Romains et par les Francs lorsque Dieu jeta les yeux sur elle et la prit à son service. Les corruptions diverses qu'apportèrent avec eux les divers peuples qui formaient l'agglomération gallo-romaine et franque opposèrent résistance à l'éta-

1. Ozanam en publiant cette lettre a dit : « La critique moderne ne permet plus de considérer cette lettre comme une supercherie religieuse, ni même comme une vaine prosopopée. » *Etudes germaniques*, t. II, p. 250.

blissement de son règne parmi eux. Aussi l'ennoblissement moral et le progrès social ne put se développer que peu à peu.

Si nous réfléchissons à ce qu'étaient les Francs, à ce qu'étaient les Romains qui étaient venus se mêler aux Celtes, et à ce qu'étaient les Gaulois; si nous comparons les caractères de cette population avec ceux des hommes qui nous sont dépeints dans la chanson de Roland et dans l'histoire des croisades, nous devons bien reconnaître que l'œuvre accomplie par l'Eglise est vraiment grandiose. Rien ne démontre plus clairement ce qu'elle seule peut réaliser que la transformation des figures de Clovis et de Brunchaut en celles d'un saint Bernard, d'un saint Louis, d'une sainte Elisabeth. Chose d'autant plus merveilleuse que l'Eglise parut devoir être elle-même submergée par les barbares et succomber sous les assauts que leurs passions lui livraient. Si le christianisme n'est pas de ce monde, il vit et agit dans le monde, il doit par conséquent se servir d'instruments qui sont non seulement dans le monde, mais de ce monde. Le recrutement de son sacerdoce ne pouvait se faire que dans le milieu où l'Eglise vivait. Elle se prémunit par le célibat. Les barbares s'arrêtèrent devant l'obligation d'une chasteté perpétuelle. Ils n'entrèrent qu'en fort petit nombre, pendant les premières générations, dans la hiérarchie ecclésiastique; ce ne fut que plus tard qu'ils envahirent le sanctuaire. Elle fut aussi défendue par les Pontifes romains se faisant obéir partout et ne dépendant de personne. Du haut du trône pontifical ils veillaient à la sécurité de la société chrétienne et à l'intégrité de ses lois. On en appelait au Pape lorsqu'il se produisait quelque violation des canons ou quelque attentat à la liberté et aux lois de l'Eglise.

Après la conversion des Francs était venue celle des Anglo-saxons. Entre ces deux conquêtes se place, dit M. Kurth, une longue série de triomphes pour l'Église catholique. L'arianisme s'affaiblit et finit par disparaître. Les Burgondes de Gaule, les Suèves d'Espagne retournent à la foi de leurs ancêtres. En 587, ce fut le tour du grand royaume des Visigoths de faire amende honorable aux pieds du Verbe éternel. La rentrée des Lombards au sein de l'unité catholique eut lieu vers le même temps. Cet essor de l'Église au VI^e siècle est un des phénomènes les plus saisissants de l'histoire. En moins d'un siècle toute la scène du monde a été renouvelée. L'Église debout sur les ruines de la barbarie et de la civilisation païenne est maintenant libre de former, d'après son idéal à elle, les sociétés qui reconnaissent son autorité.

Ce n'est point à dire que les Germains baptisés ne conservent, généralement parlant, un cœur et un esprit pleins des infirmités héréditaires de la barbarie. Les rendre vraiment chrétiens fut et ne put être que l'œuvre de plusieurs siècles. Le fruit ne vient qu'après la semence. La germination de la civilisation chrétienne devait être en rapport avec l'histoire de l'humanité qui a demandé quatre mille ans pour préparer l'avènement du Messie.

La lutte entre les ténèbres et la lumière ne fut nulle part aussi manifeste que chez les Francs. Placés au centre de l'Europe et confinant à tous les peuples barbares et civilisés dont les destinées remplissent les annales du moyen âge naissant, ils sont mêlés à tout ce qui se passe dans la chrétienté et y prennent le rôle principal. C'est chez eux que se débattent et se résolvent tous les problèmes sociaux de ce temps.

Le septième siècle continue l'œuvre du sixième. « Il s'ouvre, dit Dom Pitra, sous l'un de ces rares pontifes dont le règne se mesure par des siècles. Grégoire le Grand a mis hautement la main sur son époque. Le mouvement imprimé par son bras puissant remue profondément les Gaules. Arnulf, Cunibert, Ouen, Eloi, Léodégar mettent au front du Franc une onction royale et sacerdotale que rien n'effacera... Et comme arrhes de ce sacre national, deux rois, trois reines, une foule de mérovingiens sont envoyés aux tabernacles éternels escortés d'une triomphale légion d'âmes sanctifiées par les lis naissants de la France. »¹.

« La reine sainte Bathilde réunit autour d'elle un sénat d'évêques. Tout dans les Actes les plus importants que nous connaissons tend à l'exaltation du règne de Dieu par la grandeur de la France au dedans et au dehors. L'ère sociale du christianisme commence »². « Assurément ce ciel a ses tâches; mais qu'on veuille bien se reporter au point de départ, et qu'on dise comment avec de pareils éléments il a été possible, sans un secours divin, d'arriver en quelques jours à ces myriades de saints qui couronnent le septième siècle; en quelques années à un Charlemagne; en quelques générations à ce peuple de saint Louis, enthousiaste, artiste et poète, se jouant de la matière, du temps et de l'espace; spiritualisant les éléments et condensant les idées; se dégageant de sa glèbe pour vivre par sa foi dans la sphère des esprits, pour habiter dans les symboles et se familiariser avec les vues mystiques les plus déliées; et plus poète même et plus artistique que *ses imagiers, ses maçons et ses tailleurs de pierres vives*, faisant d'une figure, une pa-

1 et 2. *Histoire de saint Léger*. Introduction.

role ; d'un fait, une parabole ; d'un tableau, un livre ; d'un édifice, une épopée. C'est l'œuvre des papes, des évêques, des moines, c'est surtout l'œuvre des saints »¹.

Le peu qui nous reste des objets d'art de cette époque, ses églises et ses livres montrent que ce tableau n'a rien d'exagéré.

CHAPITRE XXVI

CHARLEMAGNE

La richesse et l'opulence de la civilisation antique n'existent plus, au huitième siècle. Mais les moines communiquent leur propre dignité au travail qui est la source de toutes les richesses. Les thermes et les amphithéâtres sont en ruines, mais les hospices et les xénodochies s'élèvent et l'on soigne les malheureux avec l'argent qu'on dépensait à les faire périr ou à s'entre-tuer. Les écoles des rhéteurs sont fermées, mais les écoles des monastères et des cathédrales s'ouvrent et ceux qui en sortent ne savent pas seulement louer la vertu, ils ont appris à la pratiquer. L'éclat de la vie municipale a disparu, mais le charme de la vie monastique attire des milliers d'âmes et les moutiers sont les asiles de la liberté humaine et chrétienne. En un mot à chaque désastre de la civilisation matérielle de l'ancien monde a répondu un progrès de

1. Dom Pitra, Histoire de saint Léger, Introduction, XXVII.

la civilisation morale et celle-ci refera celle-là en des conditions meilleures. En attendant, une chaîne continue d'esprits distingués se charge de transmettre le savoir antique aux générations modernes. Cassiodore, au VI^e siècle; Isidore de Séville, au VII^e; Bède le Vénérable, au VIII^e, sont les maîtres et les précurseurs d'Alcuin. Alcuin a pour disciples Adalbert, Aldric, Sigulf le Vieux. Amalric et Adalard décident que l'enseignement sera donné gratuitement et que les maîtres ne recevront que ce qui leur sera offert spontanément, de sorte que les serfs peuvent désormais devenir les rivaux des hommes libres sur le terrain de l'instruction, et par là ou remplir les charges administratives ou militaires, ou entrer dans les Ordres religieux ou la hiérarchie ecclésiastique. C'est ainsi que l'on vit sous Louis le Débonnaire, Ebbon, « fils de gardien de chèvres », devenir archevêque de Reims. En même temps naissait une littérature nouvelle, la littérature chrétienne dont saint Grégoire le Grand donne les modèles.

De quelque côté qu'on envisage la société du IX^e siècle, on la voit se dégager victorieusement du chaos pour inaugurer l'ère de la civilisation chrétienne. Sous la conduite de Charlemagne, l'Europe chrétienne lutte avec une infatigable vigueur pour la conquête des biens supérieurs de la vie sociale.

« La vie de Charlemagne, dit M. de Laurentie, est quelque chose de merveilleux : c'est l'introduction publique du Christianisme dans la politique; c'est la première période de la civilisation moderne; c'est quelque autre chose encore : c'est l'action propre, individuelle, personnelle de la France dans le renouvellement du vieux monde, du monde païen, du monde romain, du monde barbare. *Gesta Dei per*

Francos. : Comme sous Clovis, comme plus tard sous saint Louis, la France sous Charlemagne trace les voies à la civilisation chrétienne.

Le trait distinctif de Charlemagne est d'avoir été une force intelligente au service de l'Église. Tout ce qu'il a fait de grand, il l'a fait sous son inspiration ou à son exemple. « Il se montra, dit Bossuet, très chrétien dans toutes ses œuvres. »

Ses œuvres sont ses conquêtes, sa législation et la création du saint Empire romain.

« Les conquêtes de Charlemagne, dit encore Bossuet, furent la dilatation du règne de Dieu. » Ce qu'il s'est proposé dans ses campagnes a été de faire le champ libre à l'Église, afin que celle-ci pût étendre le règne du Christ. Trente-deux années durant, les Saxons païens firent au christianisme une guerre qu'on ne saurait comparer qu'à la lutte de Carthage contre Rome. Dix-huit fois, Charlemagne dut déployer toute sa puissance contre eux, et encore leur force ne fut pas brisée. S'ils n'avaient appris par les messagers de la foi, que le grand roi introduisit chez eux par la force des armes, à considérer la religion non pas comme une puissance ennemie, mais comme une puissance pleine de grâce, l'épée de Charlemagne ne les eût pas subjugués; comme lui-même d'ailleurs ne les eût sans doute point combattus, s'il n'eût eu cette fin de salut pour eux devant les yeux¹. A peine ces peuples eurent-ils connu la vérité chrétienne et compris la vertu du christianisme qu'ils le pratiquèrent avec une conviction et une fidélité qui rappellent les jours les plus glorieux des premiers siècles. Après quelques dizaines d'années, ils donnèrent le poème d'Hé-

1. Charlemagne alla jusqu'à rendre le baptême obligatoire pour les vaincus. En cela il excéda. Ce fut l'erreur de l'homme d'État, non le fanatisme du sergent du Christ

liand, la plus grande épopée chrétienne. Partout, dans ce chant, comme plus tard sur les lèvres de Jeanne d'Arc, le Christ « ce Fils unique et chéri de Dieu, le gardien du ciel », y apparaît comme le GRAND ROI et le CHEF DE L'HUMANITÉ tout entière appelée à la liberté des enfants de Dieu.

C'est pour ce résultat, supérieur, infiniment supérieur à tout ce qu'aucun conquérant s'est jamais proposé, que durant un règne de près de cinquante ans, Charlemagne se précipite tour à tour vers toutes les frontières de son immense empire. « Il élargit ainsi, dit Léon Gauthier, le cercle chrétien; il ménage un immense espace où les prêtres et les moines peuvent librement prêcher l'Évangile de Dieu, où les saints peuvent librement offrir à l'humanité les types lumineux de toutes les vertus, où les docteurs peuvent librement bâtir le noble édifice de la théologie, où les âmes enfin peuvent être facilement et librement sauvées. »

La noblesse du but qu'il poursuit ne laisse aucune place à l'orgueil dans son cœur. « Cet homme, dit Dom Guéranger, qui tenait en sa main non seulement la France, mais encore la Catalogne, la Navarre et l'Aragon; la Flandre, la Hollande et la Frise; les provinces de la Westphalie et de la Saxe, jusqu'à l'Elbe; la Franconie, la Souabe, la Thuringe et la Suisse; les deux Pannonies, c'est-à-dire l'Autriche et la Hongrie, la Dace, la Bohême, l'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie et jusqu'à l'Esclavonie; enfin toute l'Italie jusqu'à la Calabre inférieure, cet homme, disons-nous, était le même qui s'intitulait ainsi dans ses capitulaires : « Moi, Charles, par la grâce de Dieu et le don de sa miséricorde, roi et gouverneur du royaume des Français, dévot défenseur de la Sainte Eglise de Dieu et son humble champion. »

Nourri, dès le commencement de son règne, de l'étude du Droit canon et faisant de la *Cité de Dieu* sa lecture favorite, Charlemagne avait toujours devant les yeux l'idéal du gouvernement chrétien et c'est à le réaliser autant que possible que vise toute sa législation. Les capitulaires dans lesquels il consacre ses réformes dans l'ordre moral et intellectuel ne sont autre chose que des délibérations conciliaires appliquées à la société civile.

Il nous reste 65 capitulaires de Charlemagne comprenant ensemble onze cent cinquante et un *capitula* ou articles. Guizot, dans son Histoire de la civilisation, les a ainsi groupés : 87 de législation morale, relatifs aux devoirs de la conscience et au développement intellectuel de l'homme; 85 de législation religieuse, concernant les affaires ecclésiastiques et les rapports du clergé avec les fidèles; 305 de législation canonique portant règlement en matière de discipline et de foi et qui figurent dans les collections des conciles; 273 de législation politique, embrassant les diverses branches de l'administration; 130 de législation pénale; 110 de législation civile; 73 de législation domestique; et enfin 12 de législation de circonstance. Ainsi les deux cinquièmes des prescriptions édictées par Charlemagne s'adressaient aux besoins religieux et moraux de l'humanité, tendaient à l'affermissement du règne du Christ dans les âmes et dans la société. Guizot conclut : « Charlemagne marque la limite à laquelle est enfin consommée la dissolution de l'ancien monde romain et barbare et où commence la formation du monde nouveau. » Il donna l'impulsion à toute l'organisation du moyen âge. Sous lui le royaume des Francs devint le centre politique et intellectuel de l'Occident.

CHAPITRE XXVII

L'INSTITUTION DU SAINT EMPIRE ROMAIN

La nuit du 25 décembre de l'an 800 demeurera toujours une des dates mémorables de l'histoire universelle.

Il parut au Pape Léon III qu'il serait digne de la majesté de l'Eglise d'élever le rang de son défenseur au-dessus de toutes les dignités humaines. Et c'est pourquoi, dans cette nuit, il posa la couronne impériale sur le front de Charlemagne. C'était la poser, sur le front d'un homme si grand, dit J. de Maistre, que la grandeur a pénétré son nom.

La signification politique de ce titre, Empereur, paraît avoir laissé le grand monarque indifférent ou même incrédule, mais il se pénétra profondément de sa signification religieuse. Après que le sénat et le peuple romain eurent crié par trois fois : « A Charles, très pieux, auguste, couronné de Dieu; au grand et pacifique empereur des Romains, longue vie et victoire », Charlemagne prêta ce serment : « Au nom du Christ, moi, Charles, je m'engage devant Dieu et son apôtre Pierre, à protéger et à défendre cette Sainte Eglise romaine, moyennant l'aide d'En-Haut, autant que je saurai et pourrai. »

Dans le *capitulare Aquense*, il dit : « Que chacun veuille se conserver dans le service de Dieu. Le seigneur empereur est établi pour être, après Dieu et les saints, leur gardien et leur défenseur. »

Après son élévation à la dignité impériale, Charlemagne se fit prêter par ses sujets un nouveau serment et il le motiva ainsi : « *Primum et unusquisque et persona propria se in sancto Dei servitio secundum*

Dei præceptum et secundum sponsionem suam pleniter conservare studeat. Afin que, tout d'abord, chacun, de sa propre personne, s'applique à se maintenir pleinement dans le saint service de Dieu. » Lui-même prêcha d'exemple en redoublant de zèle et d'activité pour le bien public envisagé chrétiennement.

La notion du Pape et de l'Empereur était désormais lucide et complète dans tous les esprits. L'empereur apparaissait dans le monde comme le défenseur armé de la vérité désarmée et le Pape comme le prédicateur indépendant de la vérité souveraine.

Pour rendre cette indépendance plus certaine et plus durable, Charlemagne confirmant et complétant ce qu'avait fait son père, jugea qu'il était nécessaire de donner au Souverain Pontife un véritable royaume, afin que ce gardien de la doctrine n'ait à recevoir d'aucun autre roi une hospitalité périlleuse pour sa liberté.

En ceignant sur la tête du roi de France le diadème impérial, la Papauté plaçait sur le front du peuple français lui-même le signe honorifique de sa dignité suprême. Elle achevait d'une manière solennelle sous les voûtes du Latran l'œuvre commencée trois cents années auparavant dans le baptistère de Reims. Elle donnait en même temps son véritable caractère au régime social chrétien dont la France était le représentant dans le monde. A ce point de vue, on peut dire que le couronnement de Charlemagne était l'acte de naissance de la civilisation chrétienne. Il existait enfin une société dont le Christ était le chef représenté par ses deux vicaires le Pape et l'Empereur.

Le 28 janvier 1914, il y aura onze cents ans que ce grand homme expirait dans son palais d'Aix-la-

Chapelle. Vêtu du cilice qu'il n'avait jamais quitté, mais paré des insignes impériaux, il était non couché dans un cercueil, mais majestueusement assis sur un trône de marbre recouvert de lames d'or. Quelques années après, un illustre prélat, Raban Maur, archevêque de Mayence, inscrivait son nom dans son martyrologe. En 1165, pendant les fêtes de Noël, Frédéric Barberousse fit rendre le décret de sa canonisation par l'Antipape Pascal III. Le siège apostolique, sans vouloir approuver une procédure irrégulière, ni la recommencer dans les formes, puisqu'on ne le lui a jamais demandé, a cru devoir respecter ce culte dans tous les lieux où il fut établi. Avant l'époque de la Réforme, le nom du Bienheureux Charlemagne se trouvait sur le calendrier d'un grand nombre de nos Eglises de France. Plus de trente Eglises en Allemagne célèbrent encore aujourd'hui la fête du grand empereur.

« Son culte, dit Benoît XIV, s'est pratiqué à la connaissance de tant de pontifes légitimes qui l'ont toléré et maintenu pendant une si longue suite de siècles qu'il ne lui manque, ainsi qu'il paraît, aucune des conditions requises pour la validité du culte dans les églises particulières »¹.

On sait que la Bienheureuse Jeanne d'Arc fit appel à l'efficacité de son intercession auprès de Dieu pour convaincre Charles VII de l'authenticité de sa mission. « Gentil Dauphin, lui dit-elle à Chinon, pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant Lui en faisant prière pour vous. »

1. *De servorum Dei canonizatione*, l. I, rap. IX, num. 4.

II

DÉVELOPPEMENT DE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE EN FRANCE.

CHAPITRE XXVIII

LES CAPÉTIENS.

Dans son livre *L'Ancienne France, Le Roi*, M. Funck-Brentano dit :

« Par monarchie française nous n'entendons ni celle des Mérovingiens, ni celle des Carolingiens, mais la Monarchie qui est sortie du fond de la nation avec l'avènement de Hugues Capet, produite par les causes mêmes qui, dans le courant des VIII^e et IX^e siècles, ont fait la société française. La Monarchie mérovingienne n'a exercé qu'une souveraineté de conquérants, sans action sur la masse du peuple avec laquelle elle n'a guère pris contact; la Monarchie carolingienne a été une royauté militaire, un gouvernement de conquérants intérieurs, si l'on peut s'exprimer ainsi, — ce qui en explique la rapide extension, l'éclat et la fragilité; la Monarchie

capétienne, au contraire, a coordonné les éléments vitaux du pays, éléments dont elle s'est elle-même formée ».

On ne peut oublier les deux premières races de nos rois. C'est par Clovis et les merveilleuses circonstances de son sacre que le roi de France acquit ce caractère de vicaire de Dieu, de sergent du Christ qui, dit saint Grégoire-le-Grand, le plaçait autant au-dessus des autres monarques que les autres monarques étaient eux-mêmes au-dessus des particuliers¹.

On ne peut non plus oublier les premiers Carolingiens qui ont fait reculer l'invasion sarrasine et reflleurir la civilisation. Mais il est vrai de dire que le roi mérovingien et le roi carolingien n'ont été que les précurseurs du roi capétien. Celui-ci est pour ainsi dire le roi consubstantiel à la France, en lui s'incarnent le génie et les intérêts de la nation.

Il surgit parmi les désordres effroyables que produisirent durant les VIII^e et IX^e siècles les invasions barbares et les ravages plus terribles encore qu'engendrèrent les luttes en tous lieux répétées, d'individu à individu, de famille à famille, de localité à localité. Il s'éleva comme croît toute chose naturelle. Le travail de la reconstitution sociale se fit autour de la seule force constituée qui subsistât encore : la famille. Le père de famille organise la défense des siens. Il voit ses parents se grouper autour de lui ; la mesmie se constitue, les étrangers viennent s'y rattacher, et la mesmie produit le fief. Le père de famille devient le Seigneur féo-

1. *Quanto ceteros homines regia dignitas antecedit, tanto ceterarum gentium regna regni nostri profecto culmen excellit.* (Saint Grégoire le Grand. Epist. lib. VI, Caput VI.)

dal. Retranché dans son donjon, il protège tous ceux qui se sont placés sous son patronage. Le fief est un petit Etat en miniature, muni de tous les organes nécessaires à une existence complète et indépendante, avec son armée, sa coutume, son ban qui est l'ordonnance du seigneur, son tribunal. En 987, l'un de ces barons féodaux arrivé au sommet de la hiérarchie féodale fut proclamé roi. Gerbert formule la pensée de tous : « Lothaire n'est roi de France que de nom. Le roi de fait est Hugues ¹. »

Placé au-dessus des mille et mille groupes locaux, familles, seigneuries, villes et communautés qui se partagent le royaume, le roi est reconnu comme l'autorité commune, susceptible par conséquent d'intervenir dans les différends qui se produisaient entre eux et de les faire s'accorder pour le bien géné-

1. C'est une erreur de faire remonter l'avènement à la Couronne Royale, de la Famille des Ducs de France, seulement à Hugues Capet et à 987.

Hugues Capet avait des droits et des titres valables à la Couronne de France, même avant que l'assemblée de Senlis, l'Élection de Noyon, le Sacre de Reims, les eussent fixés définitivement sur sa tête et dans sa Maison.

Il était petit-fils et petit-neveu masculin et Héritier de Robert 1^{er} et d'Eudes, tous deux Rois de France et tous deux Sacrés, et d'Arnould, roi d'Aquitaine.

Il était en possession personnelle, et de droit et de fait, de presque toute la France, puisqu'il était déjà : Duc de France, Duc de Neustrie, Duc de Bourgogne, Comte de Paris, Comte d'Orléans, Comte d'Anjou, Comte de Poitiers, Comte de Tours, Comte du Maine, Comte du Perche, Comte de Chartres, Comte de Blois, Comte de Gâtinais, Comte d'Amiens, etc., etc.

Depuis 860, ses ancêtres, qui avaient protégé l'Église et défendu victorieusement la France contre les Normands et les Germains, et préservé Paris de leurs invasions, possédaient et gouvernaient ces immenses territoires.

ral. « Dès que le roi est couronné, écrit Abbon (Xe siècle), il réclame à tous ses sujets le serment de fidélité de peur que la discorde ne se produise par quelque point du royaume ». Bodin dira plus tard : « Le prince doit accorder ses sujets les uns aux autres et tous ensemble avec soi ».

Ce rôle de justicier est le premier caractère de la royauté capétienne, vrai type de la royauté chrétienne, telle du moins qu'elle apparut dans ses plus hautes tendances et dans quelques-uns de ses représentants. Le roi est le magistrat suprême. On le voit sans cesse sur les routes, portant heaume, cuisard et haubert. Les innombrables groupes féodaux sont en lutte : entreprises, représailles, vengeances. Entre eux le peuple est écrasé. « Vers le roi, dit Raval Claber (XI^e siècle), on voit affluer les multitudes éplorées. Elles arrivent à lui; elles couvrent la plaine de leur fourmillement; elles tendent vers le ciel leurs bras innombrables, en criant avec désespoir : Paix! Paix! » Le roi impose la paix par ses armes d'abord; puis par son ascendant moral il promulgue et il fait observer « la Quarantaine de Roi », qui exige quarante jour d'intervalle entre la déclaration des hostilités et la prise d'armes. Vient ensuite les « institutions de paix », que les rois superposent à leur action militaire. Les premières ordonnances des rois contre le droit de guerre privée sont du commencement du XII^e siècle; elles se succèdent jusqu'au règne de saint Louis. La monarchie arrive ainsi au XIII^e siècle à porter son autorité si haut que chacun, jusque dans les provinces les plus éloignées, la regarde avec affection et respect.

L'archevêque de Reims, Adalbéron, appuyant la

candidature de Hugues Capet, avait dit : *Vous aurez en lui un père* ». Et il ajoutait : *quelqu'un a-t-il jamais invoqué en vain son patronage ?* » La parole de l'évêque s'est réalisée, non seulement pour Hugues Capet, mais pour ses successeurs. De nos jours, un professeur de l'École des Chartes parcourant du regard toute notre histoire a pu dire : « L'autorité du roi était celle du père de famille ». Il était le chef de la grande famille française à laquelle il commandait comme à sa maison. Il s'imposait le devoir de veiller même sur les intérêts particuliers de ses sujets comme un père sur ceux de ses enfants. Le premier devoir du père est d'assurer la sécurité de ses enfants. Le roi chasse les pillards étrangers du royaume. Les successeurs d'Hugues Capet seront ceux qui toujours ont chassé les loups de tous côtés, comme s'exprime Ronsard dans le bel hommage qu'il leur rend. Quand il a pu poser la lance et l'épée, le Roi n'en continue pas moins à distribuer la justice, à remplir sa fonction naturelle qui est selon l'excellente définition de Bodin « d'accorder ses sujets les uns aux autres et tous ensemble avec soi ». Nos rois rendaient personnellement la justice à tous ceux qui venaient la réclamer près d'eux. Les premiers d'entre eux, Hugues Capet, Robert-le-Pieux, Henri Ier, Philippe Ier, Louis-le-Gros déclarent en termes précis que le monarque n'occupe le trône que pour rendre la justice : « Nous n'avons de raison d'être, dit Hugues Capet, que si nous rendons justice à tous et par tous les moyens », et sur son sceau apparaît la main de justice. Tous ses descendants comprirent ainsi leur magistrature. « La justice est la racine et le fruit de ton office », écrit Eudes de Blois au roi Robert. « Garde à chacun son droit », sera la dernière re-

commandation de Louis-le-Gros mourant à son fils aîné et la dernière parole de Philippe Auguste à Louis VIII. Avant eux, Philippe I^{er} avait fait à son sacre ce serment renouvelé par ses successeurs à leur avènement de « conserver à chacun la justice qui lui est due, de faire droit à tous, et mettre le peuple en possession de ses droits légitimes ».

Cette tradition ne se perdit jamais dans la famille royale. « Le roi est l'apaiseur », dit saint Louis. Une miniature du livre d'heures du duc de Berry nous montre le peuple venant chercher près de lui la justice sous le chêne de Vincennes et dans le *Verger royal* de la cité. « Vêtu d'une cote de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de cendal noir autour du cou, très bien peigné et sans coiffe, un chapeau de paon blanc sur sa tête, raconte Joinville, il faisait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui, et tout le peuple qui avait affaire par devant lui se tenait entour ». Une miniature de Loïse Liedet, conservée à la bibliothèque de l' Arsenal, nous représente Charles V dans le même office, assis sous le péristyle de sa demeure et les plaideurs discutant devant lui.

Tous les successeurs de saint Louis ont entendu ses *Enseignements* : « Cher fils, s'il avient que tu viennes à régner pourvois que tu aies ce que a Roi appartient, c'est-à-dire que tu sois juste, que tu ne déclines ni ne devies de justice pour nulle chose qui puisse avenir. S'il avient qu'aucune querelle, qui soit mue entre riche et pauvre, vienne devant toi, soutiens plus le pauvre que le riche et, quand tu entendras la vérité, leur fais droit. »

M. Funck-Brentano nous montre par des exemples accumulés combien le roi, le père vivait en communion avec ses sujets, avec ses enfants.

Entrait chez le souverain qui voulait, était admise près de lui toute personne qui avait une grâce à solliciter. « Chez les rois de France, disait à la fin du XI^e siècle Guilbert de Nogent, on trouve toujours une naturelle simplicité; ils sont parmi leurs sujets comme l'un d'eux ». « S'il est un caractère singulier, en cette monarchie, écrit Louis XIV lui-même, en ses mémoires, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince »; et dans ses fameuses instructions pour le Dauphin : « Je donnai à tous mes sujets, sans distinction, la liberté de s'adresser à moi, à toute heure, de vive voix et par placets ».

De fait, les sujets de Louis XIV allaient en toute liberté chercher la justice du Roi à Versailles. Il recevait, chaque semaine, dans la grande galerie, « les plus pauvres, les plus mal vêtus » et il examinait lui-même tous leurs placets.

Dans ce moment, les princes du sang qui se trouvaient à la Cour se groupaient auprès du Roi. Les bonnes gens passaient devant lui à la queue leu-leu, et lui remettaient en propres mains un placet où leur affaire était exposée. Ces placets étaient déposés par le monarque sur une table qui se trouvait près de son fauteuil et ensuite, examinés par lui en séance de Conseil, comme en témoigne la mention « lu au Roi » que nous trouvons sur nombre d'entre eux. Cette cérémonie avait généralement lieu à Versailles, dans la grande galerie. Le nombre des placets deviendra si grand que le Roi devra les recevoir deux fois par semaine.

Louis XV, troublé dans ses faiblesses, disait un jour à Choiseul : « Dieu me fera miséricorde, car je crois fermement que les mérites de saint Louis s'étendent à ses descendants et que nul Roi de sa

race ne peut être damné, *pourvu qu'il ne se permette ni injustice, envers ses sujets ni dureté envers les petites gens* ».

Tous les grands actes de la vie du Roi se déroulent en public, notamment la naissance et la mort. Le roi ou son fils tombent-ils malades, les portes de la chambre s'ouvrent : ils doivent être malades en public. Des délégations populaires non seulement viennent prendre de leurs nouvelles, mais sont admises à leur chevet. Le roi s'élevait sous les yeux de son peuple, comme un père entouré de ses enfants.

Le roi, qu'il s'appelle Louis IX, Louis XI ou Louis XIV, porte, en dehors des cérémonies, où il sait se parer d'atours traditionnels, des vêtements communs et simples. La tenue de Louis XVI eût convenu au plus obscur de ses sujets.

« L'homme ne sait point admirer ce qu'il voit tous les jours, dit Joseph de Maistre. Au lieu de célébrer notre monarchie qui est un miracle, nous l'appelons despotisme ». Despotisme ! c'est la flétrissure que la Révolution a voulu imprimer sur la face de nos rois, c'est le cri dont elle a couvert le déclin de la guillotine qui trancha la tête de Louis XVI. Le despotisme a régné partout où n'a point triomphé l'esprit du Roi Jésus-Christ : « Vous m'appelez Maître et Seigneur, et vous faites bien, car je le suis ; si donc je vous ai lavé les pieds, moi Seigneur et Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns les autres. Car je vous ai donné l'exemple afin que ce que j'ai fait à votre égard vous le fassiez vous-mêmes. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu non pour être servi mais pour servir ». Que cette parole soit devenue l'idée directrice de la monarchie chrétienne et tout spé-

cialement de la monarchie française, c'est le grand miracle de l'histoire de l'humanité. L'homme en sa qualité d'être à la fois moral et corrompu, juste dans son intelligence et pervers dans sa volonté, doit nécessairement être gouverné. Il l'a été toujours et partout; et toujours et partout l'homme qui a tenu en mains les rênes du gouvernement a plus ou moins réalisé le portrait qu'en trace la Sainte Ecriture : « Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots; il prendra les uns pour labourer ses champs et les autres pour lui fabriquer des armes; il en fera des officiers et des soldats. Il fera de vos filles des parfumeuses et des cuisinières à son usage. Il prendra pour lui et pour les siens ce qu'il y a de meilleur dans vos champs, il prendra la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses esclaves ».

Le roi chrétien est tout autre que le tyran dont le portrait est ainsi tracé. Il se fait le serviteur de ses sujets.

« Jamais, observe de Maistre, les nations antiques n'ont douté, pas plus que les nations infidèles n'en doutent aujourd'hui, que le droit de vie et de mort n'appartint directement aux souverains. Il est inutile de prouver cette vérité, qui est écrite en lettres de sang sur toutes les pages de l'histoire. » Dans la chrétienté, le roi a une autre notion de son pouvoir. « Les Papes ont élevé la jeunesse de la monarchie européenne. Ils l'ont *faite*, au pied de la lettre, comme Fénelon fit le duc de Bourgogne. L'effort continuel de l'Eglise, dirigé par le Souverain Pontife, a fait de la monarchie ce qu'on n'avait jamais vu, et ce qu'on ne verra jamais partout où cette autorité sera méconnue. »

CHAPITRE XXIX

LES CAPÉTIENS

(suite)

Un second attribut qui distingue la dynastie capétienne de toutes celles qui ont régné ou qui règnent en Europe, c'est son caractère de nationalité. Seule elle jouit de ce privilège essentiel d'être nationale : vraiment et purement nationale, parce qu'elle tient au pays par ses plus profondes racines. Elle n'est pas venue du dehors, comme les familles royales de tant d'autres nations. Elle a germé sur notre sol ; elle s'y est élevée, elle s'y est épanouie en royauté.

Elle est nationale aussi, parce que c'est elle qui a fait la nation française. A Clovis nous devons le catholicisme qui est l'âme de la France et la première assise politique du royaume de France. Charlemagne le continue, et élève à un plus haut degré de force et de gloire la double tradition du pouvoir central et de l'esprit catholique. Mais ni l'un ni l'autre n'arrivent à protéger leur œuvre. Sans doute la tradition catholique est maintenue par la perpétuité de l'Eglise et la fidélité que nos rois lui gardent ; mais l'unité politique est profondément atteinte par les partages entre les fils des rois et l'institution de la féodalité. Hugues Capet vient, et lui et ses successeurs bâtissent l'édifice national et lui donnent une cohérence et une solidité inébranlable, tout en le faisant reposer sur les assises profondes posées par Clovis et par Charlemagne.

Sous les Capétiens, l'Ile-de-France, ce noyau, s'est ainsi développé :

Le Berry a été réuni sous Philippe 1 ^{er} en.	1100	L'Orléanais réuni sous Louis XII en.	1498
La Normandie réunie sous Philippe-Auguste en.	1204	L'Angoumois réuni sous François I ^{er} en.	1515
La Touraine réunie sous Philippe-Auguste en.	1204	Le Nivernais réuni sous François I ^{er} en.	1517
Le Languedoc réuni sous saint Louis en.	1229	Le Bourbonnais réuni sous François I ^{er} en.	1527
La Champagne réunie sous Philippe le Bel en.	1284	La Marche réunie sous François I ^{er} en.	1527
Le Lyonnais réuni sous Philippe le Bel en.	1310	Le Limousin réuni sous François I ^{er} en.	1527
Le Dauphiné réuni sous Philippe VI en.	1346	La Gascogne réunie sous Henri IV en.	1589
Le Poitou réuni sous Charles V en.	1372	Le Béarn réuni sous Henri IV en.	1589
Aunis et Saintonge réunis sous Charles V en.	1373	Le Comté de Foix réuni sous Henri IV en.	1589
La Guyenne réunie sous Charles VIII en.	1453	L'Auvergne réunie sous Louis XIII en.	1610
La Picardie réunie sous Louis XI en.	1477	L'Artois réuni sous Louis XIII en.	1640
La Bourgogne réunie sous Louis XI en.	1477	La Flandre réunie sous Louis XIV en.	1668
L'Anjou réuni sous Louis XI en.	1481	Le Roussillon réuni sous Louis XIV en.	1669
La Provence réunie sous Louis XI en.	1481	La Franche-Comté réunie sous Louis XIV en.	1678
Le Maine réuni sous Louis XI en.	1481	La Lorraine réunie sous Louis XV en.	1766
La Bretagne réunie sous Charles VII en.	1491	L'île de Corse achetée aux Génois sous Louis XV en.	1768
		L'Algérie conquise sous Charles X en.	1830

« L'histoire de mes ancêtres, a dit en toute vérité le comte de Chambord, est l'histoire de la gran-

leur progressive de la France. » Et le socialiste Amourrette n'a point parlé autrement : « Citoyens, on vous a raconté que nos rois étaient des monstres. Regardez, leur œuvre, c'est la France. » Œuvre difficile, celle de faire un pays un et homogène gouverné par un même pouvoir, uni par la communauté d'intérêts et de droits, étendu à ses limites naturelles de la mer, des montagnes et des fleuves, et cela malgré les morcellements de territoire, les rivalités de pouvoir et d'intérêts, les divisions de race et de langue et une multitude de souverainetés locales.

C'est parce qu'elle se fit strictement héréditaire que la dynastie capétienne put accomplir ce grand ouvrage. Le premier soin de Hugues Capet fut d'assurer le trône à son fils en le faisant élire dès 987. Ses successeurs suivirent cette politique, et depuis Robert le Pieux jusqu'à Philippe Auguste, chacun des premiers rois capétiens fut associé au trône du vivant même de son père.

La divine Providence vint admirablement en aide à l'effort de la dynastie pour faire la France une; non seulement elle l'a maintenue dans la suite des siècles, mais elle a pourvu à ce que la transmission du pouvoir s'y fit d'une manière régulière sans compétitions et sans secousses; bien plus, elle fit que durant plus de trois siècles, on vit en France le fils aîné du roi lui succéder sur le trône et que jamais, dans la transmission de la couronne de père en fils, la question d'exclusion pour incapacité ne se posât. La continuité de l'œuvre royale fut ainsi assurée durant plus de trois siècles par l'existence d'un fils aîné apte au gouvernement, placé là comme à dessein, pour recueillir sans interruption, paisiblement et sûrement l'héritage paternel et la pensée à la fois dynastique et nationale. Aucune autre

histoire d'aucun peuple ne présente cet ensemble de faits providentiels.

Voyez l'Angleterre : six dynasties de rois s'y succèdent en trois siècles; la France n'en a qu'une en huit cent cinquante ans. Auparavant il y avait eu dans l'empire franc deux longues successions de rois, qui ne représentent que deux dynasties en cinq cents ans; et il est remarquable que la nouvelle dynastie vint se souder deux fois à l'ancienne par mariage, de sorte que, comme l'a remarqué M. Arthur Loth, la lignée de nos rois remonte à Charlemagne et de lui à Clovis et que l'on peut dire avec vérité qu'il n'y a eu en France, dans l'espace de quatorze siècles, qu'une famille, qu'une dynastie royale depuis le baptistère de Clovis jusqu'à l'échafaud de Louis XVI. Aucun autre État ne peut présenter un tel phénomène. Cette continuité, nécessaire pour la constitution du royaume de France, ne l'était pas moins pour maintenir à travers les siècles ce que l'on a appelé « l'idée vitale ». L'idée vitale de la nation française c'est-à-dire le sentiment profond de la vocation à laquelle elle a été appelée, de la mission qui lui fut signifiée au baptême de Clovis, et que Jésus, le vrai roi de France, comme dit Jeanne d'Arc, voulait réaliser par ses lieutenants.

J. de Maistre a fait une autre remarque. « On croit qu'une famille est royale parce qu'elle règne; au contraire, elle règne parce qu'elle est royale. Une famille ne peut régner que parce qu'elle a plus de vie, plus *d'esprit royal*, en un mot plus de ce qui rend une famille plus faite pour régner. Il m'a toujours paru infiniment probable que les familles véritablement royales sont naturelles et différent

des autres comme un arbre diffère d'un arbuste. Il ne faudrait donc point s'étonner de trouver dans une famille royale plus de vie commune que dans toute autre. Quand on lit l'histoire, on serait tenté de croire que la mort violente est naturelle aux princes. N'est-ce pas une chose déplorable que dans ces derniers temps, on ait pu dire encore : si, dans un espace de deux siècles, on trouve en France dix monarques ou dauphins, trois sont assassinés, trois meurent d'une mort secrètement préparée, et le dernier périt sur l'échafaud. Et cependant, prenons un terme moyen, 30, entre les deux nombres 27 et 33, fixés pour la durée de la vie commune et le nombre 20, évidemment trop bas, comme chacun peut s'en convaincre par soi-même, pour le règne commun européen; je demande comment il est possible que les vies soient de 30 ans seulement, et les règnes de 22, à 25, si les princes (j'entends les princes chrétiens) n'avaient plus de vie commune que les autres hommes. En France, le règne commun, calculé pendant trois cents ans est de vingt-cinq ans. En Angleterre, les règnes, qui étaient de plus de vingt-trois ans avant la Réforme, ne sont plus que de dix-sept ans depuis cette époque ». J. de Maistre termine ce chapitre par cette réflexion : « On ne saurait trop approfondir l'influence de la religion sur la durée des règnes et sur celle des dynasties. » C'est parce que la dynastie capétienne a été, comme nous le verrons, la plus religieuse, la plus chrétienne que Dieu lui a accordé les privilèges que nous venons de dire.

Un homme à qui l'érudition française est redevable de travaux historiques et géographiques qui manquèrent dans notre époque, M. Auguste Longnon, a rendu aux capétiens ce témoignage : « ... Ces

résultats n'auraient pu être atteints (le maintien et le développement de l'unité nationale) si la maison royale de France ne s'était pas distinguée, entre toutes les maisons royales du monde chrétien, par la scrupuleuse honnêteté, non seulement de ses chefs dont quelques-uns furent même des saints : Robert II, Louis VII et Louis IX¹, mais aussi par celle de la plupart des princes des fleurs de lis, comme on appelait au XIV^e et au XV^e siècle, les princes issus des branches collatérales de la dynastie capétienne. Sans doute, on peut citer parmi les chefs de la maison de France, c'est-à-dire parmi nos rois, quelques princes pour lesquels le but à atteindre légitimait les moyens employés : je veux parler de Philippe le Bel et de Louis XI. Mais ce ne sont là que des exceptions. Les rois capétiens de la branche directe furent en général de fort honnêtes gens, et ils le furent aussi bien au point de vue privé qu'au point de vue public. La maison capétienne commandait le respect même de ses ennemis. Il est trop vrai que Philippe le Bel compromit un moment la vieille réputation de probité qui était l'une des meilleures parties du patrimoine moral de sa race. Mais ce ne fut là qu'une éclipse passagère que fit bientôt oublier la conduite toute chevaleresque, trop chevaleresque même des deux premiers rois de la maison de Valois. Quel contraste avec les deux dynasties royales qui se succèdent sur le trône d'Angleterre qu'elles occupèrent de 1066 à 1485! »

1. Selon le témoignage de Pie VII on peut ajouter Louis XVI, sans compter ceux qui, hommes et femmes, n'occupaient point le trône, mais étaient de cette famille qui, au milieu de toutes les séductions mondaines, a donné plus de saints au ciel que nulle autre.

CHAPITRE XXX

LES CAPÉTIENS (*suite*)

Etablir et faire régner la paix, constituer la France, telles sont les deux premières œuvres qu'a accomplies la dynastie capétienne et pour lesquelles elle a reçu de Dieu de si éminentes prérogatives. Elle eut une troisième mission, d'ordre supérieur : faire régner en France Notre-Seigneur Jésus-Christ ; mieux que cela établir son règne dans le monde. La Bienheureuse Pucelle est venue le rappeler à Charles VII après lui avoir rendu son royaume.

En vue de cette mission, le roi de France était constitué, par le sacre, l'ÉVÊQUE DU DEHORS, c'est-à-dire, celui à qui était confiée l'administration *extérieure* des églises de la France dans leurs intérêts du temps. Les auteurs contemporains, les moins suspects comme M. Luchaire, insistent sur ce qu'ils appellent le caractère « ecclésiastique », que le sacre conférait à la royauté française.

Le sacre de ses rois a été longtemps un privilège réservé à la France¹. Aucun empereur romain, ni Constantin, ni Théodose n'ont reçu de l'Eglise cette consécration religieuse. Quand le moment vint où la Providence voulut avoir des rois protecteurs du Saint-Siège et propagateurs de la Foi, elle suggéra à saint Remi comme à un nouveau Samuel la pensée de sacrer par l'onction sainte le fondateur de la

1. Ce ne fut que plus tard que l'Espagne voulut avoir, elle aussi, un roi oint de l'huile sainte. L'Angleterre, puis les autres nations de l'Europe exprimèrent ensuite le même désir.

monarchie française. A chaque renouvellement de règne, le sacre du nouveau roi vint confirmer le caractère imprimé à la monarchie française, sceller à nouveau l'alliance, si souvent notariée, pour ainsi dire, par les Souverains Pontifes entre le Christ et la France. Par le sacre, dit la liturgie, les rois de France sont faits les lieutenants du Christ au dehors.

Au droit temporel, terrestre, humain, que nos rois tenaient de la constitution du royaume, de leur naissance, venait s'adjoindre une certaine participation au droit divin dont Jésus-Christ est la source et l'Église le canal. Ils recevaient un droit supérieur au droit humain, afin de mettre les lois civiles en harmonie avec l'Évangile et d'aider l'Église à propager la foi et la morale chrétiennes : ce qui est proprement établir dans le monde le règne du divin Rédempteur.

Une tradition qui se rattachait au baptême de Clovis par saint Remi voulait que le sacre eût lieu à Reims et par les mains de l'archevêque. La cérémonie avait lieu un dimanche ou l'une des grandes fêtes de l'année. Le royaume tout entier s'y préparait par des prières publiques. Le roi pour s'y disposer demandait à recevoir le sacrement de pénitence et jeûnait les trois jours précédents. C'était pendant l'oblation du Saint Sacrifice que le roi était sacré, comme sont conférés les saints Ordres.

L'archevêque adressait d'abord à Dieu cette admirable prière :

« Dieu tout-puissant et éternel, qui gouvernez le ciel, qui avez créé la terre, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, qui réglez le sort des Anges et des hommes... écoutez nos très humbles prières et répandez vos abondantes bénédictions sur votre serviteur Louis, que nous élisons, avec nos ferventes

supplications pour le roi de ce royaume, afin que, confirmé dans la fidélité d'Abraham, soutenu par la mansuétude de Moïse, muni de la force de Josué, grand par l'humilité de David, orné de la sagesse de Salomon, il vous complaise en toutes choses, qu'il marche d'un pas ferme et sûr dans le sentier de la sagesse; qu'il pourvoie aux besoins des églises de son royaume et des populations qui en dépendent, qu'il en soit le moniteur, le défenseur et l'instructeur, et qu'il exerce avec force, contre tous ses ennemis visibles et invisibles, l'autorité royale qui vient de vous... que toujours muni du casque et du bouclier invincible de votre protection, et couvert par les armées célestes, il triomphe heureusement, et selon nos souhaits, de tous ses ennemis; qu'il impose le respect de sa puissance aux infidèles et que par ses vertus, qui l'accompagneront dans les combats, il recueille avec joie les fruits de la paix. Ornez-le aussi de toutes celles dont vous avez décoré vos antiques serviteurs; honorez-le de bénédictions abondantes; établissez-le glorieusement dans le gouvernement de son royaume et répandez sur lui l'onction et la grâce du Saint-Esprit, par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, par la vertu de la Croix a subjugué l'Enfer, détruit l'empire du démon et est monté victorieux au ciel, à qui appartient toute puissance, la domination et la victoire, et qui est la gloire des humbles, la vie et le salut des peuples. »

Puis s'adressant au prince il disait :

« Comme aujourd'hui, excellent prince, vous allez recevoir l'onction sainte et les insignes de la royauté par nos mains, et comme (quoique indigne) nous tenons la place du Christ, notre Sauveur, il est bon que nous vous avertissions de la charge que vous allez prendre. Cette place est illustre, mais pleine

de dangers, de travaux et de sollicitudes. Considérez que tout pouvoir vient du Seigneur Dieu, *par qui les rois règnent et les législateurs décrètent des lois justes*, et que vous aussi vous aurez à rendre compte à Dieu du troupeau qui vous est confié.

» Et d'abord, gardez la piété, rendez un culte à Dieu, votre Seigneur, de tout votre esprit et d'un cœur pur. *Defendez constamment et contre tous la religion chrétienne et la foi catholique*, que vous avez professées depuis votre berceau. Rendez aux prélats et aux autres prêtres l'honneur qui leur est dû. Administrez invariablement la justice, sans laquelle aucune société ne peut durer longtemps, en récompensant les bons et en châtiant les méchants. Défendez contre toute oppression les veuves, les orphelins, les pauvres, les faibles. Montrez-vous avec une dignité royale, doux, affable, plein de bénignité pour ceux qui vous approchent. Conduisez-vous de telle sorte que vous paraissiez régner non dans votre intérêt, mais dans *l'intérêt du peuple entier*, et attendez non de la terre, mais du Ciel, la récompense de vos bienfaits. »

Le prince promettait de défendre la foi catholique, le temporel des églises confiées à sa garde et de faire justice à tous. « A son couronnement, disait Suger dès le XII^e siècle, le roi délaisse la milice séculière et il ceint le *glaive ecclésiastique* pour la punition des méchants. » Le peuple acceptait cette promesse. Le Pontife demandait alors au peuple s'il voulait se soumettre à ce prince et obéir à ses ordres; et ce n'était qu'après la réponse unanime du clergé, de l'aristocratie et du peuple que l'évêque procédait au couronnement. Le roi revêtait successivement les insignes royaux dont l'abbaye de Saint-Denis avait la garde et que portaient

avec solennité les principaux seigneurs, suivant la condition de leur fief : la couronne, l'épée, le sceptre et les éperons.

L'épée qui était remise au nouveau roi, c'était l'épée de Charlemagne, l'épée que le Pape Adrien lui avait donnée à son premier pèlerinage à Rome ; la couronne que le prélat consécrateur tenait de ses deux mains pour la poser sur la tête de l'oïnt royal et à laquelle touchaient en même temps, les bras étendus, les onze autres pairs laïques et ecclésiastiques, les plus grands personnages du royaume, c'était la couronne de Charlemagne, « couronne de gloire et de justice », *corona gloriæ atque justitiæ*.

Le sceptre et la « Main de justice », que l'archevêque remettait au roi, comme emblèmes complémentaires de la dignité royale, n'avait pas une aussi haute et aussi illustre origine. Ils n'en avaient pas moins passé, au sacre de Louis XVI, ainsi que nous l'avons observé, par les mains de plus de générations de rois de la même dynastie, que n'en compte l'Angleterre avec toutes les siennes.

La tradition de chacun de ces insignes était accompagnée de prières, les plus touchantes et les plus instructives. Elles faisaient de ces insignes des symboles d'un pouvoir presque autant spirituel désormais que temporel.

Le roi de France était sacré avec le Saint-Chrême, la plus noble des Huiles Saintes, celle qui est employée au sacre des évêques. Lorsque d'autres rois demandèrent à l'Eglise de les sacrer eux aussi, elle ne voulut leur appliquer que l'Huile des catéchumènes. Le sacre de la Sainte-Ampoule donnait au roi de France la prééminence sur tous les autres rois, prééminence reconnue et acceptée; il faisait

du roi salique le *roi très chrétien* non seulement dans son royaume, mais sur toute la terre.

Le roi était oint à la tête d'abord, comme l'évêque, pour montrer que de même que l'évêque a la première dignité dans le clergé, le roi de France avait la prééminence sur tous les souverains. Il était oint aux mains, comme le prêtre, non pour le ministère de l'autel, mais pour la force à exercer contre les ennemis de l'Église et de son peuple, et aussi pour leur conférer le don des guérisons. Il était oint aux épaules « pour porter le faix des affaires, et de la paix, et de la guerre. » Il était oint aux coudes « pour les rendre invincibles à ses ennemis. »

L'onction sainte ainsi pratiquée faisait LE ROI. On sait que Jeanne d'Arc n'a jamais appelé Charles VII que « gentil dauphin » avant qu'elle l'eût mené sacrer à Reims.

L'onction sainte donnait la personne du roi à la France, de telle sorte que le roi appartenait plus au pays qu'il ne s'appartenait à lui-même. Après les États de l'Église, c'est en France que la royauté était la plus dégagée des liens terrestres, la plus spiritualisée, peut-on dire. Le roi était plus véritablement le père de son peuple que de ses propres enfants. Il devait sacrifier ceux-ci à celui-là, et il savait le faire, comme les tables de marbre de Versailles en font foi. Ou plutôt ses enfants n'étaient plus à lui, c'étaient les « fils de France ».

Pour nos pères, en vertu du sacre, le roi était non seulement le fils de saint Louis, l'héritier de ceux qui avaient fondé, maintenu, restauré la patrie, c'était « l'oint du Seigneur ». « Nul ne doit douter, dit l'auteur du *Songe*, que le roi de France ne prenne spéciale grâce du Saint-Esprit par la sainte onc-

tion. » Cette onction faisait plus qu'attester l'origine divine de l'autorité sociale; elle était plus qu'un appel à l'assistance divine sur la personne royale et aux grâces d'état, elle rattachait le pouvoir terrestre à la suzeraineté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle voulait l'imprégner de son esprit, et l'introduire dans la sphère où Dieu gouverne les âmes.

Le grand consacré est Jésus-Christ : la divinité est le baume versé au plus profond de son être, elle le fait Roi, comme nous l'avons vu au commencement de cette étude, en même temps que prêtre et prophète. Toute communication de sa vie et de sa vertu est justement marquée par l'onction : au baptême, à la confirmation, à l'ordination sacerdotale, et aussi — distance gardée entre un sacrement et un simple sacramental, — au sacre royal. Les formules du rituel pontifical font expressément foi de cette relation de l'onction royale avec l'onction divine de Jésus-Christ.

Ainsi l'onction royale donnait au roi une sorte de titre sacerdotal, un certain caractère de sainteté, non sans doute de cette sainteté qui rend l'homme capable de voir Dieu tel qu'il est dans les splendeurs éternelles; mais de celle qui établit des rapports particuliers entre Dieu et telle ou telle de ses créatures. « Le roi est le ministre de Dieu », dit M. Luchaire dans son Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers capétiens; et M. Frantz Funck-Brentano exprime aussi le sentiment universel lorsqu'il dit : « La fonction royale est une mission divine. Dieu lui-même a placé le roi parmi les hommes pour les maintenir en justice et en paix. » C'est saint Thomas d'Aquin qui a qualifié ces rapports entre Dieu et nos rois de ce nom : sainteté; et il donne en preuve

de son existence ce qui s'est passé au baptême de Clovis et qui s'est renouvelé de siècle en siècle jusqu'à nos jours : le pouvoir conféré à nos rois de guérir les écrouelles : « Nous trouvons, dit-il, une preuve de cette sainteté dans les gestes des Francs et du Bienheureux Remi. Nous les trouvons dans la sainte Ampoule apportée d'En-Haut par une colombe pour servir au sacre de Clovis et de ses successeurs et dans les signes, prodiges et diverses cures opérés par eux (*De Regimine principum*, II, XVI).

Il est incontestable que les rois de France ont touché les malades affectés de scrofules. L'histoire abonde en preuves confessant ce fait. Il est également incontestable que de nombreux témoins, dont l'autorité est au-dessus de toute suspicion, attestent la guérison des écrouelles par le toucher royal, jusques et y compris le toucher de Charles X¹.

Cela étant, on conçoit comment et pourquoi, ce qui prédominait dans l'esprit de la sainte Pucelle, c'était la pensée du sacre. Conduire le Dauphin à Reims pour y recevoir son sacre, c'est ce qu'elle annonça à tous comme étant l'un des principaux objets de sa mission. Jusqu'à ce jour, elle n'appela Charles VII que « le gentil Dauphin » ; non pas qu'elle eût l'intention de le faire reconnaître roi par le sacre ; elle ne doutait pas de son droit royal. Mais par ce sacramental elle voulait faire de celui en qui le droit était, l'homme de Dieu, le sergent de Dieu, le lieutenant du « Fils de Marie, » souverain Roi.

Cette dignité en quelque sorte sacerdotale que le

1. Voir *Du toucher des écrouelles par les rois de France*. Lecture faite à l'Académie de Reims par l'abbé Cerf, Reims, 1867, in-8°. Voir aussi *Le Problème de l'heure présente*, chapitre LXIII.

sacre conférait au Roi de France le faisait désigner sous le nom de Roi des rois.

Le chroniqueur anglais Matthieu Paris nous le montre siégeant au-dessus des rois, ayant le roi d'Angleterre à sa droite, le roi de Navarre à sa gauche et il l'appelle le Roi des rois de la terre tant à cause de la céleste onction, que de la supériorité de son armée. « *In majori Regia Templi comederunt sic ordinati, Dominus Rex Francorum, qui TERRESTRIUM REX REGUM est, tum propter ejus cœlestem unctionem, et militiæ eminentiam in medio sedebat, et Dominus Rex Angliæ a dextris, et Dominus Rex Navarræ a sinistro...* » Ailleurs, il dit encore : « Le roi de France est de tous les rois de la terre le plus élevé en dignité et le plus riche. *Dominus Rex Francorum Regum terrenorum Altissimus et ditissimus...* »

Nicolas de Brai, dans son poème, *Gesta Ludovici VIII*, dit aussi en parlant de Philippe-Auguste : *REX REGUM MUNDI venerabilis ille Philippus*; et Oclavisse de Saint-Gélair, parlant de Charles VII, s'exprime ainsi :

*En grand triomphe et parfaite excellence,
En bruit, en l'or d'honneur victorieux,
Le ROY DES ROIS entra dedans Florence!*

Citons encore J. Bodel, *les Saunes*, v. 3 :

*la corone de France doit estre si avant
Que toutes autres doivent estre à lui apandant
De la loi chrétienne, qui en Dieu tout créant.
Le premier roi de France fist Deus, par son command,
Coroner à ses angles (anges), dignement en chantant;
Puis le commanda estre en terre son serjant,
Tenir droite justice et la loi mettre avant.*

CHAPITRE XXXI

LE RÈGNE DE SAINT LOUIS

La plus belle fleur qu'ait produite la tige capétienne est, sans contredit, le roi Louis IX, chrétien jusqu'à la sainteté, humain jusqu'au génie, royal et simple, énergique et exerçant « la seigneurie des cœurs. »

De Charlemagne à saint Louis il y a quatre siècles. Le rapide démembrement de l'empire carolingien n'avait pas détruit l'œuvre de son fondateur en ce qu'elle avait d'essentiel. Mais de nouvelles hordes barbares, Hongrois, Normands, Sarrasins, vont, viennent et reviennent, accumulant partout les ruines. L'anarchie est la suite de ces invasions.

Cependant au milieu même de l'anarchie féodale et des désordres qu'elle produisit, l'autorité de la vérité prêchée par le Christ et celle de la loi imposée par le Christ allait en croissant de siècle en siècle, unissant les peuples dans l'unité de foi et de mœurs sous la houlette de l'évêque de Rome. L'anarchie avait forcé l'Église, avant les capétiens, d'assumer la charge des offices publics. A partir du XII^e siècle, elle abandonne au pouvoir temporel l'administration civile et économique, et s'applique plus uniquement à faire régner Dieu sur la terre, c'est-à-dire la justice, la paix, l'amour fraternel, la vie de foi et la vie de pénitence, émanation de la croix du divin Sauveur.

Sous l'action des idées évangéliques que le clergé imprime dans les âmes, le régime politique, le régime économique, les formes sociales, se christianisent

de plus en plus. L'esclave-propriété a disparu¹, le serf-proprétaire apparaît, la famille se consolide dans les basses classes, à l'anarchie féodale succède l'organisation féodale; les usages se fixent, le droit s'élabore, la hiérarchie se précise, les institutions de paix se systématisent protégées par les rois et par les Papes. L'esprit de justice, de liberté et de paix se répand de plus en plus dans les foules.

1. C'est l'un des plus grands bienfaits que le règne social de Notre-Seigneur ait apporté à l'humanité.

« L'esclavage, dit M. Fustel de Coulanges, a été commun à toutes les sociétés anciennes. Il a été indépendant de toutes les institutions et des formes de gouvernement. Il a eu la même vigueur au milieu du despotisme, et au milieu de la liberté, dans les sociétés aristocratiques et dans les sociétés démocratiques. » *L'invasion germanique*, p. 82.

Si l'on veut bien comprendre la condition de l'esclave, il faut partir de cette idée qu'avaient les sociétés anciennes et que l'esprit de l'Évangile nous fait juger monstrueuse : « à savoir que le même droit de propriété qui s'exerce sur un meuble, pouvait aussi s'exercer sur des personnes. L'esclave est, par essence, un homme qui, au lieu de s'appartenir à lui-même, est soumis au droit de propriété d'un autre homme ». Les mêmes articles de droit qui s'appliquent à la propriété de la terre, s'appliquent aussi à cette propriété qu'est l'esclave. Comme la terre il est propriété héréditaire; il passe de père en fils, de parent en parent. Il peut être légué, donné en dot, vendu et vendu par les mêmes formalités que la vente de la terre. Le maître a sur lui, en principe et en droit, le même pouvoir que sur tout autre objet meuble : il peut le prêter, le louer, le céder en usufruit, le mettre en gage, l'hypothéquer. L'esclave n'est pas une personne. Par suite l'esclave ne compte pas dans la cité, et comme l'état de famille était étroitement lié à l'état de citoyen, l'esclave n'avait pas les droits de la famille : pour lui point de mariage légalement reconnu et son fils appartenait à son maître.

Voilà l'état de chose général qui disparut peu à peu dans la société chrétienne, dans le royaume du Christ.

De son côté, le gouvernement de l'Eglise, suivant l'impulsion qui lui a été donnée par Grégoire VII, achève de s'organiser de façon à remplir dans toute son étendue, dans la chrétienté, le rôle que lui confère sa souveraineté spirituelle, que nous exposerons et expliquerons, lorsque nous aurons la douleur de le voir attaqué et miné par un fils de saint Louis.

Le règne de ce saint roi fut le plus haut point qu'ait atteint, dans le passé, la civilisation chrétienne, l'apogée de ce qui a été vu jusqu'ici du règne de Dieu sur la terre. Boniface VIII dans la Bulle de canonisation peint ainsi le saint roi :

« Ne nuisant à personne, ne faisant injure à qui que ce soit, se gardant de toute violence, il a respecté et observé de toutes ses forces les limites de la justice et n'a jamais abandonné le sentier de l'équité. Il a réprimé par le glaive des châtimens mérités les coupables desseins des méchants, brisant leurs complots, mettant un frein à leur audace. Il a été un zélé ardent de la paix, un fervent amateur de la concorde, le promoteur plein de sollicitude de l'unité. Et c'est pourquoi dans le temps de son heureux gouvernement, les flots étaient calmés de toutes parts, toutes les causes nuisibles enlevées, l'aurore d'une douce tranquillité brilla sur les habitants de son royaume et la joyeuse sérénité de la prospérité sourit à leurs vœux. »

Les historiens, même les moins chrétiens, ne parlent pas autrement du saint roi. Tous reconnaissent qu'il a étendu la renommée de la France jusqu'aux extrémités du monde, augmenté son royaume de plusieurs provinces, doté ses peuples de lois sages et justes, multiplié les monuments des arts, présidé à un mouvement intellectuel dont les noms de saint

Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, d'Albert le Grand disent suffisamment la splendeur. Le grand amour qu'il avait pour son peuple, parut, dit Joinville, à ces paroles qu'il tint à son fils aîné pendant sa grande maladie : « Beau fils, je te prie que tu te fasse aimer du peuple de ton royaume : car vraiment j'aimerais mieux qu'un Ecossais vint d'Ecosse et gouvernât le peuple bien et loyalement que tu le gouvernasse mal apertement. » Tous les souverains le révéraient. Il joua auprès d'eux le rôle d'*apaiseur* que ses prédécesseurs s'étaient appliqués à exercer auprès de leurs sujets. Ils l'avaient vu se prononcer contre lui-même à Abbeville dans ses démêlés avec l'Angleterre, refuser, pour ne pas blesser ce qu'il croyait être le droit d'autrui, une couronne que le Pape lui offrait en Italie, et en Egypte subir dans la prison de cruels supplices plutôt que de prêter un serment qu'il croyait ne pas pouvoir tenir. Mais sa grande passion fut l'amour du Christ. « Vous voyez, dit-il à ses fils avant de partir pour la seconde croisade, comment *pour la cause du Christ* je n'épargne point ma vieillesse et comment j'ai résisté à la désolation de tous ceux qui me sont chers... J'ai voulu vous dire ces choses afin qu'après ma mort, et lorsque vous, mon fils Philippe, vous serez monté sur le trône, *vous n'épargniez rien pour le Christ et pour la défense de son Eglise.* »

« Pendant que tous étaient en larmes (autour de son lit de mort), dit Guillaume de Nangis, il disait d'une voix affaiblie : « *Seigneur, gardez votre peuple et SANCTIFIEZ-LE* », et il répétait sans cesse la même prière. » Toute sa vie il avait placé la gloire et l'intérêt de Dieu à la tête de toutes ses actions; il avait tout mesuré à la loi de Dieu et à l'utilité de ses sujets.

Son règne, dit Voltaire, rendit la France « la plus noble nation » de la chrétienté. Que ne serions-nous pas, si nous avions marché d'un pas persévérant dans la voie qu'il nous avait tracée? Que serait la chrétienté, que serait le monde si, dans les siècles qui ont suivi, le règne de Dieu avait continué à se développer en France, et ailleurs par l'action de la France?

Au XII^e siècle et dans la première moitié du XIII^e, la volonté de progresser aux lumières de la foi est si grande, l'esprit de fraternité est si profond qu'un système social s'ébauche où l'ordre tend à s'établir de plus en plus sur les bases suivantes, fournies par la Révélation :

Le Créateur a imposé à la créature une fin que l'Eglise nous a fait connaître et qu'elle nous aide à poursuivre : la société politique et la société économique doivent, non pas procurer, mais favoriser le règne de Dieu dans les âmes et dans la société. Ni seigneurs, ni rois ne doivent oublier dans leurs édits, dans leurs statuts la fin supérieure de toute l'œuvre humaine. Le Pape, chef de l'Eglise, est le naturel garant du droit; les évêques et les abbés en sont les ministres locaux. Les droits des hommes sont fondés sur les droits imprescriptibles de Dieu. L'empereur, les rois et les ducs sont chargés de maintenir la paix et de châtier ceux qui la troublent.

M. Guizot, tout protestant qu'il était, a bien saisi le principe de vie qui animait le moyen âge, « la théologie fournissait alors au monde européen le sang qui coulait dans ses veines. » Elle lui donnait aussi le plan architectural selon lequel il construisait la société. Du haut en bas de l'édifice une hiérarchie semblable à celle que saint Denys l'aréo-

pagite nous fait admirer dans la création céleste et terrestre, encadrant les hommes et leurs associations.

Un religieux allemand, le dominicain Weiss, dans son grand ouvrage : *Apologie du christianisme au point de vue de la civilisation*¹, décrit ainsi l'organisation sociale qu'avait conçue, que réalisait jusqu'à un certain point, l'esprit qui animait ce siècle de foi. Tout ce qu'on lira ici est pris textuellement dans les auteurs du temps auxquels le P. Weiss renvoie.

Le ciel et la terre ne forment ensemble qu'un seul royaume féodal, indivisible. C'est là le principe suprême de toute la manière de penser et d'agir au moyen âge.

Dieu est le Roi de ce royaume homogène; il est le Seigneur impérial. Il est non seulement l'empereur des âmes, mais aussi le Seigneur le plus haut qui soit sur la terre : l'empereur de tous les empereurs dans le monde visible, l'empereur de tous les rois, le roi de tous les empereurs. Ces dénominations sont spécialement attribuées au Seigneur Jésus-Christ qui a porté notre nature humaine dans l'unité de personne avec la nature divine.

Marie porte de plein droit les titres de son Fils. Elle est honorée comme la Mère de l'Empereur éternel, comme l'Impératrice, la Princesse du royaume céleste et terrestre, la Supérieure de toutes les troupes angéliques, la Reine de toutes les créatures.

Dans ce royaume qui embrasse le ciel et la terre, les Apôtres sont les douze princes, les comtes ou barons suprêmes et les compagnons d'armes du

1. Traduction française, t. V, p. 526 et suiv.

Seigneur, les défenseurs et les protecteurs de la chrétienté.

Les saints sont les barons inférieurs dans ce royaume guerrier où l'Église militante lutte contre les Puissances infernales et s'efforce d'étendre le domaine du Christ.

Les anges renversent devant les chevaliers du Christ tout ce que ceux-ci rencontrent de mortel et de dangereux. Leur chef est Michel, le chevalier banneret du Ciel.

Ces images chevaleresques inspirent la pensée et la vie tout entière : le terrestre et le céleste se compénètrent, et l'un et l'autre partent également de l'idée féodale. Nous sommes tous les vassaux de Dieu. Tout ce que nous avons nous le possédons comme fiefs de Dieu. Et c'est pourquoi la fidélité, l'accomplissement des obligations du vassal envers Dieu et envers les supérieurs terrestres, est la plus haute des vertus sociales, l'idée fondamentale de tous les devoirs de la vie publique. Chaque chrétien est né pour être un compagnon d'armes du Fils du Roi du ciel, qui déjà, étant enfant, a commencé à lutter pour nous comme un vaillant guerrier. Son service est le vrai service d'amour. La lutte pour Lui et d'après ses commandements est la vraie lutte d'honneur. Malédiction et honte pour celui qui hésite à répandre son sang dans ce service. Celui qui veut gagner le ciel commodément n'est pas reçu par le Seigneur. La religieuse elle-même, dans sa cellule, veut lutter pour Lui, en chevalier, de toutes ses forces. C'est pourquoi elle prie le Seigneur de la revêtir de l'armure sainte.

De tels sentiments ennoblissaient l'homme sous tous les rapports. Il y avait, à cette époque, une

morale pour ainsi dire, chevaleresque, très différente de notre manière de concevoir la vie sociale ¹.

Sans doute tout n'était pas parfait au moyen âge et il n'y avait pas que des saints dans cette société chrétienne. Mais l'atmosphère que créaient les idées que nous venons d'exposer exerçait sur les mœurs sociales et les mœurs privées une puissance souvent déterminante. Beaucoup d'individus n'étaient pas meilleurs que les pires de leurs descendants actuels; mais se montraient-ils tels en public, ils étaient excommuniés par la coutume et la conscience de tous. S'ils cherchaient à passer outre, ils pouvaient s'attendre à être repoussés de leur famille, de leur corporation ou de leur classe.

Les peuples se soumettent aux lois par devoir de conscience lorsqu'ils sont convaincus qu'elles prennent leur origine dans la volonté du Maître des consciences, Dieu notre Créateur et notre Juge. Au moyen âge, la théologie, ou la pensée et la volonté de Dieu, était l'âme du droit, des lois, des institutions et de l'Etat lui-même. Et c'est pourquoi régnait dans le monde un esprit qui apportait de la logique en tout, qui faisait agir ensemble et conduisait avec une force supérieure à l'unité. L'autorité considérait sa puissance comme un écoulement de l'ordre divin; les peuples étaient formés à remplir les obligations de la vie publique comme étant des obligations envers Dieu. Le droit et la loi, l'Etat et la société, le prince et les sujets se tenaient au service de Dieu.

« Rien ne nous est moins connu que les temps chrétiens du moyen âge, dit le P. Weiss. Nous vivons

1. L'auteur donne plus de 40 références à des auteurs du moyen âge, qui justifient toutes ses assertions.

dans une ignorance honteuse, dans des préjugés plus honteux encore en ce qui concerne la foi et la manière de vivre de nos pères. C'est à la Réforme que nous devons cela », la Réforme qui a fait de l'histoire une conspiration contre la vérité. On se dégage maintenant de ces préjugés. On étudie et l'on voit que la conception du moyen âge a mis la société sur la voie de l'état le plus heureux qui se puisse imaginer, vu la condition actuelle de l'humanité.

CHAPITRE XXXII

LE RÈGNE DE SAINT LOUIS (*suite*).

Il ne faudrait point croire que la société, ainsi organisée d'après les idées chrétiennes, trouvât en elles un obstacle à son progrès intellectuel et matériel et à son bien-être temporel.

Le règne de saint Louis est le règne, non de la liberté, comme de nos jours, mais des libertés :

« La conception française (du droit populaire), dit M. Augustin Cochin, est positive, réaliste, organique. C'est bien à la nation entière que s'adresse le Roi, mais à la nation telle qu'elle se trouve organisée, encadrée, avec ses hiérarchies diverses, ses divisions naturelles, ses chefs actuels, quelles que soient d'ailleurs la nature ou l'origine de leur autorité : la race aussi bien que le suffrage, les ordres de l'Église comme les charges de l'État, en un mot toutes les valeurs sociales, prises sur le fait, à l'œuvre et telles quelles... Il est naturel que cette nation toute

constituée se comporte autrement qu'une foule inorganique de votants. Le Roi lui reconnaît un rôle actif, positif, que nos démocraties ne songeraient pas à donner aux masses électorales. Elle est capable d'initiative, rédige elle-même ses doléances, désigne ses porte-paroles si elle en a besoin et les suit pas à pas; le mandat impératif est de règle ici. Par ce côté, l'ancien droit populaire dépasse de bien loin nos démocraties... En somme, la liberté française, telle que la concevait le moyen âge, fait la plus grande part à la souveraineté populaire puisqu'elle lui attribue un rôle actif, positif, direct, mais à la condition d'ignorer l'individu et de ne s'adresser qu'à des corps organisés ».

La conception démocratique — importée d'Angleterre — est diamétralement opposée. Elle transforma la nation en une « poussière d'atomes politiques ». Au peuple traditionnellement organisé, elle substitua un peuple d'électeurs « qui n'est plus capable d'initiative », qui l'est « tout au plus d'assentiment », et qui doit se laisser mener par « des politiciens de métier ».

La culture de l'esprit pénétra, à cette époque, dans toutes les classes de la société. La science et les arts se développèrent dans un élan puissant et fécond. De solides bases d'instruction sont posées dans les écoles élémentaires et secondaires, et les Universités prennent une importance que rien jusque-là n'avait fait pressentir. L'art, plus encore que la science, s'épanouit, fécondé par la religion et la sympathie populaire. Il orne les églises, les cités, les foyers domestiques des œuvres les plus nobles.

En même temps que les efforts les plus généreux sont tentés pour le progrès de l'instruction populaire

des sciences et des arts, la doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres fait éclore de toutes parts de nombreuses œuvres de miséricorde. Des institutions charitables s'appliquent au soulagement de toutes les misères humaines : orphelinats, hôpitaux, établissements de providence, hôtelleries pour les voyageurs et les pèlerins pauvres. « Au temps du papisme, dit Luther, tout le monde était miséricordieux et débonnaire, on donnait joyeusement des deux mains et avec une grande dévotion. Les aumônes, les fondations, les legs pleuvaient ».

Jamais la parole de Montesquieu ne s'est mieux vérifiée : « La religion chrétienne qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur en celle-ci ». M. de Tocqueville donne ainsi l'explication de ce fait : « Dans les siècles de foi on place le but final de la vie après la vie. Les hommes de ces temps-là s'accoutument à réprimer mille petits désirs passagers pour mieux arriver à satisfaire ce grand et permanent désir qui les tourmente ; lorsqu'ils veulent s'occuper des choses de la terre, ces habitudes se retrouvent. Ils fixent volontiers à leurs actions d'ici-bas un but général et certain, vers lequel tous leurs efforts se dirigent. Ils ont des desseins arrêtés qu'ils ne se lassent point de poursuivre. Ceci explique pourquoi les peuples religieux ont souvent accompli des choses si durables. Il se trouvait qu'en s'occupant de l'autre monde, ils avaient rencontré le grand secret de réussir en celui-ci. »

« Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, a dit Notre-Seigneur, et le reste vous sera donné par surcroît. »

Le moyen âge a compris cette divine parole et

c'est sur elle qu'il a réglé son activité : aussi a-t-il été l'un des temps les plus prospères.

M. Siméon Luce, dans son histoire de Bertrand Du Guesclin, montre avec une surabondance de preuves, toutes puisées aux sources, qu'au moment où éclata la guerre de cent ans (1337 à 1453), c'est-à-dire à l'heure où la société recueillait tout le fruit de la civilisation chrétienne, dont elle commençait à s'écarter, la France était dans un état de prospérité qu'elle atteint à peine aujourd'hui. On trouve des écoles jusque dans les villages ; dans les Flandres on se préoccupe de faire apprendre les langues vivantes aux enfants qu'on destine au commerce. Le bien-être matériel est tel que dans tous les inventaires de l'époque faits chez des paysans, on trouve une broche pour les rôtis. Les défrichements qu'on opéra alors avaient multiplié les paysans libres. De nouvelles formes d'exploitation de la culture apparaissent et se propagent.

• Un paysan du XIII^e siècle, dit M. Coville, professeur à l'Université de l'Etat (Lyon), revenant dans une ferme normande, au milieu du XIX^e siècle, avant l'usage des machines agricoles, n'aurait eu qu'une médiocre surprise.

• La Normandie n'était pas le seul pays où l'agriculture prospérât. Il nous est resté des documents très curieux sur les domaines d'un grand propriétaire de l'Artois durant le premier quart du XIV^e siècle... Tous les détails qu'ils nous fournissent donnent l'impression d'une culture active, bien dirigée. Le rendement du blé était voisin de ce qu'il est aujourd'hui... Le bétail était abondant. Les jardins étaient soignés. Les fermes étaient bien pourvues de matériel. La « maisnie » formée des gardes, valets et servantes à gages, vivait sur le domaine ;

aux salaires, aux « courtoisies » ou gratifications bénévoles du propriétaire, s'ajoutent d'autres avantages : les droits d'usage soit à la forêt seigneuriale, soit aux communs de la paroisse, le glanage qui est comme un droit des pauvres, diverses tolérances qui aident les ménages à vivre. Des institutions d'assistance, « tables des pauvres » ou bureaux de charité, hôpitaux où les femmes vont faire leurs couches, confréries, distributions de vivres ou de vêtements, existent même dans les villages.

» Au Midi, dans les environs de Montauban, par exemple, la culture est également prospère. Le matériel agricole est aussi complet qu'en Normandie ou en Picardie, le personnel aussi nombreux. Le vin, très protégé contre la concurrence des pays voisins, se vend bien. Les vignes, les vergers sont bien entretenus, les récoltes de fruits abondantes. Les bergers, chevriers, bouviers, reçoivent des gages suffisants en argent, en vêtements, en nourriture... L'impression est analogue pour la plupart des pays de France. »

La condition des ouvriers en ville n'était pas moins bonne¹. Comme les nobles composaient la cheval-

1. Dans son petit livre intitulé : « Le Droit à la Paresse », aux pages 30 et 31, le socialiste Paul Lafargue a écrit ceci :

« Sous l'Ancien Régime les lois de l'Eglise garantissaient aux travailleurs quatre-vingt-dix jours de repos (cinquante-deux dimanches et trente-huit jours fériés), pendant lesquels il était strictement défendu de travailler. C'était le grand crime du Catholicisme, la cause principale de l'irréligion de la bourgeoisie industrielle et commerçante. Sous la Révolution, dès qu'elle fut maîtresse, elle abolit les jours fériés et remplaça la semaine de sept jours par celle de dix, afin que le Peuple n'eût plus qu'un jour de repos sur dix. Elle affranchit les ouvriers du joug de l'Eglise pour mieux les soumettre au joug du travail. »

lerie, les marchands, les bourgeois, les artisans et les ouvriers formaient entre eux des confréries et des corporations.

La corporation au XIII^e siècle est parvenue à sa complète organisation. « Elle constitue une puissance morale, indépendante de l'Etat jusqu'à un certain point, nommant ses chefs, réglant ses statuts et les faisant seulement homologuer par l'autorité publique, capable de vendre et d'acquérir, exerçant une sorte de juridiction professionnelle... Elle possède des revenus composés de loyers, de cens, de rentes, de droits de réception, d'amendes, etc.; et lorsque ces revenus ne suffisent pas à ses besoins, elle peut obtenir l'autorisation de s'imposer. Ses dépenses ont pour objet l'entretien d'une maison commune, la rétribution d'un conseil administratif, des services religieux et différentes cérémonies, des repas, des œuvres pies indépendantes de celles de la confrérie, car la charité se glisse partout. Non seulement la corporation a une vie civile, une existence intime, mais elle prend part dans beaucoup de villes à l'administration municipale; elle contribue à l'élection des magistrats locaux, et très souvent le peuple vote par corps de métiers. »

L'ouvrier n'est pas un être isolé; il est protégé par sa corporation; il a sa place, son influence, sa considération dans la société; il peut parvenir aux honneurs de sa compagnie; il a pendant sa vie et après sa mort les secours de l'amitié et de la religion. S'il a du talent, de la conduite, de la persévérance, il peut sortir assez aisément de sa condition et devenir patron à son tour.

Au moyen âge, il n'y avait pas de prolétaires : le mot était aussi inconnu que la chose : il y avait des artisans, des ouvriers, honorables et honorés,

qui trouvaient dans la corporation une nouvelle famille où ils puisaient à la fois la connaissance et l'amour de leur métier, le respect de leurs patrons, de bons exemples, et de continuels encouragements au bien et à la vertu.

Au moyen âge, la population atteignit un chiffre très élevé. Pour un territoire qui représentait à peu près la moitié du royaume, on comptait, en 1328, vingt-quatre mille cent cinquante paroisses; deux millions quatre cent onze mille cent quarante-neuf feux, ce qui donnait pour la France 20 à 22 millions d'habitants, soit une densité de 38 à 41 habitants par kilomètre-carré. Cinq départements de nos jours n'ont pas encore atteint la densité moyenne de cette époque.

Partout le moyen âge nous montre la joie de vivre. Cette joie, on la trouvait d'abord dans le culte de Dieu. « Noël et Pâques, a écrit Fustel de Coulanges, étaient alors les grandes joies de l'existence humaine ». Après les devoirs religieux et le travail, on était au plaisir, aux passe-temps et aux chants. Les meilleurs princes favorisaient ces divertissements. Saint Louis fait distribuer d'un seul coup 2.000 livres à des chanteurs, somme assurément considérable pour cette époque. Les poèmes religieux et les poèmes profanes sont pleins d'instruments à cordes, de trompettes, de flûtes, de harpes, de tambours, de même que les ouvrages en prose sont remplis de descriptions de fêtes innombrables.

« Les fêtes religieuses et profanes du moyen âge, dit un savant qui est certainement à l'abri de tout soupçon de partialité pour cette époque¹, portaient

1. Maurer. *Gesch. der Frohnwäse*, II, 190, 197.

l'empreinte d'une vie vraiment poétique; tout y était plein d'une joie élevée... Il faut qu'on ait perdu tout sens commun pour préférer nos joies à ces anciens plaisirs. Partout où l'on jette un regard sur les fêtes, sur les foires, quelle joie franche et quelle sainteté, comme dit la Chronique de Frankenberg! C'est bien l'un des traits les plus caractéristiques du moyen âge : sa gaieté, son humour. Même dans la représentation des mystères on n'avait pas craint d'introduire l'élément comique. Les scènes les plus sérieuses étaient souvent rapprochées de dialogues où soldats, colporteurs, juifs, charlatans, venaient exciter la risée publique. C'était ordinairement le démon qui était chargé malgré lui de faire éclater les rires. On y voyait Lucifer désespéré de voir sa puissance restreinte par l'œuvre de la Rédemption, entrer dans de violentes colères, frémir de rage en se voyant contraint d'avouer que Jésus-Christ est Dieu, qu'il est ressuscité, qu'il est le souverain Roi du ciel et de la terre.

Les plaisanteries satiriques dans les mystères, les poèmes et même les livres de piété de cette époque, au sujet des membres du clergé étaient souvent d'une hardiesse qui nous étonne. Si l'Eglise du moyen âge eût voulu les réprimer, sa grande autorité lui eût rendu l'entreprise facile, mais elle était bien éloignée d'un pareil dessein. D'abord si les vices et les imperfections des personnes étaient ridiculisés, l'Eglise elle-même et les choses de la foi étaient toujours respectées. « C'est le christianisme, dit Janssen qui, pour la première fois, a donné à l'esprit humain la claire connaissance de ses grandeurs et de ses faiblesses, aussi bien que du rapport qui existe entre sa liberté et les lois éternelles de Dieu. C'est donc le christianisme qui

a formé le centre inébranlable autour duquel peut se mouvoir l'humour. Aussi l'Eglise le favorisait, elle lui laissait, pour ainsi dire, monter la garde auprès des choses saintes, comme si elle eût aimé que l'homme fût souvent rappelé au souvenir de tout ce qui sépare du divin sa nature infime et bornée. La raillerie malicieuse et spirituelle, qui s'étalait non seulement sur le théâtre, mais sur les portails des églises, les gargouilles, les piliers, les lutrins, les stalles, tout cela attestait à sa manière une ardente soif pour la vérité, une conviction profonde de toutes les vanités de la terre et ce continuel combat entre le bien et le mal qui se livre toujours et partout dans l'âme humaine aussi bien que sur la scène du monde.

S'il y a jamais eu une époque dont on peut dire qu'elle a pris au sérieux les efforts pour faire un homme complet et pour arriver à la véritable humanité, ce fut bien le moyen âge. Nous ne disons pas que cette époque a réalisé cet idéal ou l'ait atteint; mais c'est déjà un grand honneur pour elle de l'avoir mieux entrevu et d'avoir, plus qu'aucune autre, aspiré d'une manière consciente à sa réalisation.

Ce qui a donné au moyen âge cette supériorité, c'est la puissance surnaturelle de l'autorité divine, c'est la foi commune, le même culte de Dieu, le même amour pour Lui, l'attachement à la même direction par l'Eglise de Dieu. Toute la vie du moyen âge est l'histoire des efforts que l'humanité a faits sous la conduite de l'Eglise pour rendre le naturel et le surnaturel d'accord sur la terre.

III

RETOUR EN ARRIÈRE

CHAPITRE XXXIII

RENAISSANCE DU CÉSARISME

Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant accompli le rachat du genre humain retint pour Lui la dignité première et incommunicable du souverain Pontificat et de la royauté suprême, mais il institua un Vicaire, investi de la plénitude de ses pouvoirs : Pontife et roi, Jésus-Christ confia à Pierre et à ses successeurs, les Papes, l'empire de la terre et du ciel : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux. »

Ainsi investi de l'autorité du Christ, Pierre se rendit à Rome, centre de l'humanité enténébrée dans le paganisme et courbée sous le joug de la force. Pierre vint pour y établir le règne de la vérité et de la justice.

Ce règne a trouvé son principe dans la sépara-

tion des pouvoirs promulguée par Jésus-Christ et ainsi exposée par le Pape Gélase à la fin du cinquième siècle : « L'origine de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel doit être cherchée dans l'ordre même établi par le divin Fondateur de l'Eglise. Songeant à la faiblesse humaine, il a pris soin que les deux Puissances fussent séparées, et que chacune demeurât dans le domaine particulier qui lui a été attribué. Les princes chrétiens doivent se servir du sacerdoce dans les choses qui se rapportent au salut. Les prêtres de leur côté doivent s'en rapporter à ce que les princes ont établi dans tout ce qui se tient aux événements temporels; en sorte que le soldat de Dieu ne s'immisce pas dans les choses de ce monde, et que le souverain temporel ne porte jamais la parole dans les questions religieuses. Lorsque les deux pouvoirs sont ainsi partagés, il doit être pourvu à ce que ni l'un ni l'autre ne puisse s'attribuer une puissance prépondérante et à ce que chacun reste fidèle à la mission qui lui a été confiée. »

De saint Pierre à saint Léon III, ou si vous voulez, de Néron à Charlemagne, deux époques s'étaient écoulées: celle du martyre et celle de la régénération civile. Au temps du martyre, au temps des catacombes, l'Eglise, comme une plante dont on coupe les branches, concentra sa vie dans le tronc et poussa de plus profondes racines. A l'époque suivante, Constantin célébra la rédemption civile de la croix, et la croix répondant à ce bienfait par la régénération civile du monde, commença de christianiser les mœurs, les codes et toutes les institutions.

Deux autres époques suivirent. De saint Léon III à saint Léon IX (de l'an 795 à 1054), ce fut une

époque d'alternatives : alternatives dans les rapports entre l'Eglise et l'Empire ; alternatives de gloire, de médiocrité et parfois de misère. Vint ensuite de Léon IX à Boniface VIII (de 1054 à 1294), une époque féconde en éléments de restauration et de progrès pour la société chrétienne. Ces deux époques ont un caractère commun ; c'est *la consécration du pouvoir politique par la religion*. Nous avons exposé sommairement ce mouvement progressif. Nous voici à la cinquième époque. Verrons-nous l'ivraie étouffée et la bonne semence continuer à prendre de plus puissants développements ? Hélas ! non. Ce que nous aurons à constater, c'est la naissance du césarisme allemand ; puis l'invasion en France de ce césarisme qui, après bien des alternatives, devait aboutir à la déclaration de 1682, à la constitution civile du clergé et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ainsi que l'a dit le Pape Gélase aux premiers empereurs chrétiens, le pouvoir spirituel subsiste par lui-même, il est entièrement indépendant de l'Etat, car l'Eglise renferme en elle-même tous les moyens d'atteindre son but ; cependant elle est nécessairement dans un continuel échange de rapports avec le pouvoir temporel qui possède également, dans les choses de son ressort, une autorité souveraine autonome, que l'Eglise doit reconnaître et respecter.

La première dérogation à cet ordre fut le fait de Constantin lui-même. Il avait produit au grand jour la religion cachée dans les catacombes, il avait élevé des églises et les avait enrichies, il avait donné à la société chrétienne ce que nous appelons maintenant la personnalité civile ; et voici qu'il met la main dans les affaires d'Arius ! Autant, pendant son séjour à Rome, il s'était montré soumis et dévoué à la

vraie foi, autant à Constantinople, trompé par les évêques et les prêtres ariens, il lui fit du mal en rappelant de l'exil Arius et ses partisans, en exilant le grand Athanase, en donnant exécution aux sentences doctrinales des Ariens, sans avoir demandé le sentiment du Pape Sylvestre.

L'usurpation du pouvoir ecclésiastique s'agrandit outre mesure sous ses successeurs. Les définitions dogmatiques de Constance, de Valens, d'Héraclius, de Zénon exciteraient le rire, si le souvenir des âmes auxquelles elles donnèrent la mort n'appelait les larmes.

Malgré ces entraves, la Papauté ne cessa de poursuivre la mission que le Divin Maître lui avait confiée.

Monseigneur Berteaud mit un jour ces paroles sur les lèvres du Souverain Pontife : « Seigneur, » voilà dix-neuf cents ans que je suis debout, » j'ai couru partout, *cucurri*; j'ai couru à travers » les barbares, à travers les civilisés, à travers toutes les ignorances, toutes les méchancetés, tous » les despotismes. Où est l'iniquité qu'ils me reprochent; quand est-ce que j'ai enseigné l'erreur » et mal indiqué la route? *J'ai couru sans iniquité, » sine iniquitate cucurri*. Je n'ai pas seulement » couru, *j'ai dirigé, cucurri et direxi*. J'ai marché » à leur tête, le premier frappé par Satan, mais méprisant ses coups et déjouant ses trames. J'ai » frayé la Voie à mes frais, et quiconque m'a suivi » n'a pas marché dans les ténèbres, car vous » m'avez investi de lumière, ô Dieu! Je la porte » comme un fardeau glorieux; je suis le portefaix » de la lumière éternelle, *bajulus lucis*. »

Ces magnifiques paroles disent bien ce que la Papauté a été hier dans le monde, ce qu'elle est

aujourd'hui, ce qu'elle sera demain. C'est surtout ce qu'elle fut dans les douze premiers siècles où elle était mieux écoutée et plus docilement suivie. Alors, dit L. Veuillot, « l'Eglise romaine est la grande puissance qui fonde, qui combat, qui enseigne, qui corrige, qui gouverne. Toutes les âmes fortes, tous les grands cœurs, tous les bons esprits sont les siens; elle les a enfantés, elle les a élevés, elle les inspire; ils lui obéissent et ils l'aiment, et ils entreprennent et accomplissent, pour l'amour d'elle, l'œuvre sublime dont elle a seule l'instinct suprême et persévérant. Il s'agissait de rassembler, d'assouplir, de coordonner, de fondre les éléments barbares, poussés de tous côtés par la colère divine sur le cadavre de l'empire, et de donner au monde une force jeune et immortelle qui serait la république chrétienne. »

Léon III couronnant Charlemagne avait créé une magistrature nouvelle, à la fois sacrée et civile, le SAINT EMPIRE ROMAIN. Le Saint-Empire avait pour fondement la foi en Jésus-Christ, souverain Roi des rois, et dans son Vicaire à qui il a donné de paître les agneaux et les brebis. Cette institution avait pour but de protéger la religion au-dedans contre ses perturbateurs et au-dehors contre la barbarie païenne et musulmane; et, moyennant l'accord parfait entre les deux chefs, le chef militaire et le chef sacerdotal, d'organiser et civiliser tous les éléments de la société nouvelle. L'empire n'absorbait pas toute souveraineté et les nationalités devaient avoir leur vie propre et indépendante; seulement, pour la défense comme pour l'attaque, elles avaient un centre et dans ce centre un principe d'action commun.

Un empire de ce genre, empire moral, devait être électif, et comme empire sacré le choix du sujet

devait appartenir à la plus haute autorité sacrée, au Pontife romain. C'est pourquoi Charlemagne fut élu par Léon III, Louis le Pieux par Etienne IV, Lothaire par Pascal I^{er}, Louis II par Léon IV et ainsi des autres. Aucun des rois Francs ne se donna le titre d'Empereur avant d'avoir reçu la consécration pontificale. « Nous nous faisons un devoir, écrivait Louis II, empereur d'Occident à Basile I^{er}, le Macédonien, empereur d'Orient, de défendre et de glorifier la Mère de toutes les Eglises, celle de qui notre dynastie a reçu l'autorité royale et puis l'autorité impériale. Car on n'a jamais appelé empereurs, que des princes qui avaient reçu la mission du Pontife romain

Par cette institution, aucune souveraineté n'était éteinte ni abaissée : les Papes, les empereurs et les rois restaient comme toujours souverains de leurs propres Etats. Mais le Pape et l'empereur avaient le devoir de garantir la paix, l'union et l'harmonie à tout le peuple chrétien, afin que l'Évangile devint plus que jamais le code des nations, afin que l'État chrétien consolidât de jour en jour le sol sur lequel l'Eglise répand la semence des vérités révélées et des préceptes divins.

Quelle plus noble, quelle plus haute pensée l'esprit humain a-t-il pu concevoir? Que serait aujourd'hui le monde si pendant les onze siècles maintenant écoulés elle avait été persévéramment maintenue et fidèlement observée!

CHAPITRE XXXIV

RENAISSANCE DU CÉSARISME (*suite.*)

Pour voir ce qui aurait dû être au lendemain de la mort de saint Louis et ce qui sera, espérons-le, après les temps mauvais que nous traversons, après les châtiments qu'appellent sur nous les crimes de nos pères et les nôtres, contre Dieu, contre son Christ et la Sainte Eglise, ce qui sera lorsque le monde désabusé acclamera la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et se rangera de nouveau sous l'autorité de son Vicaire, examinons de plus près la conception que le moyen âge s'était faite des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

La prédication évangélique avait révélé Dieu à l'homme et l'homme à lui-même : Dieu et son éternité, sa providence, sa bonté et sa justice ; l'homme et sa dignité originelle, son innocence primitive, sa chute et sa rédemption ; par suite, sa félicité et sa misère ; ses destinées présentes et futures.

Sur ces fondements naquit la civilisation chrétienne. La famille humaine, se tournant vers le ciel, d'où elle vient et où elle tend, commença à s'écrier dans un transport d'amour : **NOTRE PÈRE QUI ÊTES AUX CIEUX !**

Rien ne devait empêcher son élan vers lui, et c'est pourquoi le divin Maître avait posé cette loi qui devait mettre fin à l'absolutisme païen, et procurer aux chrétiens la liberté des enfants de Dieu : « A César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Le paganisme avait confondu l'âme et le corps, l'empire avait unifié César et Dieu.

Pierre portant au monde la parole qu'il avait recueillie de la bouche du Christ ne les sépara pas, mais les distingua : Honneurs et obéissance aux rois, mais comme ministres de Dieu, en considération et par crainte de Dieu. A Dieu l'obéissance absolue et l'honneur suprême ou l'adoration¹. Les relations politiques entre princes et peuples se constituèrent sur ce principe qui rendait les âmes et les nations libres de la vraie liberté, celle qui est dite : « liberté des enfants de Dieu ».

« La victoire du christianisme marque la fin de la société antique, dit M. Fustel de Coulanges. Avec la religion nouvelle, en effet, le gouvernement de l'Etat est transformé dans son essence. Dans les vieux âges, la religion et l'Etat ne faisaient qu'un, et le même code réglait les relations entre les hommes et les devoirs envers les dieux de la cité. Mais Jésus-Christ sépare la religion du gouvernement, Jésus-Christ distingue nettement Dieu de l'Etat en disant : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » C'est ce principe, alors nouveau, qui a changé les conditions du gouvernement »².

Dans la *Civilisation au Ve siècle*, sixième leçon, — laquelle a pour titre *Le Droit*, — Ozanam avait aussi mis le droit romain en parallèle avec le droit chrétien et montré la supériorité du second sur le premier : « Le droit païen enseigne la souveraineté absolue de l'Etat, non pas seulement sur les biens, sur la vie, mais sur les âmes, sur les consciences... Ce droit place le prince au-dessus des lois : *princeps legibus solutus*, déclarent les jurisconsultes. » Le droit chrétien dit : « C'est une parole digne de la

1. I S. Pierre, II, 13-15.

2. La Cité antique, pages 456 et 463.

majesté d'un prince que de se dire lié par les lois. » Ce même droit « ne tolère point non plus les prétentions de la souveraineté impériale au domaine des consciences : il professe qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Mais, en même temps, les chrétiens prient pour ceux qui les persécutent. » Dans cette même leçon sixième, Ozanam indique, d'une phrase, et la qualité maîtresse et le vice radical du droit romain : « Le droit romain de la période classique, modifié par la jurisprudence des Antonins, est beau comme le Colisée : c'est un monument admirable, mais on y jette les hommes aux lions¹ ».

Saint Thomas d'Aquin, dans une lettre adressée à Hugues II de Lusignan, marque le point de développement auquel était arrivé, au XIII^e siècle, dans les esprits et dans les institutions, le principe posé par le divin Maître et promulgué par son Vicaire : « La science politique doit être ordonnée à la fin suprême des hommes, c'est-à-dire à la recherche et à la conquête de la suprême béatitude. Et c'est pourquoi vu que la vertu naturelle ne saurait conduire à cette fin, les gouvernements laïques qui ont à procurer celle-là, doivent être *subordonnés* au gouvernement de l'Église instituée par Jésus-Christ, qui, seule, est capable de communiquer celle-ci. Les rois sont soumis aux prêtres en tout ce qui touche au salut des âmes. L'autorité religieuse domine ainsi la société sans l'absorber, comme la grâce domine la nature sans la détruire. »

Voilà comment le moyen âge avait compris et réalisé l'alliance du sacerdoce et de l'empire : du sacerdoce interprète de la justice, et de l'empire

1. *La Civilisation au V^e siècle*, t. I, pp. 240, 249, 255.

dépositaire de la force pour faire observer la justice. Car, comme l'a observé Pascal, « la justice sans la force est contredite, parce qu'il y a toujours des méchants; et la force sans la justice est accusée. Il faut donc unir la justice à la force et faire par là que ce qui est juste soit fort et que ce qui est fort soit juste. »

Au moyen âge l'empire reconnaissait à l'Eglise le droit de décider toute question de justice, et l'esprit public imposait aux souverains le devoir d'obéir aux décisions de l'Eglise et de lui prêter main-forte pour l'exécution de ses sentences définitives.

Nous disons, « sentence définitive ». Joinville nous rapporte une réponse fort intéressante que le roi saint Louis fit un jour au clergé de son royaume. « Tous les prélats de France lui mandèrent qu'ils voulaient lui parler, et le roi alla au palais pour les ouïr. L'évêque Guy d'Auxerre dit : « Sire, ces seigneurs qui sont ici, archevêques et évêques, m'ont dit que je vous dise que la chrétienté périt entre vos mains. Le roi se signa et dit : « Or, dites-moi comment cela se fait ». Il s'agissait d'excommuniés qui ne donnaient point satisfaction à l'Eglise. On demandait qu'ils y fussent contraints par la saisie de leurs biens. Le roi répondit qu'il la commanderait volontiers pour ceux dont on lui donnerait la certitude qu'ils eussent tort. L'évêque dit que les prélats ne le feraient à aucun prix, qu'ils lui contestaient la juridiction de leurs œuvres. Sur cela, le roi leur donna l'exemple du comte de Bretagne. Excommunié par les prélats de Bretagne, il avait plaidé sept ans contre eux; et le Pape les avait condamnés tous. « Donc, conclut le roi, si j'eusse contraint le comte de Bretagne de se faire absoudre, en donnant aux évêques la satisfaction qu'ils exi-

geaient. j'eusse péché contre Dieu et contre lui. » Alors les prélats se résignèrent ».

Hélas ! l'institution si admirable, spéculativement, du saint Empire romain fut trop tôt dépravée.

Aux jours de saint Louis, depuis un siècle, déjà un mal rongeur minait la civilisation chrétienne.

A partir de la mort de Charlemagne, l'empire demeura, dans la race des Carolingiens, l'espace de soixante-quatorze ans. Princes médiocres, ce fut leur faute si le Saint-Empire romain passa de France en Allemagne pour perdre là son esprit primitif. En 962 le Pape posa la couronne impériale sur la tête d'Othon I^{er}. Abandonnant les vues de Charlemagne les empereurs allemands voulurent faire de la couronne impériale un moyen de domination universelle et pour cela s'efforcèrent de briser les entraves que l'Église jalouse de son indépendance leur imposait. Henri IV, Henri V, Frédéric Barberousse et Frédéric II n'envisagèrent plus la puissance politique d'après l'idée que s'en était faite la chrétienté occidentale. Ils répudièrent plus hautement encore que leurs prédécesseurs l'idée chrétienne pour y substituer l'idée païenne de l'ancien césarisme. Henri IV ne s'appuya que sur la force brutale, Frédéric Barberousse prétendit revendiquer des droits. Il promulgua le code que ses jurisconsultes hongrois avaient tiré de l'arsenal des lois de Byzance et qui attribuaient aux princes dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel un pouvoir absolu, affirmant que l'empereur doit s'affranchir de toute loi, attendu que lui-même est la source du droit. Frédéric II alla jusqu'à faire appel à l'opinion et à proclamer que sa cause était celle de tous les souverains. Enfin ils créèrent des antipapes et assumè-

rent devant Dieu et devant les hommes la responsabilité du trouble et du désordre qui s'ensuivirent. L'opposition qu'ils rencontrèrent dans les Papes, défenseurs de la liberté de l'Eglise, de la liberté des peuples et de la liberté des âmes les irrita contre le Saint-Siège et les poussa à déconsidérer la Papauté aux yeux de leurs peuples et à lui faire la guerre : les gibelins devinrent ainsi de perpétuels et redoutables ennemis de l'Eglise.

Les deux Frédéric ne craignirent pas de se dire *la loi vivante*. Ce n'était pas une vaine formule. D'après les légistes de Bologne, Barberousse était l'unique propriétaire du monde : les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre ne devaient être regardés que comme des lieutenants de l'empereur. Barberousse travailla à réaliser les théories bolonaises. Il ne réussit pas, mais Frédéric II recommença l'essai sur de nouvelles données.

A partir du XII^e siècle, l'école de Bologne, à laquelle affluaient de tous les pays de l'Europe d'innombrables étudiants, remplit les esprits, pour le droit romain d'un respect, poussé si loin qu'on pouvait l'appeler une sorte d'idolâtrie.

Le droit romain, enseignaient les jurisconsultes de Bologne surnommés les glossateurs, renferme l'exposition logique des vérités démontrées par la raison naturelle : il est applicable par conséquent à tous les temps et à tous les peuples. Il est « la raison écrite », sa doctrine fait loi, non seulement dans les contestations privées, mais dans toutes les questions juridiques ayant trait à la vie publique.

Or le droit romain, sur le point essentiel, est en opposition avec les principes du droit chrétien.

La loi des Etats chrétiens suppose avant tout un ordre de choses supérieur et surnaturel, envisage

le droit comme découlant de Dieu même. Il n'est pas seulement une règle établie par les hommes pour leur propre avantage, c'est une manifestation de la volonté de Dieu, c'est une disposition divine, ayant sa source en Dieu même Créateur et en Jésus-Christ Rédempteur. Si l'Etat n'a pas pour mission de procurer le salut, il a celle de procurer le bien temporel de telle sorte que le citoyen jouisse de la liberté essentielle au chrétien, c'est-à-dire la faculté de diriger sa vie d'après les préceptes de la Révélation divine et selon les lois de la morale évangélique. Le guider en cela, lui procurer les moyens d'atteindre cette fin, c'est l'œuvre de l'Eglise. L'Etat ne peut y mettre d'entraves. S'il le veut, s'il l'essaie il doit trouver dans le Vicaire de Jésus-Christ, dans l'homme muni de ses pouvoirs divins un moniteur d'abord, un opposant ensuite.

Les empereurs allemands, stylés par les légistes, se firent du droit païen une arme pour combattre le droit tel que l'Eglise l'envisageait. Aussi bien que les glossaires, l'Eglise proclame l'existence d'un droit universel, immuable, approprié à tous les hommes. Mais ce droit elle ne le reconnaît pas dans le droit romain borné aux choses de ce monde, elle déclare que Dieu l'a révélé dans la Sainte Ecriture. C'est pourquoi elle s'opposa avec énergie aux princes qui prétendaient se servir du droit romain pour anéantir l'ordre établi par le droit chrétien, qui voulaient que le domaine ecclésiastique leur fût assujéti comme le domaine politique et civil. C'est ce que un grand nombre de juristes soutenaient : la suprématie religieuse appartient de droit aux princes chrétiens et à l'exemple des empereurs romains ils pouvaient et devaient donner aux choses religieuses leur forme et leur mesure,

établir et déposer les évêques, disposer des biens de l'Église pour leur propre avantage ou les intérêts du peuple.

Bientôt ces idées se répandirent en France.

Nous devons nous arrêter à cette lutte pour la prééminence engagée par le pouvoir civil contre le pouvoir ecclésiastique, car de l'Allemagne elle passa chez nous, et la principale mission de Jeanne d'Arc, celle dont elle doit, nous semble-t-il, reprendre l'exercice après sa canonisation, est d'y mettre fin, en faisant reconnaître la royauté suréminente de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, Fils de Marie et l'autorité dont il a investi son fondé de pouvoirs, le Pape, son Vicaire.

Deux professeurs de l'Université de Paris, dans les premières années du XIV^e siècle, peuvent être considérés comme les types de l'opposition faite en France au droit chrétien. Leurs œuvres sont celles qui ont eu le plus de retentissement parmi les ouvrages dirigés contre l'autorité des Papes : Marsiglio de Padoue et Jean de Jandun. Le premier, dans son livre *Defensor pacis*, pose en principe la souveraineté du peuple. C'est le peuple qui possède le pouvoir législatif et l'exerce par l'intermédiaire des représentants élus et d'un pouvoir exécutif; si celui-ci dépasse ces pouvoirs le peuple a le droit de le déposer, comme il a eu le droit de l'élever. Ces idées ne sont pas restées lettre morte. C'est le régime dont nous a doté la Révolution. Leur doctrine sur la constitution de l'Église est aussi radicale. L'Écriture Sainte est le fondement unique de la foi. L'interprétation qui lui est donnée par l'Église n'est pas nécessairement vraie. Une réunion d'hommes doués d'un esprit judicieux, tels ceux qui composent l'Université de Paris, pénètre mieux le sens

de l'Écriture Sainte que la Curie romaine. En cas de doute, la solution appartient non au Pape, mais au Concile général convoqué par l'État et comprenant des membres laïques élus par les communes. La primauté du Pape n'est fondée ni sur le droit divin ni sur l'Écriture. Le Pape n'a donc d'autorité que celle qui lui est déléguée par le concile et par la législation de l'État. A l'empereur appartient la convocation du concile et la direction de ses travaux. Il a le droit de juger et de punir les prêtres, les évêques et le Pape lui-même. L'État est tout. De même, la commune est tout, elle a le droit d'élection, d'installation et de déposition des curés. L'Église n'a le droit, ni de légiférer, ni de juger, ni de posséder. Tout cela sera effectué par la constitution civile du clergé. « Les doctrines de ce livre, dit Pastor à qui nous empruntons cette analyse, calquées sur celles de l'antiquité n'ont été mises en pratique que par la grande Révolution. Le titre de « génie naissant de la Révolution moderne » appartient de droit à Marsiglio de Padoue.

Ainsi fut remise en honneur, par les partisans de Philippe le Bel, la notion antique de l'État païen, devant lequel tout droit, divin et humain disparaît. L'autorité du Pape sortit de ces thèses et des luttes qui suivirent, bien ébranlée aux yeux des meilleurs chrétiens. L'opinion publique au sujet de l'autorité que Notre-Seigneur Jésus-Christ a conférée à son Vicaire ne fut plus, après Philippe le Bel, ce qu'elle avait été au temps de saint Louis. De l'un à l'autre il n'y avait pourtant eu que soixante ans d'intervalle. L'erreur et le mal, une fois déchainés, font vite leur chemin.

Dès les premiers pas dans cette voie, Boniface VIII voulut se mettre à la traverse, mais il ne trouva

plus les temps de Grégoire VII ou d'Innocent III. Il ne put, malgré toute son énergie, empêcher la décadence de faire les premiers pas dans la voie du recul qui devait nous mener où nous sommes.

Nous avons l'espoir d'un relèvement prochain. Nous avons l'espoir que la Papauté reprendra son rang à la tête de la civilisation chrétienne. Nous attendons cela de la miséricorde divine dont les desseins se sont révélés en ces derniers temps d'une façon qui laisse peu de place au doute ; nous l'attendons de la mission que Dieu, nous semble-t-il, a donné à Jeanne d'Arc d'accomplir après sa canonisation.

CHAPITRE XXXV

PHILIPPE-LE-BEL ET BONIFACE VIII.

L'ancien ennemi ne tarda donc pas à semer l'erreur au sein de cette dynastie capétienne qui venait de donner saint Louis en exemple à tous les souverains. Philippe-le-Bel, son petit-fils, lui aussi, à l'exemple des empereurs d'Allemagne, revendiqua comme un privilège divin, l'absolue liberté de tous ses actes, à l'encontre du Pape qui revendiquait, lui, au nom de Jésus-Christ, roi des rois, le droit de contrôler, au point de vue de la morale chrétienne, les faits et gestes du monarque aussi bien que ceux de tout fidèle. Peut-il y avoir deux morales, une pour les princes, une autre pour le peuple ? Les actes du prince chrétien, ceux-là surtout qui intéressent le salut des âmes et la paix

publique ne doivent-ils pas être conformes à la loi de Dieu? ne peuvent-ils, ne doivent-ils pas être encouragés ou être réprimés par celui qui est le dépositaire de l'autorité du Christ, notre Créateur, notre Rédempteur, notre Sauveur, Maître et Seigneur?

Le devoir mit Boniface VIII dans la nécessité de rappeler ces vérités à Philippe IV, l'orgueil du prince ne lui permit point de subir ces remontrances.

Né en 1277, Philippe monta sur le trône à l'âge de 17 ans. Si jeune encore, il éprouva l'ivresse du pouvoir, accrue par les adulations des courtisans. Il avait aussi la soif de l'or, il rapina sur son peuple, falsifia les monnaies et dévora la substance des églises en violant les droits de tous.

Boniface était né dans les premières années du XIII^e siècle, peut-être même sous le pontificat d'Innocent III. Sa jeunesse vit la lutte de l'Église contre Frédéric II; sa maturité, le beau règne de saint Louis; sa vieillesse, la translation en France de la lutte entre le sacerdoce et l'empire, à laquelle il devait prendre une si douloureuse, mais si glorieuse part.

Dès son élévation au trône pontifical, il écrivit au roi de France, Philippe-le-Bel, une lettre qui témoigne de l'amour que le Pontife portait au monarque depuis la légation qu'il avait exercée en France et quelles bienveillantes dispositions il nourrissait à son égard.

De fait, il se hâta de canoniser saint Louis, l'aïeul du roi; puis il fit tout le possible pour conférer la couronne impériale à son frère, Charles de Valois. Mais dans la profession de foi prononcée à l'occasion de son élévation au Pontificat suprême, il avait pris envers le Prince des Apôtres cet engagement solennel : « Au nom de la sainte et indivisible Tri-

nié, l'an 1294 de l'Incarnation du Seigneur, moi, Benoît Cajétan, cardinal-prêtre, choisi par la grâce de Dieu pour être le ministre de ce siège apostolique, je vous promets bienheureux Pierre, à qui Jésus-Christ, créateur et rédempteur de tous les hommes a confié les clefs du royaume céleste pour lier et délier dans le ciel et sur la terre, et je promets à votre sainte Eglise, laquelle j'entreprends aujourd'hui de gouverner sous votre protection, que, durant cette malheureuse vie, je ne l'abandonnerai jamais pour quelque cause et quelque danger que ce soit; mais que jusqu'à l'effusion de mon sang et jusqu'à la mort, j'emploierai toute ma force à garder la droite et vraie foi que j'ai trouvée dans votre sainte Eglise, Jésus-Christ qui en est l'auteur, l'ayant transmise par vous et par le bienheureux apôtre saint Paul et par vos successeurs, jusqu'à moi qui ne suis que néant. »

On verra à quel point Boniface fut fidèle à ce serment : ce fut vraiment jusqu'à la mort qu'il lutta pour la défense de l'Eglise, de sa liberté et de ses droits.

Il n'entre pas dans le plan de ce livre de raconter les diverses phases de ce long combat. Notre but est de montrer combien était nécessaire l'intervention de la Sainte Pucelle pour venir rappeler aux rois de France la mission de la Fille aînée de l'Eglise, sa particulière dépendance à l'égard du Roi des rois, et les devoirs qui en résultent pour eux.

Au fond de toutes les questions de fait entre Philippe et Boniface, apparaît l'antagonisme entre l'indépendance des princes dans leurs Etats, et ce pouvoir modérateur exercé depuis des siècles par les Papes, pour retenir ou ramener le gouvernement des souverains aux principes de la justice.

Dans la constitution *Clericis laicos*, le Pape avertit le roi des plaintes qui lui arrivaient de toutes parts au sujet des exactions que ses officiers exerçaient contre les églises de France. La défense de la propriété sacrée affermissait les droits de la propriété laïque, fixait une limite au pouvoir des souverains et soutenait les franchises populaires établies à l'instar de celles des églises. Le Pape d'ailleurs ne faisait pas une constitution nouvelle, il confirmait les sentences nombreuses et solennelles publiées avant lui par les conciles et les Papes. Les décisions de la session XIX^e du troisième concile de Latran et XLIV^e du quatrième concile de même nom étaient admises dans les royaumes chrétiens et spécialement en France. En les rappelant, le Pape ne prononçait aucun mot ayant trait directement à la France : il rappelait les principes pour chacun et pour tous. Ce qui n'empêcha point Philippe de s'emporter. Il répondit par un édit injuste et outrageant. A cet édit le Pape opposa la Bulle *Ineffabilis*, chef-d'œuvre de paternelle dignité. Guillaume de Nogaret fut chargé, dans les derniers jours de l'année 1300 d'aller communiquer au Pape un traité d'alliance conclu avec Albert d'Autriche. Il profita de l'occasion pour exalter son maître, donner des avis au Souverain Pontife et même blâmer sa conduite. Pierre Flotte, l'homme diabolique, comme l'appelle Noël Alexandre, poussa plus loin encore l'insolence, et comme le Pape lui faisait entendre qu'il avait en main le glaive pour la défense des droits spirituels et temporels des églises, Flotte répondit : « Fort bien, Saint-Père, mais votre glaive est de papier, tandis que celui de mon roi a la pointe très acérée ».

Le Pape adressa à Philippe la Bulle *Ausculata fili*

dans laquelle il reprochait au roi, sur un ton, toujours paternel, la violation des libertés de l'Eglise, ses usurpations sur les biens du clergé, ses abus dans l'administration du royaume, abus qu'il avait portés au point d'altérer les monnaies, enfin l'oppression qu'il exerçait sur ses sujets séculiers : « Ecoutez, très cher fils, le précepte du Père; inclinez l'oreille de votre cœur à la doctrine du maître qui tient la place de Celui qui est Maître et Seigneur... C'est à vous que s'exprime notre amour paternel, c'est à vous que l'Eglise, la tendre Mère ouvre son cœur... Rentrez dans la voie qui mène à Dieu et dont vous vous êtes écarté à l'instigation de conseillers pervers. Ne vous laissez pas surtout persuader que vous n'avez point de supérieur et que vous n'êtes pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique ».

Il est incontestable que Boniface aimait la France, on en a la preuve dans cette constante sollicitude à réprimer autour d'elle ses ennemis, en exhortant tantôt Edouard, roi d'Angleterre, tantôt Adolphe de Nassau à déposer les armes et à ne pas inquiéter la France, en revendiquant avec constance la Sicile pour Charles de Valois, en manifestant le désir de l'élever à la charge impériale; et lorsque Philippe eut à lutter contre les Anglais, les Flamands, et autres, Boniface vint encore à son secours.

Que le roi fût entouré de conseillers pervers, Henri Martin, l'un des interprètes les plus accrédités de la pensée libérale n'hésite point à le reconnaître : « Le roi, dit-il, réunit autour de lui tout ce qu'il y avait de plus subtil, de plus ambitieux et de moins scrupuleux parmi les docteurs du monarchisme. C'étaient Flotte et Nogaret, c'étaient les deux frères, le Portier de Marigny, dont le plus célèbre, Enguer-

rand, eut depuis une si grande puissance et une si tragique fin ».

On sait l'accueil que Philippe est accusé d'avoir fait à la Bulle *Ausculta fili*. Nous devons dire que la science historique conteste actuellement ce qui a été cru jusqu'ici sur le témoignage de certains chroniqueurs. Philippe ne fit point brûler cette bulle en grand apparat sous les yeux du peuple de Paris; mais à la bulle authentique il en fit substituer une autre plus brève, qu'il rendit publique et où les déclarations du Pontife étaient exagérées à dessein et présentées sous la forme la plus brutale et la plus injurieuse pour le roi.

Cependant le Pape, avec une perspicacité qui ne se trompait point, voyant ce que les paroles et les actes de Philippe devaient amener dans un avenir plus ou moins prochain, s'efforçait de conjurer la rupture. « Ce que Dieu a joint (l'Église et l'Etat), disait-il dans le consistoire tenu au mois d'août 1302¹, que l'homme ne le sépare point ». Et il rappelait l'union de la France à l'Église romaine, il rappelait que cette union avait commencé avec le règne de Clovis et que saint Remi avait fait cette prédiction que le roi et le royaume de France seraient heureux tant qu'ils demeureraient unis à l'Église mais qu'ils périraient dès qu'ils viendraient à se séparer. Hélas! cette sanction fut exécutée sur

1. La doctrine exposée dans ce consistoire par le cardinal de Porto et par le Pape est celle-ci : « Nous n'ignorons pas qu'il y a sur la terre deux puissances ordonnées de Dieu : qui pourrait donc nous croire assez dénué d'intelligence pour vouloir réunir ces deux pouvoirs dans le Souverain Pontife et n'en faire qu'un seul. Non, assurément non, la passion du pouvoir ne nous domine pas au point de nous le faire ravir à aucun prince. Mais, de leur côté, les rois ne peuvent nier qu'ils sont soumis au Pontife romain à raison du péché ».

Philippe, sur sa famille et aussi sur le peuple de France.

Car Philippe ne fut point seul coupable : peuple, noblesse, clergé, plus ou moins trompés, le soutinrent dans sa révolte. Après avoir, par cette fraude, la substitution d'une bulle apocryphe à la bulle authentique, excité l'opinion contre le Pape, Philippe convoqua à Paris les Prélats et les nobles du royaume avec les députés des villes.

Cette assemblée mémorable à plus d'un titre — elle est dite la première réunion en France des États Généraux — eut lieu le 10 avril 1302 dans l'église de Notre-Dame à Paris.

Un des légistes de Philippe, Pierre Flotte porta la parole au nom du roi, chargé d'interpréter la Bulle, dont il eut soin de ne pas lire le texte. Il termina par ces paroles : « Nous vous prions donc, comme maître et comme ami de nous aider à défendre les libertés du royaume et celles de l'Église. Nous n'hésiterons pas, s'il le faut, à sacrifier dans ce double but, nos biens, notre vie, et au besoin celle de nos enfants ».

Les nobles écrivirent une lettre collective, où ils s'élevaient hautement contre les prétentions du Saint-Siège. Une lettre analogue fut présentée à la signature des députés des villes. L'une et l'autre furent envoyées, non au Pape, mais aux Cardinaux, que le roi se flattait de gagner aussi à ses intérêts. Les prélats adressèrent à Boniface une lettre embarrassée, où, en définitive, ils se décidaient pour le roi contre le Pape. Ils la terminaient par ces mots : « C'est une rupture complète qui se prépare en ce moment entre le royaume et l'Église, et d'une manière générale entre le peuple et le clergé. Nous faisons donc humblement appel à votre prudence. En

retirant l'injonction que vous nous avez transmise (se rendre à Rome pour assister au Concile qui devait examiner toute cette affaire), vous agirez pour notre sûreté (Philippe faisait défense de s'y rendre), et vous conserverez entre l'Église et le royaume une union qui semble sur le point de se rompre ».

Boniface adressa aux évêques une lettre où il leur reprochait leur faiblesse. Un certain nombre de prélats se rendirent à Rome malgré la défense du roi, le roi ordonna de saisir leur temporel.

Le Pape publia alors la Bulle *Unam sanctam*, renouvelant la doctrine proclamée par Grégoire VII et Innocent III¹.

Le 12 mars 1303, Philippe réunit une autre assemblée de barons et de prélats; et un autre de ses dévoués légistes, Guillaume de Nogaret, demanda et obtint de porter contre Boniface les accusations de simonie et d'hérésie. Il supplia le roi, dans l'intérêt de l'Église, de se concerter avec les cardinaux, les évêques et les souverains de l'Europe pour réunir un concile général qui jugerait Boniface et ordonnerait, s'il y avait lieu, d'élire un autre Souverain Pontife. Philippe voulait imiter les empereurs

1. Cette bulle peut se résumer ainsi : « L'Église est une; formant un corps un et mystique, elle ne peut avoir plus d'un chef; ce seul chef est Jésus-Christ, et par lui, Pierre et ses successeurs, c'est-à-dire les Papes. Ces vérités sont de foi. Il y a deux puissances dans l'Église, la puissance spirituelle et la puissance temporelle, figurées par les deux glaives que les Apôtres présentèrent à Jésus-Christ en lui disant : Voici deux glaives, etc. » Le glaive matériel doit être employé pour l'Église, le glaive spirituel par l'Église; le second est dans la main du prêtre et le premier dans la main du roi, mais sous la direction du Pape; en conséquence, le glaive matériel est soumis au glaive spirituel et la puissance temporelle au pouvoir spirituel.

allemands jusqu'au bout et susciter comme eux des antipapes.

Le 13 juin, il réunit de nouveau au Louvre en sa présence les seigneurs et les prélats (cette fois plus nombreux), et un autre de ses ministres, Guillaume Duplessi, reprit et développa la requête de Nogaret, priant de nouveau le roi de se faire le défenseur de l'Église et, à ce titre, de provoquer la réunion d'un concile qui déclarerait Boniface indigne du pontificat et s'occuperait des moyens de lui choisir un successeur.

Philippe déclara qu'il consentait dans l'intérêt de la foi à la requête qui lui était présentée et il invita ses barons et les évêques à y consentir avec lui. Les seigneurs s'empressèrent de donner leur adhésion. Les évêques, après en avoir délibéré, refusèrent de figurer comme partie dans l'accusation, mais ils admirèrent la convocation du concile, parce que, disaient-ils, ils étaient persuadés que dans un concile général éclaterait à tous les yeux l'innocence du Pontife. Cependant ils écrivirent au Pape, témoignant qu'ils prêtaient foi, jusqu'à un certain point, aux injustes accusations de Philippe contre lui. « C'est alors, écrit l'historien protestant Genevois Sismondi, c'est alors que pour la première fois la nation et le clergé s'ébranlèrent pour défendre les libertés de l'Église gallicane. Avides de servitude, ils appelèrent *liberté* le droit de sacrifier jusqu'à leur conscience aux caprices de leur maître »¹.

Au lendemain de cette assemblée, des agents du roi furent envoyés dans toutes les contrées de la France, pour recueillir et au besoin pour contrain-

1. *Histoire du Républ. ital.*, t. IV, c. 24.

dre les adhésions du clergé, de la noblesse, et des villes à la convocation du concile. Il n'y eut d'opposition ni de la part des seigneurs, ni de la part des communes; le clergé ne se rendit pas aussi promptement, mais enfin il consentit, à quelques exceptions près.

Philippe ne se contenta pas de l'adhésion de la France, il chercha à obtenir celle des autres États et écrivit dans ce but aux seigneurs et aux prélats de Navarre, d'Espagne, de Portugal et aux cités d'Italie.

CHAPITRE XXXVI

PHILIPPE-LE-BEL ET BONIFACE VIII (*Sa faule*).

Dans le temps où se passaient les faits relatés ci-dessus, étaient répandus partout des écrits dans lesquels était discutée la question des rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

Un légiste français, Pierre Du Bois, avait adressé à Philippe un mémoire où il lui conseillait d'ouvrir des négociations avec le Pape, en vue de se substituer à lui pour le temporel du Saint-Siège. Il voulait que le Pontife abandonnât au roi la suzeraineté des royaumes feudataires de l'Église romaine, qu'il lui transmittit tous les droits temporels du Pape en Italie avec le gouvernement de Rome, et qu'en échange de cet abandon il consentit à recevoir une pension annuelle équivalente à la somme des revenus, qu'à titres divers, il tirait des États de la catholicité. « Le Père des fidèles, disait-il, en raison du caractère de sainteté dont il est revêtu,

doit aspirer uniquement à la gloire de pardonner, vaquer à la lecture et à l'oraison, rendre au nom de l'Eglise des jugements équitables, veiller enfin au salut des âmes que Dieu lui a confiées. Si donc il dépend de lui de conserver ses ressources ordinaires sans être détourné du soin des âmes qui doit seul lui convenir, et que néanmoins il refuse un si grand avantage, n'encourrait-il pas la réprobation de tous pour sa cupidité, son orgueil et sa téméraire présomption? »

On voit que les scribes de Napoléon III et de Victor Emmanuel ne peuvent s'attribuer le mérite de l'invention.

Rien ne put ébranler la fermeté de Boniface. « Nous ne souffrirons pas, dit-il, dans une Bulle, que cet exemple détestable soit donné au monde; et notre justice saura, en temps et lieu, atteindre les coupables (15 août 1303). » Le 8 septembre, il frappa le roi d'excommunication et délia ses vassaux du serment de fidélité.

« La Providence, dit Joseph de Maistre, avait confié aux Papes l'éducation de la souveraineté européenne. Ils l'ont faite, au pied de la lettre, comme Fénelon fit le duc de Bourgogne. Mais comment élever sans punir? De là tant de chocs, tant d'attaques, quelquefois trop humaines, et tant de résistances féroces. Mais le principe divin n'était pas moins toujours agissant et toujours reconnaissable; il l'était surtout par ce merveilleux caractère que j'ai déjà indiqué, mais qui ne saurait être trop remarqué, savoir : que toute action des Papes contre les souverains tournait au profit de la souveraineté. »

L'acte du Pape déliant les sujets du serment de fidélité laissait subsister tous les droits, sinon du

prince *puni*, du moins de sa famille, de sa race, de la dynastie. Aujourd'hui que les Papes se sont vu ravir le droit de punir les souverains, le peuple a fait sienne cette faculté, il l'exerce à tort et à travers, cruellement et radicalement.

« Le serment de fidélité sans restriction exposait les hommes, dit Joseph de Maistre, à toutes les horreurs de la tyrannie, et la résistance sans règle les exposait à toutes celles de l'anarchie. La dispense de ce serment, prononcée par la souveraineté spirituelle, pouvait très bien se présenter à la pensée humaine comme l'unique moyen de contenir l'autorité temporelle, sans effacer son caractère. Il n'était pas absurde de penser que, pour être délié du serment de fidélité il n'y avait pas d'autre autorité compétente que celle de ce haut pouvoir spirituel, unique sur la terre et dont les prérogatives sublimes forment une portion de la révélation ¹.

Les représsailles de Philippe furent vraiment « féroces ». Le Pape s'était retiré à Anagni, lieu de sa naissance. Nogaret et Sciarra Colonna vinrent l'y assiéger le 8 septembre 1303. Leurs soldats mirent le feu à la cathédrale et se firent ainsi un passage pour entrer au palais. Le Pape entendant briser les portes, dit aux deux cardinaux qui se trouvaient près de lui : « Je veux mourir en Souverain Pontife. Il se revêtit des ornements pontificaux, plaça la tiare sur sa tête, prit les saintes clefs, pressa la croix sur son cœur et s'assit sur son trône. Nogaret l'arracha de son trône et le

1. On peut encore observer que la déposition absolue et sans retour possible d'un prince temporel — ce que les Papes ne faisaient point — ne serait pas plus une révolution que la mort de ce même souverain, puisque la famille royale aurait conservé ses droits.

menaça de le faire conduire lié et garrotté à Lyon pour y être jugé et déposé. Le Pape répondit : « Voici ma tête, voici mon cou ; j'ai soif de la mort pour la foi de Jésus-Christ et pour l'Église ». Une vertu surhumaine brillait dans ses yeux, éclatait dans ses paroles. Nogaret paraissait atterré, mais Colonna accabla le Pontife d'injures et eut l'audace de le frapper à la figure avec son gantelet. Pendant les trois jours que dura le pillage de l'église et du palais, Boniface ne se plia à aucune concession et ne prit aucune nourriture, soit tristesse, soit que ses geôliers, voulant sa mort, lui en refusassent. Les habitants d'Anagni vinrent le délivrer. Le Pape étant venu en haut des degrés du palais, abattu et épuisé, mais la sérénité sur le visage, prononça des paroles de paix et de clémence, pardonnant à ceux qui l'avaient trahi et à ceux qui l'avaient outragé et fait prisonnier. Les Romains lui envoyèrent une escorte de quatre cents cavaliers pour le ramener dans leur ville ; il y fut reçu en triomphateur. Mais l'effort qu'il avait fait pour garder en face de ses ennemis la majesté pontificale, ajoutée au poids de l'âge, avait brisé les ressorts de son âme et la vigueur de son corps. Rentré à Rome le 25 septembre, il expirait le 8 octobre 1303.

La haine de Philippe ne fut point apaisée par cette mort. Il alla à Poitiers, en juin 1309 demander au Pape Clément, successeur de Boniface, de déterrer le corps du Pontife et de le brûler publiquement !

CHAPITRE XXXVII

PHILIPPE-LE-BEL — SON CHATIMENT.

« Tout prince, dit Joseph de Maistre, qui, né dans la lumière, la méprisera ou s'efforcera de l'éteindre, et qui surtout osera porter la main sur le Souverain Pontife ou l'affliger sans mesure, peut compter sur un châtiment temporel et visible. Règne court, désastres humiliants, mort violente et honteuse, mauvais renom pendant sa vie et mémoire flétrie après sa mort, c'est le sort qui l'attend en plus ou en moins. De Julien à Philippe-le-Bel, les exemples sont écrits partout ».

Après son excommunication, Philippe le Bel, très troublé, avait quitté la Cour et s'était retiré au château de Vauvert qu'il venait de bâtir, pour ne pas se montrer au peuple dont il sentait la muette désapprobation; et le peuple, considérant avec crainte cette demeure royale, donna le nom de « rue d'Enfer » au sentier qui reliait le château à la poterne Saint-Jacques, qui, jusqu'alors était connue sous le nom de voie Vauvert. Lorsque Philippe abandonna ce château, le bruit courut que le Vauvert était hanté. Dès lors, quand on voulut parler d'une excursion périlleuse on disait : « aller au diable Vauvert ». Mauvais renom pendant la vie, premier châtiment. Philippe en eut d'autres à subir.

« Je n'ai jamais vu dans la Bible ni dans aucun livre, avait dit à saint Louis un simple cordelier, qu'un royaume ou une seigneurie quelconque ait passé d'une maison à une autre, sinon par défaut de justice » (Joinville). Le déni de justice fait

au Pape fit passer le royaume des Capétiens directs, supprimés par la vengeance divine, à la branche des Valois, comme elle passera plus tard des Valois aux Bourbons, à cause sans doute de leurs faiblesses vis-à-vis des protestants.

Il laissait trois fils parvenus à l'âge d'homme et non moins remarquables que leur père par la vigueur de leur tempérament. Le premier mourut à l'âge de vingt-six ans, laissant un fils posthume qui ne vécut que cinq jours. Le second mourut âgé de vingt-huit ans après avoir vu son fils expirer avant lui. Le troisième Charles-le-Bel avait déjà perdu ses deux fils, lorsque dans sa trentième année il tomba malade à Vincennes et succomba après de longues souffrances.

Enfin, Philippe-le-Bel fut frappé lui-même. Ce prince dont le surnom rappelle l'admiration où ses contemporains étaient de sa belle et forte constitution, mourut dans la force de l'âge à quarante-six ans. Dans ses derniers jours il avait vu le peuple appauvri par les impôts et par l'altération de la monnaie se remuer tumultueusement tandis que les grands s'irritaient de l'affaiblissement de leur puissance. Au dehors les Flamands s'enhardissaient insolemment d'une trêve honteuse pour lui. Enfin un cri de malédiction et d'horreur s'élevait contre lui du sang que sa cruauté avait fait verser dans le royaume.

L'esprit du malheureux prince s'obscurcit. Mais le châtement ne faisait que commencer : les infamies de sa maison allaient l'accabler de honte et de douleur. On lui dévoila les adultères des épouses de ses trois fils. Des jugements publics et solennels étalèrent à la face du monde les igno-

minies de sa famille. La peur des morts, les soupçons inspirés par les vivants, l'infâmie des siens lui brisèrent l'âme frappée de l'anathème. Chacun le voyait dépérir et on s'en demandait la cause : ni plaie, ni fièvre ; des apparences saines et des effets mortels. Philippe mourut de cette mort de l'âme que causent les châtimens mystérieux dispensés par le ciel. Ainsi s'accomplissait la menace que Dieu fit entendre dès les commencemens par la voix de Moïse : « Le Seigneur est lent à la colère et riche en bonté. Il pardonne le péché, mais il punit l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et à la quatrième génération ».

Les contemporains racontent que l'an 1303, un courrier traversant la ville de Maurienne annonça la captivité de Boniface VIII par les Français. L'évêque de cette ville, en réputation de sainteté, dit en présence d'un grand nombre de personnes : « Cette nouvelle va donner bien de la joie au roi de France, mais cette joie se terminera par un long deuil : car en punition de cet excès, un mémorable jugement de Dieu fondra sur lui et sur sa postérité »¹.

Ce jugement est mémorable en effet. Avec Philippe et son fils prit fin le privilège dont la Providence avait fait jouir les Capétiens. Pour la première fois l'héritier direct manqua et le droit royal passa à une autre branche, au prix de quelles difficultés, de quels troubles, de quelles calamités, nous aurons à le dire.

C'est ici le lieu de rappeler la prophétie de saint Remi.

1. Jean Villani, l. IX, chap. 65 ; S. Antonin, tit. XX., chap. VIII, § 21 ; Raynald, an. 1303, n° 43.

« Que le présent Testament que j'ai écrit pour être gardé respectueusement intact par mes successeurs, les évêques de Reims, mes frères, maintenu et défendu par les rois de France, mes très chers fils, que j'ai consacrés au Seigneur, dans le baptême, par le bienfait de Jésus-Christ et la coopération de la grâce du Saint-Esprit, obtienne de leur protection à tout jamais une force inviolable et perpétuelle dans toutes ses dispositions... Si quelque jour l'un des membres de cette famille royale, tant de fois consacrée au Seigneur par mes bénédictions, rendant le mal pour le bien, usurpe, ravage ou détruit les églises de Dieu et s'en déclare l'ennemi ou le persécuteur, que les évêques prononcent contre lui la sentence prononcée par le roi prophète sous l'inspiration du même Esprit qui anime aujourd'hui les évêques : « Parce qu'il a aimé la malédiction, la malédiction retombera sur lui, parce qu'il a rejeté la bénédiction, la bénédiction lui sera refusée... que ses jours soient abrégés et qu'un autre exerce l'autorité royale ». Ces menaces du fondateur de la monarchie chrétienne, Boniface avait eu soin de les rappeler à Philippe. Hélas ! il n'en tint aucun compte.

Nous avons déjà observé que Philippe ne fut point seul coupable.

Non seulement les Légistes avaient fourni au roi les sophismes sur lesquels il appuyait sa révolte, mais les trois ordres de l'État, nous l'avons vu, avaient soutenu Philippe dans sa révolte contre le Saint-Siège. La nation fut châtiée avec lui. Elle eut à subir la guerre de cent ans à laquelle donna occasion la fille même de Philippe et elle serait passée sous la domination des Anglais si Dieu, dans sa miséricorde, ne lui avait envoyé la sainte Pucelle.

Un des meilleurs historiens de Charles VII, Juvénal des Ursins raconte que, dans un conseil dont son Père, le seigneur de Prainel, faisait partie, l'on se mit à rechercher la cause des malheurs du pays. Or l'un des assistants dit : « qu'il avait vu plusieurs histoires, et que toutes les fois que les Papes et les rois de France avaient été unis ensemble en bonne amour, le royaume de France avait été en bonne prospérité; et il se doutait que les excommunications et malédictions que fit le Pape Boniface huitième sur Philippe le Bel jusqu'à la cinquième génération ne fussent cause des malheurs et calamités que l'on voyait. Laquelle chose fut fort pesée et considérée par ceux de l'assemblée¹ ».

Elle méritait de l'être et le mérite toujours grandement.

CHAPITRE XXXVIII

LES PAPES A AVIGNON — LE GRAND SCHISME

Aux responsabilités que nous venons de dire, la France en ajouta une autre.

La supplique adressée à Philippe-le-Bel par les Etats généraux, où se trouvaient vingt-cinq évêques, lui demandait de convoquer un Concile, en sa qualité de défenseur de la Sainte Eglise et de la foi catholique, et d'en appeler de Boniface VIII au vrai et légitime pape futur. C'était non seulement une aggravation du péché national mais même

1. Collection Michaud. T. II. p. 482.

une menace de schisme. Peu après il éclata (1378 à 1429). C'est l'épreuve la plus terrible qu'ait traversée l'Église catholique. On vit deux papes et à un moment trois, placés en même temps sur le Saint-Siège, de manière que, durant cinquante ans, il fut difficile de distinguer lequel avait été le plus canonique. Il y eut des saints que l'Église canonisa également, bien qu'ils eussent opiné diversement, ceux-ci s'étant placés sous une obédience, ceux-là sous l'autre. Nous qui sommes à même d'étudier le caractère des événements postérieurs, nous pouvons malaisément nous faire une idée de la difficulté ou même de l'impossibilité où se trouvaient les contemporains de reconnaître entre les prétendants le Pape légitime. Ce fut la translation matérielle du siège pontifical de Rome à Avignon qui fut la cause première de ce long déchirement, durant lequel Wiclef, soutenu de son satellite Jean Huss, put semer une hérésie contenant le germe de toutes les hérésies modernes. Dans son livre, *Le Triologue*, il éleva à la raison individuelle le trône où il s'assit le premier, pour léguer sa place à Luther.

Le successeur de Boniface VIII fut un saint, Benoît XI, mais il ne régna que quelques mois. Boniface avait été le dernier type des papes anciens, possédant, au nom de Jésus-Christ, la direction générale des empires. Sous saint Benoît XI, commença, pour les Souverains Pontifes, l'ère de la séparation de la politique d'avec la doctrine chrétienne, ordre de choses qui subsiste encore aujourd'hui, avec les aggravations que le cours des siècles, la perversion des idées et la méchanceté des hommes y ont successivement apportées.

Boniface VIII avait intrépidement lutté pour maintenir la constitution chrétienne de la société telle

qu'elle s'était montrée dans les siècles précédents. La mauvaise volonté des princes força ses successeurs, non pas à reconnaître que cette constitution fût condamnable, dût être changée, mais à tolérer un nouvel état de choses. Le Saint-Siège ne cessa, même en ces derniers temps, par les Encycliques de Léon XIII, de soutenir les vrais principes, les principes salutaires à la société civile aussi bien qu'à la société religieuse, mais il cessa de pouvoir les imposer : la force temporelle n'étant pas de son ressort et celle-ci se séparant de lui.

Le séjour des Papes à Avignon contribua beaucoup à cette séparation funeste. Les traditions les plus sacrées, les faits d'une histoire plus que dix fois séculaire semblaient avoir créé entre la dignité du chef de l'Église et sa résidence à Rome un lien indissoluble : au onzième, au douzième et au treizième siècles, il ne fut venu à l'idée de personne qu'un Pape pût fixer sa résidence en dehors de la Ville éternelle pour toute la durée de son pontificat. Quand ils virent les Papes à Avignon, les souverains n'écoutèrent plus volontiers des Pontifes qui paraissaient trop soumis à l'influence française. L'indépendance de ceux-ci ne paraissait plus et d'ailleurs n'était plus complète, dans les matières qui touchaient à la politique ; et ceux qui avaient intérêt à la nier avaient pour eux les apparences.

Le successeur de Benoît XI fut Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux qui prit le nom de Clément V et qui fixa le séjour de la cour pontificale à Avignon, ville qui appartenait alors au Saint-Siège. Il avait été du nombre des prélats qui osèrent en 1302 braver les défenses de Philippe-le-Bel, en se rendant au Concile que le Pape avait convoqué à Rome, et qui refusèrent leur souscription aux pour-

suites sacrilèges contre le chef de l'Église que Philippe exigea du clergé.

Redoutant d'une part que son indépendance, au point de vue du gouvernement de l'Église ne fût compromise au milieu des luttes intestines qui déchiraient l'Italie; cédant, d'autre part, à la pression exercée sur lui par le roi de France, il resta dans son pays, et ne mit jamais le pied dans la ville éternelle.

Bertrand de Goth était à Poitiers au moment de son élection, il se fit couronner à Lyon. On vit Philippe-le-Bel marcher à côté du Pape et tenir la bride de son cheval, comme s'il eût voulu, après les tragiques événements qui étaient encore dans toutes les mémoires, marquer par ce public hommage sa soumission au Siège apostolique. Ce n'était qu'une feinte déférence, car il demanda aussitôt au Pontife de condamner la mémoire de Boniface. Clément V s'y refusa; mais, sur un autre point, il céda aux suggestions qui lui étaient faites, et fixa son séjour à Avignon, se mettant ainsi en quelque sorte à la discrétion de Philippe. Son successeur, Jean XXII, originaire de Cahors, fut aussi couronné à Lyon et prit également sa résidence à Avignon. C'est de ces deux règnes que commença pour la papauté ce long exil que les Italiens ont improprement appelé la captivité de Babylone. Ils en étaient bien cause, en partie du moins, car ils avaient rendu le séjour de Rome quasi impossible par leurs divisions intestines.

Clément V peupla le Sacré Collège, pour les deux tiers, de cardinaux français; et ainsi entourés d'un collège de cardinaux composé en grande partie de compatriotes, les Papes d'Avignon imprimèrent au gouvernement de l'Église un caractère jusqu'à un

certain point français, par conséquent en contradiction avec le principe d'universalité qui est le propre de l'Eglise et de la papauté. Ce caractère d'universalité n'avait pas été la moins importante des causes morales auxquelles les grands papes du moyen âge avaient dû leur puissance et leur influence à peu près illimitée. L'élection successive de sept papes français et la transformation du S. Collège composé en majorité de cardinaux français affaiblirent la confiance universellement accordée au chef commun des fidèles, elle éveilla chez les autres nations un sentiment de défiance pour un gouvernement de l'Eglise inspiré par des tendances françaises. De là résulta un relâchement dans les liens qui unissaient au Saint-Siège les diverses provinces ecclésiastiques.

A un autre point de vue, le principe païen de l'intérêt national se substitua à la loi du Christ. De là les guerres fratricides entre nations chrétiennes et les armements sous lesquels l'Europe succombe aujourd'hui. Au moyen âge, en dépit de guerres accidentelles, il y avait entre les nations baptisées un lien qui en faisait une famille, la chrétienté. La loi du Christ était reconnue comme règle des rapports de peuple à peuple : Aujourd'hui règne seule la loi du plus fort, et les peuples s'épuisent à se surpasser en hommes de guerre et en matériel de combat.

Il faut cependant rendre la justice qu'ils méritent aux immenses services rendus par les Papes français sur le terrain de la propagation de la foi. Ils reculèrent considérablement les limites du domaine sur lequel s'exerçait l'apostolat catholique.

Sainte Catherine de Sienne fut suscitée pour porter remède à l'état de choses créé par le schisme. Elle

n'eut point de repos jusqu'à ce qu'elle eût vu l'œuvre de Philippe-le-Bel détruite sans retour.

Le 11 novembre 1417, le cardinal Otto Colonna fut proclamé pape sous le nom de Martin V. La restauration de l'unité de l'Eglise fut saluée par un immense cri d'allégresse. « De joie, dit une relation de ce temps, les hommes avaient presque perdu la parole ». Et un adversaire acharné de la Papauté, Gregorovius, fait cet aveu : « Un royaume temporel y eût succombé; mais l'organisation du royaume spirituel était si merveilleuse, l'idée de la Papauté si indestructible, que cette scission, la plus grave de toutes, ne fit qu'en démontrer l'indivisibilité¹.

En déconsidérant la papauté, le séjour des Papes à Avignon donna naissance aux doctrines dites gallicanes, prépara les voies au protestantisme et eut pour terme la Révolution.

A peine donc la civilisation chrétienne avait-elle montré ce dont elle est capable que commença contre la nécessaire domination de Dieu et de son Christ sur la vie sociale la révolte qui nous a conduits où nous sommes. Telles furent les déplorables suites du despotisme de Philippe-le-Bel, de la guerre qu'il fit à Boniface VIII et des doctrines professées par ses légistes et ses docteurs. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, la laïcisation, non seulement du pouvoir mais de la société, et, par suite la guerre faite aux âmes, à l'Eglise et à Dieu sont les suites naturelles des principes posés par eux.

La vague idée de l'Etat a pris la place du prince. Une divinité impersonnelle a remplacé le Dieu personnel; un Etat abstrait, panthéistique, broie les consciences comme le faisait le César romain, mais

1. T. VI: p. 520, 3^e édition.

avec la responsabilité en moins : nous sommes retombés dans la situation faite au monde par Satan avant la venue de Jésus-Christ, si ce n'est plus bas. Non seulement l'Etat moderne n'est plus régi par aucune loi religieuse, mais il ne connaît même pas la loi morale : il s'est fait le maître suprême et unique de tout droit. Il a concentré en lui toutes les forces de la société et toutes ses activités : l'éducation de la jeunesse, le soin des indigents, la prévoyance pour les vieillards, la constitution de la famille, la transmission de son héritage, et même l'administration du culte, s'il eût pu s'en emparer par les cultuelles. Tout cela est venu successivement accroître son omnipotence. Ce que Caligula désira vainement voir est devenu une réalité : la société est toute en une seule tête : le pouvoir civil qui est tout. La franc-maçonnerie, la juiverie et Satan qui conspirent contre ce qui reste de la civilisation chrétienne, peuvent abattre cette tête d'un seul coup. Leurs chefs, le pouvoir occulte qui les mène, se flattent de pouvoir le faire, et bientôt.

IV

LES REPRÉSAILLES DIVINES.

CHAPITRE XXXIX

LA GUERRE DE CENT ANS.

La race de celui qui avait mis au développement de la civilisation chrétienne l'arrêt que nous subissons encore n'était pas entièrement éteinte : il restait une fille de qui la postérité fut l'un des plus terribles fléaux dont Dieu ait châtié la France oublieuse de ses bienfaits et de la mission qu'elle en avait reçue. C'était Isabelle de France, épouse et meurtrière d'Edouard II roi d'Angleterre.

A la mort de son frère Charles IV, elle vit Philippe de Valois, prendre comme premier prince du sang, le titre de roi, être reconnu et sacré. Isabelle prétendit succéder à son frère et transmettre ses droits à son fils Edouard III. Ce fut l'origine de la guerre de cent ans qui mit la France à deux doigts de sa perte après avoir occasionné une série de malheurs telle qu'on peut dire qu'aucun de ceux qui peuvent frapper les peuples ne nous fut épargné :

défaites, luttes intestines, démence royale, épidémies se succédèrent à l'envi.

Après quelques succès contre l'Anglais, les partisans des Valois sont écrasés à Crécy. Puis Jean II est battu et fait prisonnier à Poitiers. Charles V aidé de Duguesclin soutient l'honneur du nom français; mais avec Charles VI vient la défaite d'Azincourt et le traité de Troyes qui enregistra la destruction de la tradition française sur la transmission du pouvoir royal.

Ce traité donna la couronne de France au roi d'Angleterre, Henri V, qui devait attendre la mort de Charles VI pour prendre le titre de roi, mais qui recevait immédiatement le droit d'exercer le pouvoir : « Aussitôt après le décès de Charles VI, était-il dit, et pour toujours, tous nos sujets seront les hommes liges de notre cher fils, le roi d'Angleterre et de ses héritiers. Ils l'accepteront pour leur véritable seigneur, le tiendront pour vrai roi de France, sans aucune contradiction, difficulté ou opposition. Ils lui obéiront et n'obéiront à aucun autre ». C'est ce que l'on fit signer au pauvre roi fou, et cela fut ratifié par le Parlement!

Cet acte était nul de plein droit, de par la constitution française. « Les rois de France, dit un vieux jurisconsulte, de L'Hommeau, ne sont héritiers de la couronne, et la succession du royaume de France n'est pas héréditaire ni paternelle, mais légale et statutaire, de sorte que les rois de France sont simplement successeurs à la couronne par vertu de la loi et coutume générale de France... »

De là cette conséquence que le roi n'est en rien maître de la couronne, qu'il ne peut en disposer, désigner son successeur par acte entre vifs ou par

testament, ni déshériter ou écarter le successeur désigné par la coutume nationale.

Charles VI, dans ce traité, agit « au dommage, dit du Tillet, et totale éversion de la couronne dont il n'était qu'*administrateur*, et non seigneur ou propriétaire, et quand il eust le plus clair et sain entendement du monde, il n'en eust peu priver ledit sieur Dauphin son fils, auquel il devoit eschoir sans titre d'hoirie, par quoi exherediation, confiscation ou indignité n'y pouvoient avoir lieu pour crime ou cas que ce feust. Car, en France, le roy ne peut oster à son fils ou plus ladite couronne, s'il ne lui oste la vie : encore luy mort, elle viendra à ses descendans masles s'il en a ».

Mais le Christ « qui aime la France » ne contresigna pas cette déchéance. Il suscita Jeanne d'Arc.

Au lieu de faire d'un même cœur face à l'étranger, Bourguignons et Armagnacs luttent l'un contre l'autre. Bourgogne répand traîtreusement le sang d'Orléans. Orléans se venge par l'assassinat dans le guet-à-pens de Montereau. « Partout, dit l'annaliste de Saint-Denis, les Français guidés par le diable, s'injuriaient l'un l'autre : « Toi, tu es un Bourguignon, tu tiens pour le duc de Bourgogne; toi, pour le Dauphin, tu es un Armagnac ».

La France avait suscité trois Papes dans l'Eglise, trois partis la déchirent. Pour soutenir le schisme, la France avait mis aux prises les uns avec les autres les soutiens naturels de la Papauté, les princes de l'Eglise, les cardinaux : les soutiens naturels de la royauté, les princes du sang se combattent à outrance. Bouleversant la constitution monarchique donnée par Jésus-Christ à son Eglise, elle avait voulu

y introduire une sorte de démocratie qui se montra à l'œuvre à Constance et à Bâle; les fureurs démagogiques déchaînées à Paris y produisent des scènes de carnage. L'anarchie régna dans presque toutes les parties du royaume.

Cependant l'Anglais avance toujours, les villes et les provinces arrivent sous sa domination : Harfleur après Calais; la Bretagne et l'Anjou veulent rester neutres; Caen, Bayeux, toute la Basse-Normandie capitulent, Rouen succombe, Paris lui-même ouvre ses portes.

La guerre, et surtout une telle guerre : guerre entre les enfants d'une même patrie, alors qu'elle est assiégée, envahie, ravagée par l'étranger, ne va point sans de cruels désastres et des ravages qui réduisent le pays à l'indigence et à la détresse.

« Je ne crois mie que depuis Clovis, dit le journal d'un bourgeois de Paris (1409-1445) il y eut eu pareille désolation. Tous les maux que l'on pourrait penser ou dire, ont été commis au royaume de France ».

Et Eustache Deschamps (vers 1400) fait parler ainsi la France :

*Lasse, lasse, chétive et égarée,
Pauvre d'amis, défaillante de seigneurs,
Qui jadis fut partout si renommée,
Riche d'avoir, franche et digne d'honneur,
Qui aujourd'hui suis si pleine de pleurs,
Serve en tout cas et presque anéantie
Droit me défaut, sur moi règne rigueur.*

« J'ai vu, dit le chroniqueur Basin (1412-1491) les plaines de la Champagne, de la Bauce, de la Brie, du Gâtinais, du pays de Chartres et de Dreux, du

Maine et du Perche, du Vexin français et normand, du Beauvaisis, du pays de Caux, depuis la Seine jusqu'à Amiens et Abbeville, les contrées de Senlis, de Soissons et du Valois jusqu'à Laon et au-delà, vers le Hainaut, entièrement désolées, incultes, sans habitants, remplies de ronces et d'épines. On n'osait cultiver que les terres situées auprès des villes et des châteaux-forts : la sentinelle placée au haut des tours agitait la cloche d'alarme ou sonnait le cor, dès qu'elle apercevait au loin une troupe d'ennemis, et aussitôt ceux qui travaillaient dans les champs ou dans les vignobles se hâtaient de chercher un asile derrière les murs des châteaux-forts ».

Il dit encore :

« En cette année 1122, vers l'Épiphanie, le duc de Bourgogne vint à Paris et y amena forcés gens d'armes qui ravagèrent les environs de la ville. Ils ne laissaient rien derrière eux. Les Armagnacs, de leur côté, entre Paris et Orléans, commettaient plus de crimes que n'en commirent jamais tyrans sarrasins. On ne pouvait plus labourer et semer. Quand on s'en plaignait, les Bourguignons comme les Anglais et les Armagnacs n'en faisaient que rire et en faisaient pire que jamais. Aussi les laboureurs s'enfuirent, abandonnant femmes et enfants comme des désespérés. « Que ferons-nous, disaient-ils les uns aux autres, mettons tout en les mains du diable, qu'importe l'avenir ? Autant vaut faire le mal que le bien. Faisons donc du pis que nous pourrons. »

« Sur beaucoup de points, dit l'historien de Charles VII, M. de Beaucourt, les moissonneurs ne pouvaient rentrer leurs récoltes, ni les voituriers circuler sur les chemins sans avoir une escorte. Les gens d'armes occupant les garnisons qui auraient

dû protéger les populations rurales, empêchaient souvent toute culture et répandaient autour d'eux la terreur. Quand les pillards ne trouvaient plus rien ils mettaient le feu aux villages. Trop souvent les malheureux paysans qui, fuyant l'incendie et la ruine, arrivaient « à grands troupeaux » devant les villes, s'en voyaient refuser l'entrée...

» Livrée depuis de longues années à des rivalités implacables, aux invasions anglaises, aux courses et aux ravages des gens de guerre de tous les partis, la France était comme épuisée et anéantie... A Paris, cent mille personnes périrent en quelques mois : on en était venu à jeter les morts pêle-mêle dans de larges fosses « arrangez comme lars, et puis un peu pouldrez par dessus de terre ». Les loups pénétraient toutes les nuits dans la ville et y faisaient d'affreux ravages. De la Loire à la Somme, la culture fut pendant de longues années interrompue. Plus de commerce, plus de culte même, car les églises étaient brûlées ou dévastées ».

Quel contraste avec ce que la France était un siècle et demi auparavant, à la mort de saint Louis !

En 1429, vivait à Rome à la Cour de Martin V un ecclésiastique qui, par l'accent avec lequel il raconte les malheurs de la France, révèle sa qualité de Français. Il écrivit dans les premiers mois de cette année un abrégé de l'histoire du monde *Breviarium historicale*, dont on connaît sept exemplaires manuscrits. Voici en quels termes il parle de la France à cette époque : « Sous le pontificat de ce Pape (Martin V) *la fleur et le lis du monde*, le royaume de France, le royaume le plus opulent entre les plus opulents, devant lequel l'univers s'inclinait, a été jeté bas par le tyran Henri, cet envahisseur, cet injuste détenteur de l'Angleterre elle-

même. Tel est son état qu'on ne peut pas en croire ses yeux, quand ils nous montrent à quel état d'humiliation en est momentanément réduit un royaume autrefois si haut, si puissant que la louange peut à peine l'exprimer. »

Vraiment, comme le dit la sainte Pucelle, il y avait grande pitié au royaume de France.

CHAPITRE XL

APPEL A LA MISÉRICORDE

La chrétienté tout entière compatissait aux douleurs de son aînée.

Robert Cybole, savant théologien, chargé d'informer pour le procès de réhabilitation de Jeanne, a livré son travail le 2 janvier 1452 (1453 nouveau style). Il y dit : « Le bouleversement de la France est une source d'offenses contre Dieu, de maux pour le peuple chrétien entier. Telle est la place que la France occupe dans la république chrétienne, tel est son prestige et sa gloire, qu'il est appelé très chrétien, surnom qu'il doit à l'éclat que, par la grâce de Dieu, conservait dans son sein la doctrine de la foi, le culte du devoir; qu'il doit aussi à la défense du siège apostolique pour le secours et la protection duquel les rois et le peuple de France furent toujours debout, *fuertunt semper accincti* ».

Cet état de la France donnait à l'Europe, qui était témoin de ce déplorable changement, une impression profonde des jugements de Dieu sur les peuples in-

grats et infidèles. Cependant personne ne croyait que cette justice dût être inexorable et que l'heure eût sonné de la disparition de la France du milieu des peuples.

Elie de Bourdelles, l'un des plus saints évêques que la France ait produits en ces six ou sept derniers siècles, s'écriait : « Quoi donc ! Pouvons-nous penser que Dieu a délaissé une nation distinguée par tant de prérogatives ! Loin de nous une telle pensée. Comme un vrai père, il l'a sévèrement châtiée, mais il ne l'a pas abandonnée. Aussi pouvons-nous, selon moi, penser pieusement que le Dieu tout-puissant qui frappe et guérit, humilie et redresse, qui n'abandonne pas ceux qui espèrent en Lui aura été touché par les mérites de tant de saints rois de France et surtout de saint Louis. »

Cet espoir était d'autant mieux fondé que l'on priaient. Si les méchants multipliaient les crimes, l'ardente prière des justes faisait contre-poids et devait l'emporter.

L'annaliste de Saint-Denis, en commençant le récit des événements de l'année 1419, écrivait : « Il était à craindre, au dire des gens sages, que la France, cette mère si douce, ne succombât sous le poids d'angoisses intolérables, si le Tout-Puissant ne daignait exaucer ses plaintes du haut des cieux. Aussi on eut recours aux armes spirituelles : chaque semaine on faisait des processions générales, on chantait de pieuses litanies, et l'on célébrait des messes solennelles. »

Dans son effroyable déchéance, se sentant incapable de se sauver lui-même, le Dauphin gardait sa foi au Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, et sa confiance en la Très Sainte Vierge.

Le mystère d'Orléans composé peut-être dès 1439,

en tout cas avant 1470 est, dit M. Hanotaux, « un décalque respectueux et en somme exact de ce que les contemporains reconnaissaient ou adoptaient comme réel. » Notre-Dame y intercède auprès du Christ pour qu'il secoure le royaume de France :

*O chier fils ! très dévotement
Et très affectueusement,
Je vous requiers tant que je puis :*

*.
O mon fils ! doucement vous prie
Que ce fait ne souffrez mie,
De notre bon roy crestien,
Qui perde ainsi la seigneurie
De France et noble monarchie,
Qui est si noble terrien.
C'est le royaume que tout soutient
Chrestienté et la maintient
Par la votre divine essence,
Nul autre n'y doit avoir rien.
Au roy Charles luy appartient
Qu'il est droit héritier de France.*

« Le roi ne cessait, dit la Chronique de Tournay, de requérir le secours et l'aide de Dieu, mandant souvent aux collèges des églises-cathédrales de son royaume de faire des processions, d'exhorter le peuple à s'amender, de prier pour lui et son royaume, considérant et ruminant en sa mémoire que maux de guerre, mortalité et famine sont les verges avec lesquelles Dieu punit les énormités des peuples ou des princes. » Voici entre autres ce qu'il écrivait : « A mes amis et féaux les gens de notre Conseil du Dauphiné, « ... Faictes savoir aux gens de l'Église, nobles et autres de nostre pays du Dauphiné,

en les exhortans de faire des prières, processions et oraisons envers Dieu, afin qu'il lui playse relaxer sa main d'ulcéon (de vengeance) et relever notre peuple de la misère et captivité que longuement il a souffert, et que le puyssions sous la meyn de sa bénigne clémence maintenir et gouverner en bonne paix, union, justice et tranquillité. »

Le mystère d'Orléans fait ainsi prier le roi :

*O Dieu, très digne et glorieux,
Puissant, éternel roy des cieulx,
Je vous pry, ayez souvenance
De moy desplaisant, soucieux
Quand je regarde de mes yeulx
Mon royaume qui est en doublance.*

*Jhésus, si je vous ai méfait,
Et que envers vous ai forfait,
Vous requiers pardon humblement.*

*Hélas ! ayez compassion
Par la votre rédemption !*

Le prince Charles d'Orléans, blessé et fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, priait ainsi durant ses vingt-cinq ans de captivité :

« Notre-Dame, priez pour la France !

« Jadis, on ne nommait, par tous pays, la France que « le trésor de noblesse ».

« Chacun trouvait en elle la Bonté, l'Honneur, la Loyauté, la Science, la Courtoisie, le Sens et la Prouesse. Tous les autres peuples prenaient plaisir à la suivre. Et maintenant, j'ai grande déplaisance à te voir subir tant de douleurs, ô frès chrélien, ô franc royaume de France !

» Sais-tu d'où vient ton mal, à vrai parler, et pourquoi tu es aujourd'hui en tristesse? Eh bien! je vais te le dire, et je crois, par là, m'acquitter avec toi. Ecoute, et tu feras sagesse. Ce qui t'a perdue, c'est ton grand orgueil, c'est ta gloutonnerie, ta paresse, ta convoitise, ton mépris de la justice et cette luxure surtout, qui abonde et surabonde en toi. Voilà ce qui a forcé Dieu à te punir, ô très chrétien, ô franc royaume de France!

» Ne va pas cependant désespérer : car Dieu est très largement plein de miséricorde. Va vers lui, va lui demander ta grâce. Car Dieu a déjà, il y a longtemps, pris des engagements avec toi. Pour avocate, choisis Humilité, et Dieu sera très joyeux de te guérir. Mets entièrement ta confiance en Lui : s'Il a voulu mourir en croix, c'est pour tous les hommes, c'est en particulier pour toi, ô très chrétien, ô franc royaume de France!

» La Cour de Rome t'appelle son bras droit : car tu l'as bien souvent tirée de détresse. Et pour t'en remercier, les Papes te font asseoir, seule entre toutes, à leur droite. Et ainsi feront-ils toujours tant que ce sera justice. C'est pourquoi tu dois fortement pleurer et gémir, quand tu déplaîs à Dieu qui a tant fait pour toi et que tu devrais tant aimer, ô très chrétien, ô franc royaume de France!

» Dieu a les bras ouverts pour t'embrasser, ô France, et le voici tout prêt à oublier ta vie pécheresse. Demande pardon, et Notre-Dame te va venir aider bien vite; Notre-Dame, ta très puissante Reine, Notre-Dame qui est ton cri de guerre et que tu reconnais pour maîtresse. Tous les saints, dont les corps reposent en terre française, vont, avec la Vierge, accourir à ta défense. Mais ne reste pas

endormi dans ton péché, ô très chrétien, ô franc royaume de France!

• Notre-Dame, priez pour la France! »

Mais voici qui est encore plus digne d'attention. Le P. Alfred Deschamps, de la Compagnie de Jésus, en retraçant les annales du culte de saint Martial de Limoges, l'un des protecteurs de la nation française, a été amené à rapprocher la mission de Jeanne d'Arc des prières publiques adressées à l'illustre apôtre au moment de la plus grande détresse de la France.

• En 1423, la situation semblait de plus en plus désespérée. De nouvelles défaites éprouvées pendant la première année de son règne, avaient enlevé à Charles VII jusqu'au moindre reste de confiance! L'échec funeste de Cravant préparait le désastre de Verneuil. La France agonisait.

• C'est alors que l'abbé de Saint-Martial annonça, au milieu de cette année même une extraordinaire *ostension* du chef de l'Apôtre qui devait avoir lieu l'année suivante, en 1424. Le texte de cet appel nous a été conservé par Bonaventure de Saint-Amable. Le prélat trace un tableau douloureux des malheurs du temps. Il rappelle ensuite la condition essentielle de la guérison de ces terribles maux, le remède traditionnel dans les épreuves de la France : « Or, parce qu'au temps de l'ostension générale du chef glorieux de saint Martial, apôtre, la clémence divine a coutume d'opérer très souvent, à son honneur, de beaux et très grands miracles..., persuadé par les instantes prières de divers seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, de grande estime et considération, nous avons ordonné de faire une générale ostension de ce glorieux chef *pour obtenir les choses susdites* de Dieu, par l'intercession du saint. »

Des indulgences exceptionnelles furent accordées à cette occasion. Des courriers spéciaux allaient porter dans toutes les cours du royaume, et jusqu'à l'étranger, la convocation de l'abbé de Saint-Martial. Au jour fixé d'innombrables pèlerins accoururent à Limoges, et par la prière en commun, par leurs offrandes, par leurs sacrifices expiatoires s'efforcèrent d'attendrir la miséricorde divine. Ce fut une manifestation nationale. Or quelques jours après, quelques semaines au plus, les Voix se faisaient entendre pour la première fois à Jeanne d'Arc. Le salut paraissait à l'horizon.

En effet, le pèlerinage s'ouvrit le 8 juin 1421; Jeanne était alors dans sa treizième année, et c'est à ce moment de sa vie, d'après les pièces de son procès, que les saintes commencèrent à se manifester à elle, *quasi hora meridiana, tempore æstivo*, vers midi, dans la saison d'été. Si l'on veut prendre à la lettre cette indication : *tempore æstivo*, c'est dans les jours qui suivirent le 20 juin que sa mission lui fut donnée.

Il est probable que parmi les seigneurs séculiers qui demandèrent l'ostension des reliques, il y en eut qui agirent au nom de Charles VII lui-même; car ce prince était venu, quatre ans auparavant, prier sur le tombeau du saint avec une ferveur inusitée, il y avait ensuite envoyé la reine Marie d'Anjou, sa femme, et il y revint en personne au mois de mars 1439, pour rendre grâces de ses victoires.

Le roi priait, la France priait, l'étranger priait. Aux yeux du ciel se renouvelait le spectacle que les enfants d'Israël avaient donné lorsque Holopherne après avoir ravagé toute l'Asie occidentale vint assiéger Béthulie. Le grand prêtre Éliacin parcourut tout le pays d'Israël, et il s'adressa au peuple en

disant : « Sachez que le Seigneur exaucera vos supplications, si vous persévérez dans le jeûne et la prière en sa présence. » Et tout le peuple invoqua le Seigneur avec grande instance. D'un cœur unanime ils crièrent vers le Seigneur, Dieu d'Israël, afin qu'il ne permit pas que leurs enfants devinssent la proie d'un vainqueur, que leurs villes fussent livrées à la destruction et leur sanctuaire profané, et qu'eux-mêmes fussent un objet d'opprobre parmi les nations.

Dieu suscita Judith. Elle releva les courages et bientôt elle put dire : « Dieu a signalé sa puissance en faveur d'Israël. Il n'a point abandonné ceux qui espéraient en Lui. Par moi, sa servante, il a accompli ses promesses de miséricorde. Vous tous, chantez ses louanges, car il est bon, car sa miséricorde dure à jamais. »

Le même repentir, la même prière obtinrent la même miséricorde.

La sainte Pucelle fut donnée à la France pour sa délivrance et son salut, comme l'avait été Judith pour le salut d'Israël.

IV

LE DON DE DIEU :
JEANNE D'ARC

I

LES DÉBUTS DE LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC.

CHAPITRE XLI

JEANNE LA PUCELLE

La France et le roi se sont frappés la poitrine et ont crié : Miséricorde! Dieu va se souvenir de son alliance :

*Si mes fils abandonnent ma loi
et ne marchent pas selon mes ordonnances,
S'ils violent mes préceptes
et n'observent pas mes commandements ;
Je punirai de la verge leurs transgressions,
et par des coups leurs iniquités.
Mais je ne leur retirerai pas pour cela ma faveur
et ne mentirai pas à ma fidélité;
Je ne violerai pas mon alliance,
et ne changerai pas la parole sortie de mes lèvres ¹.*

1. Ps. LXXXIX.

Rappelant ces promesses faites par Dieu à David en faveur de son peuple, Baronius ¹ dit qu'elles ont été renouvelées à saint Remy en faveur de la France. Le don de la sainte Pucelle est bien fait pour nous convaincre que ce rapprochement n'est point le vain fruit d'une imagination présomptueuse.

Appelée par la prière, l'heure de la miséricorde ne se fit donc plus attendre.

*Dans une effusion de ma colère, je t'ai caché un
moment mon visage,
Pour un instant je t'ai abandonné ;
Mais avec un amour éternel j'ai eu compassion de
toi,
et avec une grande miséricorde je te rassem-
blerai ².*

Pour rendre cette miséricorde plus éclatante, Dieu la concentre en une personne, dont il fait son seul et unique instrument; et cette personne, ce n'est point le vaillant Dunois, ni l'audacieux Xaintrilles, ni le rude La Hire, ni l'impétueux Alençon. Ces hommes d'épée pourraient voler à Dieu sa gloire; et la France, croyant qu'ils ont tout fait, aurait pu ne pas rendre à Dieu de dignes actions de grâces. Il fallait un de ces instruments infimes qui, par leur infirmité même, exaltent la force du bras divin. Aux jours de détresse d'Israël, Dieu abaissa son regard vers un obscur paysan de la tribu de Manassé. Gédéon vannait le blé de son père, lorsqu'un ange vint le trouver et lui dit : « Le Seigneur est avec toi : marche dans la force dont tu seras revêtu. Sache que c'est Lui qui t'envoie; tu délivreras Israël. »

1. Annales ecclésiastiques, an 514, n^o XXVI.

2. Is. LIV, 7-8.

En faveur de la France, Dieu fit un prodige semblable, ou plutôt bien plus étonnant. Quel instrument choisit-il pour opérer son salut? Une enfant, une jeune fille de treize ans, qui ne sait ni A ni B, née dans un obscur hameau, d'un simple laboureur, qui aimerait mieux « faire jeter sa fille à l'eau » que de lui voir prendre les armes : telle est l'élue que Dieu donne à la France pour lever l'anathème.

Les réponses qu'elle fit aux théologiens chargés de l'examiner à Poitiers et celles qu'elle donna à ses juges à Rouen en nous instruisant de sa vocation, sont bien faites pour déconcerter la sagesse humaine¹.

« Je suis née à Domremy. — Mon père s'appelle Jacques d'Arc, ma mère Isabelle. — Dans mon pays on m'appelait Jehannette et en France Jehanne. On me nommait aussi d'Arc ou Rommée, parce que dans mon pays les filles portent le surnom de leur mère.

» J'ai été baptisée à Domremy. — De ma mère j'en appris le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*.

» J'étais dans ma treizième année quand j'eus une voix venant de Dieu pour me gouverner. La première fois j'eus grand peur, et la Voix vint à moi sur l'heure du midi, en été, dans le jardin de mon père. J'avais jeûné le jour précédent. La Voix était à droite du côté de l'église. C'était une noble Voix, je suis assurée qu'elle m'était envoyée de par Dieu. La troisième fois que je l'entendis, je connus que c'était la Voix d'un ange. J'entends rarement mes Voix sans clarté et cette clarté est très grande.

1. Toutes les paroles ici rapportées sont prises mot pour mot dans Quicherat, *Le double procès*, et dans J.-B. Ayrolles, *La vraie Jeanne d'Arc*, qui eux-mêmes les ont tirées des actes authentiques du procès.

» C'est saint Michel qui est venu le premier. A sa première apparition, j'étais jeune enfant et j'eus peur. Je le vis plusieurs fois avant de savoir que c'était saint Michel. Je l'ai vu devant mes yeux. Il n'était pas seul, mais accompagné des anges du ciel. Je les ai vus des yeux de mon corps; aussi bien que je vous vois, et quand ils s'éloignaient je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'emportassent avec eux.

» Quand il vint à moi, saint Michel dit que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient aussi et que j'agisse par leurs conseils; qu'elles étaient ordonnées pour me conduire et me conseiller sur ce que j'aurais à faire, que je crusse ce qu'elles me diraient, que c'était par le commandement de Notre-Seigneur.

» Comme je gardais les animaux, la Voix me dit que Dieu avait grande pitié du peuple de France, qu'il fallait que je me rendisse en France. En entendant cela je me mis à pleurer. La Voix reprit : « Va à Vaucouleurs, tu y trouveras un capitaine qui te mènera sans encombre en France et au Roi. Ne balance pas. »

» Je crois aussi fermement les dits et faits de saint Michel qui m'est apparu que je crois que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert mort et passion pour nous. Et ce qui meut à le croire, c'est le bon conseil, le confort et la bonne doctrine qu'il n'a cessé de me donner.

» Cette Voix m'a toujours bien gardée et je l'ai bien comprise. Sur toutes choses elle m'enseignait à me bien conduire, à fréquenter l'église.

» Bientôt, comme l'avait annoncé saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite se joignirent à lui.

» Elles portaient de belles, riches et précieuses

couronnes. Je sais que ce sont sainte Catherine et sainte Marguerite, et je les distingue bien l'une de l'autre. Et ce par la manière dont elles me saluent, et aussi parce qu'elles se nomment à moi. Après leur partement, je baise la terre où ils ont (saint Michel, les anges et les saintes) reposé. Je ne sais leur faire si grande révérence qu'il leur appartient. Je les ai accolées (embrassées) toutes les deux.

• La Voix (de saint Michel) me disait aussi qu'il fallait venir en France : « Il faut que tu ailles en France », disait-elle. Mon père n'en sut rien. Et quand la Voix me disait : « Va en France », encore ne pouvais-je durer où j'étais. Elle me disait aussi que je ferais lever le siège d'Orléans, et que j'aie trouver Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, qui me baillerait des gens et me ferait conduire. Et moi je disais : Je suis une pauvre fille qui ne saurait ni chevaucher, ni guerroyer.

• Depuis le moment où j'appris que je devais venir en France, je pris peu de part aux jeux et promenades, le moins que je pus.

• Quand j'étais encore avec mes père et mère il me fut dit plusieurs fois par ma mère que mon père disait avoir songé que, avec les gens d'armes, s'en irait Jehanne, sa fille; et mon père et ma mère avaient grand'cure de me bien garder et ils me tenaient en grande sujétion. Moi, je leur obéissais en toute chose. Ma mère me disait encore avoir oui mon père dire à mes frères : « Si je croyais qu'advint la chose que j'ai songé d'elle, je trouvais que vous la noyassiez, et si vous ne le faisiez, je la noierais moi-même. » Il y avait plus de deux ans que j'avais oui mes Voix, quand mon père me parla comme je viens de le dire.

» J'allai (à Burey-la-Côte) chez mon oncle, et je lui dis que je voulais demeurer quelque temps dans sa maison. J'y fus l'espace de huit jours. »

« Le huitième jour elle dévoila sa mission à son parent :

— N'a-t-on pas annoncé que la France perdue par une femme serait ensuite sauvée par une femme?

— C'est vrai, on l'a annoncé.

— N'a-t-on pas ajouté que cette femme serait une pucelle des Marches de Lorraine?

— On l'a dit encore.

— Eh bien! cette pucelle, c'est moi, mes Voix me l'ont annoncé.

» Je dis aussi qu'il me fallait aller à Vaucouleurs. Mon oncle m'y mena.

Quand je fus au Châtel de Vaucouleurs, je connus Robert de Baudricourt, que oncques ne vis auparavant. La Voix me dit : C'est lui.

— Messire, je viens de la part de mon Seigneur, afin que vous mandiez au Dauphin de bien se tenir, de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, parce que mon Seigneur lui donnera secours après la mi-carême. Le royaume ne regarde pas le Dauphin, mais il regarde mon Seigneur. Cependant mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi et qu'il tienne ce royaume en commande. Il sera roi malgré ses ennemis, et moi je le conduirai à son sacre.

— Qui est ton Seigneur?

— C'est le Roi du ciel.

— Cette fille déraisonne, dit Baudricourt à Durand Luxart en éclatant de rire. Ce que vous devez faire, c'est de la ramener à son père avec de bons soufflets.

» Je dis à Baudricourt : Il faut que j'aïlle en

France. Par deux fois il refusa et me repoussa; à la tierce, il m'accueillit et me bailla des gens. De ce, la Voix m'avait avisée. »

Ayant ainsi obéi à l'ordre d'En-Haut, Jeanne retourna à Domremy vers le 15 mai 1428. Peu après elle demanda à retourner à Burey-la-Côte, afin de donner des soins à sa parente qui venait d'être mère, sans leur rien dire de plus.

« En toutes choses, je leur ai bien obéi, excepté en ce parlement; mes Voix s'en rapportaient à moi de le dire à mon père et à ma mère ou de m'en taire, mais depuis je leur en ai écrit et ils m'ont pardonné. Puisque Dieu le commandait, il le convenait faire. Eussé-je eu cent pères et cent mères, eussé-je été fille de roi, Dieu le commandait, je serais partie. »

Durant Laxart la conduisit de nouveau à Vaucouleurs.

« Capitaine Messire, sachez que Dieu, depuis aucun temps en ça, m'a plusieurs fois fait savoir et commandé que j'allasse vers le gentil Dauphin, qui doit être et est vrai roi de France et qu'il me bailât des gens d'armes et que je lèverois le siège d'Orléans et le mènerois sacrer à Reims. »

Baudricourt resta sourd à ce second appel. Durant Laxart et quelques hommes de Vaucouleurs résolurent de conduire Jeanne au Dauphin. A Saint-Nicolas-de-Sept-Fons Jeanne se mit en prières, puis elle dit : « Ce n'est pas chose honnête que je parte ainsi. Retournons à Vaucouleurs. »

Elle fut reçue et hébergée chez un charron Henri Le Royer qui plus tard fit cette déposition :

« Elle me disait souvent : Il faut que j'aille vers

le gentil Dauphin. C'est la volonté de mon Seigneur le Roi du ciel que j'aïlle vers lui, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux. C'est de la part du Roi du ciel que je me suis ainsi présentée. Et, croyez-le bien, j'irai. »

A Jean de Novelanpont, dit Jean de Metz : « Il faut qu'avant la mi-carême je sois devers le Dauphin, dussé-je laisser mes jambes sur le chemin. Nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille de roi d'Ecosse, ne peuvent recouvrer le royaume de France; il n'y a de secours que de moi. Pourtant j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est point mon état. Mais il faut que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut.

— Et qui est votre Seigneur?

— C'est Dieu. »

Jean de Metz lui « bailla sa foi » qu'il la mènerait au roi.

Le vieux duc de Lorraine qui était malade la fit venir pensant qu'elle le guérirait. « Il se gouvernait mal : il ne guérirait pas s'il ne s'amendait », et elle l'engagea fort à reprendre sa bonne épouse. Revenue à Vaucouleurs Baudricourt lui envoya un prêtre pour l'exorciser. Elle se mit à genoux et lui dit : « Messire, vous devez savoir si l'esprit malin habite en moi, puisque vous m'avez entendue en confession. » Le prêtre se retira.

Le 12 février 1429, elle se présenta d'elle-même devant Baudricourt :

« En nom Dieu, vous tardez trop à m'envoyer. Aujourd'hui le gentil Dauphin a eu près d'Orléans grand dommage¹. Et encore sera-t-il taillé de l'avoir

1. Elle avait connu par ses voix la bataille de Rouvray, dite « journée des Harengs », à l'heure même où elle se livrait.

bien plus grand si vous ne m'envoyez bientôt vers lui. »

Baudricourt s'informa, reconnut qu'elle avait dit vrai et céda enfin aux désirs de Jeanne.

« Quand je dus partir pour aller à mon roi, mes Voix me dirent : « Va hardiment, quand tu seras devers le roi, il aura bon signe de te recevoir et croire. »

» A la fin, je partis de Vaucouleurs en habits d'homme. J'avais une épée que Robert de Baudricourt m'avait remise, mais nulle autre arme. Un chevalier, un écuyer et quatre serviteurs m'accompagnaient. Robert de Baudricourt fit jurer à ceux qui étaient avec moi de me bien et sûrement conduire. Il me dit à moi : « Va ! » Et au départ : « Va, va, et ad'vienne que pourra. »

Elle, à ses conducteurs : « En nom Dieu, menez-moi vers le gentil Dauphin, et ne faites doute que ni vous, ni moi, n'aurons aucun empêchement. — Je ne crains pas les hommes d'armes. Mon chemin est tracé. Si les ennemis se présentent, moi, j'ai mon Seigneur qui saura m'ouvrir la voie pour arriver au Dauphin, car je suis née pour le sauver. — N'ayez peur, mes frères du Paradis et mon Seigneur Dieu m'ont dit déjà depuis quatre ou cinq ans, qu'il me fallait guerroyer pour reconquerre le royaume de France. — J'agis par commandement. Vous verrez à Chinon, comme le Dauphin nous fera bon visage.

» Je vins vers mon roi sans empêchement. Arrivée à Sainte-Catherine-de-Fierbois, j'envoyai au Châtel de Chinon où lors était le roi. J'écrivis à mon roi des lettres en lesquelles je lui demandai d'entrer dans la ville où il se trouvait. J'avais fait un voyage de cent cinquante lieues, et je savais beaucoup

de bonnes choses pour lui. J'ai mis, il me semble dans ces lettres, que je reconnaîtrais mon roi entre tous les autres.

» Je vins en cette ville vers midi et me logea en une hôtellerie. Après dîner j'allai au Châtel trouver le roi. »

Dès que l'on connut l'arrivée de Jeanne à Chinon et sa présentation au roi, de toute la France monta vers Dieu une hymne de reconnaissance. Clergé et fidèles multipliaient pour elle les oraisons et les prières. La Rochelle, Montpellier, Orléans faisaient des processions, érigeaient des chapelles où on entendait pour elle des messes. Les juges de Rouen lui en firent grief: « On a célébré pour vous services, messes, dit oraisons. Je n'en sais rien, répondit-elle; s'ils ont fait célébrer services et oraisons, ils ne l'ont fait par mon commandement; et s'ils ont prié pour moi, m'est avis qu'ils n'ont point mal fait. »

CHAPITRE XLII

LES PREUVES QU'ELLE DONNA DE SA MISSION.

On a vu au chapitre précédent dans quelles conditions de simplicité et de foi la Pucelle obéit à ses Voix et se fit présenter au roi pour demander et obtenir de lui cette chose absolument renversante qu'il lui confiât à elle, pauvre petite paysanne, le commandement général de son armée. La plus élémentaire sagesse commandait de ne l'écouter que

si elle donnait des preuves évidentes qu'elle était vraiment l'envoyée de Dieu.

Baudricourt n'avait point manqué de faire connaître ce qui l'avait décidé à permettre à Jeanne de se rendre à Chinon et à lui faire escorte. On savait sa course de cent cinquante lieues dans un pays parcouru en tous sens par les gens de guerre des deux armées, bandits de la pire espèce, et en grande partie au pouvoir de l'ennemi qui tenait les passages des rivières. On savait qu'elle avait annoncé avec la plus formelle assurance qu'elle ferait cette équipée sans être nullement inquiétée.

Son entrée dans le Châtel, le 9 ou 10 mars 1429, fut marquée par un prodige. Comme elle en franchissait le seuil, un homme d'armes demanda : « Est-ce la Pucelle ? » Et sur la réponse affirmative il blasphéma et railla grossièrement la virginité de la sainte. « En nom Dieu, lui dit-elle, tu le renies et tu es si près de la mort ! » Une heure après cet homme tombait dans la rivière et se noyait.

La porte du château lui est ouverte. Elle demande à être présentée au roi. Elle est introduite dans la grande salle.

« Il y avait, dit-elle, plus de trois cents chevaliers et de cinquante torches, sans compter la lumière spirituelle » (qui accompagnait d'ordinaire les révélations qui lui étaient faites).

Elle demande à parler au roi. On lui montre le comte de Clermont « feignant que c'est le roi ». Mais elle dit tantôt que ce n'était pas le roi, qu'elle le connaîtrait bien, si elle l'e voyait, bien que oncques ne l'eût vu. Et après on lui fit venir un écuyer, feignant que c'était le roi ; mais elle connut bien que ce n'était pas lui. Et tantôt après le roi saillit d'une

chambre; et tantôt qu'elle le vit, elle alla droit à lui et, s'arrêtant à la longueur d'une lance, elle ôta son chaperon et fit les révérences d'usage, comme si elle eût vécu constamment à la cour. — Ma voix, dit-elle plus tard à ses juges, me le fit connaître.

— Dieu vous donne bonne vie, gentil roi, dit-elle.

— Mais je ne suis pas le roi, répondit Charles VII. Le roi le voilà. Et il désignait un des seigneurs présents. 1

— En nom Dieu, gentil prince, vous l'êtes et non un autre 1.

Le roi lui demande son nom.

« Gentil Dauphin, j'ai nom Jehanne la Pucelle, et vous mande le Roi des cieus que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims et serez lieutenant du Roi des cieus qui est Roi de France.

» Très illustre seigneur, je suis venue et suis envoyée de par Dieu pour donner secours au royaume et à vous. Et vous mande le Roi des cieus par moi que vous serez son lieutenant à lui, qui est Roi de France » 2.

1. Chronique de Jean Chartier.

2. Le mystère d'Orléans rend ainsi ce dialogue :

LA PUCELLE.

Vous estes cil que je queroye (celui que je
Vray roy de France par sus terre [cherchais,
Dieu vous a eu en souvenance
D'une prière d'un tel jour,
Que luy fiste en révérence,
Dont il vous a pris en amour.

LE ROY.

Fille, je suis très fort joyeux
De vos paroles, douce amyce.

Charles VII, n'e prenant aucune décision, la fit conduire dans la Tour de Couldray et mettre sous la protection de Guillaume Bellier et de sa femme. Là il envoya des membres de son Conseil pour interroger Jeanne.

« J'ai deux choses en mandat de la part du Roi des cieux : faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims, pour qu'il y soit sacré et couronné.

Elle ajouta : « C'est au Dauphin que j'ai à parler, à lui seul je dirai tout.

Reçue de nouveau en audience elle dit :

« Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez-vous pas? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui, faisant prière pour vous. Et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose, qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez croire.

« Sire, si je vous dis des choses si secrètes qu'il n'y a que Dieu et vous qui les sachiez, croirez-vous bien que je suis envoyée par Dieu?

« Noble seigneur, Dieu le Créateur m'a fait commander par la Vierge Marie sa mère et par Madame sainte Catherine et Madame sainte Marguerite, ami que j'étais aux champs gardant les agneaux de mon père, que je laissasse tout là et qu'en diligence, je vinsse vers vous pour vous révéler les moyens par lesquels vous parviendrez à être couronné de la couronne de France, et mettez vos adversaires hors de votre royaume. Et m'a été commandé par Notre-Seigneur que nulle personne autre que vous ne sache ce que j'ai à vous dire. »

Le roi s'étant tiré à part, Jeanne lui dit :

« Sire, n'avez-vous pas bien mémoire que je jour de la Toussaint dernière, vous étant en la chapelle du Châtel de Loches, en votre oratoire, tout seul, vous fîtes trois requêtes à Dieu? »

Le roi répondit qu'il s'en souvenait très bien.

« Et si je vous dis les trois requêtes que vous fîtes, croirez-vous bien à mes paroles? »

» La première requête que vous fîtes à Dieu fut que, si vous n'étiez vrai héritier du royaume de France, ce fût le bon plaisir de Dieu de vous ôter le courage de travailler à recouvrer ledit royaume, de vous garder la vie sauve et un refuge en Ecosse ou en Espagne.

» La seconde requête fut que vous priâtes Dieu, si les grandes adversités et tribulations que le pauvre peuple de France souffrait et avait souffert si longtemps procédaient de votre péché et que vous en fussiez cause, que ce fut son plaisir d'en relever le peuple et que vous seul fussiez puni et portassiez pénitence soit par mort ou telle autre peine qu'il lui plairait.

» La troisième requête fut que, si le péché du peuple fut cause des dites adversités, ce fût son plaisir de pardonner au dit peuple et mettre le royaume hors des tribulations auxquelles il était depuis douze ans et plus »¹.

Alors Jeanne élevant la voix :

« Moi je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils du roi »².

Ces paroles furent entendues des assistants. Et le roi leur dit que Jehanne lui avait révélé des choses secrètes qui n'étant sues et ne pouvant être sues

1. Quicherat, t. IV, pp. 258, 259.

2. Quicherat, t. III, p. 102.

que de Dieu, ce qui lui donnait grande confiance en elle¹.

Alain Chartier rapporte que Charles VII fut tout rayonnant lorsqu'il eut entendu ces paroles, « on eût dit qu'il venait d'être visité par le Saint-Esprit. »

Comme l'observe judicieusement Henri Martin, le secret révélé au roi est un des points capitaux du divin poème. La loi salique en recevait la plus éclatante confirmation. Le ciel faisait connaître par un miracle celui qui devait en bénéficier, et il allait par une suite de miracles le mettre en possession de son droit. En dehors de la race de David, jamais dynastie n'a reçu une pareille consécration.

Charles VII ne pouvait pas ne pas être convaincu.

Cependant, pour agir en toute prudence et en toute sagesse, avant de mettre Jeanne en besogne il voulut, sur le conseil de l'archevêque d'Embrun, Charles de Géluc, faire examiner par une commission de théologiens et de canonistes les dits faits et promesses de la Pucelle. Ils se réunirent au nombre de dix, à Poitiers, vers le milieu de mars 1420, sous la présidence d'honneur de Régnald de Chartres, archevêque de Reims. Jeanne y fut conduite avec une escorte d'hommes. « En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien à faire, mais Messire

1. Henri Martin lui-même, qui s'applique à dépouiller de tout caractère miraculeux la révélation de Jeanne reconnaît ceci : « Il y a ici un fait *incontestable*, c'est que Jeanne dit au roi des paroles qui firent sur lui une impression extraordinaire... Il est également *hors de doute* que les paroles de Jeanne concernaient la légitimité de la naissance du roi et se rapportaient à la prière prononcée mentalement par Charles ». (*Jeanne d'Arc, Eclaircissements*, II.)

m'aidera; or allons de par Dieu. » Charles VII se rendit également à Poitiers qui était le lieu où siégeait la Cour du Parlement.

Le *Livre de Poitiers* a disparu. Nous n'avons que quelques fragments de l'interrogatoire de Jeanne et de ses réponses que par le procès de réhabilitation. Nous savons par là qu'elle fit aux commissaires quatre prophéties :

1^o Les Anglais seront battus, le siège d'Orléans sera levé. »

2^o Le roi sera sacré à Reims et couronné dans le courant de l'été.

3^o La ville de Paris rentrera en l'obéissance du roi.

4^o Le duc d'Orléans, — alors prisonnier, — sera rendu à la liberté et reviendra d'Angleterre.

L'un des commissaires, Guillaume Aymeri, lui dit : « Jehanne vous prétendez que c'est le plaisir de Dieu que les Anglais s'en aillent en leur pays et vous demandez des gens d'armes. Si cela est, il ne faut pas de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfir et les faire aller en leur pays. »

Elle répondit : « En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

Interrogée pourquoi elle n'appelait Charles VII que le Dauphin, elle répondit :

« Je ne lui donnerai le titre de roi qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims où j'ai mission de le conduire. »

Comme on lui demandait un signe elle répondit :

« En nom Dieu, je ne suis pas venue pour faire signe; mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes de ce pourquoi je suis envoyée. Le signe que Dieu m'a donné, c'est de faire lever le siège de cette ville, et de faire sacrer le roi à

Reims. Qu'on me donne le nombre d'hommes que l'on voudra, et je ne doute pas que ainsi ne soit fait.

» Je suis lasse de tant d'interrogatoires. On m'empêche de faire ce pourquoi je suis envoyée; il est temps, il est urgent de besogner, le moment d'agir est venu.

» Y a-t-il ici du papier et de l'encre, car il faut d'abord que j'écrive aux Anglais et les sommé de se retirer : telle est la volonté de Dieu. »

Et elle dicta l'admirable lettre qui ne fut envoyée que plus tard et où elle leur adresse cette fière sommation : « Roy d'Angleterre et vous... La Pucelle est ci venue pour réclamer le sang royal... N'ayez point en vostre opinion, car vous ne tendrez point le royaume de France de Dieu, le Roy du ciel, filz de sainte Marie; ainz le tendra le roi Charles, vray héritier; car Dieu le Roy du ciel le veult, et lui est révélé par la Pucelle... Et aux horions verra-t-on qui ara meilleu droit de Dieu du ciel ou de vous.

» Si vous lui faictes raison, encore pourrez venir en sa compagnie, l'où que les Franchois feront le plus bel fait que oncques fu fait pour la chrestienté. »

La commission n'ayant trouvé en Jeanne qu'humilité et vertu, déclara que, vu son insistance à donner pour signe la délivrance d'Orléans, il convenait que le roi acceptât son aide; car à la repousser on s'exposerait à aller à l'encontre de la volonté divine.

Aussitôt Charles VII forma la maison militaire de Jeanne et pourvut à son équipement. Elle avait l'épée qui lui avait été donnée à Vaucouleurs, mais elle en envoya chercher une autre qu'elle dit être dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, derrière

l'autel. « Je sais par mes Voix, dit-elle, qu'elle était là. » On l'y trouva couverte de rouille.

La découverte de cette épée fut regardée par le « bon peuple » et par les bourgeois des « bonnes villes » comme un signe tangible et divin que le salut du royaume était proche et tous crurent en la Pucelle envoyée de Dieu.

CHAPITRE XLIII

LES SIGNES DONT DIEU ACCRÉDITA SA MISSION

Dans le peuple et dans le clergé et même hors de France, on se disait les signes qui avaient accompagné la naissance de la Pucelle et les prophéties qui en avaient été faites.

Plusieurs voyaient la prédiction de l'année où elle serait donnée à la France désespérée dans ces vers du Vénéralle Bède, un saint docteur anglais dont le nom est inscrit au calendrier liturgique et dont l'Église fait la fête chaque année.

ut CuM VI CuLI bis, ter septem se sociabunt¹,

Gallorum pulli tauro nouxi bella parabunt,

Ecce beant bella, tunc FER VEXILLA PUELLA.

1429 est l'année où Jeanne se mit à l'œuvre qui lui était imposée par ses Voix.

Le grand inquisiteur Jean Bréhal, chargé par la commission apostolique du procès de réhabilitation de Jeanne publia sous le nom de *Recollectio* le plus complet des Mémoires insérés dans l'instrument du

1. 100+1000+5+1+151+151+21 = 1429.

procès vengeur. Il y rappelle la prophétie de Bède, puis il dit : « On raconte qu'avant l'arrivée de la Pucelle, un habile astrologue de Sienne, du nom de Jean Montalein avait écrit au roi notre sire, les paroles suivantes : Votre victoire sera dans le conseil d'une vierge; poursuivez votre triomphe sans interruptions jusqu'à la ville de Paris.

» Merlin, prophète anglais, continue Jean Bréhal, a écrit les strophes suivantes : « Du bois Chenu sortira la Pucelle qui apportera le remède aux blessures. Dès qu'elle aura abordé les forteresses, de son souffle, elle desséchera les sources du mal. Des ruisseaux de larmes couleront de ses yeux; elle remplira l'île d'une horrible clameur ».

» Cette prophétie donne d'abord le lieu d'origine de la Pucelle, *le bois Chenu, ex nemori carnuto eliminabitur. Eliminabitur*, c'est-à-dire, on la verra naître près de la lisière de ce bois. Or, de la porte de la maison paternelle de Jeanne on voit le bois Chenu ainsi qu'il est dit au procès. — *Le remède aux blessures du royaume abattu* a commencé à être apporté par Jeanne qui l'a rendu à la santé lorsque, au commencement de sa légation elle vint vers le roi et les grands de la France (*arces*); ou bien lorsque, au milieu des prélats et des docteurs remplis de sagesse, elle subit à Poitiers un long et rigoureux examen; ou encore lorsque, les armes à la main et pleine d'intrépidité, elle attaqua les principales villes du royaume (anglo-bourguignon), leurs forteresses, comme à Orléans et à Paris; ou peut-être lorsque, avec les grands et avec une armée nombreuse, elle conduisit avec tant de bonheur, au milieu des ennemis, le roi à Reims pour l'y faire couronner. *Par son souffle*, c'est-à-dire par ses véhémences

mentales objurgations, *elle desséchera les sources du mal*, lançant les artisans de trahison, les privant de son amitié et de sa faveur. — *Des larmes de compassion couleront par ruissaux de ses yeux*. Elle pleurera constamment sur les maux du royaume et des Français, très compatissante pour les pauvres et même pour les ennemis humiliés. — *Elle remplira l'île d'une affreuse clameur*. Le bruit de sa renommée victorieuse bouleversa la nation anglaise tout entière, qui craindra d'engager la bataille sous ses yeux ».

Le reste de la prophétie de Merlin caractérise le jeune roi d'Angleterre et la joie de la Normandie lorsqu'elle sera délivrée.

Le digne fils de saint Dominique fait suivre cette prophétie et son explication de ces observations :

« Il ne faut pas entièrement dédaigner ces vaticinations; les prophéties de ce Merlin ne sont pas sans renom. Sigebert a écrit : « Merlin a dévoilé bien des choses obscures. Le Saint-Esprit est bien le maître de révéler ses secrets à qui il lui plaît; ainsi qu'il l'a fait par la Sibylle, par Balaam et semblables personnages ».

Voici une autre prophétie également rapportée et commentée par le grand inquisiteur, Jean Bréhal. C'est celle d'Engélide, fille du roi de Hongrie :

« O lis insigne, arrosé par les princes, le semeur te plaça dans un délectable verger, au milieu de vastes campagnes. Sans cesse fleurs et roses d'un merveilleux parfum te forment ceinture.

» Le lis est dans la stupeur, le verger dans l'effroi. Des animaux divers, les uns étrangers, les autres nourris dans le verger, s'amusant cornes à cornes, ont presque suffoqué le lis. Il s'étiolé par

sa propre rosée; on le resserre, on lui arrache une à une ses racines; ils croient l'anéantir de leur souffle d'aspic.

« Mais voici la Vierge originaire du lieu d'où se répandit le brutal venin. Elle est distinguée par un petit signe rouge qui émerge derrière son oreille droite. Son parler est lent; son cou est court. Par elle ils seront ignominieusement bannis du verger; elle donnera aux lis des courants rafraîchissants; elle chassera le serpent; elle montrera où est le venin. Par elle le gardien du lis, Charles, fils de Charles sera consacré à Reims d'un laurier fait d'une main non mortelle.

« Autour se soumettront des voisins turbulents; le peuple criera : « Vive le lis, loin la brute (le léopard); fleurisse le verger ». Et le lis fleurira pendant longtemps ».

Le verger, explique Bréhal, c'est la France; le lis, son roi; les bêtes étrangères, les Anglais; celles nourries dans le verger, les fauteurs de guerre civile. Le savant dominicain ne va guère plus loin dans son explication. Ne peut-on point ajouter que le Semeur qui plaça le lis dans le délectable verger, c'est Dieu; que les fleurs et les roses d'un merveilleux parfum qui font au lis une ceinture, ce sont nos grands hommes et nos grands saints.

« Le lis s'étiolé par sa propre rosée », n'est-ce point Philippe-le-Bel qui par ses pensées de révolte contre le Souverain Pontife tarit la sève qui donne au lis sa beauté et sa vigueur? Mais Jeanne vient, par ses instructions à Charles VII sur la royauté suprême du Christ, elle « donnera au lis des courants rafraîchissants. « *Fontes irriguos dicto lilio adunando* ». « Elle montre où est le venin, elle chasse le serpent », et « le lis refleurira pendant longtemps ».

Quicherat a relevé dans une *Histoire des astrologues*, écrite par Simon Pharès et qui se trouve à la Bibliothèque nationale (m 7, 487), la phrase qui suit : « Environ ce temps fut à Genève maître Guillaume Barbier, docteur en médecine et grand astrologien. Celui-ci prédit en son jeune âge l'exil des Anglais et le relèvement du roi de France, qui fut chose assez (*fort*) à émerveiller, attendu qu'elle fut au moyen d'une simple pucelle ».

Maître Jean Barbin, un des plus célèbres avocats du temps de Jeanne fit sa déposition à Paris sur la cause de Jeanne d'Arc le 30 avril 1456. Il y dit : « Jeanne fut dirigée pour y être examinée, sur Poitiers où je me trouvais alors. A ces délibérations assistait un professeur de théologie, du nom de maître Jean Erault. Il raconta avoir autrefois entendu une certaine Marie d'Avignon qui était venue trouver le roi et lui avait prédit que le royaume aurait beaucoup à souffrir et passerait par bien des calamités. Elle ajoutait avoir eu beaucoup de visions sur la désolation du royaume de France. Dans une entre autres, de nombreuses armures lui avaient été présentées. Effrayée, Marie craignait d'être contrainte de s'en revêtir. Il lui fut répondu de ne pas craindre; que ces armes n'étaient pas pour elle, mais pour une Vierge qui viendrait après elle; elle porterait ces armures et délivrerait le royaume de ses ennemis. Erault disait croire fermement que Jeanne était la Vierge dont parlait Marie d'Avignon ».

Gobert Thibault, écuyer de l'écurie du roi de France, avait été interrogé précédemment le 5 avril. « J'ai entendu, dit-il, Sire Monseigneur de Castres, alors confesseur du roi, affirmer qu'il avait vu des

écrits dans lesquels on annonçait qu'une Puceile viendrait et porterait secours au roi. J'ai entendu de la bouche du dit seigneur confesseur et d'autres docteurs que leur croyance était que Jeanne était divinement envoyée, qu'elle était celle dont parlait la prophétie ».

Les informations pour le procès de réhabilitation commencèrent par le comte de Dunois qui avait reçu l'envoyée du ciel à Orléans en qualité de lieutenant général du roi pour le fait de la guerre. Dans sa déposition, l'une des plus précieuses, il dit que Suffolk était prisonnier depuis quinze jours quand il lui fut remis un papier sur lequel étaient écrits quatre vers annonçant qu'une Vierge viendrait du *bois Chenu*, qu'elle chevaucherait sur le dos des guerriers armés de l'arc et leur ferait la guerre. Au procès de Rouen cette prophétie fut citée à l'accusée, qui, tout en disant ne l'avoir connue que depuis sa venue en France, avoua qu'il y avait dans son pays un bois Chenu qui se voyait de la porte de sa maison de son père.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces prédictions. Combien de saints dont la venue en ce monde a été annoncée! Mais, comme le remarque le P. Ayrolles, il n'est aucun personnage du Nouveau Testament qui eût été désigné d'avance à l'attention du monde par autant de voix que Jeanne d'Arc et surtout des voix si claires et si intelligibles.

Il n'y a pas non plus à objecter que ces prédictions ont été faites par des personnages qui ne sont point réputés par leur sainteté.

Saint Thomas d'Aquin (2^a 2^{ae} q. 172, art. 4) observe que la sainteté n'est point requise pour la

prophétie. Il invoque les paroles de Notre-Seigneur à ceux qui lui disaient : « N'avons-nous pas prophétisé en votre nom ? » Le divin Maître ne nie pas le fait, et cependant il ne les reconnaît pas pour siens : « Je ne vous ai jamais connus », dit-il¹. L'Évangile déclare que Caïphe, tout impie qu'il était, prophétisa lorsqu'il dit que Jésus devait mourir, « non seulement pour la nation juive, mais aussi pour réunir en un seul corps les enfants de Dieu qui sont dispersés »². Saint Thomas d'Aquin fait remarquer que la prophétie est un don qui peut être accordé gratuitement pour l'utilité des autres, même à ceux qui ne jouissent point de la grâce sanctifiante.

Sans doute, ces prophéties n'étaient point toutes connues de tous et particulièrement du roi lorsqu'elle se présenta devant lui, mais il est certain que les plus importantes et les plus claires étaient répandues dans le public, non seulement en France mais à l'étranger.

A ces prophéties venait se joindre le récit des merveilles qui avaient éclaté à la naissance de la Pucelle, récit qui lui aussi avait franchi nos frontières.

L'un des grands personnages de la cour de Charles VII, le conseiller et chambellan du roi, Perceval de Boulainvilliers, écrivit le 21 juin 1429, à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, le prince alors le plus puissant de l'Italie, étroitement uni au parti armagnac, une lettre qui nous a conservé le témoignage de cette joie insolite. Il annonçait au duc

1. S. Matthieu, VII, 22-24.

2. S. Jean, XI, 51.

que la Pucelle et le roi étaient sur le chemin de Reims. Et voici comment sa lettre débutait :

« Illustrissime et magnifique prince et mon très honorable Seigneur. — Les esprits cultivés et élevés aiment à savoir le nouveau. Voilà pourquoi, magnifique prince, sachant ce qui est dû à votre sérénité, à vos mérites, connaissant l'objet de vos nobles désirs, de vos recherches, j'ai cru devoir vous exposer les grandes merveilles survenues récemment à notre roi de France et à son royaume.

» Déjà, je pense, a été portée à vos oreilles la renommée d'une jeune fille, que le ciel, ainsi que nous le croyons pieusement, nous a divinement envoyée.

» Elle est née dans un petit village du nom de Domrémy, au baillage de Bassigny, en deçà et sur les confins du royaume de France, aux bords de la rivière de la Meuse, près de la Lorraine.

» Les auteurs de ses jours sont notoirement des personnes aussi justes que simples.

» C'est dans la nuit des Epiphanies, quand les chrétiens se remémorent dans la joie les actes du Christ, qu'elle est venue à la lumière de cette vie mortelle.

» Et chose merveilleuse, les habitants du lieu furent saisis d'une joie inconcevable. Ignorant la naissance de la jeune fille ils courent les uns chez les autres, se demandant ce qui est survenu de nouveau. Qu'ajouter? Les coqs, comme hérauts de cette nouvelle joie, éclatent en chants qu'on ne leur connaissait pas; ils se battent les flancs de leurs ailes, et presque pendant deux heures on les entend pronostiquer le bonheur de cette nouvelle naissance ».

Suit l'histoire de Jeanne d'Arc et de ses exploits ¹.

Ce que Perceval de Boulainvilliers a ainsi raconté au duc de Milan est confirmé par de nombreux témoignages contemporains. Thomassin, dans son *Registre Delphinal*, dit : « De sa naissance plusieurs choses merveilleuses ont été dites comme vraies ». Eberhard de Windecken, secrétaire de Sigismond, dit la même chose.

La naissance de Jeanne d'Arc, par la joie qu'elle répandit ainsi aux alentours, présente une ressemblance bien remarquable avec les naissances divinement privilégiées de saint Jean-Baptiste et de Notre-Seigneur lui-même. Le motif de cette ressemblance fut sans doute que la sainte Pucelle était chargée d'aplanir les voies au Christ-Roi pour son retour au « saint royaume de France », comme saint Jean-Baptiste avait été chargé d'aplanir les voies au divin Agneau. Sa mission était de rappeler au monde la royauté universelle du Christ, comme celle de Jean-Baptiste avait été d'annoncer que le royaume de Dieu était proche.

Dieu ne se contenta pas de mettre la joie au cœur des habitants de Domrémy, comme il l'avait mis au cœur des habitants de Bethléem, il fit naître la sainte Pucelle en la fête de l'Épiphanie, au jour de la manifestation des droits de l'Emmanuel sur les rois et sur les nations qu'elle avait mission de rappeler aux chrétiens oublieux et ingrats ².

1. Voir la *Vraie Jeanne d'Arc*, par Ayrolles.

2. Il est bien remarquable que le décret d'héroïcité des vertus de la Bienheureuse Jeanne, qui devait être promulgué en septembre 1903 et dut être ajourné à cause de la mort de Léon XIII et de l'élection de Pie X, le fut le 6 janvier 1904, toujours en cette même fête de l'Épiphanie, comme si la divine Providence eût

voulu, qu'ici encore, la mission de la Pucelle, au sujet de Notre-Seigneur Jésus-Christ, fût manifestée. Le décret lui-même semble indiquer ce mystérieux rapport : « Ce jour, dit-il, où le Dieu Sauveur se manifesta aux nations par une étoile, vit aussi naître la Vénérable Servante de Dieu DESTINÉE A ÊTRE UN JOUR COMME LA FLAMME BRILLANTE DANS LA JÉRUSALEM TERRESTRE ET DANS LA JÉRUSALEM CÉLESTE ». N'est-il point permis de voir, dans ces paroles du Souverain Pontife, l'annonce qu'une fois portée sur les autels, Jeanne d'Arc rayonnerait sur toute la Sainte Eglise et sur le monde entier, pour y faire éclater la vérité signifiée dans le mystère de l'Épiphanie : la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'ŒUVRE MERVEILLEUSE

CHAPITRE XLIV

L'ENTRÉE EN CAMPAGNE ET LE SIÈGE
D'ORLÉANS

Jeanne se fit faire à Poitiers un étendard d'azur sur lequel était peint un « coulon » blanc tenant en son bec une banderolle portant ces mots : « De la part du roy du ciel ».

Mais « par commandement de Dieu » elle dut en prendre un autre. Voici la description qu'elle en fit à ceux qui s'étaient faits ses juges :

« J'avais une bannière au champ semé de lis. Il y était figuré Notre-Seigneur portant le monde avec deux anges, un de chaque côté. Elle était blanche, en toile blanche dite boucassin. Les franges étaient de soie. Les noms Jhésus-Maria y étaient inscrits par côté. J'aimais bien mon épée, mais j'aimais plus, quarante fois plus, mon étendard. Tout l'étendard était commandé de par Notre-Seigneur, par les voix

de sainte Catherine et de sainte Marguerite qui me dirent : « Prends l'étendard de par le roi du ciel. Prends-le hardiment et Dieu t'aidera ».

Ainsi équipée, Jeanne partit en guerre.

Le pain manquait à Orléans. On entreprit de ravitailler la ville assiégée. Hommes et vivres se réunirent à Blois et Jeanne s'y rendit le 21 ou 22 avril 1429. Son premier soin fut de faire savoir à ces pillards, qui maugréaient de se voir mettre sous la conduite d'une femme : « qu'ils se missent en état d'être en la grâce de Dieu; que s'ils sont en bon état, avec l'aide de Dieu, ils obtiendront la victoire ».

Le convoi de vivres étant prêt le 23 avril, Jeanne se mit en marche vers Orléans au chant du *Veni Creator*. Le 29 elle atteignit Chécy. Dunois qui commandait dans Orléans la poignée de ses défenseurs vint au devant d'elle. « Est-ce vous, lui cria-t-elle, qui avez conseillé de me faire venir par ce côté-ci (par la rive gauche de la Loire et non par celui où étaient Talbot et les Anglais)? »

Dunois répondit qu'il n'avait pas semblé possible à lui et à son conseil de résister aux Anglais.

— En nom Dieu, le conseil de mon Seigneur est plus sage que le vôtre. Les vivres fussent entrés sans passer par la rivière.

Les eaux de la Loire étaient basses et le vent contraire.

« N'ayez crainte, dit-elle, attendez un petit instant. En nom Dieu, le vent changera, et tout entrera sans que personne y fasse empêchement. »

La crue vint, la rivière coula « à plain chantier » et le vent devint favorable.

Christophe d'Harcourt lui demanda un jour de

dire en présence du roi la manière dont son conseil lui parlait. Le roi joignit ses instances à celles de de son conseiller. « Quand je suis peinée, dit-elle, de ce que l'on ne croit pas ce que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart et je prie. Alors j'entends la Voix qui me dit : « Fille de Dieu, va, va, va, je serai ton aide, va ! » En entendant cette voix, je ressens une très grande joie et je voudrais être toujours dans cet état ».

Jeanne entra à Orléans le vendredi 29 avril 1429 à huit heures du soir. La ville était assiégée depuis le 12 octobre 1428. Les Anglais, nombreux, bien pourvus d'artillerie et de poudre, bien garnis de vivres, l'avaient ceinturée de bastilles reliées entre elles par des chemins couverts. Ils n'avaient aucun doute sur l'issue du siège, et la chute de cette ville, c'était celle du royaume tout entier.

Jeanne montée sur un cheval blanc, faisant porter son étendard devant elle, entourée des plus vaillants gens de guerre, vit venir au-devant d'elle bourgeois et bourgeoises, portant des torches, donnant des signes de joie, comme s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux¹. « Enfin, s'écriaient-ils, nous allons être, par le moyen de la Pucelle, délivrés de nos ennemis ». Et ils la regardaient « moult affectueusement et se sentaient déjà tout réconfortés ».

Le lendemain, 30 avril, la Pucelle fit aux Anglais une première sommation. Ils répondirent par des moqueries et des injures : « Vachère, ribaude, tu seras arse (brûlée). »

Le dimanche 1^{er} mai, elle renouvela sa sommation.

Le mardi, fête de l'Invention de la Sainte-Croix,

1. Journal du siège d'Orléans.

elle assista à la procession. Lorsqu'on rentrait à la cathédrale, un docteur, « très sage homme », messire Jean Mascon, s'approcha d'elle et lui dit. « Croyez-vous vraiment que le siège soit levé? — En nom Dieu, oui, je le crois. — Pourtant, ils sont bien fortifiés et ce sera grande affaire de les mettre dehors. — Il n'est rien d'impossible à Dieu », répliqua-t-elle.

Le 4 mai elle enleva la bastille Saint-Loup.

Le 5 mai, fête de l'Ascension fut consacré à la prière. Jeanne recut la communion et fit publier que nul n'allât le lendemain à l'assaut sans s'être présenté à confesse. Il fut fait comme elle l'avait ordonné.

La bastille des Augustins était la plus forte, elle fut attaquée le 6 mai. Les Français furent repoussés. Jeanne ramena ses gens au feu, planta son étendard sur le fossé et cria : « Allons hardiment, en nom Dieu. N'en doutez pas, la place est nôtre ». La bastille fut prise et livrée aux flammes.

Restait la bastille des Tourelles ou du Pont : « Par mon martin, dit Jeanne, j'aurai demain les tours de la bastille du Pont ».

Lorsqu'elle rentra en ville, on lui fit connaître que les capitaines avaient tenu conseil et reconnu que les Français étaient trop peu nombreux pour tenter l'attaque, qu'il fallait attendre le secours du roi.

« Vous avez été à votre conseil; j'ai été au mien. Et croyez que le conseil de mon Seigneur s'accomplira et tiendra, au lieu que le vôtre périra ». Puis se tournant vers son chapelain, elle dit : « Demain vous vous lèverez encore plus matin que vous ne l'avez fait aujourd'hui. Vous aurez soin de vous tenir près de moi, car j'aurai à exécuter la plus

difficile besogne que j'aie jamais eue. Demain il sortira du sang de mon corps à la hauteur de ma poitrine ».

Le samedi 7, Jeanne d'Arc entendit la messe. « reçut en moult grande dévotion le précieux corps de Jésus-Christ », puis monta à cheval. Son hôte voulut l'arrêter pour lui faire manger une alose. « En nom Dieu, gardez-la pour ce soir à souper. Nous repasserons le pont et ramènerons un *Godon*¹ qui en mangera sa part ».

La porte de Bourgogne était fermée, herse levée. Le sire de Gaucourt, chargé de faire exécuter les ordres des chefs militaires, fit connaître la consigne à Jeanne qui arrivait au galop : « Nul ne doit aujourd'hui sortir d'Orléans. — Vous êtes un vilain homme, que vous le vouliez ou non, les gens de guerre vaudront et gagneront comme ils ont gagné. En nom Dieu, je ferai ce que j'ai dit. Qui m'aimera me suivra ». Jeanne dut défendre Gaucourt contre les hommes d'armes et les bourgeois qui la suivaient. La porte fut ouverte, les Français passèrent la Loire et se portèrent contre les Tourelles. « Ayez bon cœur, leur cria Jeanne et bon espoir; vous aurez la bastille bien brief ».

L'attaque commença vers dix heures. Jeanne fut blessée au cou par une flèche, comme elle l'avait prédit. On l'emporta. On mit une compresse d'huile d'olive sur la blessure. Les Anglais, voyant Jeanne hors de combat, avaient repris cœur, et repoussé les Français. Les chefs de ceux-ci voulurent remettre l'assaut au lendemain. Jeanne revint au feu et dit à Dunois : « Ne vous retirerez pas, en nom Dieu, vous entrez bien brief dedans, n'ayez doute ».

1. Sobriquet donné aux Anglais.

La Pucelle alla prier à l'écart l'espace d'un demi-quart d'heure; puis se levant : « Ah ! mon étendard, mon étendard ! cria-t-elle ». Les Français accoururent à elle. Elle s'approcha du fossé et dit à Guy de Cailly : « Donnez-vous de garde quand la queue de mon étendard touchera le mur du boulevard ». — Jeanne, la queue y touche. — Dedans, enfants. En nom Dieu, ils sont nôtres.

L'assaut fut donné. Les Français franchirent fossés et murailles comme par « miracle de Dieu » et mirent le feu aux tourelles. La Pucelle rentra à Orléans « par le pont ».

Le dimanche 8, les Anglais semblaient se préparer au combat; ceux d'Orléans voulaient sortir de la ville : « N'attaquez pas, dit Jeanne. Si les Anglais attaquent les premiers, défendez-vous hardiment; n'ayez point peur et vous les aurez ».

Elle fit avancer les prêtres et célébrer la messe. Puis elle leur dit : « Regardez si les Anglais tournent vers vous le visage ou le dos ».

Ils tournaient le dos et s'en allaient.

« Eh bien ! laissez-les partir. Et nous allons remercier Dieu, car c'est aujourd'hui dimanche ».

Et la Pucelle, chevauchant l'étendard en main au milieu de ses gens, rentra en ville.

Orléans était délivré.

« Il y eut grande exaltation chez tout le peuple et merveilleuse louange aux vaillants défenseurs et surtout à Jeanne la Pucelle. Et elle dit : « Ce n'est pas moi, c'est Dieu qu'il faut remercier. »

« Et l'on fit procession pour remercier Notre-Seigneur ».

Orléans délivré, Jeanne dit à Charles VII : « Gentil dauphin, mettez-moi en besogne, car je ne durerai guères, une année pas beaucoup plus.

» Gentil sire, venez prendre votre noble sacre à Reims : je suis fort aiguillonnée que vous y alliez ; là vous recevrez votre sacre et l'on verra que vous êtes le vrai roi.

Et à l'armée : « Par mon martin, je conduirai le gentil roi Charles et sa compagnie audit lieu de Reims, sûrement et sans déboubier (sans empêchement) et là vous le verrez couronner ».

Cela dit, elle court à de nouvelles victoires à Jargeau, à Baugency, à Patay. Suffolk et Talbot, les deux grands capitaines de l'armée anglaise, tombent aux mains de ses soldats. Auxerre demande une trêve. Troyes et Châlons font leur soumission : tout cela en huit jours !

« Quand on lui disait, dépose Paquerel au procès de réhabilitation, que « on ne vit jamais fait pareil à celui que vous accomplissez », elle répondait : « Mon Seigneur a un livre sur lequel ne lit aucun clerc quelque parfait qu'il soit en cléricature ».

La voici à Reims. Cette ville venait de renouveler son serment de fidélité à l'Anglais. Lui donner avis de la marche en avant de Charles VII et lui demander d'arrêter sa course, elle était excellemment bien défendue. Charles VII redoutait une résistance invincible.

— « N'ayez crainte, gentil dauphin, les bourgeois viendront au devant de vous. Avant que vous soyez sous les murs de leur ville, ils feront leur soumission.

— Mais s'ils résistaient, nous n'avons ni artillerie suffisante, ni machine de guerre à mener un siège.

— N'importe ! marchez toujours et ne faites doute. Si vous voulez agir hardiment, vous serez bientôt maître de tout le royaume. »

Le 16 juillet au matin, les notables bourgeois de Reims vinrent remettre les clefs de la ville «*ès mains de Charles VII* ».

Le soir même Charles et la Pucelle entrèrent dans la ville du sacre.

Les habitants vinrent au devant de leur seigneur, bannières déployées, en chantant Noël! Noël! au roi de France. Les Anglais se hâtèrent de sortir par la porte opposée.

Le lendemain, dimanche, 17 juillet 1429, Charles VII fut sacré. Les dames de Reims avaient passé la nuit à préparer les ornements.

CHAPITRE XLV

LE SACRE

A chaque renouvellement de règne, le sacre venait sceller à nouveau l'alliance contractée entre le Christ et la France. C'était selon la belle et saisissante parole d'Etienne Pasquier «*une de ces communes polices qui sont comme mitoyennes entre le roy et le peuple, et d'où despend la grandeur de la France.* »

Par le sacre, nos rois recevaient un droit de souveraineté supérieur au droit humain qu'ils tenaient de la naissance et de la constitution nationale. Ce droit d'ordre supérieur leur était conféré afin «*qu'ils missent les lois civiles en harmonie avec l'Évangile et afin qu'ils aidassent l'Église à propager le règne de Dieu.* » Comment ils remplirent ce

devoir, les faits du moyen âge sont là pour le dire, non point tels qu'ils sont présentés dans les manuels et chez la plupart de nos historiens, jusqu'à ces derniers temps, mais tels que l'histoire véridique commence à le dire de nos jours.

Nous avons le récit du sacre écrit au sortir de la cérémonie par trois seigneurs angevins à la reine Marie d'Anjou et à sa mère Yolande.

« Nos souveraines et très redoutées Dames, qu'il plaise à vous de savoir que hier le roi arriva en la ville de Reims, où il trouva toute obéissance plénière, et aujourd'hui il a été sacré et couronné; cela a été moult belle chose à voir le bel mystère; car il a été aussi solennel, toutes choses ont été trouvées appointées aussi bien convenablement pour faire la chose, soit couronne et habits royaux et autres choses à ce nécessaires, comme si l'on eût mandé un an auparavant; et il y a eu tant de gens que c'est chose infinie à écrire, et aussi la grande joie que chacun y avait.

» Messeigneurs les ducs d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendôme, les seigneurs de Laval, le seigneur de la Trémouille y ont été en habits royaux, et monseigneur d'Alençon a fait le roi chevalier. Les dessusdits représentaient les pairs de France, monseigneur d'Albret a tenu l'épée devant le roi durant ledit mystère.

» Tous les pairs de l'Eglise y étaient avec leurs crosses et mitres, messeigneurs de Reims, de Châlons qui sont pairs; et au lieu des autres les évêques de Séz et d'Orléans et deux autres prélats (les évêques de Laon et de Troyes). C'est Monseigneur de Reims qui a fait le mystère et le sacre qui lui appartient.

» Pour aller quérir la sainte Ampoule en l'abbaye

de Saint-Remy et pour l'apporter en la grande église de Notre-Dame, où a été fait le sacre, furent ordonnés le maréchal de Boussac, les seigneurs de Rais, Gravelle, et l'Amiral avec leurs quatre bannières, armés de toutes pièces, à cheval, bien accompagnés, pour conduire l'abbé dudit lieu qui portait ladite ampoule, et ils entrèrent à cheval dans ladite église, et ils descendirent à l'entrée du chœur. Le service a duré depuis neuf heures jusqu'à deux heures; et à l'heure que le roi fut sacré, et aussi quand on lui assit la couronne sur la tête, tout homme cria : « Noël ! » et les trompètes sonnèrent en telle manière qu'il semblait que les voûtes de l'église dussent fendre.

» Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du roi, tenant son étendard en sa main; et était moult belle chose de voir les belles manières que faisait le roi et aussi la Pucelle. »

A ce récit si simple et si émouvant dans sa simplicité, ajoutons ces lignes tirées de la *Chronique de la Pucelle* :

« Et là était présente Jeanne la Pucelle tenant son étendard en sa main, laquelle en effet était cause dudit sacre et couronnement¹. La sainte Ampoule fut rapportée et conduite par les dessusdits en laditte abbaye.

» Et qui eût vu la Pucelle accoler (embrasser) le roi à genoux par les jambes, et baiser le pied, pleurant à chaudes larmes en aurait eu pitié (attendrissement); et elle provoquait plusieurs à pleurer en disant : « Gentil roi, ores (à cette heure) est exécuté

1. Dans l'interrogatoire du 17 mars 1431, ses juges demandèrent : « Pourquoi l'a-t-on porté (l'étendard) à l'église, lui, et non autre? — Il avait été à la peine c'était bien raison qu'il fut à l'honneur. »

le plaisir de Dieu qui voulait que (vous) vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir »¹.

On sait la suite. Jeanne livrée à l'ennemi par la trahison s'offre à Dieu comme une hostie pure et consacre sa mission par le baptême du sang. Pour elle comme pour le Rédempteur la mort a été la grande victoire. « Je sais bien, avait-elle dit, que les Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France; mais quand ils seraient cent mille *Godons* plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume. Écoutez bien : avant sept ans, ils laisseront un plus grand gage que devant Orléans (la ville de Paris où Charles VII entra triomphalement sept ans après le sacre) et finiront par perdre toute la France. Je dis cela, afin que quand ce sera advenu, on ait mémoire que je l'ai dit. » Et six ans après, en 1436, Paris, ce « plus grand gage », tombait aux mains de Charles VII; et en 1558, la bannière de France flottait sur les murs de Calais, et les Anglais ne devaient plus jamais posséder un pouce de la terre française.

L'anathème porté contre la France aux jours de Philippe-le-Bel était enfin levé. La France était rendue à elle-même, elle pouvait reprendre le cours de ses nobles destinées.

1. Les mêmes paroles sont rapportées dans le *Journal du siège d'Orléans*.

CHAPITRE XLVI

LE GÉNIE MILITAIRE DE LA SAINTE PUCELLE

Depuis 1889, huit officiers ont publié des études sur la carrière militaire de Jeanne d'Arc : le capitaine P. Marin, en 1889 et 1890; le capitaine de Pimodan, en 1891; le général Davout, en 1892; le général russe Dragomiroff, en 1898; le capitaine Champion, en 1901; le général Canonge, en 1903; le commandant V..., en 1906; le général Le Maître en 1908. Le caractère spécial d'un de ces ouvrages ne comportant pas de profession de foi, ou demeure en présence de sept officiers dont cinq croient fermement à la mission surnaturelle de Jeanne et l'ont déclaré sans ambiguïté. Et de fait, cette carrière militaire est d'un caractère si merveilleux qu'à elle seule, en dehors de tout ce que nous avons déjà vu, elle suffirait à montrer dans la Pucelle l'ENVOYÉE DE DIEU.

Le programme qu'elle s'est fixé est ferme dans son ensemble, et complexe dans les détails : faire lever le siège d'Orléans investi depuis plus de six mois par les Anglais, qui escomptaient avec impatience la prise de cette cité, importante pour eux puisqu'elle établissait la communication entre Paris, alors en leur possession, et le Midi de la France; puis il fallait que l'armée royale s'emparât des places occupées par l'ennemi dans la Haute-Loire; enfin, et le terrain se trouvant devenu libre, dans la direction du nord-est, prendre comme point de direction Reims, où le Roi, suivant l'antique usage serait enfin sacré. Pour arriver à ce résultat suprême, il y

avait encore à soumettre tout le pays de la vallée moyenne de la Seine occupé en grande partie, par les troupes du duc de Bourgogne, allié de l'Angleterre.

Comment, avec quel génie et sous quelle inspiration cette jeune fille accomplit-elle un pareil programme? Des militaires vont nous le dire.

Citons d'abord un passage des remarquables travaux du capitaine Paul Marin : « ... Ce qui est clair, c'est que sa puissance ne lui est venue ni par l'exercice de la guerre, ni par la lecture des campagnes passées, ni par la conversation des capitaines éprouvés. Et puis à quoi bon chercher la source de cette science de la guerre? Dieu confia à Jeanne ces dons pour qu'elle pût réaliser la mission, à laquelle ses Voix l'avaient désignée. N'est-ce pas quelque chose que de savoir ce pourquoi? Est-il beaucoup de dons de Dieu, dont on puisse dire autant que de ce don des armes accordé à la Pucelle? »

Le général Davout, écrivant à M. Joseph Fabre le 21 juin 1892, disait : « *Jeanne d'Arc a été bien évidemment suscitée par Dieu pour sauver la France.* Quand j'étais en garnison à Orléans, j'ai suivi Jeanne pas à pas, sur le terrain de ses marches et contre-marches, et je suis arrivé à cette conclusion qu'elle avait agi en général consommé. » De fait, en quatre mois, du 10 mars 1429, jour où elle a été présentée à Charles VII, au 17 juillet de la même année, jour du sacre, Jeanne a accompli l'une des plus belles épopées que l'histoire humaine puisse présenter à notre admiration. Le général Davout ajoutait : « Un pareil jugement présenté au public d'aujourd'hui, soulèverait sans doute bien des sourires, et cependant *il est, je crois, conforme à la Vérité.* »

Le général Le Maître, dans la préface de son petit livre : JEANNE D'ARC. *Exposé des faits qui révèlent sa mission providentielle*, dit aussi : « Officier supérieur, je me trouvai à Orléans, sur le théâtre des plus étonnants exploits de la Pucelle. Après avoir parcouru le terrain, pas à pas, j'acquis cette conviction, que le plus grand Génie n'aurait pu, ni faire exécuter, ni même, concevoir ces attaques, qui, toujours, donnaient une victoire complète, et, d'avance, annoncée par Jeanne. » Je me décidai à décrire, en traits rapides, la vie de Jeanne d'Arc pour démontrer que sa mission, telle que la raconte l'histoire, ne put s'accomplir que par des moyens SURNATURELS. »

Le général Frédéric Canonge donne ainsi son opinion¹ :

« Née le 6 janvier 1412, elle était âgée de moins de 17 ans et 4 mois, lorsqu'elle vint à Blois pour y prendre le commandement de l'armée. Son enfance s'était écoulée à la campagne, partagée entre les soins du ménage, la prière et la surveillance d'un petit troupeau. Fille de simples cultivateurs, elle ne pouvait avoir que des relations modestes qui ne purent lui procurer une instruction militaire appréciable. Non seulement elle ne reçut aucune leçon sur les choses de la guerre, mais ne sachant ni A ni B, ni lire ni écrire, elle ne put s'initier par l'étude à leur connaissance même superficielle. Bonne, simple, douce, pieuse et très charitable² elle paraissait destinée aux yeux de tous ceux qui n'étaient pas au courant d'une lutte intérieure de plusieurs années, à vivre comme une paysanne.

1. Jeanne d'Arc guerrière. étude militaire avec cinq cartes ou plans. Pages 103-127.

2. Voir les dépositions des témoins au procès de réhabilitation.

» Les voyages de Neufchâteau, Toul, Vaucouleurs, Burcy, Sermaize, Nancy, faits à cheval, avaient donné à la jeune fille une certaine habitude de l'équitation, mais n'avaient pu lui apprendre à courir et à manier la lance, ainsi qu'elle le fit à Chinon sous les yeux du Dauphin et du duc d'Alençon, avant d'être envoyée à Poitiers. Il est presque inutile d'ajouter que, antérieurement au siège d'Orléans, Jeanne n'avait pu acquérir aucune expérience de la guerre.

» A la fin de mai 1430, au moment où son rôle militaire se termine devant Compiègne, elle comptait à peine 18 ans et 5 mois.

» Aucun des éléments énumérés ci-dessus ne permet de comprendre comment une jeune fille chez laquelle la préparation fut nulle a pu jouer un pareil rôle militaire, qui demeure un fait unique, dans une épopée sublime dont tous les actes sont historiques et qu'aucune légende n'a amplifiée. L'âge surtout augmente les difficultés du problème qui se dresse devant toute personne de bonne foi. Ce n'est pas à un âge aussi tendre que l'on se révèle d'emblée parfait soldat et général consommé.

» Où trouver l'explication de ce phénomène unique dans l'histoire du monde? Où? si ce n'est en écoutant Jeanne s'en expliquer elle-même. »

Le général Frédéric Canonge rapporte les paroles de Jeanne qui toutes déclarent qu'elle n'agissait pas d'elle-même, mais sous l'inspiration et l'impulsion de Dieu :

« Dès son arrivée à Chinon elle affirme qu'elle est appelée *de par Dieu* à sauver le royaume, à délivrer Orléans, à mener sacrer le Dauphin à Reims.

» Aux seigneurs et aux gens d'Eglise qui la questionnent, elle répond : « Je suis ici de par le Roi

des cieux. Il m'a donné des *Voix* et un *Conseil* qui me disent ce qu'il me faut faire. »

» A Poitiers, ses réponses procèdent toutes de la même conviction : « Vous êtes venus pour m'interroger, moi, qui ne sais ni A ni B; mais je sais que je viens *de la part du Roi des cieux* pour faire lever le siège d'Orléans et mener sacrer le Dauphin à Reims. »

» De la sommation en règle qu'elle adresse le 25 avril, de Blois, au duc de Bedford : « Je suis *chef de guerre et envoyée par Dieu*, le Roi du ciel, pour vous jeter hors de toute France. »

Le général poursuit ces citations, inutile de les reproduire toutes; donnons cependant encore celle-ci :

« Le soir du 6 mai, lorsqu'un chevalier vient lui annoncer à Orléans que les capitaines ont décidé, après son départ, de surseoir à l'attaque des Tourelles, jusqu'à l'arrivée des renforts attendus, elle lui répond avec vivacité devant Frère Paquerel, son aumônier : « Vous avez été à votre conseil, et moi aussi j'ai été au mien. Or sachez que le *Conseil de mon Seigneur* s'accomplira et tiendra, tandis que le vôtre sera vain. Par mon Martin, *j'aurai cette bastille imprenable* et je rentrerai en ville par les ponts. »

« Cette explication de son œuvre donnée par Jeanne elle-même « son conseil » est la seule admissible. » Le général Canonge examine les diverses explications qui ont été données par ceux qui ne veulent point se rallier à cette solution. Elles n'expliquent rien, pas même la plus sérieuse : « le sentiment de révolte patriotique »; son impuissance à produire un tel prodige est manifeste. « Notre pays, dit-il, nous a fourni récemment, hélas! une

preuve de cette impuissance. En 1429, le patriotisme commençait à naître. En 1870, il était, on peut l'admettre, plus éclairé, plus ardent, plus répandu. On l'a vu à l'œuvre noblement, héroïquement parfois; cependant il n'a pas fait surgir chez nous un libérateur, ce sauveur que toujours le peuple appelle de ses vœux et attend dans les jours d'épreuve, de détresse. Si réellement ce patriotisme a produit un miracle à son berceau, pourquoi le prodige ne s'est-il pas renouvelé alors que la France était aux abois?...

» Non, les raisons humaines alléguées ne permettent pas d'expliquer comment Jeanne parvint à remporter, coup sur coup, des victoires qui, toutes, nécessitaient l'emploi conscient des principes appliqués par les grands capitaines.

» Si l'on admet, en principe, que Dieu a voulu sauver la France en perdition et qu'il a choisi, comme instrument de ses mystérieux desseins, notre héroïne, la lumière jaillit aussitôt. »

Le général Canonge conclut ainsi son étude : « Nous nous sommes borné jusqu'ici à enregistrer impartialement les faits. Le moment est venu d'en dégager les enseignements qu'ils comportent et de chercher à déterminer le pourquoi de succès aussi continus et complets pendant tout le temps où l'héroïne jouit de sa liberté d'action. Certes, s'il s'agissait d'un soldat de profession, la conclusion serait facile; on n'aurait qu'à le classer au premier rang des capitaines dont l'histoire a enregistré les hauts faits... Chez Jeanne, la conception et l'exécution marchent de pair. La conception a pour dominante l'offensive audacieuse et persévérante, telle, en somme, qu'on l'admet depuis Napoléon, celle qui fixe

l'ennemi, sans lui laisser le temps de se reconnaître, le brise matériellement et surtout moralement. L'exécution est fougueuse mais proportionnée aux circonstances. Ainsi que l'a dit excellemment le général Dragomiroff, Jeanne a été à la fois, « le plus sage des conseillers et des capitaines, un logicien fécond dans la dispute, un moraliste profondément versé dans la connaissance du cœur humain. » Elle s'est montrée tacticienne consommée dès le début et jusqu'à la fin de sa carrière.

« Qu'elle ait possédé des qualités de stratéliste, cela est fort probable ; mais elle n'a pas eu occasion de les montrer au grand jour de l'épreuve. Cela n'a pas dépendu d'elle, mais du genre de guerre que les circonstances lui imposaient. Cette réserve ne porte aucune atteinte à son coup d'œil militaire, à son esprit de décision, à son opiniâtreté admirable, en un mot, à son génie. Elle laisse surtout hors de toute discussion sa puissante influence morale que peu de grands capitaines, d'ailleurs, ont possédée au même degré. Ils ne la possédèrent qu'après l'avoir méritée et gagnée peu à peu par plusieurs années de guerre et de succès. La Pucelle l'obtint d'emblée. L'ascendant qu'elle exerça sur ses troupes ne saurait être comparé à aucun autre... Soldat, je me déclare incapable de résoudre, humainement parlant, le problème militaire de Jeanne d'Arc. »

Ainsi parle le général Canonge. N'est-ce point le langage de la saine raison, et ne s'impose-t-il point à tout homme dépourvu de préjugés ou qui ne refuse point de se débarrasser de ceux qui le tiennent ?

De l'étude du général russe Dragomirow, ce « diable au corps » dont l'action détermina autour de lui de si fiers élans aux jours les plus émouvants de la

guerre turco-russe, nous ne retiendrons que quelques lignes.

Michelet a donné de l'extraordinaire victoire de Jeanne d'Arc cette explication « le bon sens ». Ce mot suffoque le général et il en fait ainsi justice :

« Le bon sens aurait suggéré ces démarches en apparence désespérées qu'elle tenta contre les Anglais, contre des armées cent ans invincibles, avec des troupes qui en toute rencontre avaient éprouvé ce pouvoir victorieux ! Mais ce bon sens préjugé lui eût plutôt conseillé le contraire, à savoir ce qu'il persuadait justement aux favoris de Charles VII ou à ses expérimentés capitaines et qu'il continua de leur persuader longtemps après que Jeanne eut fait voir que les Anglais n'étaient pas tellement redoutables... Quelle part le bon sens a-t-il dans tout cela ? Et n'est-ce pas enfin le miracle des miracles qu'une simple paysanne, à peine sortie de l'adolescence, vienne se mettre à la tête des soldats d'alors, mieux encore, des capitaines, tout pleins de leur orgueil nobiliaire et riches de leur expérience militaire, qu'elle soit leur chef ? et quel chef ! »

CHAPITRE XLVII

LE GÉNIE MILITAIRE DE LA SAINTE PUCELLE

(suite)

Du sentiment de ces hommes de guerre il convient de rapprocher celui d'un savant théologien.

Le Bénédictin Dom Henri Leclercq a consacré la

moitié du sixième volume, *Les Martyrs*, à Jeanne d'Arc. Dans l'*Introduction* de ce livre il soulève cette très intéressante question, ou plutôt il formule cette affirmation :

« Jeanne d'Arc occupe dans l'histoire humaine une place unique. Et qu'on veuille bien songer à la force de ce mot *unique*. Pour lui donner sa mesure, songeons aux rencontres auxquelles il peut s'appliquer. Partout nous découvrons des groupes plus ou moins illustres, plus ou moins nombreux : Martyres, vierges, veuves, pénitentes, reines, princesses, grandes dames et femmes du peuple, contemplatives, gardes-malades et éducatrices, elles sont légion. L'interminable sève de la grâce chrétienne coule à flots et s'épanche, diversifiant à l'infini les opérations dans les âmes, mais les revêtant toutes d'une splendeur qui tire de la multitude même qu'elle illumine une grande part de son éclat.

« Dans l'histoire entière du christianisme, deux femmes seulement se présentent à nous avec une gloire, un caractère *unique* : la Vierge Marie et Jeanne d'Arc : la VIERGE-MÈRE et la VIERGE GUERRIÈRE INSPIRÉE. Nul ne peut songer à instituer une comparaison entre la Mère de Dieu et celle qui, en aucune manière, n'a été élevée à une dignité de même nature. Il ne s'agit donc pas d'entreprendre l'impossible, mais de situer Jeanne d'Arc à son rang historique dans l'humanité. »

« L'histoire de l'Église nous montre nombre de « Vierges inspirées », de vierges chrétiennes, favorisées de communications surnaturelles les plus relevées et les plus authentiques. Elles ont un trait commun, la profession religieuse vouée, pour le plus grand nombre d'entre elles. Jeanne d'Arc n'est point nonne, elle ne porte ni guimpe, ni robe de bure,

mais une cuirasse, des chausses et un casque; elle prie, veille et jeûne, tandis qu'elle mène des gens de guerre, monte à l'assaut et livre des batailles; elle règle ses actions d'après des *commandements* dont le caractère surnaturel s'offre à nous dans des conditions uniques de vérification et de certitude. »

Nous avons entendu ci-dessus des hommes de guerre de notre temps non seulement exprimer leur admiration pour le génie militaire dont Jeanne d'Arc a fait preuve avant comme après le sacre de Reims, mais conclure expressément que l'explication surnaturelle donnée par Jeanne elle-même à son œuvre est la seule admissible. Dom II. Leclercq rapporte les témoignages conformes de contemporains de la Pucelle.

« Un dominicain, frère Isambard de la Pierre, qui assista Jeanne le jour de son supplice, a déposé que « parmi les nombreux propos de Jeanne en son procès, je remarquai, dit-il, ceux qu'elle tenait sur le royaume et *sur la guerre. Elle semblait alors inspirée par l'Esprit-Saint* ». « Il y a, dit Dom Leclercq, dans ces quelques paroles, auxquelles personne ne semble avoir pris garde, une curieuse indication au point de vue des opérations surnaturelles dans l'intelligence humaine. Pour lui donner quelque chose de sa valeur, recueillons d'autres témoignages contemporains.

« Et d'abord celui d'un maître : Dunois. « En arrivant devant Troyes, Jeanne vint au camp, dressa la tente près du fossé et fit si merveilleuses diligences que tant n'en auraient pu faire deux ou trois hommes de guerre des plus expérimentés et des plus fameux. Elle besogna tellement pendant cette nuit que, le lendemain, la ville n'eut pas d'autres ressources que de se rendre ».

» Le duc d'Alençon, général en chef : « Dans le fait de la guerre, Jeanne était fort experte, tant pour manier la lance que pour rassembler une armée, ordonner un combat et faire usage de l'artillerie. Tous s'émerveillaient de voir que dans les choses militaires, elle agit avec autant de sagesse et de prévoyance que si elle eût été un capitaine ayant fait la guerre pendant vingt ou trente ans. C'était surtout au maniement de l'artillerie qu'elle s'entendait ».

» Nous pourrions, ajoute Dom II. Leclercq, citer d'autres témoignages ; ceux de Simon Charles, de Pierre Milet, d'Aignan Viole¹, de Thibault d'Armagnac, et même celui d'un chanoine, Robert de Farciaux »... Mais c'est Dunois, un témoin oculaire, qui a galopé botte à botte avec Jeanne, qui l'a entendue dans le conseil et vue sur le terrain, Dunois qui a eu à surmonter ses propres préventions contre la jeune fille qu'il faut entendre :

« Les faits et gestes de Jeanne dans la guerre, dépose-t-il au procès de réhabilitation, me semblent procéder, non d'industrie humaine, mais de conseil divin. Ce que je vais dire expliquera ma créance ». Et il raconte nombre de faits pour prouver son dire.

Dom II. Leclercq conclut : « Parmi tant d'ouvrages inspirés par l'extraordinaire jeune fille, très peu se sont attachés à faire ressortir l'importance sans égale de la vie de Jeanne d'Arc au point de vue des opérations surnaturelles dans l'intelligence humaine... La possibilité même de l'initiation mira-

1. Maître Aignan Viole s'exprime ainsi : « Jeanne était aussi experte que possible dans l'art d'ordonner une armée en bataille, et même un capitaine nourri et élevé dans la guerre n'aurait su montrer tant d'habileté ; de quoi les capitaines étaient singulièrement émerveillés ».

culeuse de l'intelligence en matière d'art militaire n'a pas été indiquée, ni soupçonnée, peut-être, par l'auteur d'un livre devenu classique sur la *Mystique divine*, M. le chanoine Ribet ».

Cette étude se fera nécessairement et tandis que les savants scruteront ce mystère qui leur donnera de l'action de Dieu sur la Pucelle une connaissance plus approfondie, la multitude, incroyants aussi bien que croyants, fixera, avec un étonnement de plus en plus grand, son regard sur celle que des hommes de guerre, tels que ceux que nous avons cités, lui présentent comme un prodige inexplicable.

III

L'ŒUVRE STABLE

CHAPITRE XLVIII

L'AME DE LA FRANCE REFORGÉE.

Par la glorieuse campagne de 1429 et surtout par le sacre de Charles VII, la domination étrangère en France avait été frappée à mort. Quoique n'ayant pu être atteint que plus tard, le plein résultat pour lequel Jeanne avait combattu ne faisait plus doute, il était obtenu en principe, et de fait à moitié accompli. « Jeanne, dit M. Hanotaux, a parcouru tout le royaume, de Nancy à Poitiers, de La Charité à Rouen, pour poser partout les jalons de la prochaine délivrance. Ce qui était France, elle l'a mis sous sa sauvegarde. Cette fille des Marches de Lorraine a longé le rivage de la mer, de Saint-Valéry à Dieppe, face à l'Angleterre, comme si elle voulait relever elle-même les frontières des deux royaumes ».

Quoi de plus admirable que le spectacle de cette petite paysanne, arrachant en quelques mois un royaume tel que la France à un peuple victorieux qui en regardait la possession comme assurée ! Pareil

fait n'a trouvé qu'une fois place dans les annales humaines.

Jean de Sèvres, dans son *Inventaire général de l'Histoire de France*, 1599, après avoir dit qu'elle servit la France un an, constate que par ce court service, elle laisse une mémoire de louange immortelle pour avoir été un tant et utile instrument pour la délivrance de notre patrie lorsqu'elle estoit au bord de sa ruine ». Ce que la Pucelle a fait triompher d'abord, c'est donc l'unité et l'indépendance française personnifiées dans l'héritier direct et légitime de la dynastie capétienne.

Quelque grand, quelque incomparable dans l'histoire que fût ce service, il en est d'autres plus grands et qui appellent une reconnaissance plus profonde. M. Hanotaux indique le premier, — car il en est d'autres — lorsque montrant « Jeanne d'Arc et le rôle de la France dans le monde » il dit : « Mais n'a-t-elle pas fait quelque chose d'infiniment au-dessus de toute réalisation matérielle EN REFORGEANT L'ÂME FRANÇAISE DE SON TEMPS ET DE TOUS LES TEMPS ? »

Tandis que sa main écrivait ces lignes, M. Hanotaux avait-il dans sa tête la pleine vision de ce qu'elles nous disent à nous, enfants de la France catholique ?

Oui, la France a une âme, et la sainte Pucelle l'a « reforgée ». — « Dieu, dit l'Apôtre saint Paul, qui a fait sortir d'un seul tout le genre humain, et qui lui a donné le globe entier pour demeure, a déterminé le temps de l'apparition de chaque peuple et lui a marqué le lieu de son établissement. » Rappelant cette parole, le cardinal Pie la fait suivre de cette observation : « Certes le naturalisme politique, comme le fatalisme historique trouvent ici un terrible contradicteur. Au jugement du

Docteur des nations, la Providence a fixé l'heure de chacune d'elles, a assigné leurs frontières, déterminé leur rôle, réglé leur durée et leur part d'action dans l'œuvre générale, et elle les jugera un jour selon qu'elles auront plus ou moins coopéré au but pour lequel elles ont été posées ».

Qu'est l'âme de la France? Qu'est-ce qui la caractérise? Qu'est-ce qui a été en nous le germe fécond de toute notre vie nationale? Joseph de Maistre va nous le dire.

« Il y a dans le gouvernement national et dans les idées nationales du peuple français, je ne sais quel élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours. Le Français a besoin de la religion plus que tout autre homme; s'il en manque, il n'est pas seulement affaibli, il est mutilé. Voyez son histoire. Au gouvernement des Druides qui pouvaient tout, a succédé celui des évêques qui furent constamment, mais bien plus dans l'antiquité que de nos jours « les conseillers du roi en tous ses conseils ». Les évêques, c'est Gibbon qui l'observe, ont fait le royaume de France : rien n'est plus vrai. Les évêques ont *construit* cette monarchie comme les abeilles construisent une ruche. Les *druides chrétiens*, si je puis m'exprimer ainsi, y jouaient le premier rôle. Les formes avaient changé, mais toujours on retrouve la même nation. Le sang teuton qui s'y mêla par la conquête assez pour donner son nom à la France, disparut presque entièrement à la bataille de Fontenoi (841), et ne laissa que des Gaulois. La preuve s'en trouve dans la langue. L'élément teutonique est à peine sensible dans la langue française...

« L'élément romain, naturalisé dans les Gaules,

s'accorda fort bien avec le druidisme que le christianisme dépouilla de ses erreurs et de sa férocité, en laissant subsister une certaine racine qui était bonne ; et de tous ces éléments il résulta une nation extraordinaire, destinée à jouer un rôle étonnant parmi les autres, et surtout à se trouver à la tête du système religieux en Europe.

» Le christianisme pénétra de bonne heure les Français avec une facilité qui ne pouvait être que le résultat d'une affinité particulière. L'Eglise gallicane n'eut presque pas d'enfance ; pour ainsi dire, en naissant, elle se trouva la première des Eglises nationales et le plus ferme appui de l'unité.

» Les Français eurent l'honneur unique, et dont ils n'ont pas été à beaucoup près assez orgueilleux, celui d'avoir constitué (humainement) l'Eglise catholique dans le monde, en élevant son auguste chef au rang indispensablement dû à ses fonctions divines, et sans lequel il n'eût été qu'un patriarche de Constantinople, déplorable jouet des sultans chrétiens et des autocrates musulmans ».

Sur ces dispositions naturelles et providentielles vint se greffer l'appel de Notre-Seigneur Jésus-Christ au baptistère de Reims, appel auquel Francs, Gaulois et romains répondirent d'un même cœur pour former cette nation qui, en proclamant le Christ dont elle se sentait aimée, *Vivat Christus qui amat Francos*, marcherait à la tête de la civilisation dont le sermon sur la montagne avait tracé le programme. Cette civilisation était l'œuvre des prêtres qui avaient prêché les enseignements du Christ, c'était l'œuvre des rois qui les avaient fixés dans les institutions nationales, c'était par-dessus tout l'œuvre de Dieu qui avait prédestiné la France à l'établissement de son règne.

« En vous, nous dit un jour le cardinal Mermillod, la cité humaine s'honore d'une noble alliance avec la cité divine; en vous l'ordre national et l'ordre surnaturel s'unissent et la trame de votre histoire resplendit d'une lumière du ciel. Vous ne pouvez vous soustraire à cette lumière sans renier votre berceau, sans abdiquer vos gloires, sans vous condamner fatalement aux ténèbres, et j'ose le dire, sans forfaire à vos admirables destinées. Une âme peut méconnaître son baptême, mais elle ne peut l'anéantir; l'empreinte en est ineffaçable. Il en est ainsi d'un peuple »¹.

Cette forfaiture, la France de Philippe-le-Bel s'en rendit coupable. A force de sophismes, les légistes parvinrent à voiler, aux yeux du *roi très chrétien*, « l'une des plus sublimes prérogatives de la France, celle de présider (humainement) le système religieux et d'être la protectrice héréditaire de l'unité catholique. »

Mais, comme le dit Christine de Pisan, « l'an mil quatre cent vingt-neuf, se reprit à luire le soleil. »

On vit alors que vraiment le Christ aime les Francs. Tandis que notre nation était entrée dans la voie de perdition, il fit pour elle ce que jamais il n'a fait pour aucune autre : la protéger et la maintenir, en tant que nation, par un miracle. On le vit, et c'est la seule fois dans l'histoire du christianisme, déléguer quelqu'un, — et quel délégué ! une paysanne de 17 ans — pour défendre en son nom, officiellement, un peuple contre un autre peuple, une dynastie contre une autre dynastie. Les Anglais étaient pourtant aussi bons catholiques que nous. La mission authentique de Jeanne d'Arc est la preuve de la mission authentique de la France.

1. Panégyrique de Jeanne d'Arc, Orléans, 8 mai 1863.

Pour intervenir ainsi visiblement et d'une manière si exceptionnelle, Dieu devait tenir à l'existence de la France comme peuple autonome; il montrait que dans sa pensée et dans la conduite de sa Providence elle est un élément essentiel du plan mystérieux conçu par le suprême arbitre des destinées de l'humanité. C'est pourquoi la sainte Pucelle n'avait pas seulement pour mandat de délivrer son pays du joug de l'étranger, un mandat d'ordre supérieur lui avait été donné, celui de faire reprendre à la France conscience de ce qu'elle est, de ce que la grâce de Dieu l'a faite, en d'autres termes, de reforgez son âme.

Elle ne manqua pas plus à cette seconde mission qu'à la première.

CHAPITRE XLIX

L'ÂME DE LA FRANCE REFORGÉE (*Suite*).

La Sainte Pucelle n'a rien eu plus à cœur que de combattre les idées purement nationalistes que le règne de Philippe le Bel avait vues se produire et de rendre à la France le sentiment qu'elle était la nation privilégiée du Christ. C'est pour cela que parlant de sa patrie, qui est la nôtre, elle l'appelait toujours « le saint royaume ».

« Le saint royaume », elle l'appelait ainsi parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est attribué la France comme son domaine propre, celui qu'il s'est spécialement réservé. Aussi se dit-elle au royal service, non directement de Charles VII, mais de Jésus-

Christ, son droiturier et souverain Seigneur¹. Déjà se rendant à Vaucouleurs près de Robert de Beaudricourt elle avait dit à son guide, Bertrand de Poulengy, qui rapporte ce propos sous la foi du serment dans sa déposition juridique, que « le royaume ne regardait pas le Dauphin, mais qu'il regardait son Seigneur », c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ; « cependant, ajoutait-elle, mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi et tienne le royaume en commande ». Jésus-Christ est le droiturier et souverain Seigneur, exerçant la haute souveraineté et étant la source suprême du droit, partout, mais spécialement en France. Aussi est-ce à Lui « le Fils de sainte Marie », que les ennemis sont sommés de « faire raison »². « Rendez-vous au Roi du ciel et au gentil roi Charles » telle était, dit Perceval de Cagny, la sommation qu'elle adressait aux villes et aux places fortes ».

Devant passer par Troyes pour se rendre à Reims en vue du sacre, Jeanne écrit aux habitants une lettre où elle formule cette assurance : « Je vous promets et certifie sur vos vies que nous entrerons à l'aide de Dieu dans toutes les villes qui doivent être au saint royaume. »

Après le sacre elle écrit de Reims au duc de Bourgogne : « Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requérir vous puis, que vous ne guerroyez plus au saint royaume de France, et faites retirer incontinent et brièvement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume... Tous ceux qui font la guerre au dit saint royaume de France font la guerre au roi

1. Lettre aux habitants de Troyes et lettre au roi d'Angleterre.

2. Lettre aux Anglais.

Jésus, roi du ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain Seigneur ».

« Saint » est en effet le royaume de France par ses origines surnaturelles que nous avons relatées et par ses destinées que les Papes ont tant de fois exprimées et qui se manifestent à tout instant dans son histoire. C'est, comme le dit le Pape Grégoire IX, « le carquois que le Dieu incarné s'est passé autour des reins et d'où il tire ses flèches d'élection contre les ennemis de l'Eglise ».

C'était l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ et non les insignes de Charles VII que Jeanne avait fait peindre sur la bannière qui conduisait ses hommes sur le champ de bataille ou à l'assaut¹. Le souverain roi y était représenté assis sur les nuées, tenant le monde d'une main et de l'autre bénissant le lis, figure de la France, qu'un ange lui présentait. Rien, déclara-t-elle, ne s'y trouvait que par le commandement exprès de Notre-Seigneur qui avait voulu mettre sur ce nouveau labarum une expression de sa souveraineté sur le monde et en particulier sur la France présentée à sa bénédiction. Thomas Basin affirme que « voir l'étendard que Jeanne portait suffisait aux Anglais pour qu'ils n'eussent plus comme auparavant force et courage de résister, de bander leur arc, de lancer leurs traits contre l'ennemi, de le frapper de leur glaive »².

1. Outre un pennon de commandement orné d'une Annonciation, Jeanne fit faire deux étendards, l'un représentant le Sauveur en croix, pour les prêtres qui accompagnaient son armée, l'autre pour elle-même. Étant à Poitiers, elle avait fait peindre un étendard d'azur portant un coulon, lequel tenait en son bec une bandelette avec ces mots : « De la part du roi du ciel ». Ce n'était point celui que Dieu voulait, elle dut en prendre un autre, celui dont il est ici parlé.

2. Mémoire pour le procès de réhabilitation, p. 72.

La bannière de Jeanne, c'était Jésus-Christ, roi, conduisant son armée à la bataille. Aussi les chroniqueurs ne cessent d'observer que Jeanne ne s'avancait dans l'action qu'avec sa bannière et que la bannière en mains elle était comme transformée. Elle disait que son étendard lui était quarante fois plus cher que son épée, et pourtant cette épée avait été miraculeusement découverte sur la révélation qui lui en avait été faite.

Pourquoi l'aimait-elle si ardemment? Parce qu'il représentait aux yeux de tous l'objet de sa mission : Jésus, roi du monde, reconquérant son royaume de prédilection, la France, et se manifestant au monde qu'il tient en sa main comme le roi des nations, plus encore que des individus.

On sait le signe donné par Jeanne lors de la prise des Tourelles à Orléans : la queue de l'étendard touchant les murailles. C'était Jésus-Christ la livrant aux soldats de son envoyée. Aussi quand elle entendit : « Jeanne la queue y touche », elle cria : « Tout est vôtre ». Le Dieu des armées leur livrait l'invincible forteresse.

Au sacre, la bannière qui avait été à la peine était à l'honneur ; elle ombrageait la tête du Dauphin. C'était Jésus-Christ, le Roi des rois de France intronisant le vassal, miraculeusement tiré des mains de ceux qui avaient prétendu lui ravir le fief.

La parole de la sainte Pucelle fut entendue. Ses contemporains et d'autres venus après elle se montrèrent pénétrés de l'idée qu'elle avait restaurée dans les âmes à savoir que la France est spécialement le royaume du Christ et qu'elle doit se comporter d'après cette vérité et cette conviction.

En 1449, Robert Blondel, prêtre qui avait fui

la Normandie pour échapper à la domination anglaise, dans une exhortation véhémement adressée à Charles VII pour le pousser à entreprendre la conquête de la Normandie, *Oratio historialis*¹ lui rappela la pensée de Jeanne sur la France : « De tous les Etats policés, le plus excellent c'est le royaume de France. La foi chrétienne lui confère un éclat sans pareil. La personne divine le dirige et le gouverne avec les tempéraments d'une souveraine équité. Le corps vit par l'âme, le royaume de France par la vraie religion, la foi du Christ en est la suprême loi ».

Mathieu Thomassin né à Lyon en 1391 fut employé par Charles VII dans l'administration du Dauphiné. Il était membre du présidial lors de l'apparition de la Pucelle. Chargé par Louis XI de tenir les annales du royaume, il écrivit le *Registre Delphinal* conservé à la bibliothèque de Grenoble.

Dans la longue énumération des privilèges du roi de France il met en tête ceux-ci : « L'Eglise universelle et tous les chrétiens appellent le roi de France « très chrétien » comme chef de toute chrétienté. — Le royaume a pour spécial protecteur, garde et défenseur, le glorieux archange saint Michel. Depuis que le roi Clovis fut fait très chrétien, les rois de France jamais ne se départirent de la foi chrétienne, ils ont remis sur leur siège plusieurs Papes qui en avaient été chassés et déboutés. »

Plus loin : « Sache un chacun que Dieu a montré et montre chaque jour qu'il a aimé et aime le royaume de France. Il l'a spécialement élu pour son propre héritage, et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte foi catholique et la remettre du tout sus; et pour ce, Dieu ne veut pas le laisser

1. Bibliothèque nationale, cote 13.838.

perdre. Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand, ni de si merveilleux comme celui de cette pucelle. »

Martin Berruyer, évêque du Mans, l'un des plus dignes et des plus doctes évêques du temps de Jeanne, dans le Mémoire qu'il adressa à la Commission de réhabilitation dit aussi de la France : « Ce royaume a eu à sa tête des rois très glorieux, fidèles, pleins de respect et de dévouement pour Dieu et pour la sainte Mère Eglise. Saint Jérôme disait : « Seule la Gaule a été exempte des monstres de l'hérésie ». L'éloge a continué d'être mérité, puisque jusqu'à ce jour, la foi du Christ s'y est maintenue sans altération, d'où le nom de royaume très chrétien, de rois très chrétiens. »

L'Allemand Henri de Gorkum, qui publia un écrit sur Jeanne d'Arc daté de 1129, exprime l'opinion alors commune lorsqu'il dit du peuple français qu'il est le nouveau peuple d'Israël. « Peuple d'Israël, dit-il, est un nom qui peut convenablement être appliqué au peuple de France; il est notoire que la foi et la pratique du christianisme ont toujours fleuri dans son sein »¹.

Et le grand inquisiteur Bréhal : « Maintenant que la synagogue est enterrée, que la foi du Christ est dans son éclat, que l'ancien peuple est dispersé en punition de sa malice, l'on doit croire pieusement que saint Michel est préposé à la conduite de la chrétienté, et principalement du royaume de France, où, par la grâce de Dieu, la foi brille d'une plus vive splendeur et où la sainte religion du Christ conserve son plus profond empire ».

1. Texte édité par Quicherat.

Que de témoignages pourraient être ajoutés à ceux-ci pour montrer la puissance qu'exercèrent les paroles et les hauts faits de la sainte Pucelle pour reforger l'âme de la France, pour ramener les Français à la conception de la dignité à laquelle il a plu à Dieu d'élever notre nation.

Ce sentiment de l'éminente dignité du peuple français fut partagé par tous les peuples, et il persiste toujours chez eux, malgré notre déchéance actuelle, aussi lamentable que celle subie au XIV^e siècle. Il y a quelques années, en 1898, M. Brunetière, après avoir visité l'Europe et l'Amérique en rapportait une impression qu'il exprimait en ces termes dans une conférence donnée à Besançon : « Partout où j'ai passé j'ai pu constater que le catholicisme c'était la France et que la France c'était le catholicisme ».

Il semble qu'aujourd'hui comme au XIV^e siècle, la France ait perdu conscience de ce qu'elle est et qu'elle ait définitivement renoncé à être à la tête du système religieux, comme dit de Maistre. Les nations étrangères ne pensent point ainsi; elles ne croient pas que le rôle de la France dans le monde soit terminé, que sa mission lui ait été enlevée.

Et N. S. P. le Pape lui-même nous a fait entendre, au jour de la Béatification de la sainte Pucelle que celle qui a été envoyée de Dieu pour sauver l'âme de la France, est aujourd'hui entrée dans la gloire pour la sauver encore.

CHAPITRE L

LA CONSTITUTION NATIONALE CONFIRMÉE.

Le premier élément de la constitution française est celui qu'elle a reçu de Dieu au baptême de Clovis et de ses Francs : l'élément religieux, l'élément catholique.

Le second est celui qu'elle a reçu du cours des événements dirigés par la Providence divine de façon plus sensible chez nous que partout ailleurs.

Ce second élément, l'élément politique, avait été, lui aussi, mis en question, nous l'avons vu, à la suite des châtimens que Philippe-le-Bel avait attirés sur sa race. Jeanne reçut du ciel mission de le retremper, lui aussi, de lui donner une force nouvelle en lui apportant une sanction miraculeuse.

Jeanne a treize ans, elle paît les brebis de son père, une clarté l'environne et une voix lui dit : « Jeanne tu es destinée à un genre de vie tout différent ; tu dois accomplir des actes merveilleux ; car tu es celle que le Roi du ciel a choisie pour le relèvement du royaume des Francs, *pour le service et la défense du roi Charles expulsé de son domaine* ».

En 1428 son heure est venue, elle va au château de Vaucouleurs, elle se présente à Robert de Baudricourt. Que lui dit-elle ?

« Messire, je viens de la part de mon Seigneur... *Mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi...* Il sera roi malgré ses ennemis, et moi je le conduirai à son sacre ».

Elle n'est point crue.

Elle se représente peu après et dit :

« Capitaine messire, sachez que Dieu m'a plusieurs fois fait savoir et commandé que j'allasse vers le gentil Dauphin, qui doit être et *est vrai roi de France*, que je lèverais le siège d'Orléans et le mènerais sacrer à Reims. »

En route pour Chinon, elle dit à Jean de Metz et à Bertrand de Pouligny qui gardaient « crainte et doute » sur le succès du voyage : « si les ennemis se présentent, moi, j'ai mon Seigneur qui saura m'ouvrir la voie pour arriver au Dauphin, car *je suis née pour le sauver* ».

De Sainte-Catherine-en-Fierbois, elle écrit à Charles VII : « Je reconnaitrai mon roi entre tous les autres ». On sait comment elle justifia cette assurance.

Elle arrive à Chinon¹. Des membres du conseil du roi viennent s'enquérir de son but. Elle leur répond :

« J'ai deux choses en mandat de la part du Roi des cieux : faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims pour *qu'il y soit sacré et couronné* ».

La voici devant le Dauphin, elle lui dit :

« Noble Seigneur, Dieu le Créateur m'a fait commander par la Vierge Marie, sa Mère, et par madame sainte Catherine et madame sainte Marguerite, ainsi que j'étais aux champs, gardant les agneaux de mon père, que je laissasse tout là, et qu'en diligence je vinsse vers vous pour vous *révéler les moyens par lesquels vous parviendrez à être couronné de la couronne de France*, et mettez vos adversaires hors de votre royaume ».

1. Les documents sont unanimes pour affirmer que, lors de l'arrivée de la Pucelle, le roi vivait très saintement.

Que dit-elle encore? « Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui, faisant prière pour vous ».

Puis, elle fait au Dauphin, qui, à cause de l'inconduite de sa mère, avait conçu des doutes sur la légitimité de sa naissance, et par conséquent sur son droit au trône, doutes qu'il n'avait jamais communiqués à personne, si ce n'est à Dieu, dans une prière tout intime¹, cette révélation, la plus étonnante que l'histoire connaisse dans l'ordre des choses humaines : voilà ce que vous avez dit à Dieu et voilà ce que Dieu me charge de vous répondre. Puis avec l'autorité qu'une telle révélation lui donne, elle dit au fils de Charles VI : « Moi, je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils de roi ». Vrai héritier du royaume de France, parce que vrai fils du dernier roi².

Le P. Ayroles a remarqué le changement de ton lorsque Jeanne en vint à ces derniers mots. Jusquelà, dans les paroles adressées au Dauphin, elle avait employé le pluriel : « Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume, de votre peuple ». Ici, elle tutoie : « Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France ». Ce « Je te dis » ne rappelle-t-il point l'*Ego dico tibi* du divin Maître. Celui qui avait préparé Pierre au gouvernement de son Eglise confiait au descendant de saint Louis

1. D'après quelques historiens d'Orléans, c'est devant une image de Notre-Dame de pitié que le prince aurait fait cette prière. On sait que Notre-Dame des Douleurs faisait partie du monument commémoratif de la Pucelle élevé sur le pont d'Orléans.

2. Comme l'observe justement Henri Martin, malgré sa haine de l'Eglise et son kantisme, le secret révélé est un des points capitaux du divin poème.

le gouvernement du saint royaume, il le lui donnait en commende, il l'établissait son lieutenant, son vicaire au temporel près de nous.

Après cet entretien avec le roi, elle est envoyée à Poitiers auprès des docteurs chargés d'examiner quelle est sa mission et d'où elle lui vient. Là aussi elle dit : « Je ne sais ni A ni B ; mais je sais que je viens de la part du Roi des Cieux pour faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré ».

Elle demande du papier pour écrire aux Anglais et elle leur dit : « Elle (la Pucelle) est ci venue de par Dieu pour réclamer le sang royal... N'ayez point en votre opinion ; car vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu, le Roy du ciel, fils de sainte Marie ; mais le tiendra le roi Charles, vrai héritier, car Dieu le roi du ciel le veut ».

« Réclamer le sang royal ». Jean Waterens, le jeune compagnon de la Pucelle, dans la déposition qu'il fit au procès de réhabilitation¹ dit : « Plusieurs fois je lui ai entendu dire qu'elle relèverait la France et le sang royal ».

Après la délivrance d'Orléans elle dit au Dauphin : « Gentil sire, par mon martin, je vous mènerai sûrement à Reims, et là vous recevrez votre sacre et l'on verra que vous êtes le vrai roi.

A Reims, après le sacre : Gentil roi, maintenant est exécutée la volonté de Dieu qui voulait que vous vinssiez à Reims, recevoir votre digne sacre, montrant que vous êtes vrai roi et celui à qui le royaume doit appartenir ».

On conviendra qu'il est impossible d'exposer une mission de façon plus claire, plus affirmative, et,

1. Enquête de janvier 1455.

ajouterons-nous, plus convaincante pour qui sait que ces paroles sortent de la bouche d'une sainte et d'une sainte inspirée.

Elle est envoyée par Dieu, elle parle au nom de Dieu, et que dit-elle? « Je suis celle que le roi du ciel a choisie pour le secours du roi Charles, pour le mener à Reims, afin qu'il soit sacré et couronné. Mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi, parce qu'il est le vrai roi de France. Je suis venu de par Dieu pour réclamer le sang royal, pour faire tenir le royaume au vrai héritier, à celui à qui le royaume doit appartenir. Telle est la volonté de Dieu; révélation de cette volonté m'a été faite et j'ai été choisie pour la faire exécuter.

Jamais mandat ne fut déclaré avec cette force d'attestation; attestation sanctionnée par le miracle de la vie la plus prodigieuse qui soit.

Pour voir l'opportunité et comprendre la leçon de cette intervention divine, il faut se rappeler les circonstances au milieu desquelles elle se produisit.

On se souvient du châtement infligé à la famille de Philippe-le-Bel. Son fils aîné, Louis X le Hutin, mourut après deux ans de règne. Il laissait une fille et deux frères. Depuis l'origine, depuis neuf siècles, sous les Mérovingiens et sous les Carolingiens comme sous les Capétiens, toujours l'héritier mâle avait été préparé par la Providence pour prendre la place du défunt : la question de la succession des femmes à la couronne de France ne s'était pas encore posée. L'assemblée des barons, des prélats et des bourgeois constata le fait et déclara que « femme ne succède pas à la couronne de France », ou comme dit plus tard le vieux légiste Loisel : « Le royaume ne tombe point en quenouille ores

que les femmes soient capables de tous autres fiefs ». Philippe V le Long, second fils de Philippe-le-Bel fut donc reconnu roi, et la fille du défunt écartée du trône. Lui aussi mourut sans laisser de fils. Son frère, Charles-le-Bel, troisième fils de Philippe, lui succéda. La même malédiction s'étendit sur sa personne. Ce fut le dernier des Capétiens directs.

Deux candidats au trône se présentèrent : Philippe de Valois, neveu de Philippe-le-Bel, par son père, au nom de la loi salique, et Edouard III d'Angleterre, au nom du droit féodal européen. Il était fils d'Isabelle, et petit-fils de Philippe-le-Bel, mais par sa mère. Edouard était donc parent plus proche, mais il l'était par les femmes. Une nouvelle question se posait : les mâles, parents du roi par les femmes, peuvent-ils succéder à la couronne ? L'assemblée répondit encore négativement ; et lorsque la veuve de Charles-le-Bel accoucha d'une fille, Philippe de Valois fut proclamé roi. Edouard III accepta d'abord cette décision, mais les Anglais ne s'y maintinrent point et ce fut le premier prétexte de la guerre de cent ans.

On rattacha à la loi salique la théorie sur la succession qui avait prévalu¹ ; par ce lien on vou-

1. LA LOI SALIQUE. - La rédaction latine de la loi salique fut promulguée par Clovis avant sa conversion au christianisme, c'est-à-dire de l'an 481 à l'an 496, dans la Toxandrie, dans cette partie nord de la Belgique, entre l'Escaut et le Bas-Rhin, où Julien permit aux Saliens de résider.

La loi est précédée de deux prologues ajoutés après la conversion de Clovis, un grand et un petit, et suivie d'un épilogue. Le grand prologue, *Gens Francorum*, et le récit qu'il contient est confirmé par un autre prologue, *Placuit atque convenit*, plus simple par l'expression, identique par les faits, lequel accompagne le grand prologue dans cinq des onze manuscrits.

Quelques critiques ont cru pouvoir attribuer la pater-

lut déclarer que telle était la constitution qui avait régi de tout temps la nation, et ce fut chose heureuse car, comme le dit plus tard Claude Seyssel, « la couronne tombant en ligne féminine, elle aurait pu venir au pouvoir d'hommes d'étrange nation, qui est chose dangereuse et pernicieuse. »

nitité de cet admirable monument historique au compilateur du VIII^e siècle. Le caractère même du document ne laisse pas cette hypothèse debout. Charlemagne a révisé la loi salique. Il reste de cette loi révisée, *lex emendata*, une cinquantaine de manuscrits connus. L'œuvre de Charlemagne n'a pas altéré celle de Clovis, elle y a seulement ajouté des dispositions nouvelles rendues nécessaires par l'état des mœurs et les intérêts de l'Eglise et de la société.

Le grand prologue est appelé dans l'un des plus anciens manuscrits *Laus Francorum*, et c'est bien le nom qu'il mérite. Rien n'a été écrit qui soit plus à l'honneur de notre race. « On sent en le lisant, dit M. Ginoulhiac (*Histoire générale du Droit français*, 1884, p. 143), qu'on est encore à une époque voisine de la conquête, sous l'influence des victoires récentes de Clovis et de la défaite des Romains. C'est, au surplus, ce que nous apprend le rédacteur du prologue lui-même par ces mots : *Ad catholicam fidem NUPER conversa*, qui indiquent pour sa réduction une époque voisine de la conversion de Clovis au catholicisme ».

On ne possède que des textes latins de la loi salique ; il est probable cependant que la première rédaction en a été faite en langue franque, mais cette rédaction a dû être orale et non écrite. Les Francs, avant le VIII^e siècle, n'avaient pas de langue écrite. C'est là, pour le dire en passant, ce qui explique la rareté des documents relatifs à nos origines. Quand l'école hypercritique, avec son dédain des traditions, rejette les souvenirs les mieux établis, par ce seul argument qu'il n'y a pas de documents, elle oublie que les Francs n'écrivaient pas, mais conservaient dans des chants la mémoire de leurs fondateurs et des événements marquants de leur vie nationale. Ceux-là seuls qui possédaient la langue latine pouvaient fixer par l'écriture leur pensée, et c'était alors le très petit nombre.

Une grande partie de la nation ne vit point ce danger ou, aveuglée par ses passions, ne voulut point le voir; tels le duc de Bourgogne et ses partisans, telle l'Université de Paris, etc. De là les complicités que le roi d'Angleterre trouva dans son entreprise de conquérir notre pays.

Dieu se montra d'un autre avis et il le fit prévaloir : il fit dire par Jeanne d'Arc, et il montra par le fait, que sa volonté était non seulement que la France fût gouvernée par un roi, mais que ce roi ne pouvait être que le légitime, celui appelé au trône par la loi salique telle qu'elle fut interprétée et appliquée lors de la disparition des capétiens directs. C'est à l'héritier de Philippe-le-Long et non au petit-fils d'Isabelle que Jeanne est envoyée; c'est à lui qu'elle dit : « Vous êtes le vrai roi ».

Ne pourrait-on dire que Jeanne est venue mettre le sceau divin sur la loi salique, c'est-à-dire sur la constitution nationale telle qu'elle fut reconnue et déclarée alors?

CHAPITRE LI

L'UNION DU TRONE ET DE L'AUTEL RECOMMANDÉE.

« La royauté et le sacerdoce, a écrit saint Bernard (Epist. 214), ne pouvaient être unis par des liens plus doux et plus forts qu'ils l'ont été en la personne de Jésus-Christ, lequel né prêtre et roi, est

descendu des deux tribus de Lévi et de Juda. De plus, il a réuni l'un et l'autre dans son corps mystique qui est le peuple chrétien, dont il est le chef, en sorte que cette race d'hommes est appelée par l'Apôtre la race choisie, le royal sacerdoce, et qu'en un endroit tous les élus sont qualifiés de rois et de prêtres. Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni ! qu'il accomplisse au contraire ce que la loi de Dieu a sanctionné ! Ceux qui sont unis par leur institution, qu'ils soient pareillement unis d'esprit et de cœur ; qu'ils s'entr'aident, qu'ils s'appuient, qu'ils se défendent mutuellement. « Le frère aidant le frère, dit l'Écriture, ils se consolent mutuellement ». Mais aussi s'ils se divisent et se déchirent, ils tomberont dans la désolation. A Dieu ne plaise que j'approuve ceux qui prétendent que la paix et la liberté de l'Église soient nuisibles aux intérêts de l'empire, ou que la prospérité et la grandeur de l'empire soient contraires aux intérêts de l'Église ! Un Dieu qui les a institués l'un et l'autre, ne les a pas unis pour se détruire, mais pour s'édifier réciproquement. »

Depuis 1814, rien n'a été plus décrié que l'alliance du trône et de l'autel, ces deux bases sur lesquelles repose la nation française que Jeanne d'Arc, instrument de Dieu, est venue raffermir. Francs-Maçons, libéraux radicaux et libéraux catholiques se sont rencontrés dans une même réprobation, se sont unis dans un même effort pour en inspirer au peuple français une souveraine horreur.

Et cependant, nous venons de le rappeler, il y a, comme a dit J. de Maistre, dans le gouvernement naturel et dans les idées nationales du peuple français je ne sais quel élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours ».

Les historiens les plus récents ne parlent point autrement. M. Frantz Funck-Brentano cite M. A. Luchaire, peu suspect d'illusion sur ce point, mais qui a étudié avec soin le moyen âge français et qui en résume ainsi la pensée : « La royauté capétienne est la royauté de caractère sacerdotal : le roi est le ministre de Dieu. La fonction royale est une fonction divine. Dieu lui-même a placé les rois parmi les hommes pour les maintenir en justice et en paix ».

Les trouvères avaient reconnu et chanté ce caractère de la royauté française, qui la mettait au-dessus de toutes les autres :

*La corone de France doit estre si avant
Que toutes autres doivent estre à lui apendant
De la loi crestienne, qui en Dieu sont creant.
Le premier roi de France fist Deus, par son command,
Coroner à ses angles (angeli), dignement en cheinant;
Puis le commanda estre en terre son serjant,
Tenir droite justice et la loi mettre avant.*

C'est cet élément théocratique et religieux que les Français trouvèrent dans leur gouvernement qui avait fait l'âme française si chrétienne. « L'âme française porte l'empreinte du catholicisme, cela n'est pas contestable ». Qui a dit cela? M. Lucien Airéat qui met toutes les religions sur le même rang et qui paraît n'en avoir aucune, dans son livre *Le sentiment religieux en France* (p. 27). Et M. Léon Daudet, dans *Le Chemin de Damas* : « La vérité est que les Français désaffectés du catholicisme, qui se croient le plus loin de la croyance de leurs ancêtres, ne sont séparés de celui-ci que par un mince rideau, qu'ils prennent pour un mur blindé...

La cause de la Religion et celle de la Race paraissent comme inséparables ». C'est ce qu'avait observé de Maistre et qu'il avait exprimé d'autre façon : « Le Français a besoin de la religion plus que tout autre homme; s'il en manque, il n'est pas seulement affaibli, il est mutilé ».

Ce tempérament était le produit de l'union, treize fois séculaire, du trône et de l'autel; union enseignée et voulue par l'Eglise comme faisant partie de sa doctrine. La cinquante-cinquième des propositions condamnées par le Syllabus de Pie IX est celle-ci : « L'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat de l'Eglise ».

Dans l'Encyclique *Immortale Dei*, Léon XIII prenant l'affirmative a dit : « Il est nécessaire qu'il y ait entre les deux Puissances un système de rapports bien ordonnés, non sans analogie avec celui qui dans l'homme constitue l'union de l'âme et du corps. » Et dans l'Encyclique *Præclara gratulationis* : « La volonté divine demande, comme d'ailleurs le bien général des sociétés, que le pouvoir civil s'harmonise avec le pouvoir ecclésiastique. Ainsi, à l'Etat ses droits et ses devoirs propres; à l'Eglise, les siens; mais entre l'un et l'autre, les liens d'une étroite concorde ».

Citons encore l'Encyclique *Arcanum divinæ sapientiae* : « Quand l'autorité civile s'accorde avec le pouvoir sacré de l'Eglise dans une entente amicale, cet accord procure nécessairement de grands avantages aux deux Puissances. La dignité de l'Etat, en effet, s'en accroît, et tant que la religion lui sert de guide, le gouvernement reste toujours juste; en même temps cet accord procure à l'Eglise des secours de défense et de protection qui sont à l'avantage des fidèles ».

Les rois de France se conduisirent vraiment comme « les ministres de Dieu pour maintenir les hommes en justice et en paix ». Et c'est pourquoi « l'harmonie, l'étroite concorde, l'entente amicale », régnaient, généralement parlant, entre eux et les Souverains Pontifes. Ils avaient d'eux-mêmes et les peuples avaient d'eux cette idée qu'ils remplissaient une fonction dont Dieu même les avait investis.

« Ce caractère divin, dit M. Funck-Brentano après avoir rapporté les paroles de M. A. Luchaire, était naturellement transmis de génération en génération par l'onction du sacre. »

Nous avons décrit la cérémonie du sacre, il faut que nous en disions ici la haute signification.

Le Sacre est d'abord une attestation de l'origine divine de l'autorité sociale. C'est ce qu'il dit aux peuples schismatiques, Russes et Anglais, aussi bien qu'aux Français catholiques.

Il est de plus un appel de la bénédiction divine sur la puissance royale et une prière d'assistance sur toute la durée du règne : prière et appel certainement efficaces lorsqu'ils sont faits par un vrai Pontife, usant des pouvoirs que l'Eglise lui a conférés, et qui peuvent l'être aussi lorsque le prince, quoique schismatique, l'est de bonne foi et que sa prière sort d'un cœur confiant et pur.

Chez nous, en France, le sacre est plus que cette attestation et cette prière, il fait du roi « le lieutenant de Jésus-Christ ».

Dom Clérissac observe que le formulaire qui fut très vraisemblablement employé au sacre de Charles VII, demande au Dieu, Fils de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été oint *oleo exultationis prae participibus suis*, avec l'huile de l'al-

légresse entre tous les rois ses frères¹, de répandre lui-même sur la tête du roi et jusqu'au plus profond de son cœur son Esprit Paraclet, afin qu'il soit ainsi rendu capable des Biens Invisibles, et que, son règne temporel rempli selon les justes règles, il règne éternellement avec Celui qui, seul impeccable et Roi des rois, vit avec le Père dans l'unité du Saint-Esprit.

« Les insignes royaux, continue Dom Clérissac deviennent, dans les formules pour l'imposition de la couronne et la tradition du glaive et du sceptre, les symboles d'une puissance uniquement inspirée et guidée par la piété, d'un pouvoir qu'on dirait presque autant spirituel désormais que temporel, en sorte que ses exploits ne sont énumérés que sous la forme d'œuvres de foi, de justice chrétienne et de miséricorde.

« C'est donc bien l'homme de Dieu, où l'homme du Christ qui apparaît ou doit apparaître, à partir du sacre, dans le roi. Il est désormais à sa manière une image de l'Oint divin, un Christ temporel ».

Cette doctrine, la sainte Pucelle s'est constamment appliquée à l'inculquer aux âmes françaises, autant par ses actes que par ses paroles.

C'est ainsi qu'elle n'appelle le fils de Charles VI que le « gentil Dauphin », c'est-à-dire, l'héritier désigné par le sang², si longtemps qu'elle ne l'a

1. Ps. XLIV, 8.

2. Le mot gentil n'avait point alors, et surtout sur les lèvres de Jeanne d'Arc, la signification qu'il a reçue aujourd'hui : « gracieux ». Son sens était : l'homme de la race, celui qui est de la race royale, le descendant légitime de nos rois ; par conséquent le vrai Dauphin, l'héritier légitime du trône.

point mené à Reims et qu'il n'a point reçu l'onction sainte.

« Elle appelait mon dit Seigneur le Dauphin « le gentil Dauphin », dit Mathieu Thomassin, et ainsi elle l'appela jusqu'à ce qu'il fût couronné. » Maître François Garivel, conseiller général du roi, fut entendu à Orléans le 7 mars dans sa déposition; il dit sur la question qui lui en a été adressée : « On demandait à Jeanne pourquoi elle appelait le roi du nom de Dauphin et ne l'appelait pas roi. Elle répondait qu'elle ne l'appellerait roi que lorsqu'il aurait été sacré et couronné à Reims où elle entendait le conduire. »

« S'il suffisait, a-t-on dit fort justement, d'être le fils de saint Louis pour être le roi désigné, il fallait, pour exercer les prérogatives royales, avoir reçu au front cette goutte d'huile qui constituait presque un sacrement ». Jusque-là, l'usage voulait qu'il s'abstînt de porter la couronne et les autres insignes royaux. La naissance lui conférait le droit de régner, il gouvernait, mais il ne prenait possession de son trône que le jour où Notre-Seigneur Jésus-Christ lui conférait par le sacre dans la basilique de Reims l'investiture de son royaume, du royaume du Fils de Marie, Fils de Dieu.

Telle était la pensée que Jeanne avait mission de raviver.

Rappelons le premier exposé qu'elle fait de sa mission. C'est à Vaucouleurs; elle dit à Baudricourt : « Le Dauphin sera roi malgré ses ennemis; et moi je le conduirai à son sacre. Le royaume ne regarde pas le Dauphin, il regarde mon Seigneur, mais mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi et qu'il tienne ce royaume en commende. » En commende, c'est-à-dire, en dépôt, *commen-*

dare: confier¹. Le royaume n'était pas donné au roi, il lui était confié comme un dépôt sacré, pour le défendre et le gouverner conformément aux vues et d'après les lois de Celui qui restait « le droiturier Seigneur » et qui, au décès, le confierait de nouveau à l'héritier légitime, conformément à la loi que lui-même avait sanctionnée.

L'investiture d'un fief, la prise de possession d'une commende se faisait par une cérémonie symbolique.

L'hommage féodal aimait à revêtir au Moyen-Age des formes qui nous paraissent aujourd'hui singulières et bizarres, mais qui par leur singularité même rendaient plus sensible à tous la dépendance et la subordination du vassal à l'égard de son suzerain. La transmission de la propriété ou du pouvoir étaient symbolisées par le don d'une motte de terre, d'un rameau, d'un fétu de paille. L'hommage, la déclaration de dépendance et la promesse de fidélité revêtaient aussi les formes les plus étranges. Le vrai roi de France, Jésus-Christ, lorsqu'il voulut investir de nouveau la race capétienne dans la branche des Valois, exigea d'elle un hommage bien digne d'attention. Il prit au dernier rang de ces petits, de ces humbles, pour la protection desquels il a principalement établi la royauté chrétienne, une enfant; et par la force des événements il obligea Charles VII à se laisser conduire par la main jusqu'à la basilique de Reims. Jeanne lui fit traverser ainsi cent lieues de pays ennemi, au grand ébahissement de la chrétienté et de la postérité, pour le mettre en possession du fief.

1. A l'origine, du moins, ce mot « commende » était le terme par lequel on désignait un bien d'église confié à la garde, à la sollicitude d'un puissant qui devait la défendre. La commende dégénéra et devint l'un des plus criants abus que présente l'histoire ecclésiastique.

Cela fut exigé de Charles VII, sous peine de refus de l'investissement du fief, au point que l'enfant a pu dire : « Il n'y a de salut qu'en moi, ainsi le veut mon Seigneur ».

Le sacre était le symbole ordinaire et régulier qui donnait l'investiture du royaume. Aussi, lorsque la cérémonie du sacre de Charles VII fut achevée, la sainte Pucelle se mit à genoux devant le roi et lui dit : « Gentil roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, montrant que vous êtes vrai roi et celui à qui le royaume doit appartenir ». *Ecce constituit te Dominus super hæreditatem tuam*¹.

En même temps que Notre-Seigneur Jésus-Christ investit le légitime héritier, celui-ci fait profession d'entrer sous l'allégeance divine, de se soumettre et se subordonner à la suzeraineté de Jésus-Christ, ce qui est figuré par sa longue prostration sous les invocations de la litanie. Vient ensuite l'onction, symbole de la grâce d'état qui accompagnera l'oint, le christ temporel, dans toutes ses démarches et toutes ses œuvres; et la tradition du glaive avec l'imposition de la couronne, symboles de la transmission du pouvoir. C'est ainsi que les rois de France sont liés au Christ, souverain maître du ciel et de la terre. Ils lui inféodent leur puissance, mais c'est pour la voir devenir une lieutenante plus auguste que leur pouvoir humain, puisqu'ils deviennent, non seulement les coopérateurs de Dieu dans l'œuvre de la Providence, mais de plus les coopérateurs du divin Rédempteur dans l'œuvre de la régénération des peuples et de la sanctification des âmes.

L'idée de la royauté française, de la constitution

1. Reg., X, 1.

nationale, des rapports de l'Eglise et de l'Etat que ces chapitres viennent de rappeler, est bien étrangère, bien opposée même aux pensées du jour. Et cependant, elle est fondée sur le droit divin, sur le fait historique et sur la mission de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Elle fut chargée de la rappeler à la France, rendue attentive par le miracle de son relèvement par la plus débile des mains; et aujourd'hui que sa canonisation la fait apparaître au firmament de l'Eglise, du haut de sa gloire elle nous redit avec plus d'autorité et, espérons-le, avec une force de persuasion plus grande, les paroles de salut, les paroles qui, seules, peuvent rasseoir la cité ébranlée jusque dans ses substructions les plus fondamentales.

C'est au retour à ces idées que sont attachées les promesses de permanence faites de par Dieu à notre France et que nous allons exposer.

CHAPITRE LII

LA PÉRENNITÉ PROMISE A LA FRANCE DANS CES CONDITIONS.

Il y a encore nous entendions Edouard Drumont, celui que ses confrères en journalisme appellent « le prophète », nous dire que le Parlementarisme conduisait la France à son propre suicide. Combien d'autres, en se plaçant à des points de vue divers, et avec des sentiments différents, ont annoncé comme prochaine la fin de notre pays! Des livres ont

même traité ex-professo la question des symptômes de mort que la France offre à l'œil de l'observateur.

Qu'a pensé Jeanne d'Arc de l'avenir de la France?

A-t-elle dit quelque chose qui puisse nous éclairer sur ce point, nous faire connaître son sentiment ou plutôt la pensée de Dieu, puisqu'elle n'a rien dit ni rien voulu dire d'elle-même, mais être le simple et fidèle écho des vues et des volontés divines?

Devant ses juges elle a constamment et invariablement affirmé les grands desseins de Dieu sur la France. Mais elle ne pouvait leur dire tout ce qu'elle savait. Aussi y a-t-il eu dans ses réponses aux interrogatoires que lui firent subir Cauchon et ses assesseurs, une partie pleine d'obscurités voulues. Elle avait juré de « céler à homme vivant » le plus secret de ce qu'elle avait reçu mission de dire au roi. Ce plus secret, c'était d'abord l'assurance qu'elle lui apportait qu'il était vraiment fils du roi défunt et non un adultérin. Edouard III aurait trouvé dans ce doute trop beau jeu. Outre cela, il y avait eu entre le roi et elle d'autres communications qui devaient rester également secrètes. Les juges le soupçonnaient et la mirent, dans plusieurs séances, à la torture pour lui arracher ce qu'elle ne voulait point leur livrer.

Interrogatoire du 21 février 1431 :

« Cette voix vous a-t-elle défendu de dire tout ?

— Sur ce point je ne vous en répondrai. J'ai eu des révélations pour mon roi que je ne vous dirai pas.

— Mes voix m'ont dit certaines choses pour le roi, non pour vous.

— Je ne vous dirai point tout, je n'en ai point congé. — Mon serment (le serment fait au tribunal) ne va pas jusque-là ».

Interrogatoire du 27 février :

« Volontiers je dirai sur mes révélations ce que mon Seigneur me permettra; quant à ce qui est des révélations touchant le roi de France, je ne dirai rien sans le congé de mes Voix.

— A mon roi j'ai dit en une fois tout ce qui m'a été révélé; aussi étais-je envoyée vers lui. Ce sont des révélations qui regardent la France et non ceux qui interrogent. »

Interrogatoire du 3 mars :

« Quant à vous dire tout ce que je sais, j'aimerais mieux que vous me fissiez couper la tête. Ce qui touche au procès, je le dirai volontiers. »

Que vous a dit saint Michel la première fois?

— Vous n'aurez pas encore de réponse là-dessus aujourd'hui. J'ai bien dit une fois à mon roi tout ce que m'a révélé saint Michel. Combien je voudrais que vous eussiez une copie du livre qui est à Poitiers, si cependant Dieu en était content! »¹

1. Saint Michel, ange protecteur de la Sainte Eglise est aussi le protecteur de la France, comme il fut le protecteur du peuple de Dieu. En cette qualité, il lui appartenait de diriger la formation de la sainte Pucelle, destinée par Dieu à relever la France et par suite à apporter un grand secours à la chrétienté. Saint Thomas enseigne qu'en ce qui regarde le gouvernement du monde, les esprits supérieurs voient dans l'essence divine des mystères que ne peuvent pas y lire les Bienheureux d'un degré inférieur dans la gloire. Les premiers font participer les seconds aux connaissances plus hautes qu'ils possèdent, et ceux-ci peuvent être chargés de les transmettre aux hommes. C'est ainsi que saint Michel qui apparut le premier à Jeanne d'Arc, accompagné de beaucoup d'anges, lui annonça que sainte Catherine et sainte Marguerite seraient constituées ses maîtresses. « Quand saint Michel vint vers moi, il me dit que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient, qu'elles étaient ordonnées pour me diriger et me conseiller en ce que j'avais à faire. Il me dit de me conduire

Pressée par ses indignes juges de leur faire une révélation complète, pour ne point manquer à son serment et cependant répondre à ceux qui tenaient sa vie entre leurs mains, et peut-être aussi pour faire parvenir jusqu'à nous sans qu'ils pussent en avoir une idée nette, ce qu'il nous importait de connaître, elle exposa symboliquement la promesse de pérennité dont elle était dépositaire et qui était à l'adresse de la France non moins qu'à l'adresse de nos rois.

Ce fut surtout dans les interrogatoires des 1^{er}, 10, 12 et 13 mars 1431¹ qu'on la mit à bout pour

d'après leurs conseils, que tel était le commandement de Notre-Seigneur ».

Il est à remarquer que saint Michel avait acclamé dans le ciel la royauté du Fils de Dieu fait Homme.

Charles VII a donné à ses successeurs l'exemple de la reconnaissance envers saint Michel. Il fit frapper des monnaies d'or à l'effigie de l'Archange, portant d'une main une grande croix et de l'autre protégeant l'écusson de France. Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel, le plus célèbre des Ordres de Chevalerie militaire.

1. Le 13 et le 23 janvier, les 13, 14, 15, 16, 19, 20 février, eurent lieu les séances destinées surtout à constituer le tribunal et à engager le prétendu procès.

L'interrogatoire de Jeanne, commencé le 21 février se prolongea les 22, 24, 27 du même mois; il continua les 1^{er}, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 24, 25 mars; il ne prit fin que dans les derniers jours de mai.

Parfois, il y eut séance le matin et le soir. La captive épuisée par sa dure prison, ses fers, l'insuffisance de la nourriture, devait, chacun de ces jours, tenir tête, durant cinq ou six heures à la meute aussi perfide que savante, aussi envenimée qu'hypocrite de ses nombreux interrogateurs, qui s'efforçaient de tirer de ses paroles de quoi échafauder la sentence de mort par le feu qu'ils étaient résolus à prononcer contre elle. On lui fit jurer cent fois de répondre selon la vérité sur toutes les questions qui lui seront adressées. Elle proteste chaque

lui arracher « le signe du roi » et la promesse qu'il contenait.

« Je vous ai toujours répondu que vous ne tireriez jamais cela de ma bouche. Allez le lui demander.

— Je vous ai déjà dit que je ne vous révélerai jamais ce qui touche notre roi. Je ne parlerai pas de ce qui le regarde.

— Vous ne saurez cela de moi. Des choses que j'ai promis de tenir secrètes, je ne vous dirai rien. Je l'ai promis en tel lieu, que je ne le pourrais dire sans me parjurer ».

Elle ne devait point cependant être absolument fermée à toute manifestation de ce qu'il nous importait de savoir. Sur le conseil de ses voix, elle emprunta le langage figuré des Ecritures. Elle se servit de symboles comme Notre-Seigneur en avait donné l'exemple pour « qu'ainsi ils voient sans voir, ils entendent sans comprendre »¹.

De plus, pour rompre les chiens, si je puis ainsi dire, dans ses réponses, elle transportait les juges tantôt à Chinon, tantôt à Reims, appelant leur attention sur sa première entrevue avec le roi, puis tout à coup sur le sacre et mêlant, confondant ce qui avait été visible aux yeux de tous avec ce qui se passait invisiblement par le ministère des anges.

Le symbole dont elle se servit est pris de la couronne royale déposée sur la tête de Charles VII par l'évêque de Reims dans la cérémonie du sacre.

fois qu'elle ne répondra que sur ce qui regarde le procès, et notamment que, dût-on lui couper la tête, elle ne dira rien qui pourra, entre leurs mains, servir d'arme contre son roi.

1. Matth. XIII, 15.

« A ce qu'il me semble, mon roi prit avec joie la couronne qu'il trouva à Reims. Il en usa de la sorte pour presser les choses à la requête de ceux de Reims, afin de leur épargner la charge des hommes de guerre. S'il eût attendu, il aurait eu une couronne mille fois plus riche. »

Ce dont elle parle ici, c'est la couronne de métal qui fut employée dans la cérémonie du sacre. Mais de cet objet matériel, elle passe bientôt à ce qu'il symbolise : une autre couronne mille fois plus riche.

Cette couronne mille fois plus riche que Charles VII reçut dans une autre occasion, était une couronne immatérielle, car Jeanne, interrogée si elle l'a vue, ne veut répondre. « Je ne le saurais dire sans me parjurer. »

Dire qu'elle était invisible, c'eût été révéler qu'il s'agissait de toute autre chose que d'un diadème de métal.

La chose signifiée par cette couronne surnaturelle, elle l'appelle « le signe ». Il est, dit-elle, bel et bien honoré et bien croyable; il est bon et le plus riche qui soit au monde ».

— J'étais presque toujours en prière, afin que Dieu envoyât le signe du roi.

— Il est bon à savoir qu'il durera jusqu'à mille ans et outre.

— Il est dans le trésor du roi. Il durera mille ans et outre.

— Il n'est homme qui saurait deviser aussi riche chose comme est le signe.

— C'est un ange de par Dieu et non de par autre qui bailla le signe à mon roi et j'en remerciai moult fois Notre-Seigneur.

— L'ange qui l'apportait vint de haut, j'entends

qu'il venait par le commandement de Notre-Seigneur Je dis à mon roi : Sire, voilà votre signe, prenez-le.

— La couronne fut baillée à un archevêque, celui de Reims, à ce qu'il me semble, en la présence du roi. Ledit archevêque la reçut et la bailla au roi. J'étais moi-même présente. La couronne fut mise au trésor du roi. »

« Vous a-t-il été dit où l'ange avait pris cette couronne ?

— Elle a été apportée de par Dieu; il n'y a orfèvre au monde qui la sût faire si belle ou si riche. Quant au lieu où il l'a prise, je m'en rapporte à Dieu et je ne sais pas autrement où elle fut prise. »

Jeanne, en rappelant au cours de son interrogatoire qu'elle avait juré de ne pas dire le signe, avertissait le tribunal de ne pas prendre ses paroles à la lettre. Huit jours après sa mort, un dominicain, Jean Toutmouillé, déclara, sous la foi du serment ce qui suit : « Le jour où la sentence fut rendue contre Jeanne, le mercredi, veille de l'Eucharistie du Christ, j'accompagnai Frère Martin Ladvenu qui se rendit le matin vers Jeanne pour l'exhorter en vue du salut de son âme. Maître Pierre Maurice se trouvait déjà auprès d'elle. Je l'entendis dire à Frère Martin Ladvenu que Jeanne avait avoué que ce qui regardait la couronne était une allégorie, qu'elle-même était l'ange ».

Il est donc certain que l'ange qui apporta le don céleste figuré par une « couronne » à Charles VII n'était autre que la Pucelle elle-même. Les docteurs qui ont écrit pour sa réhabilitation ont répété à l'envi qu'elle pouvait très légitimement se dire l'ange de Dieu. Ange signifie envoyée, or Jeanne était bien l'envoyée de Dieu. Elle le pouvait d'autant

plus justement qu'au moment où elle révélait au prince les secrets qu'elle était chargée de lui transmettre, ce n'était pas tant elle qui parlait que l'Ange auquel elle servait d'organe. *Angelus Domini loquebatur in me*, disent les prophètes¹.

Cette identification explique comment elle a pu dire devant ses juges que l'ange qui avait apporté la couronne était monté par les escaliers, avait marché dans la chambre, s'était incliné, avait fait la révérence devant le roi.

Pour avoir donc l'intelligence claire de ce qu'elle dit aux juges obscurément et sous le voile de l'allégorie, nous devons nous reporter à Chinon, nous rendre présents à l'entretien qu'elle y eut avec le roi et ayant dans l'esprit les divers termes de l'allégorie, nous appliquer à les traduire en langage courant tel que celui qu'elle tint au roi dans les révélations qu'elle lui fit.

Bréhal, ainsi que la plupart des auteurs des mémoires de ce temps, parle comme d'une chose notoire de la révélation de secrets des plus importants dans cet entretien. « Il y eut, dit-il, des choses plus secrètes que celles que nous venons de dire. Tout le monde les a ignorées, et elles ne sont connues que du roi et de Jeanne. Ces choses plus secrètes, c'était tout d'abord la prière intime du roi au sujet de sa filiation et la réponse que Jeanne lui apportait de la part de Dieu; c'était la confirmation par le miracle de la constitution politique de notre pays; mais c'était sans doute aussi la révélation des destinées de la France.

Thomas Basin, évêque de Lisieux, né la même année que Jeanne d'Arc, dans son *Histoire de Charles VII*, dit : « Jeanne, admise en la pré-

1. Zacharie, I-13; II-3.

sence du roi, eut avec le prince, à l'écart des témoins, un entretien de plus de deux heures. Charles lui laissa donner sur le sujet dont elle l'entretenait tous les détails qu'elle voulut et l'interrogea à son tour »¹.

De ce long entretien, les paroles de Jeanne donnant les réponses que nous venons d'entendre aux interrogations qui lui furent faites, peuvent nous donner quelque idée de ce qu'elle voulait signifier par le don de la couronne.

Ce don est évidemment fait à la France et non à la seule personne de Charles VII, puisqu'il doit durer jusqu'à mille ans et outre.

Ce n'est point un objet matériel, mais une libéralité divine, une dot, un privilège; c'est le don « le plus riche qui soit au monde »; il est « bon » et source de biens; il est « bel et bien honoré », appelant la considération et les louanges des autres nations; il est « bien croyable » enfin et son existence ne peut être niée, puisque ses effets se manifesteront de siècle en siècle, mille ans et plus.

Il a été apporté par l'ange, par Jeanne, qui l'avait reçu d'en haut, après l'avoir sollicité de la bonté divine : « J'étais presque toujours en prière afin que Dieu envoyât le signe du roi »; et après l'avoir reçu et donné, elle ne se laissa point d'en rendre

1. Outre les quelques personnages auxquels le secret fut explicitement révélé plus tard, il y avait, à la partie opposée à celle où le roi et Jeanne s'étaient retirés, dans cette salle très vaste, dont on peut encore constater les dimensions, plus de trois cents chevaliers. Ils furent témoins de l'émotion du prince pendant ce long entretien. « Le visage du roi, dit Alain Chartier, était tout rayonnant ». Ils l'entendirent répéter que la Pucelle lui avait révélé des choses qui n'étaient connues que de Dieu et de lui seul.

grâces : « j'en remerciai moult de fois Notre-Seigneur ».

Ce privilège : il n'est point au pouvoir de l'homme, au pouvoir d'une nation de se le conférer à elle-même. « Cette couronne a été apportée de par Dieu; il n'y a orfèvre au monde qui la sût faire. » Dieu, pour en doter la France, l'a fabriquée dans les conseils de son éternelle prédestination, le plus insondable des mystères de la Providence, qui donne à chaque peuple comme à chaque homme sa vocation et sa mission. Dire avec Jeanne d'Arc « qu'on n'en sait pas le dernier mot », « qu'on s'en rapporte à Dieu », « que l'on n'en sait pas plus long », c'est faire sous une autre forme la réponse de l'Apôtre à la question de la prédestination. « O profondeur de la sagesse et de la science de Dieu! qui fut son conseiller! ¹ »

Il est à remarquer que ces paroles révélatrices de l'avenir de la France ne nous sont point parvenues transmises de bouche en bouche. Elles ont été recueillies par des officiers judiciaires aux gages des futurs bourreaux de la sainte Pucelle et consignés dans les actes du procès.

La mission surnaturelle de Jeanne est une garantie de la mission exceptionnellement providentielle de la France si splendidement éclairée par l'allégorie de la sainte Pucelle. Pourquoi avoir ainsi miraculeusement préservé et secouru notre pays, si Dieu n'avait pas sur lui, pour l'avenir, les grands desseins que la parole de Jeanne nous révèle?

« Il n'y a jamais eu de monarchie, dit Le Bret, qui ait si longtemps duré en sa splendeur, n'y qui dans l'estat où elle est à présent puisse se promettre plus de gloire et de félicité que celle de la

1. Rom. XI, 33.

France; car, bien que sa fortune ait été souvent agitée de furieuses tempêtes qui lui ont esté souvent suscitées ou par l'envie de ses voisins ou par la propre malice de ses peuples, toutesfois Dieu l'a toujours relevée au-dessus de l'orage et l'a rendue plus puissante qu'elle n'estoit auparavant, si qu'un signalé personnage de ce siècle dit avec raison: *Magna regni Gallorum fortuna, sed semper in malis major resurrexit.*

« Nous devons espérer qu'elle ne pourra jamais être ébranlée, tandis que les rois continueront à maintenir en son lustre la religion, de chérir leurs peuples et de leur faire part de la félicité que Dieu leur donne »¹.

Guillaume de Nangis, dans la *Chronique de Saint Louis*, expliquant le symbolisme de l'écu de France qui porte trois fleurs de lis, a dit de même :

« Puisque Notre Père Jésus-Christ veut spécialement, sur tous autres royaumes, enluminer le royaume de France de Foy, de Sapience et de Chevalerie, li Roys de France accoustumèrent en leurs armes à porter la fleur de liz paincte par trois fuelles, ainsi come se ils deissent a tout le monde: Foy, Sapience et Chevalerie sont, par la provision et par la grâce de Dieu, plus habondamment dans nostre royaume que en ces aultres. Les deux fuelles qui sont oeles (ailes) signefient Sapience et Chevalerie qui gardent et deffendent la tierce fuelle qui est au milieu de elles, plus longue et plus haute, par laquelle, Foi est entendue et segneufiée, car elle est et doibt estre gouvernée par Sapience et deffendue par Chevalerie. Tout come ces trois grâces de Dieu seront fermement et ordènement jointes ensemble au royaume de France, li royaume sera fort et

1. *Traité de la souveraineté du Roy*, L. I, ch. I.

ferme; et se il avient que elles soient ostées et desseurées (séparées), le royaume cherra en désolation et en destruiement ».

Pour remplir la mission qu'il lui a confiée dès son baptême, Dieu a donné à la France une Constitution qui lui permit de répondre à ses desseins et de faire les œuvres qu'il en attendait. Cette constitution, qui est devenue pour les autres peuples le modèle dont ils se sont rapprochés de leur mieux, est d'une perfection telle qu'« il n'est homme qui saurait deviser aussi riche chose ». De fait on ne trouve rien de semblable dans l'histoire de l'humanité.

Elle existait, elle se trouva profondément ébranlée par la faute de Philippe-le-Bel; Dieu la restaura par Jeanne, et ainsi restaurée, la fit remettre en même temps au roi et à l'archevêque de Reims.

La constitution française, nous l'avons vu, a un double caractère, elle est à la fois religieuse et politique et c'est pourquoi sa garde et son maintien sont confiés à l'Eglise et à la royauté. « La couronne fut baillée à son archevêque, celui de Reims (l'évêque du sacre), à ce qu'il me semble, en la présence du roi. Le dit archevêque la reçut et la bailla au roi. J'étais moi-même présente. La couronne fut mise au trésor du roi ». Elle y est jusqu'à mille ans et outre, « SI TU LE VEUX », ô peuple de France!

L'acquiescement de la volonté fut demandé à Charles, par Jeanne, comme condition préalable pour qu'il pût être sacré et couronné.

L'acquiescement de la volonté nationale est nécessaire au maintien de la constitution française. Le peuple de France a voulu la rejeter il y a un siècle

et plus. La révolution de cent ans n'est pas sans rapports avec la guerre de cent ans. Aujourd'hui comme aux jours de la sainte Pucelle la France est menacée de disparaître; le chancre révolutionnaire mine son tempérament et la livre sans force aux coups de ses ennemis du dedans et du dehors.

Dieu fera-t-il pour elle un nouveau miracle? Et si cette miséricorde lui est présentée, l'accueillera-t-elle avec repentance et reconnaissance, et reprendra-t-elle pour un millier d'années le cours de ses augustes destinées? Il semble que la réponse à ces questions angoissantes ne peut plus tarder.

IV

LA PENSÉE ET L'ŒUVRE DE LA DIVINE MESSAGÈRE ONT-ELLES ÉTÉ RESPECTÉES ?

CHAPITRE LIII

OPPOSITION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Comment les rois de France, postérieurs à Charles VII ont-ils reçu l'enseignement de la Sainte Pucelle? Comment les Valois et les Bourbons qui succédèrent aux premiers Capétiens ont-ils accepté le renouvellement du pacte originel? Y ont-ils été fidèles? Ont-ils compris ce que la sainte Pucelle était venue leur demander de la part de Dieu? Ont-ils fait de « l'évangile de Jeanne » la règle de leur conduite et de leur gouvernement? Se sont-ils efforcés de réaliser en France et de propager par le monde le règne du « Fils de Marie, Fils de Dieu? » En dehors des défaillances personnelles, comme il s'en trouve nécessairement dans une longue suite de princes, tenant les uns à la suite des autres le

gouvernail, mais avec des diversités inévitables de caractère et d'intelligence; en dehors aussi de la pression d'une aussi longue suite d'événements venant s'imposer avec leurs conséquences, et dont le poids est parfois si lourd sur les intelligences et sur les volontés; en dehors enfin de l'esprit du temps qui n'a pas moins de force d'entraînement, — esprit qui fut celui de la Renaissance puis de la Réforme, — on peut dire que les Valois et les Bourbons ont compris comme les capétiens directs la signification du sacre et ce que demandait d'eux la grâce d'état qu'il leur conférait.

De cette assertion, l'histoire fournit des preuves nombreuses et sans cesse renouvelées.

Nous n'avons pas à faire ici un cours d'histoire, contentons-nous de signaler quelques faits généraux et marquants.

Toujours nos rois se sont dits *rois par la grâce de Dieu*, tradition qui nous a été rappelée par le Comte de Chambord : « Il faut, a-t-il dit, en parlant de la France, que Dieu y règne en maître pour que je puisse y rentrer en roi...

Non seulement la monarchie française a toujours fondé son autorité sur Dieu, mais elle a toujours reconnu la foi catholique comme étant la loi première du royaume, toujours elle a défendu la conscience de ses sujets contre l'hérésie.

Toujours nos rois ont distribué la justice — ce qui est leur principal attribut, *rex a recte judicando*, au nom de Dieu, sous le regard et par l'autorité du Christ¹.

1. Les princes étrangers, dit Loys d'Orléans (*Les Ouvertures des Parlements*) se font représenter en leurs sceaux « superbement montez, l'espée au poing, sur leurs grands chevaux et faisant parade de leur vail-

Toujours, devant leurs peuples, ils ont fait cette proclamation qu'ils n'étaient que les lieutenants du Christ; et ils l'ont faite de façon à la rendre perpétuelle, se renouvelant tous les jours et s'imposant à tout instant à l'attention de tous les sujets sans distinction de rang. Sur les monnaies qui sont en tout temps, aux mains de tous, ils gravèrent que le Christ a vaincu le Césarisme païen, que c'est Lui qui règne, que c'est à Lui de faire les lois : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. Aussi Joseph de Maistre a-t-il pu dire que la Révolution, qui est, dans son fond, l'insurrection contre la royauté du Christ et même contre la souveraineté de Dieu, ne sera terminée que lorsque cette devise reparaitra sur nos monnaies. Cette restauration sera en effet aux yeux de tous le signe manifeste que c'en est fait du laïcisme et de l'humanisme et que la civilisation chrétienne reprend sa marche.

Telle est l'idée que nos rois se sont faite de leur dignité et de leur autorité. Quant au fait, si on l'envisage de haut et dans l'ensemble, on peut dire que leur conduite s'est réglée sur ces principes. Il y eut des défaillances, nous venons de le dire, et il ne pouvait pas ne pas s'en produire. Mais ces défaillances, que sont-elles, si on les met en regard de l'opposition formidable au règne du Christ sur la société que la Renaissance, puis la Réforme, puis la Révolution n'ont cessé de produire, de fortifier et de faire croître, des jours de Jeanne d'Arc aux jours où nous sommes!

lance » tandis que les seuls rois de France s'y montrent assis, en longue robe semée de fleurs de lis et tenant leur main de justice; deux lions sont couchés sous leurs pieds ou ils figurent la force et la violence abattues par l'équité que nos princes dispensent incessamment.

Cette opposition, nous la voyons, dès le règne de Charles VII, se personnifier dans l'Université de Paris et dans le Parlement.

L'Université de Paris qui avait tenu en Europe une place si grande et si éclatante était dégénérée. Elle avait pris fait et cause pour le Bourguignon et pour l'Anglais; et comme la mission de Jeanne d'Arc condamnait sa conduite et ses déclarations, son orgueil blessé conçut contre la Pucelle la haine la plus violente. C'est elle qui, la première voulut la mort de la sainte Pucelle. Cauchon était, comme le constate M. Wallon, l'organe le plus accrédité du corps enseignant. Quicherat, malgré toute la faveur dont il ne cesse d'entourer l'Université, ne peut s'empêcher de porter contre elle cet acte d'accusation : « L'idée de faire succomber Jeanne devant l'Eglise se produisit spontanément, non pas dans les conseils du gouvernement anglais, mais dans les conciliabules de l'Université »¹.

Dans ces dispositions et après ce forfait, elle était aussi éloignée que possible d'adopter l'Évangile de Jeanne sur la royauté sociale de N.-S. Jésus-Christ et l'autorité de son Vicaire.

Son orgueil aurait suffi, d'ailleurs, à lui faire repousser la doctrine prêchée par une enfant.

Elle revendiquait pour elle l'hégémonie dans l'Église.

Dans le Cartulaire de l'Université, le P. Denifle résume ainsi ce qu'elle pensait d'elle-même et ce qu'elle voulait durant cette période : « Ses maîtres prétendaient que la voix universelle proclamait que la vérité catholique avait établi son siège dans la Faculté de théologie de Paris... Les docteurs de Paris ont pour mission principale de discerner ce

1. Aperçus nouveaux, p. 96-101.

qui est vrai, ce qui est faux en matière de foi. Les prélats sont chargés de mettre en sentence ce qui a été discuté et déterminé par les docteurs... Par suite il appartient à l'Université de Paris d'admonester le Pape, les prélats, le roi, les princes et les fidèles ».

C'est à la science, pensait-elle, à déterminer le vrai et le faux, le juste et l'injuste. Or la science est le privilège incontestable de l'Université de Paris. Donc... Nos intellectuels ont ressuscité ce raisonnement et s'adjugent, à leur tour, ce privilège.

Or, on sait l'usage que l'Université fit, à cette époque, du pouvoir qu'elle s'adjudgeait et du crédit qu'on lui accordait.

C'est elle qui joua le premier rôle au Concile de Constance, dont la quatrième session n'a point reçu l'approbation de Martin V, et au Concile de Bâle dont les décrets ont été rejetés et condamnés par Eugène IV dans le concile de Florence et par Léon X dans celui de Latran.

C'est elle qui a créé et mis au monde le gallicanisme. Dans l'*Epistola pacis*, les pouvoirs du Pape sont assimilés à ceux du recteur de l'Université. Le recteur tenait d'elle tous ses pouvoirs et ne pouvait rien que par son consentement; le Pape, lui aussi, devait tenir son pouvoir de l'Église et ne pouvait rien qu'elle n'eût admis.

Grâce à son passé, grâce à l'éclat qu'elle avait donné à Paris, en ses beaux jours, dans la chrétienté entière, elle jouissait d'une grande autorité. D'abord auprès de ses suppôts qu'elle s'attachait par des serments qui les liaient pour toute leur vie. Ils juraient d'obéir au recteur et au procureur de leur nation, de quelque dignité qu'eux-mêmes fus-

sent pourvus. Or, les plus hauts dignitaires de l'Eglise de France et même plusieurs Papes avaient été ses élèves. Elle jouissait d'une semblable autorité auprès des autres universités. La plupart avaient été fondées sur son modèle, ou même par ses maîtres; et elles se faisaient un devoir de la prendre pour leur directrice.

Rien de plus opposé au règne social de Notre-Seigneur que le gallicanisme, que l'Université de Paris inventa. Il déniait à son Vicaire, dans l'ordre spirituel, la puissance absolue dont il a été revêtu en la personne de saint Pierre; et dans l'ordre temporel, sous prétexte de maintenir une conception de la souveraineté héritée de Constantin et de Théodose, il restaurait en réalité la conception païenne de l'Etat en subordonnant le Pape au roi : « Le moyen de ce bon gouvernement (de l'Eglise), écrit un gallican en 1551, était qu'en cedit royaume, les juridictions ecclésiastique et temporelle étaient par ensemble concordablement administrées sous et par l'autorité desdits rois. » Appuyés sur ce principe, les Gallicans prétendaient que la puissance donnée à saint Pierre et à l'Eglise, se borne au spirituel et ne s'étend, ni directement, ni indirectement, sur le temporel. Cette erreur, malgré les oppositions, se maintiendra de siècle en siècle pour être enfin le principe de la déclaration de 1682, puis de la constitution civile du clergé, et enfin de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nos rois ne se laissèrent point entraîner dans cette voie, qui semblait favoriser leur puissance, aussi loin qu'on aurait pu le craindre. Plusieurs prêtèrent l'oreille à cette sirène. Ils avaient à compter avec elle. Par ses quatre Facultés et ses quatre

nations, l'Université était un Etat dans l'Etat; et comme le reconnaissent les auteurs du Cartulaire, elle fut le grand moteur des événements politiques au temps de Jeanne d'Arc¹.

Elle voulait voir à ses pieds tous les ordres de l'Etat, imprimer à tous sa direction, les censurer, les blâmer publiquement, intervenir en tout et partout comme étant, elle, l'expression de la sagesse divine et humaine.

Elle réussit à faire promulguer par Charles VII la pragmatique sanction, recueil des règlements dressés par les Pères du concile de Bâle, réprouvés par Eugène IV. « Cet acte néfaste, est-il autre chose, demande l'historien de Charles VII, M. de Beaucourt, que le résidu des doctrines des maîtres parisiens? » Mais Louis XI fit ce qu'il put pour abolir la Pragmatique, reconnaissant « qu'elle était attentatoire à l'autorité du Pape, qu'elle finirait par amener le renversement de l'ordre et des lois, puisqu'elle empêchait le Pape d'exercer la souveraine puissance que Dieu lui a déferée »; et François I^{er} l'abolit effectivement par le Concordat de 1515.

Le mauvais esprit qui l'avait dictée ne disparut point avec cette réprobation. Il serpenta de siècle en siècle. Sa dernière manifestation eut lieu à l'Assemblée du clergé en 1682 où il se formula dans la fameuse « déclaration » et ses quatre articles. Louis XIV qui l'avait en quelque sorte exigée, reconnut plus tard son erreur. Le 14 septembre 1693, il écrivit au Pape Innocent XII : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682 touchant la dé-

1. Cartularium III, Introcl. 6.

claration faite par le clergé de France, à quoi les conjectures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées ».

CHAPITRE LIV

OPPOSITION DU PARLEMENT.

Le Parlement fut la seconde institution qui, par ses doctrines, appelées *gallicanisme parlementaire* et par son action, ne cessa d'agir, comme l'Université et avec elle, sur nos rois, dans un sens contraire à celui que Jeanne d'Arc avait voulu faire prévaloir.

L'origine du Parlement remonte aux premiers rois Capétiens. Débordé par la multiplicité de sa tâche, le roi avait délégué une partie de son autorité à ses conseillers. Ils devinrent le Parlement.

Il ne tarda point à se faire le disciple de l'antique droit romain, plus que du droit canon. Il voulut ressusciter César.

Aux Etats Généraux de 1614, le Tiers-Etat, représenté surtout par des jurisconsultes, manifesta l'intention de faire déclarer comme « loi fondamentale du Royaume la Souveraineté absolue du Prince sur les âmes comme sur les corps ».

Le cardinal du Perron, qui avait suivi la fortune d'Henri IV, encore huguenot, qui était allé défendre à Rome l'honneur et les droits du Monarque protestant, se rendit à la Chambre du Tiers-Etat et dit :

« Au-dessus des intérêts temporels, il y a, dans une sphère supérieure d'autres biens. Si le Roi est le bras de la société chrétienne, le Pape en est la

conscience. Soustrait au magistère des Princes, comme aux passions des foules, le Pape a reçu de Dieu le mandat de veiller sur les droits de la vérité, sur la concorde des peuples, sur l'intégrité des mœurs, sur les intérêts immuables de l'univers. » Henri IV l'approuva et les juristes reculèrent.

Le Parlement ne se contentait point de parler, il agissait. On le vit refuser crédit aux Bulles pontificales si longtemps que lui, Parlement, ne les avait point enregistrées et citer devant lui les évêques coupables d'avoir obéi à ce que ces Bulles prescrivait. Il alla même jusqu'à ordonner de jeter à la Conciergerie les porteurs de la Bulle romaine, bien plus, la faire déchirer par la main du bourreau. On le vit ordonner par arrêt la levée des censures ecclésiastiques, la révocation des monitoires, même ceux fulminés contre les clercs par leur évêque, contre des religieux par leurs supérieurs, frapper d'amendes énormes ceux qui les prononçaient et casser de sa propre autorité les sentences et en déclarer l'abus. On le vit condamner par arrêt à bailler des confesseurs, à donner la communion ou la sépulture, se prononcer sur la rédaction des bréviaires et des missels, régler le nombre, la durée et l'ordre des processions¹.

Tout cela en vertu de la doctrine Césarienne qui donne toute puissance à l'empereur, au roi, dont le Parlement était le ministre.

Mais ce ministre dans son outrecuidance se considérait bien comme ayant pouvoir de commander même à son maître.

M. Franz Funck-Brentano donne ce fait en preuve de la puissance qu'avait prise le Parlement à l'en-

1. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, I, 119.

contre même de la volonté royale. « Louis XI est assurément, l'un des rois qui, au jugement de l'histoire, auraient exercé le pouvoir le plus absolu. Par l'intermédiaire du cardinal de la Balue, évêque d'Evreux, il avait accordé à Pie II l'abolition de la Pragmatique de Charles VII. Un acte en fut passé (1460) et le roi l'envoya à ses magistrats pour l'enregistrer. Mais son procureur général au Parlement de Paris, Jean de Saint-Romain, refusa de le faire passer. Les efforts du Pape, qui lui faisaient craindre une sentence d'excommunication, unis à ceux du roi qui tantôt le menaçait de destitution, tantôt lui promettait honneurs et récompenses, demeurèrent sans effet. Le procureur général, rapporte La Roche-Flavin, dit absolument qu'il n'en ferait rien et ne consentirait jamais. Et de fait, la Pragmatique sanction a duré longtemps depuis par la vertu de ce bon personnage et jusqu'au roi François I^{er} ».

Tandis qu'ils agissaient ainsi pour leur compte, ces légistes pesaient sur l'esprit de nos rois en vue de faire naître en eux l'admiration et le désir de l'absolutisme païen.

C'est le rôle que Nogaret avait pris près de Philippe-le-Bel. D'autres s'en emparèrent. Juvénal des Ursins, grand défenseur des libertés de l'Eglise gallicane, formula une sentence qui n'est point erronée, à prendre les termes en eux-mêmes, lorsqu'il dit à Charles VII : « Vous êtes le prince en votre royaume qui soit, après le Pape, le bras droit de l'Eglise. » Mais Le Maistre, avocat du roi sous Charles VIII énonça, lui, l'erreur gallicane dans toute sa crudité, lorsqu'il dit en 1489, que « le souverain a sur son Eglise non seulement une autorité semblable à celle du Pontife romain, mais une autorité plus grande, un pouvoir prépondérant. En cas de con-

flit, c'est au monarque que les prélats doivent soumission plutôt qu'au Pape ». « Les États Généraux l'ont proclamé, ajoutait-il, sous Charles VI en 1407 et sous Charles VIII en 1483. Le roi peut contraindre les évêques à obéir à son commandement, leur interdire de prononcer aucune censure ou excommunication, et en cas de conflit, c'est au monarque que les prélats doivent soumission plutôt qu'au Pape ».

Nos rois avaient le bon sens, sens chrétien et sens royal, de ne point se laisser trop endoctriner, alors même que le Parlement trouvait des complicités dans le clergé.

Ce qui explique la condescendance du roi vis-à-vis du Parlement dont nous venons de donner un exemple frappant, c'est ceci :

L'un des grands caractères de la monarchie française a été le respect des « franchises ». Un étranger, Dallington, va jusqu'à définir la France une « vivante démocratie ». « Chaque partie de l'État, a dit Montesquieu, était un centre de puissance »; et le Parlement de Provence déclarait : « Chaque communauté parmi nous est une famille qui se gouverne elle-même, qui s'impose des lois, qui veille à ses intérêts ». Nous trouvons ce régime jusque dans les plus petites localités, à plus forte raison dans les villes, les provinces, les corporations.

Cette autonomie appartenait à l'Eglise à un titre plus élevé qu'à aucune autre société, puisque son titre à elle repose non seulement sur un état de possession, mais sur une investiture directement divine. Nos rois avaient par conséquent, pour respecter l'Eglise, sa liberté, son autorité, et la laisser se régir elle-même, des raisons mille fois meilleures, des obligations mille fois plus fortes que pour laisser intacts les coutumes de telle ou telle de leurs pro-

vinces, de leurs villes, etc. Ils le faisaient, autant du moins que l'ambiance et les contingences le leur permettaient. On peut dire que, généralement parlant, de Jeanne d'Arc à Louis XVI, il en fut ainsi, avec des alternatives plus ou moins marquées dans un sens ou dans l'autre.

Ce serait cependant tromper ou se tromper que de dire ou croire que la notion de la royauté française, telle qu'elle fut rappelée à Charles VII par la sainte Pucelle a toujours été chez tous nos princes constamment pure de tout alliage.

D'après l'enseignement qu'elle avait donné ou rappelé, le sacre, ce baptême du pouvoir royal, faisait du roi l'homme de Dieu, l'homme du Christ, au sens féodal et chrétien.

Plusieurs de nos rois ont été tentés d'y voir autre chose. Leurs voisins, les rois schismatiques d'Angleterre et aussi les Czars de Russie, inauguraient leur règne par une cérémonie religieuse imitée du sacre des rois de France, mais qui n'en a nullement pris l'esprit. Là, les formules liturgiques sont dépouillées de ce qui en fait un hommage à la royauté du Christ et à la suprématie de l'Eglise. Le serment du prince ne se réfère qu'à une forme de christianisme établie par les lois nationales, où le souverain est, à la fois, roi ou empereur et pape. Le sacre fait ainsi du prince une personne *mixte*, ajoutant à son droit royal un caractère purement ecclésiastique qui le rend capable de juridiction spirituelle.

Les rois de France n'ont pas tous été sourds aux légistes qui les poussaient à envisager, eux aussi, les choses de cette façon.

« Certes, dit André Duchesne¹ les rois de France

1. Antiquitez, édit. de 1609, p. 419-420.

n'ont jamais été tenus pour purs laïcs, mais ornés du sacerdoce et de la royauté tout ensemble. Pour montrer qu'ils participent de la prêtrise, ils sont pieusement oints comme les prêtres, et ils usent même de la dalmatique sous le manteau royal, afin de témoigner le rang qu'ils tiennent en l'Église. †

Nous avons rappelé ci-dessus les paroles de Juvenal des Ursins et celles de Le Maistre.

Jamais cependant nos rois n'allèrent si loin que les princes qui, à la voix de Luther, se séparèrent de la catholicité, pour se faire papes chez eux, et maîtres des consciences, par cela seul qu'ils étaient rois, ce qui était le retour pur et simple au Césarisme païen. Malgré les efforts les plus puissants de l'enfer et de ses suppôts, les rois de France ne suivirent point l'exemple de leurs voisins; ils restèrent fidèles à l'Église, résistant à la tentation séduisante que cet exemple leur présentait et refusant les avantages temporels que les rois schismatiques retiraient de leur défection.

CHAPITRE LV.

OPPOSITION DE L'ESPRIT PUBLIC.

La Renaissance a introduit dans la chrétienté un esprit radicalement opposé à l'esprit du christianisme.

La pensée fondamentale du christianisme était arrivée au moyen âge à dominer les esprits et à se donner un corps dans les institutions. Cette pen-

sée était : L'homme est sur la terre pour se préparer à la Béatitude éternelle, pour se rendre digne du ciel auquel Dieu l'a destiné et dont Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a rouvert les portes ; il est dans le temps, mais le temps ne lui est donné que pour se disposer à l'éternité. L'effort de la vie présente doit donc se porter non à jouir, mais à mériter.

La civilisation dite moderne, conçue par la Renaissance a renversé cette notion. Elle détourne du ciel le regard de l'homme et le fixe sur les biens terrestres ; elle lui dit de s'en saturer autant qu'il peut lui être donné de le faire. Ce mouvement rétrograde vers l'idée que les païens s'étaient faite de la vie était bien ce qui pouvait s'opposer le plus efficacement au règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'avait prêché Jeanne d'Arc. A mesure que la vieille conception du but et de l'emploi de notre vie entra dans les esprits et s'empara des cœurs, la société chrétienne cessa d'être telle que l'avait vue le XIII^e siècle. Elle se modifia profondément : le point de vue que lui présentèrent les humanistes du XIV^e siècle, changea peu à peu les mœurs, et sous la pression des idées et des nouvelles manières de vivre, les institutions se transformèrent. Intellectuels et artistes firent prendre à la société une direction qui, peu à peu, se montra à l'opposé de la civilisation chrétienne.

Dans cette marche désastreuse, la civilisation moderne rencontra l'Eglise qui maintenait la doctrine du Christ. Au XVI^e siècle, l'humanisme enfanta et lança contre elle la Réforme. Au XVIII^e siècle c'est Dieu lui-même qu'il voulut écarter. Pour atteindre le plus grand bien-être temporel, désormais l'unique but de la vie, la civilisation moderne pro-

clama nécessaires, d'abord l'indépendance de la raison vis-à-vis de la Révélation; puis l'indépendance de la société civile vis-à-vis de l'Eglise, et enfin l'indépendance de la morale vis-à-vis de la loi de Dieu. C'est là que nous en sommes.

Nos rois résistèrent. Les protestants leur firent la guerre. Pour séparer de sa Mère la fille aînée de l'Eglise, ils usèrent alternativement de la ruse et de la force; et ne pouvant entraîner nos princes dans leurs voies, ils s'efforcèrent de s'emparer du gouvernement. Dieu ne le permit point. Il y eut des moments critiques. Mais l'esprit national, toujours catholique, finit par l'emporter. Les Guise fussent très probablement devenus rois de France si Henri III s'était fait protestant, ou si Henri IV ne s'était pas fait catholique. Dieu conserva à la France sa race royale, comme il l'avait fait une première fois par la mission donnée à Jeanne d'Arc. L'héritier du trône, d'après la loi salique, était Henri de Navarre, élève de Coligny, chef des protestants, Dieu changea son cœur; et ses successeurs, Louis XIII puis Louis XIV, raffermirent dans notre pays la civilisation catholique.

Cependant parlementaires et gallicans ne désarmèrent point. Leurs efforts combinés aboutirent à la Déclaration de 1682, qui soustrayait le roi au pouvoir indirect du Vicaire de Jésus-Christ. C'était la lacération de l'acte que Charles VII, engageant ses héritiers, avait signé sous les yeux et la dictée de Jeanne d'Arc.

On devait aller plus loin.

En même temps que l'humanisme naissait une société secrète, qui devait peu à peu miner les

cinq parties du monde, donnait à Rome les premières manifestations de son existence¹.

Léon XIII a ainsi marqué le but qu'elle poursuit :

« Le dessein suprême de la Franc-Maçonnerie est DE RUINER DE FOND EN COMBLE *toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes* et de lui en SUBSTITUER UNE NOUVELLE façonnée à son idée, et dont *les principes fondamentaux et les lois sont empruntées au naturalisme.* »

Voici cinq siècles au moins qu'elle y travaille et elle est sur le point d'aboutir. Il ne reste plus des lois chrétiennes, des institutions chrétiennes, de tout ce qui permettait de dire *Christus regnat, Christus imperat*, que des lambeaux que le premier souffle de la révolution socialiste, fille de la Révolution politique et religieuse, achèvera d'emporter.

Lorsqu'en 1789, la Franc-Maçonnerie fut parvenue à s'emparer du gouvernement, son premier soin fut, après avoir promulgué la Déclaration des droits de l'homme, de décréter la Constitution civile du Clergé.

Le roi Louis XVI y opposa son veto et y mit sa tête. Par là, il sauva l'avenir.

Après bien des va-et-vient, après des restaurations inintelligentes et inefficaces et après des révolutions nées des principes mauvais conservés par les rois restaurés, nous voici, sinon au fond de l'abîme, du moins bien prêts de l'atteindre. Le dépositaire de l'autorité, au lieu d'être le ministre de Dieu, est en révolte ouverte contre lui, il emploie sa puissance à le faire méconnaître, à nier jusqu'à son existence, à étouffer sa pensée dans le cœur de l'en-

1. Voir *Le problème de l'heure présente*, ou *La conjuration antichrétienne*, aux chapitres sur la Franc-Maçonnerie.

fant; et la société croule de toutes parts dans l'anarchie.

C'est donc au moment même où la parole de la sainte Pucelle semblait devoir imprimer un nouvel élan et une impulsion définitive à la civilisation chrétienne que le « Fils de Marie » nous avait apportée du ciel et à laquelle il lui appartient de présider, que commença le mouvement rétrograde qui nous a amenés où nous sommes.

La parole de l'Envoyée de Dieu ne devait-elle être qu'une vaine protestation contre ce qui allait se passer, contre l'humanisme naissant, et contre l'homme de nos jours secouant le joug du Christ, s'affranchissant de l'autorité divine, se faisant à lui-même son maître et son Dieu? Ou bien cette parole était-elle mise en réserve pour ne prendre vie et vigueur que de nos jours après cinq siècles d'attente? C'est la question que notre temps est appelé à résoudre.

Dans *Le Problème de l'heure présente*, et aussi dans la *Conjuration antichrétienne*, nous avons défini le laps des cinq siècles écoulés depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, « l'heure de la tentation de la chrétienté ».

Arrêtons-nous un instant à cette considération.

CHAPITRE LVI.

LA TENTATION DE LA CHRÉTIENTÉ.

Dieu a fait l'homme, aussi bien que l'ange, libre, maître de ses destinées. Il appelle la créature intel-

ligente à la Béatitude éternelle, il faut qu'elle consente à la recevoir et qu'elle s'applique à la mériter. Elle trouve en elle-même un obstacle à ce consentement et à l'effort qui lui est demandé : son orgueil.

L'orgueil de Lucifer, le prince de la hiérarchie céleste, lui fit dire : je ne relèverai que de moi-même, je me suffirai à moi-même, je ne veux d'autre béatitude que celle que je puis tirer de ma nature.

C'est au même sentiment qu'Adam, le chef de l'humanité, donna accès en son cœur, sous la suggestion de Satan.

La chrétienté, depuis la Renaissance, est soumise à l'épreuve qu'a subie le genre humain, qu'avait subie la nature angélique.

La tentation, sourde jusque-là, se présenta ouvertement au quatorzième siècle. La chrétienté avait alors fait assez d'expériences et pris assez de force pour y résister, si elle le voulait. Depuis six siècles, la tentation dure, se développe, et le conflit qu'elle a suscité se fait de plus en plus angoissant. L'homme baptisé veut secouer le joug du Christ, il veut ne relever que de lui-même, il déclare se suffire à lui-même. « Vous serez comme des dieux ! » Le mot dit au premier jour par le tentateur retentit de nos jours d'un bout du monde à l'autre. L'ivresse de l'indépendance s'est fait jour à la Renaissance, elle a éclaté dans les faits avec la Réforme, elle est devenue — avec la Révolution et sa Déclaration des Droits de l'Homme à l'encontre des Droits de Dieu sur ses créatures, des droits du Christ sur ses rachetés, des droits du Pape sur les baptisés, — l'effort gigantesque qui secoue le monde depuis plus d'un siècle.

C'est contre le Pape, nous l'avons vu, que l'orgueil humain a commencé de se dresser au XIV^e siècle; c'est que, plus de Pape, plus de loi chrétienne, plus de Christ, plus de Dieu. De fait, le siège de la papauté est mené de front avec le siège de la doctrine et de la morale chrétiennes, de la divinité du Christ, de l'existence même d'un Dieu personnel.

De même que du premier au treizième siècle, nous avons assisté à une marche ascendante de la civilisation chrétienne, du règne de N. S. Jésus-Christ dans la société; du XIV^e au XX^e, de Jeanne d'Arc à nous, nous sommes témoins d'un écroulement continu. Sans doute, durant ces siècles de démolitions, nous avons vu des arrêts dans la destruction, et même nous avons assisté à des efforts de restauration, efforts d'une heure, suivis de ruines nouvelles. Elle sont d'autant plus étendues et paraissent plus irréparables, que la sape atteint de plus en plus profondément les fondements de la société civile comme de la société religieuse. « Le XIV^e siècle, a dit Taine, a ouvert la marche, et depuis, chaque siècle s'est occupé, dans l'ordre des idées, de nouvelles conceptions, dans l'ordre politique, de nouvelles institutions. Depuis ce temps-là, la société n'a plus retrouvé son guide dans l'Église et l'Église son image dans la société ».

Au lendemain de la publication de l'Encyclique sur la Franc-Maçonnerie, le Bulletin de la Grande Loge symbolique disait : « L'heure est venue d'opter entre l'ordre ancien qui s'appuie sur la Révélation et l'ordre nouveau qui ne reconnaît d'autres fondements que la science et la raison humaine. »

Et l'orateur du Grand-Orient, au Convent de 1902 disait : « L'effort doit être suprême, pour faire définitivement triompher celui-ci sur celui-là. »

Des associations sont créées sur tous les points du monde, — comme nous l'avons montré dans le *Problème de l'heure présente*; et depuis que ce livre a été écrit, elles se sont multipliées encore et se sont fortifiées, — pour abattre les barrières doctrinales, entre les sectes aussi bien qu'au sein du catholicisme, et préparer ce qu'ils appellent « la religion de l'avenir », de son vrai nom, le pur naturalisme, ou mieux l'humanisme, la déification de l'homme : Vous serez comme des dieux ! « Ce dont l'homme a besoin en ce moment, a écrit M. A. d'Estienne dans la *Revue moderniste internationale*, (mars 1910), ce n'est plus de confiance en un être infini, mais de confiance dans sa nature capable d'évoluer et de progresser à l'infini ».

Et M. Buisson : « L'Etat sans Dieu, l'école sans Dieu, le tribunal sans Dieu, comme aussi la science et la morale sans Dieu, c'est la vraie conception d'une société humaine qui veut se fonder exclusivement sur la nature humaine, sur ses phénomènes et sur ses lois ».

« Quel est votre idéal, demandait un jour Jaurès à Jules Ferry ? — Notre idéal, répondit celui-ci, est d'organiser l'humanité sans Dieu. »

Cette conception est, en grande partie, réalisée. Cet idéal va être atteint. La sécularisation absolue du gouvernement et des lois, du régime administratif et de l'économie sociale, de la politique interne et des relations internationales, de la science et de l'art, de la morale elle-même, en un mot, l'affranchissement complet à l'égard de l'Eglise, du Rédempteur et de Dieu, c'est le fait dominant de la société nouvelle sortie du cerveau des humanistes de la Renaissance pour se réaliser de nos jours.

Hélas ! nombre de catholiques se rallient, sinon

à l'idée, au moins au fait, non sans doute dans sa brutalité, mais dans l'aspect qu'ils veulent lui faire prendre.

Ils croient, ils disent que la société, auparavant chrétienne, en tant que société, peut désormais éliminer de la vie publique tout élément surnaturel et se replacer dans les conditions de ce qui est le droit de la nature. Ils vont même jusqu'à donner à cette apostasie sociale ce nom, souverainement insultant au Christ et à son œuvre : *le Progrès*.

Cette tentation de six siècles finira-t-elle par le triomphe définitif de l'humanisme, par la déification de l'humanité, traduite en sécularisation absolue de la société, pour employer le mot du jour? En faisant l'homme essentiellement sociable, Dieu a fait de la société une chose nécessaire, et dès lors il n'a pu vouloir que la société fût indépendante de lui, pas plus qu'aucune autre de ses créatures. Et si la société achève de se soustraire à son empire, la société périra.

« Se figure-t-on, demande le protestant Guizot, ce que deviendrait l'homme, les hommes, l'âme humaine, si la religion y était effectivement abolie; si la foi religieuse en disparaissait réellement? Je ne veux pas me répandre en plaintes morales et en pressentiments sinistres; mais je n'hésite pas à affirmer qu'il n'y a point d'imagination qui puisse se représenter, avec une vérité suffisante, ce qui arriverait en nous et autour de nous, si la place que tiennent les croyances chrétiennes se trouvait tout à coup vide et leur empire anéanti, Personne ne saurait dire à quel degré d'abaissement et de dérèglement tomberait l'humanité :.

Et Gladstone, un autre homme d'Etat, également

protestant : « Du jour où le divorce entre la pensée humaine et le christianisme sera consommé, datera l'irréversible commencement de la *décadence radicale* de la civilisation dans le monde ».

Cette décadence est commencée et même fort avancée, les degrés d'abaissement ont été franchis les uns après les autres, le dérèglement est partout, déjà l'on peut dire qu'au lieu et place de l'ordre chrétien, l'anarchie règne, l'anarchie détruit.

C'est que la négation politique et sociale de Dieu entraîne nécessairement après elle toutes les vérités et toutes les vertus, tous les devoirs et tous les droits : Dieu disparaissant, l'être moral n'existe plus. Et alors quel déchaînement des instincts de la bête, d'une bête intelligente, qui mettra son génie au service de ses appétits, et à la conquête de ce qui peut les satisfaire ! « Si les classes populaires s'ébranlent avant que le christianisme ait été reconstruit dans les esprits, disait le démocrate, M. de Tocqueville, l'Europe verra des luttes effroyables, auxquelles rien ne ressemble ».

Et M. Blanc de Saint-Bonnet : « Depuis la fondation du christianisme, on ne voit pas de cataclysme semblable à celui qui nous menace ».

Déjà les symptômes prémonitoires se succèdent à courts intervalles en France, en Angleterre, en Allemagne, dans toutes les régions de l'Europe et de l'Amérique. Rien ne pourra arrêter les convoitises déchaînées, et Dieu, de son côté, ne peut laisser sans châtiment une révolte qui n'a d'autre terme de comparaison que celle des mauvais anges. Le paganisme lui-même n'a connu rien de semblable. Il avait laissé s'altérer dans l'esprit humain la notion de la divinité, il ne s'est pas élevé contre Dieu.

Aussi les plus grands esprits du siècle dernier, de

Maistre, de Bonald, Donoso Cortès, Blanc de Saint-Bonnet, etc., s'accordent à dire : « Le monde ne peut rester en cet état ». Ou il touche à sa fin, dans la haine de Dieu et de son Christ, que l'antéchrist rendra générale et souverainement violente; ou il est à la veille d'une des plus grandes miséricordes que Dieu ait jamais exercées sur le monde.

CHAPITRE LVII.

LA TENTATION VA-T-ELLE PRENDRE FIN ?

Un libre-penseur d'origine juive, Armand Hayens, est arrivé, rien qu'en étudiant le fond de l'âme contemporaine, à cette conclusion, que nous sommes à la veille d'une conversion. « A force, dit-il, de s'être étudié si savamment dans ce siècle d'observation et de critique, l'homme en viendra au dégoût de l'homme et retournera à Dieu. C'est ainsi que des siècles de piété seront restaurés et l'humanité ne verra plus que Dieu et n'osera plus, de longtemps, se regarder. »

Le 27 novembre 1911, le Souverain Pontife Pie X s'adressant aux évêques de France qu'il venait d'élever à la dignité cardinalice, leur dit :

« Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims SE CONVERTIRA ET RETOURNERA À SA PREMIÈRE VOCATION... *Les fautes ne resteront pas impunies; mais la fille de tant de*

mérites, de tant de soupirs et de tant de larmes
NE PÉRIRA PAS »¹.

Non seulement la France ne périra pas, mais le même oracle a ainsi complété sa pensée :

« Un jour viendra, et Nous espérons qu'il ne tardera guère, où la France, comme Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière céleste, où elle entendra une voix qui lui répétera : « Ma fille, pourquoi me persécutes-tu ? » Et sur sa réponse : « Qui es-tu, Seigneur ? » la voix répliquera : « Je suis Jésus que tu persécutes. Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon, parce que dans ton obstination, *tu te ruines toi-même*. Et elle, frémissante et étonnée, dira : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Et lui : « Lève-toi et lave-toi des souillures qui t'ont défigurée; réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance et va, fille première-née de l'Eglise, nation prédestinée, vase d'élection, va porter comme par le passé, mon nom devant tous les peuples et devant les rois de la terre ».

Donc : châtiment, suivi de la conversion, et après la conversion, reprise de l'apostolat auprès des nations. Ainsi a parlé l'oracle du Vatican.

Le châtiment, qui ne le pressent ? qui ne le croit,

1. N. S. P. le Pape Pie X avait déjà donné les mêmes espérances, sept ans auparavant, aux pèlerins de France, venus à Rome à l'occasion du cinquantième de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception : « A votre retour en France, emportez avec vous, non pas seulement l'espérance, mais la certitude que N. S. Jésus-Christ, dans l'ineffable bonté de son cœur miséricordieux, sauvera votre patrie en la maintenant toujours unie à l'Eglise et que, par l'intermédiaire de la Vierge Immaculée, il fera se lever l'aurore de jours meilleurs ». Que de paroles semblables ont été dites par Pie IX et par Léon XIII !

non seulement inévitable, mais nécessaire? Nous avons entendu des hommes comme Guizot, Gladstone, Tocqueville, etc., nous le prédire. Il est demandé par la justice, de plus il est dans la nécessité des choses. Une revue anglaise, le *Crusader*, écrivait vers 1860 :

« L'heure est proche où la tyrannie césarienne (La tyrannie « qui veut soumettre les consciences ») sera dévorée par le socialisme qui ronge les sociétés modernes. A cette heure, tous les pouvoirs venant de Dieu auront été brisés par la Révolution, et la secte, fille de satan, voudra régner sur le monde ».

Pie IX exprimait dans le même temps les mêmes pressentiments. « Bons et méchants, écrivait-il à Mgr Gaudenzi, évêque de Vigevano, bons et méchants, sans distinction, s'attendent au terrible cataclysm ». Il n'enveloppera point seulement la France, mais toutes les nations aussi coupables qu'elle, plus coupables peut-être. « Combien de gros navires d'État, continue Pie IX, combien de royaumes, d'empires et de républiques ne seront plus qu'un monceau d'épaves! » Mais après ces pronostics effrayants, Pie IX faisait entrevoir le salut : « Quand la mer se sera calmée, vous verrez la barque de Pierre poursuivre sa route en toute sécurité, plus glorieuse et plus belle que jamais ». *Crusader* avait la même espérance : « Alors, disait-il, alors viendra l'inévitable réaction et la révolte contre l'impiété et l'anarchie. Alors la jeunesse de chaque contrée où la Révolution a posé le pied, s'écriera avec les Macchabées : « Mieux vaut » mourir en combattant que de voir la désolation » du sanctuaire », jetant au vent tous les calculs humains, elle formera dans chaque pays une phalange d'hommes prêts à défendre jusqu'à la mort les libertés conquises par la Croix, prêts à se réu-

nir sous ce symbole à leurs frères de toute race et de toute nationalité. Alors les femmes enverront leurs fils et leurs époux au combat. Alors les pères ceindront l'épée pour défendre la foi de leurs enfants et la liberté de leurs autels ».

Aux mêmes jours, la *Civiltà cattolica*, dans un article intitulé : *La trêve européenne*, répondant au *Times*, parlait ainsi : « Lord Disraëli a pénétré avec plus de perspicacité que le journaliste de Londres les conséquences de la conjuration infernale ourdie contre le Christ et son Eglise par la Franc-Maçonnerie assise au timon des Etats. Il a annoncé, dans un avenir prochain, une *crise universelle*, qui naîtra précisément d'une terrible *réaction* des peuples chrétiens contre la secte antichrétienne qui, après s'être emparée du pouvoir, les déchire, les avilit, les presse et prétend les abrutir. Cette crise arrivera tôt ou tard, et Dieu seul connaît les massacres et les ruines dont elle sera accompagnée. Mais on peut prédire avec certitude que par son feu moral et matériel, l'Europe sera purifiée et délivrée de cet incubé de *civilisation mensongère* qui la fait gémir aujourd'hui dans la barbarie ».

Voici cinquante ans que ces paroles ont été dites et le monde roule toujours sur la même voie. On s'en étonne. C'est que, comme l'observe de Maistre, s'il appartient à la raison de prévoir les effets dans leurs causes, c'est la fallacieuse imagination qui s'empresse de fixer le moment où ils doivent se produire.

« Tôt ou tard », a fort bien dit la *Civiltà cattolica*. Le retard ne donne point l'assurance que la prévision était trompeuse, que la crise ne se produira point, qu'elle n'aura pas son effet. De fait, depuis que la *Civiltà* s'est ainsi exprimée, le monde

n'est-il pas constamment secoué, n'est-il pas dans une continuelle appréhension de voir le sol social se dérober sous Lui? « Nous dansons sur un volcan », ce mot célèbre a été dit il y a quatre-vingts ans; loin de s'éteindre, le cratère vomit toujours ses flammes menaçantes. L'heure de la justice viendra. Puisse la miséricorde, appelée par nos prières et notre pénitence, restreindre son action! Qu'elle soit plus ou moins rigoureuse, elle sera suivie, nous venons de l'entendre affirmer par des voix bien diverses, d'un retour vers le bien.

Un siècle avant Hayens, cité plus haut, J. de Maistre avait exprimé la même pensée en d'autres termes : « La Révolution étant complètement satanique, la contrerévolution sera angélique, ou il n'y en aura point. Mais ceci n'est pas possible ». « Jamais la Révolution ne sera totalement éteinte que par son principe contraire ». Elle ne peut être véritablement finie, tuée, exterminée que par le principe contraire qu'il faut seulement délier (c'est tout ce que l'homme peut faire), ensuite il agira tout seul ». « La réaction d'ailleurs devant être égale à l'action, ne vous pressez pas et songez que la longueur même des maux vous annonce une contre-révolution dont vous n'avez pas l'idée. »

Voici une autre voix plus récente, partie, comme celle de Hayens, du camp adverse. Au lendemain de la publication de l'Encyclique du 28 décembre 1878, sur le socialisme, le journal *La Révolution* donna cette leçon aux esprits illogiques qui espèrent sortir des dangers que renferme la situation présente par d'autres moyens que par l'abandon absolu des principes révolutionnaires : « C'est en cela qu'éclate la bêtise des conservateurs de l'ordre actuel qui, se réclamant de 89, anathématisent

et s'imaginent enrayer le mouvement qui emporte le prolétariat vers son émancipation matérielle. *Le monde moderne est placé entre l'achèvement de la Révolution française et un retour pur et simple au christianisme du moyen âge* ».

Ce retour a été prédit au moment même où la société chrétienne s'écartait de la voie tracée par l'Eglise.

Vers la fin du XIV^e siècle, peu de jours avant la naissance de la sainte Pucelle, et au moment où les humanistes de la Renaissance faisaient lever l'aurore de la civilisation moderne, sainte Catherine de Sienne prédit la longue infidélité des peuples chrétiens, les châtimens qu'elle attirerait et la miséricorde de Dieu qui nous en ferait sortir.

Dans les premières années de la guerre de Cent ans, elle avait eu une révélation au sujet de la France. Elle voyait saint Denys se jeter aux pieds de la Mère de miséricorde et lui dire : « Ayez pitié de votre royaume de France qui est aussi le mien ».

Dans la suite de la vision, la sainte voit Notre-Dame, saint Denys, tous les saints dont la France garde les restes, tomber aux genoux de Notre-Seigneur. Notre-Dame lui expose que par suite des désordres de la guerre, les âmes tombaient en enfer comme les flocons de neige tombent sur la terre en hiver. Notre-Seigneur répond qu'il veut la paix pour le bien de la chrétienté. Il ajoute que : lorsque les Français auront conçu les sentimens d'une véritable humilité, le royaume viendra entre les mains du légitime héritier et ils obtiendront pour eux-mêmes une véritable paix ».

Lorsque Jeanne d'Arc vint mettre fin à cette guerre, il fallut une véritable humilité pour accepter comme conductrice des armées une paysanne de

dix-sept ans et se soumettre à sa direction; et cette humilité amena le salut.

Sainte Catherine de Sienne fit d'autres prédictions relatives à son temps : la plus remarquable est celle du Grand schisme d'occident. Raymond de Capoue, son confesseur, la voyant accomplie, la lui rappela lorsqu'elle alla à Rome, sur la demande du pape Urbain VI. Elle s'en souvenait fort bien et elle ajouta : « Comme je vous ai dit alors que ce que vous avez à souffrir n'était que du lait et du miel, de même je vous dis que ce que vous voyez à présent n'est que jeu d'enfant en comparaison de ce qui sera ».

Que voyait-elle ?

Elle voyait la longue désolation de l'Eglise qui allait commencer, et elle disait dans ses prières : « Maintenant le monde s'affaisse dans la mort et mon âme n'en peut supporter le douloureux spectacle. Quel moyen prendrez-vous, Seigneur, pour le ranimer ? Seigneur, vous avez des serviteurs que vous appelez vos christes ; avec eux vous pouvez sauver le monde et lui rendre la vie. Donnez-nous donc des christes, afin qu'ils répandent leur vie pour le salut du monde dans les jeûnes, les veilles et les larmes ». Interrogée par son confesseur sur l'issue de cette épreuve à laquelle la chrétienté allait être soumise, elle répondit : « Ces tribulations et ces angoisses passées, Dieu purifiera la sainte Eglise et ressuscitera l'esprit de ses élus¹ par un moyen qui échappe à toute prévision humaine. Il y aura après cela, dans l'Eglise de Dieu, une réforme si com-

1. Cette expression est à remarquer : « Dieu ressuscitera l'esprit de ses élus », c'est-à-dire l'esprit du christianisme, étouffé par l'esprit naturaliste qui a soufflé la Renaissance.

plète et un renouvellement si heureux des saints pasteurs, qu'en y pensant, mon esprit tressaille dans le Seigneur.

» Ainsi que je vous l'ai dit souvent en d'autres occasions, l'Épouse du Christ est maintenant comme défigurée et couverte de haillons ; alors elle deviendra éclatante de beauté, elle sera ornée de précieux bijoux et couronnée du diadème de toutes les vertus. La multitude des fidèles se réjouira de se voir dotée de si saints pasteurs. De leur côté, les nations éloignées¹ de l'Église, attirées par la bonne odeur de Jésus-Christ, reviendront au bercail et se convertiront au véritable Pasteur et Evêque de leurs âmes. Remerciez donc le Seigneur pour cette grande paix qu'il daignera rendre à l'Église après cette tempête ».

CHAPITRE LVIII

LES VOIES INSCRUTABLES DE LA PROVIDENCE.

Sainte Catherine de Sienne mourut en 1380, la Bienheureuse Jeanne naquit en 1412 et nous sommes en 1913.

Aux derniers jours du XIV^e siècle, sainte Catherine de Sienne voit le long égarement des peuples chrétiens, au commencement du XV^e la Bienheureuse Jeanne d'Arc en marque le caractère saillant, com-

1. Cet éloignement, c'est-à-dire les schismes et les hérésies du XVI^e siècle, ne devait se produire que deux siècles plus tard, elle en voyait le commencement et la fin.

mun aux nations qui resteront catholiques et à celles qui vont devenir schismatiques; toutes s'efforcent de secouer le joug du Christ, de se soustraire à sa royauté et de dire à son Vicaire : Nous ne reconnaissons plus votre pouvoir soit direct soit indirect. Nous voulons notre liberté et notre indépendance.

Nous voyons aujourd'hui où cela nous a conduit; et ces mêmes saintes ont vu de leur temps, et l'ont annoncée, la résurrection qu'après cette longue période de cinq siècles, le Vicaire de Jésus-Christ vient de nous montrer toute proche¹. Ce serait donc de nos jours que la miséricorde de Dieu éclaterait sur nous, que les peuples schismatiques rentreraient dans le bercail, que les peuples restés catholiques se régénéreraient par l'effort commun de saints prêtres et de saints rois qui se déclareront lieutenants du Christ.

Qu'on ne s'étonne pas de ce rapprochement des paroles de sainte Catherine de Sienne et de celles de Pie X; et que le long espace de temps qui les sépare ne se place pas sur nos yeux comme un bandeau qui nous empêche de voir et d'admirer les voies de la Providence. Ne nous laissons pas persuader que le règne social du Christ, après avoir été si longtemps battu en brèche et si profondément sapé, ne peut plus se relever, que sa restauration est un rêve irréalisable, qu'il est insensé de l'attendre, que l'homme disparaîtra de ce monde avant de l'avoir vu et d'en avoir joui.

Ce qui est insensé, c'est que nous, êtres d'un jour, nous mesurons à notre aune l'œuvre de Dieu.

Combien de siècles se sont écoulés de la promesse

1. Voir ci-dessus, page 346, les paroles de S. S. Pie X.

du Messie à son avènement? A tout le moins quarante. Combien a-t-il fallu de temps pour que la divinité du Sauveur du monde fût assez généralement admise? Trois cents ans de martyre, puis deux cents ans de luttes intellectuelles. Combien d'années l'idée chrétienne demanda-t-elle pour pénétrer les institutions et les mœurs au point qu'elle atteignit sous le règne de saint Louis? Un millénaire. « Mille ans, Seigneur, sont à vos yeux comme le jour d'hier qui n'est plus; moins encore, comme l'une des veilles de la nuit. Mais les années de l'homme sont un souffle sans consistance »¹.

Ne confondons pas l'œuvre de la cité de Dieu qui va d'une éternité à l'autre et l'œuvre du salut de chacun de nous qui peut n'aller que d'un matin à un soir et qui ne dépasse pas un siècle. Cette seconde œuvre s'encadre dans la première et peut s'y perfectionner, quel que soit le temps de paix ou de trouble, de lumières ou de ténèbres, d'édification ou de scandale qui est offert à celle-ci, par le cours que donnent à celle-là les passions des hommes et les desseins de Dieu.

Durant ces cinq à six siècles, malgré le bouleversement des idées et des institutions, malgré la corruption des mœurs, la terre n'a pas cessé de donner au ciel des saints, et ils furent nombreux, et il y en eut de bien grands; et comme eux, les méchants ont concouru et concourent encore à l'exécution de la divine tragédie conçue par le Tout-Bon, Tout-Sage et Tout-Puissant qui toujours règne sur la terre aussi bien que dans les cieux, quoique diversement selon les diverses époques.

Il ne semble point téméraire de penser qu'après cette dure et longue épreuve, la chrétienté et le mon-

1. Ps., LXXXIX.

de vont entrer dans un autre cycle, celui que sainte Catherine de Sienne et bien d'autres voyants ont annoncé, celui que les paroles et les actes de Jeanne d'Arc avaient préparé et qui semble suspendu, du jour de son martyre à celui de sa canonisation : l'ère de la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ reconnue par la France et par la France prêchée à toutes les nations.

Quelle sera la durée de cette ère ?

Qui peut le dire ?

Cependant nous savons que Dieu a réglé toutes choses avec mesure, avec nombre et avec poids¹. Or il a employé quarante siècles à préparer l'avènement du Fils de l'homme, cette préparation ne semblerait-elle pas disproportionnée si elle était l'ouverture d'un règne qui n'aurait eu que quelques années de durée ? les années du gouvernement de saint Louis, aussitôt suivies d'une décadence qui aboutirait, de nos jours, après quelques lustres, à l'apostasie universelle et à la fin du monde.

Un sentiment partagé par plusieurs de ceux qui ont essayé d'interpréter les révélations divines consignées dans les saintes Écritures, les porte à croire que le règne du Christ sur toutes les nations s'étendra sur de longs siècles. En dehors même des prophéties messianiques et de leur interprétation, des esprits éminents tels que J. de Maistre ont pensé que loin d'être aux derniers jours du monde, nous n'étions encore qu'aux premiers siècles de l'Église. Dans une lettre à Mme Swetchine, il disait : « Lorsque vos gens (schismatiques et protestants) parlent des *premiers siècles* de l'Église, ils n'ont point d'idée claire. Si nous devons vivre mille ans, les quatre-vingts qui sont aujourd'hui le maximum commun

1. Reg., XI, 21.

seraient nos premières années. Qu'est-ce qu'on entend par les premiers siècles d'une Eglise qui doit durer autant que le monde? etc., etc. Suivez cette idée ».

Dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* reparaît cette idée avec plus de développement.

Adoptons cette supposition que nous sommes aux premiers siècles de l'Eglise, que tout ce qui s'est passé depuis la Pentecôte jusqu'à nos jours a été le prélude du règne du divin Rédempteur sur toutes les nations, nous aurons l'intelligence de la marche de la civilisation chrétienne et de ses alternatives, dont le tableau a été exposé dans les pages précédentes.

Durant les trois premiers siècles, la chrétièté, grain de sénevè planté par la main du Christ, a été arrosée par le sang des premiers fidèles. Elle a crû, elle s'est étendue, triomphant des difficultés et des dispositions qu'elle rencontrait, conquérant les peuples, les soumettant au Christ, les informant et les pénétrant peu à peu de son esprit.

Vint l'épreuve, vint la tentation.

Elle avait eu lieu dans le ciel, elle avait eu lieu au paradis terrestre, la chrétièté aussi devait y être soumise.

Partout elle se déroule de la même manière.

Dieu ne s'impose pas. Il a fait libres les créatures intelligentes; avant de se donner à elles, il se propose. C'est ainsi qu'il a traité les anges, c'est la conduite qu'il a tenue à l'égard de nos premiers parents. Il a offert aux uns comme aux autres de les élever à l'ordre surnaturel, de s'unir à eux si intimement qu'il les ferait participer à sa nature divine. Nos premiers parents, imitant Lucifer et les siens, eurent l'orgueil de vouloir se suffire à eux-mêmes et de

pouvoir se dire : Nous serons comme des dieux ! C'est bien ce que Satan a soufflé à l'oreille des nations chrétiennes au XIV^e siècle et ce qu'il a cherché depuis à faire pénétrer de plus en plus en elles. Cédant à ces suggestions, elles se sont affranchies, les unes par étapes successives, les autres d'un seul bond du joug de l'Église, du joug du Christ, du joug de Dieu lui-même.

La miséricorde qui a été faite à nos premiers parents, nous est promise : les pontifes, les saints, la Vierge immaculée, nous en ont donné l'assurance, et le Christ nous en a remis les arrhes par le don de son Sacré Cœur.

Sommes-nous aux jours où cette miséricorde va éclater ? Le Vicaire de Jésus-Christ les a annoncés et en même temps il a placé sur les autels Celle qui a formulé la loi des temps nouveaux, afin que de là elle puisse la proclamer et faire retentir sa voix jusqu'aux extrémités du monde.

Jamais l'heure n'a été plus propice à cette prédication. Le monde s'unifie. Toutes les races humaines aujourd'hui se connaissent, sont en contact assidu ; tout événement, sur quelque point de la terre qu'il se produise, retentit aussitôt sur tous les autres, et toute chose qui naît se propage avec la rapidité de la foudre d'une extrémité à l'autre de l'univers.

Satan a cru pouvoir se servir de ces facilités nouvelles pour ressaisir le genre humain et rétablir l'empire auquel il l'avait soumis et maintenu de la chute à la Rédemption. Il avait inspiré aux Juifs, après le déicide, avec la haine du nom chrétien, l'espoir, l'ambition de s'assujettir toutes les nations. Avec le concours des sociétés secrètes, ils firent la révolution française ; puis, heureux de leur succès, ils répandirent dans le monde les idées qui avaient fait

notre ruine. Déjà, en 1789, l'espoir était hautement exprimé d'établir, sur les ruines de toutes les monarchies, une république universelle avec une Convention unique, faisant la loi à tout l'univers. Au milieu du XIX^e siècle, ils voyaient l'œuvre assez avancée pour que l'un de leurs chefs, Crémieux, fondateur de l'*Alliance Israélite Universelle*, pût s'écrier dans un transport de joie : « Comme déjà tout est changé pour nous ! et en si peu de temps ! »

Nous avons l'espérance que ce n'est point la République universelle que prépare la révolution matérielle et morale qui se fait aujourd'hui dans le monde, mais la chrétienté restaurée, la chrétienté arrivant à sa perfection par le règne du Christ, accepté, accueilli avec gratitude et bonheur par toutes les nations : *Unum ovile et unus Pastor*.

Ce ne sont là, il est vrai, que des conjectures. Mais dans le silence de la Révélation, ne nous est-il point permis de les faire ?

C'est une vérité de foi que Dieu a créé l'univers pour sa gloire, non seulement pour la gloire qu'il reçoit du monde de la nature, mais surtout pour la gloire que lui procure le monde de la grâce, en attendant celle que lui donnera le monde de la gloire.

Or le monde de la grâce repose sur le monde de la nature ; celui-ci est fait pour celui-là. Il y a entre eux des rapports nécessaires. Jusqu'où doivent aller ces rapports au point de vue du temps ?

Qui le dira ?

Le temps de la grâce est inclus dans le temps de la nature. L'homme n'est apparu sur la terre pour y recevoir le don de Dieu, *si scires donum Dei*, que lorsque les éléments matériels sortis du néant à l'appel de la voix créatrice avec les lois qui devaient les amener à se combiner, à former les corps cé-

lestes et terrestres, furent arrivés à l'état où nous les voyons.

Les savants comptent par milliers les années que la nature a mis à s'organiser. Les anges, êtres simples, ne demandèrent qu'un instant pour être tout ce qu'ils devaient être. Combien d'années exigera l'espèce humaine pour arriver au terme que Dieu lui a marqué, elle qui tient le milieu entre la nature spirituelle et la nature purement matérielle? Encore une fois, qui peut le dire?

En attendant, nous voyons l'armée des cieux se mouvoir. Le monde des étoiles se transforme constamment, la figure des constellations se modifie, elle n'est déjà plus la même qu'au temps des bergers chaldéens. Et la parole de Notre-Seigneur parlant de la fin du monde, « les étoiles tomberont du ciel » peut-être n'a-t-elle voulu dire, dans un langage accessible à ses auditeurs, qu'à certain moment, le mouvement cosmique s'accélérait, les astres précipiteraient leur chute. A quelle fin? L'Apôtre saint Jean nous répond : pour la constitution d'un nouveau ciel et d'une nouvelle terre, qui seront les éternelles demeures des ressuscités : « Et je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre, car le premier ciel et la première terre avaient disparu »¹.

Quand viendra la fin? Quand sera complété le nombre des élus marqués par la divine prédestination? Ce nombre n'est point infini, il a un terme, comme a eu un terme le nombre des années accordées à la sanctification de la T. S. Vierge qui ne pouvait arriver à une sainteté infinie, pas plus qu'il ne peut y avoir un nombre infini de saints.

On est donc certain que ce monde aura une fin:

1. Apoc., XXI, 1.

mais il est permis de croire que cette fin est assez éloignée.

La parole de Notre Saint-Père le Pape dans sa première Encyclique donne-t-elle une idée contraire? « Qui pèse ces choses a droit de craindre qu'une telle perversion des esprits ne soit le commencement des maux attendus pour le moment suprême et que le fils de perdition dont parle l'Apôtre n'ait déjà fait son apparition parmi nous. » Remarquons que cette parole ne marque point nécessairement que, dans la pensée du Souverain Pontife, nous soyons arrivés à la fin des temps. Saint Grégoire-le-Grand et d'autres ont parlé de même. C'est que, comme le disait déjà saint Jean aux premiers jours de l'Eglise : « Vous avez appris que l'antéchrist doit venir : il y a maintenant plusieurs antéchrists », c'est-à-dire des hommes qui veulent anéantir l'œuvre de la Rédemption. Il y en a eu dans tous les temps, et la conjuration antichrétienne qui de nos jours s'étend d'un bout du monde à l'autre, permet de dire que jamais l'antéchrist n'a été plus visible et plus puissant.

Cette conjuration marque-t-elle la fin prochaine du monde? Cela peut être et c'est la pensée d'un grand nombre. Ou ne marque-t-elle que la fin de la tentation à laquelle la chrétiété est soumise? Personne ne peut le dire avec certitude.

Nous aimons à reposer notre cœur dans la confiance que c'est la seconde hypothèse qui est la vraie et que le règne de N. S. Jésus-Christ, que la sainte Eglise demande avec tant de solennité, chaque année dans le cours de sa liturgie, que tant d'âmes demandent chaque jour depuis tant de siècles, sur l'ordre de N. S. Jésus-Christ lui-même : *Adveniat regnum tuum, fiat voluntas tua, sicut in celo et in*

ferra, va reprendre son cours, se constituer dans un état de perfection qui n'a été qu'entrevu au XIII^e siècle, et peut-être durer autant de temps que demande l'évolution des astres pour la formation du nouveau ciel, éternelle demeure des élus.

V

LA RENTRÉE TRIOMPHANTE
DE LA SAINTE PUCELLE

I

L'ŒUVRE DE JEANNE D'ARC EST-ELLE ACHEVÉE ?

CHAPITRE LIX.

CE QU'EN PENSAIENT LA BIENHEUREUSE ET SES CONTEMPORAINS.

Jeanne avait rendu au roi confiance en lui-même, elle avait répondu à l'inquiétude secrète qui le rongait et qui n'était connue que de Dieu seul. Elle avait confirmé le peuple de France dans sa fidélité à la loi constitutive de l'Etat contre laquelle luttait depuis tant d'années cette guerre civile et étrangère qui avait amené la France à deux doigts de sa perte. Elle avait réconcilié les factions adverses. Elle avait chassé l'étranger. Elle avait assuré la poursuite des destinées de la fille aînée de l'Eglise et de Dieu, en la préservant du schisme anglican, en lui permettant de demeurer le bras droit de la papauté, le rempart du catholicisme en Europe et son héraut dans les pays infidèles. Que

de choses et que de grandes choses accomplies en si peu de temps et par un si faible instrument!

La mission que la Pucelle avait reçue du ciel était-elle achevée au lendemain du sacre de Charles VII? Qui peut le dire, si elle-même ne nous en a informé? Elle seule a reçu les communications du ciel, et connu les desseins de Dieu sur elle. De fait, ce n'est que par les déclarations qu'elle en a faites que ses contemporains ont su qu'elle était chargée de délivrer Orléans et de mener le roi à Reims pour y être sacré. A-t-elle marqué que sa mission s'étendait au delà? Il le semble bien à la voir poursuivre l'Anglais dans ces admirables campagnes de la Haute-Loire et de l'Île-de-France, aussi manifestement inspirées que celle par laquelle elle avait mené si rapidement l'armée française à Orléans et à Reims. Peut-être avait-elle reçu le pouvoir de délivrer complètement le sol français de la présence de l'étranger et qu'elle l'eût fait, si elle n'avait été contrariée et entravée dans l'exécution de ses plans. Elle-même a insinué qu'elle l'avait été. La lettre qu'elle écrivit aux Anglais est pleine de cette idée que sa mission est d'expulser totalement l'envahisseur. Elle est envoyée, dit-elle, pour « recevoir les clefs de toutes les villes de France qu'ils ont forcées et violées, pour les bouter hors de toute France ».

Peut-être même eût-elle pu faire plus encore. Dans cette même lettre aux Anglais elle dit : « Si vous lui faites raison (à la Pucelle) encore pourrez-vous venir *en sa compagnie* l'où que les Franchois feront le plus bel fait qui oncques fut fait pour la chrestienté ».

Que voulait-elle dire? Les contemporains ont pensé que Jeanne faisait allusion à la conquête de la

Terre-Sainte par l'action commune de la France et de l'Angleterre. Christine de Pisan s'est faite l'interprète de cette persuasion dans ses stances.

Elle dit d'abord la joie qui succéda à la désolation lorsque l'on apprit les hauts faits de la Pucelle :

*Je, Christine qui ai plouré
Unze ans en abbaye close,
A rire bonnement de joie
Me prends.
L'an mille qualre cens vingt et neuf
Reprit a luire le soleil.
Or, fasons feste à nostre roy
Que très bien soit-il revenu.*

Puis elle prédit que puisque Dieu a accompli les merveilles qu'elle décrit, c'est qu'il réserve quelque grand fait à réaliser quand le temps sera venu :

*En chrestienté et en l'Eglise
Sera par elle mis concorde,
Les mécréants dont on devise
Et les hérites (hérétiques) de vie orde (hon-
Destruiira; car ainsi l'accorde [teuse)
Prophétie qui l'a prédit.
Des Sarrasins fera essart (destruction)
En conquérant la Sainte Terre.*

Ces sentiments, ces espérances étaient répandus en France et hors de France. Une persuasion assez générale était que Dieu ne faisait une telle miséricorde en faveur de la nation française, qu'afin de préparer en elle l'instrument dont il voulait se servir dans l'intérêt de la chrétienté et du monde.

De toutes les Chroniques que les pays étrangers

à la querelle anglo-française nous ont transmises sur la Pucelle, il n'en est point de plus intéressante que celle d'un noble Vénitien, Morosini. C'est la correspondance adressée par lui à son père au cours même des événements et d'un lieu particulièrement bien situé pour être parfaitement renseigné, Venise. Il n'y avait pas alors de meilleur centre d'informations que la reine des mers : les nouvelles lui arrivaient de tout le monde connu tant par lettres que par récits oraux, elle avait partout des comptoirs et des agents.

La correspondance de Morosini avec son père a ce caractère particulier de nous faire saisir sur le fait même l'impression produite dans la chrétienté entière par l'apparition de Jeanne d'Arc¹.

Dans la quatrième de ses lettres il est dit que le relèvement de la France était dans l'opinion commune la moindre partie de la mission de la Pucelle : « Il a été dit depuis (depuis la délivrance d'Orléans) que ladite demoiselle doit accomplir deux autres grands faits, après quoi elle doit mourir. Que Dieu lui donne aide, et, comme on le dit universellement qu'elle ne se démente pas durant une vie longue et pleine de bonheur. Amen. »

Lorsque Jeanne fut faite prisonnière à Compiègne, des prières, non seulement publiques, mais liturgiques furent faites en France pour sa délivrance afin qu'elle pût accomplir le reste de sa mission. Le clergé composa, pour être dites à la messe, des oraisons dans le genre de celles que les évêques commandent de dire dans les grandes nécessités publiques. La collecte se terminait ainsi : « Nous vous en supplions par l'intercession de la Bien-

1. C'est le P. Ayroles qui a découvert et publié, après quatre siècles, ce document de premier ordre.

heureuse Vierge Marie et de tous les saints, accordez-nous de la voir, sans aucun mal, libre de leur puissance, accomplir totalement tout ce que vous lui avez prescrit par une seule et même mission ». La secrète demandait également que la Pucelle pût exécuter le reste de la mission qui lui avait été donnée : « Que votre sacro-sainte bénédiction descende sur cette oblation, qu'elle excite votre miraculeuse puissance; qu'à l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie elle délivre la Pucelle et lui donne d'exécuter effectivement l'œuvre que vous lui avez commandée par un seul et même acte ». Enfin à la postcommunion le prêtre disait : « Ecoutez, Dieu tout-puissant, les prières de vos peuples. Brisez les fers de la Pucelle, que votre miséricorde lui donne d'accomplir le reste de sa mission »¹.

La pensée qui avait dicté ces prières dépassait-elle l'espoir, le désir de l'entière délivrance du joug anglais? c'était plus ce semble : on demandait que la Pucelle pût accomplir tout ce qui lui avait été commandé par un seul et même acte, dans une seule et même mission, c'est donc que l'on pensait que le commandement divin comprenait dans l'unité de la volonté qui les prescrivait des choses diverses.

Tel était le sentiment public. Mais quelle était la pensée de la Bienheureuse? On ne peut faire que des conjectures plus ou moins plausibles, appuyées sur des faits et des paroles qui ne sont point assez explicites pour que nous puissions affirmer en toute sécurité.

Dans son interrogatoire du 6 mars 1431, Jeanne répondit à ses juges : « Quand je dus partir pour aller à mon roi, mes Voix me dirent : « Va hardi-

1. Evangélaire de la bibliothèque de Grenoble.

ment; quand tu seras devers le roi, il aura bon signe de te recevoir et croire ».

On sait le signe que Jeanne donne à Charles VII pour obtenir de lui la direction de son armée. Mais ce signe n'était pour ainsi dire qu'une entrée en matière.

Au procès de réhabilitation, enquête de décembre 1455, le dominicain Pierre Séguin, dans sa déposition, rapporta ces paroles de Jeanne : « En nom Dieu, je ne suis pas venue pour faire signe : mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes de ce pourquoi je suis envoyée. Le signe que Dieu m'a donné, c'est de faire lever le siège de cette ville et de faire sacrer le roi à Reims ».

Lever le siège d'Orléans et mener sacrer le roi à Reims, ce sont choses présentées, ici, par la Pucelle elle-même, comme des signes qui doivent donner créance à la mission qu'elle doit accomplir. L'objet réel, l'objet final de cette mission c'était donc quelque chose de supérieur à cette délivrance et à ce sacre.

Quel était-il? On ne voit dans la vie de Jeanne, après ces deux grands événements, que la continuation pendant quelque temps encore de son action guerrière, puis son cruel martyre en prison et sur l'échafaud. Ces deux faits ne demandaient point de signe, et surtout de signe d'une si grande importance : la continuation de sa vie militaire était autorisée par ses hauts faits précédents et son martyre, s'imposant par lui-même, n'avait pas besoin d'avoir été signifié pour être accepté comme fait aussi réel qu'affligeant.

Pour qui donc et pourquoi ces deux grands faits la levée du siège et le sacre étaient-ils des signes? Ne serait-ce point pour nous et pour ce qui reste à

accomplir par Jeanne pour que soit achevée la mission dont le ciel l'a gratifiée ?

Rappelons-nous ce qu'elle écrivit aux Anglais : « Si vous lui faites raison (à la Pucelle) encore pourrez-vous venir *en sa compagnie* l'où que les François feront le plus bel fait que oncques fut fait pour la chrestienté ».

Était-ce au temps de sa vie mortelle que Jeanne croyait pouvoir conduire Français et Anglais à ce fait d'armes heureux et glorieux entre tous ?

Ce n'est point à croire. Elle savait que sa vie devait être courte, extrêmement courte. Elle avait dit au Dauphin, après la délivrance d'Orléans, pressée de commencer la campagne de l'Île de France et de la Loire : « Gentil Dauphin, mettez-moi en besogne, car je ne durerai guère qu'une année, pas beaucoup plus ».

Dans l'interrogatoire du 10 mars 1431 elle dit qu'au cours de la seconde campagne de l'Île-de-France en la semaine de Pâques, moi étant sur les fossés de Melun, me fut dit par mes Voix que je serai prise avant la Saint-Jean, qu'ainsi fallait qui fut fait, que je ne m'en ébahisse pas, mais prise tout en gré et que Dieu m'aiderait. Ce me fut dit par plusieurs fois et comme tous les jours. Et je requérais à mes Voix que, quand je serai prise, je mourusse tantôt, sans long travail de prison. Et elles me disaient : prends tout en gré, il faut que ainsi soit fait ».

Durant cette même campagne, un matin qu'elle avait communié, dans l'église Saint-Jacques, elle s'approcha d'un groupe d'enfants et leur dit : « Mes bons amis, mes chers petits enfants, on m'a vendue et trahie. Bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, car je ne pourrai plus servir le roi

ni le royaume de France »¹. Emmenée au château de Margny elle dit : « Je crois, puisqu'il plaît à Notre-Seigneur, c'est le mieux que je sois prise » (Interrogatoire du 12 mars 1431).

A de bonnes gens qui étaient venus l'interroger si elle durerait guères, elle avait répondu : « Tout était au plaisir de Dieu, et si certifia que *s'il lui convenait mourir avant que ce pourquoi Dieu l'avait envoyée fût accompli, NONOBTANT SA MORT, tout ce pourquoi elle était venue s'accomplirait.* »

Jeanne avait donc le sentiment que Dieu lui avait donné une mission qui devait s'étendre au delà de ce qu'elle pourrait accomplir durant sa vie mortelle. Ne pourrait-il se faire, par exemple, que lorsque sera venue l'heure de solutionner définitivement la question d'Orient, Anglais et Français, sous l'inspiration, la conduite et le secours surnaturel de Jeanne d'Arc, accomplissent de concert « le plus bel fait que oncques fut fait pour la chrestienté? » Ne pourrions-nous être témoins de ce prodige, nous qui assistons à « l'entente cordiale » des deux peuples à l'heure où tout le monde sent monter l'orage qui va bouleverser l'Orient, pour ensuite bouleverser le monde?

« Jeanne, dit à ce sujet le P. Ayroles, n'a pas accompli toute sa mission durant sa vie terrestre. On cherche inutilement la réalisation de la prédiction formulée dans la dernière phrase de sa lettre aux Anglais. »

Depuis cette époque les Français n'ont pas accompli, en faveur de la chrétienté, un fait aussi beau que celui par lequel, sous la conduite de Clovis, ils

1. Chronique d'Alain Bouchard qui dit avoir entendu ces paroles à Compiègne en 1488 de deux vieillards qui étaient présents quand elle les pronouça.

brisaient à Vouillé la puissance de l'arianisme, que celui par lequel à la suite de Charles Martel, ils broyaient les hordes musulmanes débordées jusqu'à Poitiers et à Tours; rien depuis n'a égalé leurs exploits chrétiens sous Pépin et Charlemagne alors qu'ils rendaient à la liberté le Vicaire de Jésus-Christ et refoulaient Maures et Saxons. Depuis, aucun de leurs exploits chrétiens n'a égalé ceux des croisades, de Godefroy et de saint Louis; aucune de leurs victoires n'a eu pour la chrétienté les suites de celles de Bouvines ou de Muret. Les grandes journées chrétiennes de la France, interrompues lors de l'apparition de Jeanne, n'ont pas été recommencées depuis avec un éclat comparable à l'éclat de celles qui viennent d'être rappelées. Mais la canonisation confère aux saints une seconde mission, quelquefois plus bienfaisante que la première. S'il plaît au Saint-Esprit d'achever l'œuvre de la canonisation de Jeanne, pourquoi n'espérerions-nous pas qu'alors sera pleinement réalisée la prophétie qui vient d'être rappelée?

Mais est-ce là toute la mission posthume de Jeanne d'Arc? Non. On peut conjecturer que lorsque ce « plus bel fait » viendra à se produire, cela aussi servira de signe pour rendre les peuples attentifs et dociles à la grande œuvre que la Providence divine lui a dévolue, œuvre incomparablement supérieure à celles qu'elle a accomplies sous les yeux de nos pères.

CHAPITRE LX.

CE QU'ON EN PENSE AUJOURD'HUI.

A la fin du manuscrit 5970 de la bibliothèque nationale (fonds latin), l'un des exemplaires authentiques du procès de réhabilitation, se trouve un poème édité par Quicherat, composé de 602 hexamètres divisés en deux livres. Dans le premier qui chante l'enfance de la Pucelle, son arrivée à Chinon et son admission par le roi, se lit un discours par lequel la Voix répond aux objections de la Pucelle. Son supplice y est indirectement annoncé et aussi les merveilles plus grandes que celles de son existence terrestre qu'il lui sera donné d'accomplir lorsqu'elle sera en possession de la gloire céleste.

*O flammis cælo remanda Puella,
... Et miranda dabis majora futuris
Temporibus, quando vita potiore secunda.*

Cette espérance est partagée par les plus illustres de nos contemporains.

Le cardinal Pie, célébrant la canonisation de sainte Germaine, la bergère de Pibrac, présenta à ses auditeurs cette considération :

« Si les saints n'apparaissent pas fortuitement sur la scène du monde, ce n'est pas, non plus, le hasard qui, après leur mort, détermine l'époque de leur glorification. Dans le ciel des élus, ainsi qu'au firmament visible, c'est sur un signal du Très-Haut, que les étoiles longtemps cachées et comme endormies dans un coin reculé de l'espace accourent en criant : « Nous voici », et qu'elles commencent de briller pour obéir à Celui qui les a

faites : STELLAE VOCATAE SUNT ET DIXERUNT : AD-SUMUS, ET LUXERUNT EI CUM JUCUNDITATE QUI FECIT ILLAS. Des rapports secrets et permanents ont été établis entre l'Eglise triomphante et l'Eglise militante, et quand Dieu nous destine à de nouveaux combats sur la terre, presque toujours il nous montre de nouveaux alliés et de puissants défenseurs dans les cieux : DE CŒLO DIMICATUM EST CONTRA EOS ; STELLAE MANENTES IN ORDINE ET CURSU SUO ADVERSUS SISARAM PUGNAVERUNT. »

Mgr Mermillod, Mgr Dupanloup et le cardinal Pie ont pensé que la canonisation de la sainte Pucelle serait aussi pour elle le point de départ d'une action nouvelle et d'importance plus grande que celle accomplie aux jours de sa vie mortelle. Tous trois fondent cette espérance sur le mérite de son martyre.

« La mission de Jeanne se terminait-elle à Reims ? demandait Mgr Mermillod, dans le panégyrique qu'il prononçait à Orléans en 1863. Elle avait rendu un royaume à son indépendance et un roi à sa souveraineté ; y avait-il encore pour elle d'autres devoirs que Dieu lui réservait ? Je ne sonde pas les causes mystérieuses des douleurs de Jeanne d'Arc, je ne vois qu'une chose c'est que le Seigneur l'avait réservée à une terrible expiation. La même parole, si effrayante qu'elle fût, prononcée par le Maître, devait avoir en elle son application : *Nonne oportuit pati Christum et ita intrare in gloriam ?* »

« Dieu, a dit Mgr Dupanloup dans le même sentiment, réserve aux élus des hautes missions un rayon suprême qui fait resplendir du dernier et sublime éclat leur âme et leur cause. Les ouvriers des grandes rédemptions, c'est leur privilège de marcher à un triomphant supplice, Jésus-Christ à leur tête, la croix en main, victimes immolées comme lui et

comme lui triomphantes par la fécondité du sacrifice ».

Le cardinal Pie a pensé de même : Le christianisme repose tout entier sur le dogme de l'expiation, de la rédemption par la douleur. Le Sauveur des hommes a peu agi et beaucoup souffert; l'Évangile est concis sur sa vie, prolix sur sa passion. Sa grande œuvre, ç'a été de mourir; c'est par sa mort qu'il a vivifié le monde. Or, si telle est la première loi morale du christianisme que les disciples continuent le mystère de ses douleurs; et si, parmi les enfants des hommes, le ciel se choisit des êtres privilégiés qu'il élève à la gloire d'être les instruments extraordinaires de sa puissance et de son amour, ce n'est qu'au prix de mille angoisses qu'il accorde de telles faveurs. »

Le grand orateur chrétien conclut : « Le baptême de sang est inséparable de la mission divine ».

Il est intéressant de rapprocher de ces prévisions celles que M. Gabriel Hanotaux a données comme conclusion à son livre JEANNE D'ARC.

« L'Église a mis Jeanne sur ses autels. Les procès-verbaux de la commission des Rites pour l'instruction du procès de béatification forment, après cinq siècles, un complément d'un intérêt et d'une portée insignes, au procès de condamnation et au procès de réhabilitation...

» Jeanne d'Arc disparue, l'histoire s'empare de ce que fut son existence, et elle la prolonge, comme elle le fait, sans cesse, pour les mémoires indéfiniment lumineuses des grands hommes : car l'orbite de ceux-ci ne s'achève pas par leur chute; elle se poursuit dans les espaces obscurs du souvenir, d'où elles continuent à influencer sur les destinées de l'humanité... Les grands hommes sont les pasteurs

de l'humanité. Ils vivent, ils vivent toujours... Ils servent d'instruments à l'humanité : c'est pourquoi ils continuent à vivre, parce que leurs exemples causent des actes, comme les sources créent des courants. Une semence est incommensurable à l'arbre qu'elle renferme...

• Jeanne est toujours vivante au cœur et dans l'esprit de la nation. Elle vit, elle vit même au delà des frontières, et elle étend, chaque jour, son empire... (M. Hanotiaux cite l'Angleterre, l'Ecosse, l'Allemagne, la Russie). Aucune nation moderne n'a dans ses annales, une figure comparable à celle de Jeanne d'Arc, héroïne, sainte et martyre... L'apparition de Jeanne d'Arc a quelque chose de surhumain et participe du mystère : elle est certainement placée au-dessus du cours ordinaire des choses, à la hauteur où la religion l'a mise, où la raison la maintient... N'est-il pas démontré maintenant, que les synthèses historiques et pratiques, groupées autour de Jeanne d'Arc, et qui se reflétaient en son âme, pure comme le cristal, prenaient racine au plus profond des sentiments humains, tout en s'élançant vers le divin? Une grande partie de l'humanité vit encore et vivra longtemps à leur ombre...

• La portée extraordinaire de l'apparition de Jeanne d'Arc s'affirme par ceci que la leçon de sa vie et de sa mort n'est pas épuisée : elle dure et durera longtemps encore. De même qu'il a fallu trois ou quatre siècles pour que la parole du Christ perçât la croûte des inattentions et des négligences du monde, de même l'œuvre de Jeanne d'Arc ne se fera connaître que lentement... La pensée française, sauvée par elle, lui consacra un culte perpétuel de souvenirs, de recherches et de piété... Une telle exégèse est à ses origines, elle se

développera beaucoup au delà de ce qu'il nous est possible de prévoir... Nous ne sommes qu'à l'aube des jours qui verront s'accomplir indéfiniment sa mission ».

Quelle était la pensée de M. Gabriel Hanotaux lorsqu'il écrivait ces lignes? Les phrases qui sont intercalées entre celles que nous avons reproduites montrent qu'elle n'avait rien de net. Elle ne pouvait avoir de netteté. M. Hanotaux est un penseur, et la vie de Jeanne d'Arc, qu'il venait d'étudier, pose un problème qu'un esprit qui pense ne saurait éluder. Mais M. Hanotaux est un agnostique, un agnostique inquiet, si l'on veut, qui cherche et donc qui ne possède point.

Il place Jeanne d'Arc au nombre des grands hommes, patrons de l'humanité, grands après leur mort comme durant leur vie, dont la mémoire est indéfiniment lumineuse, qui continuent, après leur chute à influencer sur les destinées de l'humanité à laquelle ils servent d'entraîneurs, et dont les exemples causent des actes comme les sources causent les courants.

Voilà ce que M. Hanotaux constate dans le présent, au sujet de ce « grand homme » Jeanne d'Arc, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Il aurait pu ajouter : jusqu'en Amérique.

Mais quelle est cette lumière que Jeanne répand, quelle est cette influence qu'elle exerce, cette action qu'elle produit, qu'elle exercera et qu'elle produira dans un avenir sans limites assignables? Quel arbre d'une venue incommensurable sortira de la semence de sa parole? M. Hanotaux ne peut le dire. Il voit les branches de l'arbre s'élaner vers le divin, mais il en ignore l'essence. M. Hanotaux n'est point chrétien, n'est point catholique. Il est des choses

qu'une âme qui n'est pas éclairée par la foi peut entrevoir, mais ne peut discerner et par conséquent ne peut définir. Ce qui se présente à ses yeux dans ce vague lui apparaît cependant assez grandiose pour qu'il puisse affirmer que cela se développera beaucoup au delà de ce qu'il nous est possible de prévoir » et pour qu'il puisse ajouter que « nous ne sommes qu'à l'aube des jours qui verront s'accomplir la mission de Jeanne d'Arc ».

Le cardinal Parocchi a mis plus en lumière la pensée qui a dicté les discours de Mgr Dupanloup, de Mgr Mermillod et de Mgr Pie.

Dans une conférence prononcée à Rome le 17 janvier 1895, l'éminent Vicaire de Léon XIII prononça ces paroles : « Est-ce que, à la cathédrale de Reims, l'œuvre de Jeanne d'Arc était achevée? A ne voir que la réalité extérieure des faits, la mission de la Pucelle, par le fait même du sacre, était finie; à ne voir que le succès et l'éclat du triomphe, la page blanche de l'héroïque enfant se termine à Reims. Mais si nous voulons approfondir l'histoire à la lumière de la foi, Jeanne n'avait écrit à la lumière du sacre que le *prélude de son poème*; à Reims s'ouvre la véritable épopée, car, plus féconde a été pour la France l'année du martyre de Jeanne que l'année de son triomphe... J'espère donc — *et tous les amis de la civilisation chrétienne partagent cette espérance et ce vœu* — que la Vénérable Jeanne d'Arc obtiendra à la France stabilité dans l'ordre et gloires nouvelles. *Oui, le jour qui verra Jeanne sur les autels, ce jour marquera de nouvelles gloires pour la grande nation catholique, et d'un hémisphère à l'autre éclatera ce cri d'allégresse : « LE RÈGNE DE DIEU SUR LA TERRE hâte ses conquêtes ».*

II

SA GLORIFICATION

CHAPITRE LXI.

LA VIRGINITÉ ET LE MARTYRE.

L'ŒUVRE STABLE dont la sainte Pucelle avait posé les fondements aux jours de sa vie mortelle n'a point reçu jusqu'ici les développements qu'elle appelait : loin de là, elle n'a cessé, comme nous l'avons vu ci-dessus, d'être traversée et combattue ; et même, à l'heure qu'il est, elle semble ruinée à tout jamais. Le modernisme, dans ses mille ramifications, sape les dernières assises de la civilisation chrétienne ; et le laïcisme, qui est en plein triomphe, n'est autre chose que la souveraineté de l'homme s'élevant contre la souveraineté de Dieu ; c'est la royauté du peuple s'élevant contre la royauté du « droiturier seigneur », l'éliminant partout pour se substituer à elle en toutes choses.

Si Dieu a réellement donné à la sainte Pucelle de nous faire sortir de cet état, il a dû préparer nos

cœurs à faire bon accueil à ses enseignements, et pour cela la glorifier et la faire glorifier.

Il n'y a point manqué. Et c'est pourquoi il a exalté la sainte Pucelle, d'abord par la virginité et le martyre, puis par la réhabilitation, et enfin, espérons-le, par la canonisation complétant la béatification.

Dieu a voulu donner au Héraut de la royauté de son Fils une gloire, qu'on peut dire unique. Il lui a donné un nom qui la met dans un rang à part parmi les autres saintes, un nom qui la rapproche de la T. S. Vierge. Dès les premières apparitions, il l'avait fait appeler par ses messagers, les anges et les saints, LA PUCELLE, simplement, comme Isaïe avait dit simplement la VIERGE, lorsqu'il annonça la Mère du divin Sauveur, la Mère de l'Homme-Dieu, roi du ciel et de la terre. Instruite par ses Voix, Jeanne dit à son oncle Durand Laxart : « La Pucelle c'est moi », faisant allusion aux prophéties qui annonçaient la délivrance par une Vierge. Elle tient le même langage devant Robert de Beaudricourt. Admise en la présence du roi, elle lui dit : « Gentil Dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle » ; sa lettre aux Anglais porte comme signature : « De par la Pucelle ». De même au duc de Bourgogne : « Jeanne la Pucelle vous requiert ». Dans toutes les circonstances solennelles, elle prenait ce nom comme celui qui lui avait été donné du ciel en même temps que sa mission. Le 12 mars, les juges de Rouen lui posèrent cette question : « Vos voix vous ont-elles appelée : Fille de Dieu, fille de l'Eglise, fille au grand cœur ? — Avant le siège d'Orléans levé, répondit-elle et depuis, tous les jours, quand elles me parlent, elles m'ont appelée plusieurs fois : Jeanne la Pucelle, fille de Dieu ». Tous les

documents contemporains attestent qu'elle était universellement connue sous ce nom : la Pucelle. Ses ennemis le constataient, non sans dépit. Dans sa citation, Cauchon écrit : « Une femme du nom de Jeanne, communément appelée la Pucelle ». D'Estivet dans son réquisitoire : « Une femme dont le nom vulgaire est : la Pucelle ». Dans les lettres de l'Université de Paris, on lit : « Cette femme que l'on nomme la Pucelle. — Cette femme que la vocation publique appelle la Pucelle ».

Celle qui du ciel a reçu son nom de la Virginité n'a-t-elle point été désignée par cela même pour une mission de premier ordre ? C'est ce que Mgr Pie, prenant le langage de saint Augustin, a eu soin de marquer : « Dieu venait à nous cette fois encore par un chemin virginal ». Il venait en Jeanne et par Jeanne, non plus, sans doute, pour nous donner le Sauveur, mais pour nous dire ce que le divin Sauveur doit être parmi nous : le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs¹.

Dieu a voulu donner à la sainte Pucelle une autre gloire, celle du martyre, et c'est dans son martyre que nous plaçons l'espoir d'une vie nouvelle pour elle et pour nous, espoir fondé sur la parole de Notre-Seigneur :

« En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain

1. « La Pucelle », tout court, c'est le vrai nom de Jeanne d'Arc. Il est à désirer que ce nom la Pucelle, non point comme on a pris l'habitude de le dire trop restrictivement, *la Pucelle d'Orléans*, qu'on ne trouve nulle part dans les documents contemporains, mais simplement LA PUCELLE, fût d'un usage plus ordinaire. On dirait « la sainte Pucelle », comme on dit « la Très Sainte Vierge ». Ce serait répondre aux intentions de Notre-Seigneur manifestées par ses anges et ses saints.

de blé tombé en terre ne meurt pas, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit »¹. C'est en présence des gentils qui lui furent présentés par Philippe et André, après la procession des palmes, que Notre-Seigneur prononça ces paroles. Leur présence éveilla dans le cœur du divin Agneau les fruits immenses que le sacrifice qu'il allait accomplir à quelques jours de là, ferait naître au sein de la gentilité, dans le monde entier. « L'heure est venue où le Fils de l'homme doit être glorifié ». En effet c'est au jour de sa Passion que commença sa glorification, c'est en elle que fut posé le principe de la propagation de son royaume et des fruits de salut qu'il devait produire.

Ce n'était pas seulement de son propre sacrifice que parlait alors le divin Maître, mais de cette loi générale de son royaume qui exige le sacrifice de ceux qu'il appelle à le propager.

La sainte Pucelle, venue en terre pour restaurer la notion de la royauté du Fils de Marie, Fils de Dieu, devait mourir, devait faire le sacrifice de sa vie pour obtenir que cette notion apparût, à l'heure marquée par la divine Providence, dans le plein éclat de sa vérité pour s'imposer aux esprits et pénétrer dans l'ensemble de la vie sociale.

« Il le fallait. *Oportet!* » dit un jour Mgr Dupanloup², parlant de cette mort aussi glorieuse que nécessaire pour l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle et sur nous. « Elevons nos pensées. Nous entrons ici dans des clartés nouvelles. Il fallait que la sainte fût couronnée dans le supplice. Dieu réservait à la France, pour sa libératrice, cette gloire plus haute, il voulait donner à la fille

1. Joan., XII, 24.

2. Panégyrique prononcé le 8 mai 1869.

ainée de l'Eglise (pour qu'elle pût compléter sa mission), une martyre portant les stigmates de son Fils. »

Quand jamais plus frappante fut la ressemblance d'une passion avec celle du divin Sauveur, que celle de la sainte Libératrice? libératrice non seulement de la France, mais de la chrétienté, car que fût-il advenu si la France avait suivi l'Angleterre dans le schisme?¹

C'est au Jardin des Olives que commença la Passion de Jésus; celle de Jeanne commença dans sa prison. Elle y fut détenue une année entière. « S'imaginer-t-on, demande M. Hanotaux, ses longs pourpensements sur ce grabat où les fers la tenaient immobile? Avoir été ce qu'elle avait été, l'ange, le messenger, le porte-étendard et le porte-couronne; avoir parcouru le chemin qui mène de Vaucouleurs à Chinon et de Chinon à Reims; avoir réalisé l'œuvre de Dieu sur la terre; être restée noble, pure, vénérée du peuple après l'avoir servi, et venir à Rouen pour la condamnation et la mort! » Bien d'autres pensées occupaient son esprit, plus conformes à celles que Notre-Seigneur exprimait dans son agonie. « J'attends et appelle ce martyr, pour la peine et adversité que je souffre en prison, et ne sais si plus grand je souffrirai. Mais m'en attends à Notre-Seigneur ». « Mon Père, avait dit Jé-

1. Un anglais, Mgr Gilles, évêque de Limyra, dans le panégyrique de Jeanne d'Arc qu'il prononça à Orléans le 8 mai 1857, dit : « Héroïne d'Orléans, vous avez sauvé bien plus que la France, ce sont toutes les nations catholiques qu'a sauvées votre victoire! En dégageant la France de la domination du roi d'Angleterre qui allait subir l'hérésie et l'imposer à son peuple, vous avez sauvé la foi de Clovis pour la France et pour les peuples que sa défection eût entraînés. »

sus, non comme je veux, mais comme vous voulez ».

A Rouen comme à Jérusalem, le procès est conduit par des hommes de savoir et revêtus d'un caractère sacerdotal. D'un côté comme de l'autre, sous le voile du zèle pour la foi se cache la haine la plus hypocrite¹. La sainte victime pleure sur Rouen comme le Sauveur pleura sur Jérusalem : « Rouen, Rouen, j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ».

Judas se reproduit dans Loyseleur. Celui-ci s'est insinué dans la confiance de l'accusée pour la trahir comme celui-là. Il serait facile d'établir un parallèle entre les accusations portées devant les deux tribunaux. Qu'il suffise de remarquer que les Pharisiens attribuent à Beelzébuth les œuvres de Jésus et que l'Université de Paris prononce que celles de Jeanne sont les œuvres d'Astaroth, Bélial, et Béhémoth. Il avait été dit au divin Maître : « Vous êtes un possédé du démon », et devant Pilate il lui est reproché de séduire les foules. L'Université déclare : « Cette femme est une invocatrice des démons » ; et la sentence de condamnation porte : « Nous déclarons que tu es une séductrice pernicieuse ».

Les Juifs se mettent en quête de faux témoignages ; et Cauchon vomit des injures contre Gérard Petit et Nicolas Bailly parce qu'ils n'apportent point la fausse déposition qu'il voulait obtenir.

1. « Jamais, dit Thomas de Quincy, depuis la création de la terre, il n'y eut un procès comme celui-ci, si on l'exposait dans toute la beauté de la défense et dans toute la diabolique horreur de l'attaque ». (Cité par Hanotaux.). Ce n'est pas assez pour elle de 3 juges, il y en a 9, avec 41 assesseurs au premier interrogatoire, 48 au second, 60 au troisième : une bande de loups acharnés sur la pauvre brebis.

Les Juifs cherchent à prendre Jésus au piège de ses paroles; que d'embûches dressées au cours des interrogatoires que l'on fait subir à la sainte Pucelle!

Les jours et les nuits qui ont suivi la scène de Saint-Ouen, ne sont pas sans ressemblance avec la nuit passée chez Caïphe et les scènes du prétoire.

A la première annonce du supplice, Jeanne a éprouvé un frémissement qui fait penser à l'agonie du jardin des Olives. Elle eut besoin d'être réconfortée par ses saintes, comme Jésus par l'ange.

Sur la croix sanglante du Rédempteur, les Juifs avaient placé une inscription dérisoire; sur la tête de Jeanne, l'Anglais a placé une inscription infamante.

Attachée à son poteau sur son calvaire, elle voit les scribes et les pharisiens branler la tête, comme naguère au pied de la croix: Elle qui a délivré les autres, qu'elle se sauve elle-même! Mais la douce victime se fait apporter une croix, fixe les yeux sur elle et son cœur se porte vers le divin Sauveur dans un dernier et suprême élan: Jésus! Comme son Jésus elle pardonne à tous le mal qu'ils lui ont fait et elle demande à tous de prier pour elle. Jésus! Jésus! Jésus! s'écria-t-elle, rendant ainsi son âme à celui à qui elle l'avait vouée. Tout était consommé.

Le centurion qui avait procédé au crucifiement, s'écrie: « Vraiment cet homme était le Fils de Dieu », et le bourreau de Jeanne, après avoir allumé le feu qui devait la dévorer vivante, court au couvent des Frères-Prêcheurs et s'écrie: « Nous sommes perdus: nous avons brûlé une sainte ». Un anglais qui avait apporté une fascine au bûcher pour en attiser la flamme attesta avoir vu s'envoler du bûcher une colombe.

« Non, a dit Mgr Freppel, il n'est pas de page qui rappelle mieux le drame divin du Calvaire; sur ce visage transfiguré par le martyre, je trouve un reflet de l'adorable victime du Calvaire ».

Et le cardinal Pie : « Pardonnez-moi, mes frères, si j'insiste sur la conformité minutieuse des circonstances de sa mort avec celles du Sauveur : la ressemblance du disciple n'est pas une injure pour le maître ».

C'est ainsi que Dieu, en vue de l'œuvre qu'il voulait lui donner à accomplir après sa mort, a glorifié la sainte Pucelle. « C'est la loi, observe Mgr Dupanloup. - On n'est un sauveur, une image du Christ qu'à ce prix. *Oportuit pati Christum et ita intrare in gloriam suam.* Divin, mais terrible, *oportuit.* Le Fils de Dieu lui-même devait passer par ce chemin pour achever le salut du monde et arriver à la consommation de sa gloire. C'est le rayon suprême que Dieu réserve aux élus des hautes missions » ¹.

CHAPITRE LXII.

LA RÉHABILITATION.

Le martyre de la Pucelle fut pour elle le principe d'une seconde vie :

Ta mort sera ta vie,

a dit Chapelain dans son poème²; vie nouvelle,

1. Panégyrique déjà cité.

2. Livre IX.

non seulement au ciel ou il lui fit prendre naissance comme aux autres saints, mais aussi sur la terre.

Glorifiée par Dieu dans son martyre, la sainte Pucelle fut glorifiée par l'Église, d'abord dans le procès de réhabilitation.

Aux yeux de ses ennemis et même du vulgaire, Jeanne d'Arc était sortie de ce monde par une porte ignominieuse : livrée par des clercs au bras séculier et condamnée à l'échafaud et au bûcher comme « criminelle inventrice de révélations divines, séductrice pernicieuse, convaincue de superstition et de blasphème, de prévarication contre la loi divine, etc., etc. »

L'université de Paris adressa, au lendemain de l'exécution, au Pape et au collège des cardinaux une lettre annonçant qu'une femmelette (*muliercula*) avait été prise dans le diocèse de Beauvais, accusée de graves méfaits contre la foi, judiciairement examinée, convaincue et condamnée. En même temps le roi d'Angleterre écrivait à tous les rois, princes, ducs de la chrétienté, des lettres où l'œuvre de Jeanne d'Arc était entièrement travestie et où ils étaient priés d'inspirer à leurs peuples l'éloignement de ces coupables superstitions.

Rien, on le voit, n'était épargné pour faire de la sainte Pucelle un objet de mépris et d'horreur au monde entier.

Mais Dieu veillait sur sa servante, — Dieu, la Papauté et le roi.

Le 15 février 1450, Charles VII donna l'ordre à son féal conseiller Bouillé d'ouvrir une enquête. Mais la justice royale se trouva incompétente, la cause ayant été jugée par un tribunal ecclésiastique. Charles VII demanda l'intervention du Saint-

Siège en 1452. Il fit en même temps agir la famille de Jeanne. Jacques d'Arc était mort de douleur, paraît-il, en apprenant le supplice de sa fille. Sa mère, Isabelle Romée, vint à Orléans, où elle fut reçue dans la métairie de Bagneaux, et le 10 juin 1455, Calixte III nomma la commission chargée d'instruire et « de rendre en dernier ressort une juste sentence ». Le cardinal d'Estouteville commença, au nom du Pape, le procès réparateur, et cela au grand déplaisir de la nation anglaise qui croyait avoir mérité plus d'égards par sa conduite durant le grand schisme et la sédition de Bâle : elle avait donné alors à Rome des preuves multiples de sa fidélité.

Un jour de novembre 1455, la mère de Jeanne, accompagnée de plusieurs dames orléanaises, sortit de sa ferme et se rendit à Paris avec son fils, Pierre du Lys. Dans l'église de Notre-Dame, elle réclama de Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, d'Alain Chartres, évêque de Paris, de Robert de Longueil, évêque de Coutances, la révision du procès de son enfant. Étouffée par les larmes, elle ne put aller au bout de sa supplique. Il fut décidé que, dix jours plus tard, les prélats convoqués examineraient l'affaire à fond.

L'action était ouverte.

L'enquête se fit au lieu d'origine de Jeanne, à Orléans, à Paris, à Rouen. Huit mois y furent employés. Cent dix-huit témoins furent entendus et déposèrent sous la foi du serment. Une énorme quantité de pièces fut ainsi recueillie. Lorsque les matériaux destinés à préparer la sentence eurent été rassemblés, les enquêteurs appelèrent à délibérer avec eux les docteurs de la capitale, les plus en renom de savoir et de vertu. Puis ils se rendirent à Rouen, recommencèrent leur travail, en faisant appel

aux lumières des docteurs de Normandie. La sentence put être rendue le 7 juillet 1456, avec le plus grand appareil, au cimetière de Saint-Ouen. Elle le fut le lendemain avec la même pompe sur le lieu du forfait, à la place du Vieux-Marché.

Les juges délégués commencent par dire la source d'où émanent leurs pouvoirs : le Siège Apostolique. Ils exposent ensuite par quels travaux ils se sont éclairés, les témoins qu'ils ont appelés et entendus, les motifs qui servent de base à la sentence qu'ils vont rendre.

La sentence se terminait ainsi : « Nous décrétons que lesdits procès et sentence de Jeanne, entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, d'erreur manifeste, ont été et sont nuls. Les cassons et destitons de toute valeur. Et déclarons que ladite Jeanne est exempte desdites sentences, et, autant qu'il en est besoin, l'en délivrons totalement ». « Par les processions générales et les prédications qui suivirent avec grande solennité et très dévotement, dit M. Hanotaux, l'abomination et l'iniquité du premier procès fut révélée hautement au peuple tout entier. »

Le 20 juillet, l'évêque de Coutances et Jean Bréal se rendirent à Orléans pour proclamer dans cette ville comme à Rouen la justification de la Pucelle. Des monuments commémoratifs de cette sentence furent érigés dans les deux villes. Détruits par les Huguenots et par les révolutionnaires, ces monuments furent relevés, et l'on sait qu'ils furent, lors de nos derniers désastres, l'objet des hommages de l'envahisseur lui-même.

Un grave magistrat, Louvel, historien de Beauvais, a écrit que comme suite à cette réhabilitation, l'anathème a été prononcé contre Cauchon et que Calixte III avait ordonné de déterrer ses restes pour les

jeter à la voirie. Cette sentence, si elle fut prononcée, n'a pas reçu d'exécution.

Le jugement de réhabilitation ne mit point fin, même en France, aux sentiments de haine qui avaient fait condamner Jeanne au bûcher.

Nous avons déjà cité ce jugement de Quicherat, quoique naturellement favorable à l'ancienne Université de Paris, dans ses *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc* (p. 96-101) : « L'idée de faire succomber Jeanne devant l'Église se produisit spontanément, non pas dans les conseils du gouvernement anglais, mais dans les conciliabules de l'Université ». Et M. de Robillard de Beaurepaire dans ses *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc* a écrit : « Le premier coup qui fut dirigé contre la Pucelle vint de l'Université. » C'est elle qui avait été la grande coupable, dans le crime de Rouen, et c'est à elle que doit être imputé l'obscurcissement que l'histoire de Jeanne a subi et qui ne s'est complètement dissipé qu'en ces derniers temps. Les historiens jusqu'à nos jours, n'ont présenté qu'une libératrice tronquée, fautive, inintelligible en bien des points. Sa vie à Domrémy était passée sous silence, sa mission divine à Orléans et à Reims défigurée, son histoire à partir du sacre pervertie. On ne nous montrait que la guerrière, et encore s'efforçait-on de naturaliser les faits, là où l'intervention divine se montrait le plus évidemment.

Mais voici que sonne l'heure marquée par la volonté de Dieu. Un paléographe éminent, directeur de l'École des Chartes, M. Quicherat, étudia le *Double-procès* : le procès de condamnation et celui de la réhabilitation, et se fit un devoir de publier l'un et l'autre. Il montra bien, dans ses *Aperçus*

nouveaux qu'il partageait à l'égard de l'Eglise les préjugés mesquins et haineux des hommes de la génération de 1830. Les amis de Jeanne ne doivent pas lui être moins reconnaissants pour le grand nombre de pièces qu'il a recherchées, collectionnées et publiées. Il a ainsi mis sur la voie de travaux nouveaux et fourni aux récents historiens de la Pucelle de très précieux éléments pour la juste appréciation de la femme la plus merveilleuse que connaisse l'histoire.

Quicherat a cependant laissé de côté des documents très importants. Le P. Ayrolles les a publiés et l'on peut voir s'ils méritent le mépris que Quicherat en avait fait et s'ils ne sont pas extrêmement utiles pour l'histoire de la Pucelle.

Grâce à ces documents, l'histoire de Jeanne d'Arc est maintenant entrée dans une lumière qui croît de jour en jour et qui se répand partout, qui pénètre dans toutes les classes de la société. C'est un des phénomènes bien remarquable de notre époque, a dit Paul Bourget, que la rentrée triomphante de Jeanne d'Arc dans la conscience nationale! Quand les hommes de mon âge étaient assis sur les bancs du collège, l'aventure de la Bonne Lorraine, « qu'Anglais brûlèrent à Rouen », comme chantait Villon, ne se distinguait pas des autres événements de l'histoire. On nous l'apprenait comme un fait lointain, sans analogie aucune avec notre siècle, comme un fait mort, pour ainsi dire. On nous racontait bien qu'il restait beaucoup d'obscurité autour de sa personne, et, par ce point, sa chronique se perdait dans la légende. Que cette chronique pût se continuer, se prolonger en une action contemporaine, que les enseignements tirés de cette vie pussent s'appliquer à la France dont

nous sommes, qu'un exemple pût en être tiré pour la guérison des maux dont le pays souffre, aucun de nos maîtres ne nous le disait, aucun ne le pensait.

« Voici cependant qu'un mouvement inattendu se produit dans les intelligences et les sensibilités. La figure de Jeanne, reculée autrefois dans les profondeurs du passé, s'est faite de nouveau présente. Elle n'est plus dans l'histoire, elle est dans la vie. En même temps que l'Eglise la met au rang des Bienheureux, voici que ses statues se dressent sur nos places. Voici que les récits de son existence si brève et si pleine se multiplient, les uns hostiles, les autres enthousiastes, attendant que sa mission continue; elle demeure le « signe de contradiction » dont parle l'Écriture, et, autour d'elle, on se bat encore contre et pour la France. »

Sans doute, la libre-pensée ne se rend pas, elle se torture pour expliquer Jeanne naturellement. Elle ne peut y réussir et les hommes sensés, même parmi ceux qui lui appartiennent, se rient de ses efforts. Un écrivain qui tient le premier rang parmi les critiques littéraires, Sainte-Beuve, libre-penseur bien avéré, a écrit : « Pauvre Jeanne d'Arc! des historiens de mérite, tels que Michelet et Henri Martin (on peut ajouter bien d'autres noms à ces noms), lui doivent d'avoir fait des chapitres *bien systématiques* ET UN PEU FOUS ». Pourquoi fous? Parce que systématiques. Et en quoi systématiques? En ceci qu'ils ont voulu raconter l'histoire de la Pucelle en en écartant l'élément surnaturel et divin qui y éclate à toutes les pages, de sa naissance à sa mort.

D'autres ne se sont point seulement montrés fous, mais enragés. Le surnaturel qui se présente à tout instant sous leurs yeux, les obsède, et les obsédant,

leur fait grincer les dents¹. Déjà même au temps de Jeanne, Etienne Pasquet disait au procès de réhabilitation : « Grand pitié! Jamais personne ne sauva la France si à propos, et si heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut si déchirée »². Aujourd'hui encore nous voyons de ces furieux et de ces fous. Jeanne, c'est Dieu venant encore à nous par un chemin virginal, pour redire la belle expression du cardinal Pie; Jeanne, c'est la Pucelle; c'est l'envoyée de Dieu et la servante de Dieu, comme elle se dit; c'est la fille de Dieu, comme les anges et les saints la nomment. De là leur haine. Je ne dis point leur aveuglement, mais l'aveuglement qu'ils voudraient faire subir à leurs lecteurs.

Mais la Providence a eu soin de pourvoir l'histoire de Jeanne et l'intervention divine dans cette histoire de preuves irréfragables, mises aujourd'hui à la portée de tous. Chose admirable et providentielle, l'événement le plus extraordinaire, le plus surnaturel qui figure dans les annales humaines est en même temps le plus authentique et le plus incontestable! Ce n'est pas seulement la certitude

1. M. Auguste Longnon, invité à dire le sentiment des érudits sur la façon dont M. Thalamas envisage le rôle de Jeanne d'Arc, s'est ainsi exprimé : « A dire vrai, la doctrine du professeur d'histoire du lycée Charlemagne n'a rien à démêler avec la critique historique, et, à mon avis, c'est faire peu d'honneur à cette science que de l'invoquer pour justifier de pareilles allégations... Il n'y a pas, à proprement parler, il n'y eut jamais depuis cinq siècles et plus, de légende de Jeanne d'Arc. L'histoire existe seule, la plus belle histoire du monde. Jeanne d'Arc n'est pas un « être fabuleux » comme Guillaume Tell, ni une « figure de légende, vision idéale pour exalter l'amour du sol qu'elle reconquit ». « Elle fut un personnage de pleine réalité historique ».

2. Pivers, f. 398.

historique, c'est la certitude juridique qui garantit jusqu'aux moindres détails de cette vie merveilleuse ». Aucun personnage historique n'est entré dans la postérité, porté par une semblable nuée de témoins aussi bien informés et aussi irrécusables, amis, ennemis, indifférents; aucun qui se soit révélé lui-même d'une manière plus sincère et plus à l'abri de toute méfiance.

A ceux qui lui demandent aujourd'hui le secret de son œuvre, Jeanne peut répéter ce qu'elle disait à ses juges : « Eh! lisez bien votre livre (leurs procès-verbaux), et vous le trouverez ». Rien de plus incontestable et de mieux établi que ce qu'on lit dans les actes des deux procès, celui de la condamnation et celui de la réhabilitation; rien de plus lumineux, lumineux de la lumière du ciel en même temps que du témoignage humain.

Du haut de son bûcher, la Pucelle avait fait cet appel : « De mes dits et faits, je m'en rapporte à Dieu et à N. S. P. le Pape ». La papauté a entendu ce cri suprême et y a fait droit par le procès de réhabilitation; Dieu y fait droit de nos jours par la béatification, et prochainement, espérons-le, par la canonisation.

CHAPITRE LXIII.

LA BÉATIFICATION.

Depuis le 8 mai 1869, jour où Mgr Dupanloup prononça le discours qui révéla, peut-on dire, au public français la sainteté de la Pucelle, que lui

avait fait connaître à lui-même l'étude de son procès¹, tous les panégyristes creusèrent de plus en plus profondément ce sujet et nous firent passer de ravissement en ravissement devant cette incomparable figure.

A ces sentiments, à ces voix, la Sainte Eglise est venue donner la consécration de son autorité, qui, en cette matière, jouit du don de l'infaillibilité.

Jeanne d'Arc est une sainte. Non seulement elle est sainte, elle est UNE SAINTE, c'est-à-dire, elle est de celles et de ceux que l'Eglise place sur ses autels, à deux fins : pour y recevoir les hommages des fidèles, et pour nous porter à la contemplation et à l'imitation des vertus, qu'elles et eux ont pratiquées à un degré héroïque.

1. Dès le lendemain de sa mort, Jeanne d'Arc fut regardée comme une sainte. Le savant archiviste de la Seine-Inférieure, M. de Beaurepaire, a fait cette remarque : « On ne fonde pour elle, même après sa réhabilitation, ni messes ni obits, comme cela se faisait pour tous les fidèles défunts : on ne priait pour son âme, on la priait. » Dès le XV^e siècle, l'idée de faire inscrire l'humble fille sur le catalogue officiel des saints se fait jour. Au XVII^e, un oratorien ne craignait pas de s'écrier dans l'église Sainte-Croix d'Orléans : « Proclamons-la mille fois bienheureuse, adressons-lui nos prières, invoquons-la dans nos besoins... L'Eglise qui l'honore, entend que nous la réclamions comme une sainte ». (Panégyrique de 1672, Bibl. nat.). Le 8 mai 1864, l'abbé Thomas, missionnaire apostolique, apostrophait ainsi le peuple d'Angleterre : « Ah ! du moins, nation de l'Angleterre, je t'invite à conjurer, dans une filiale prière, le Père commun des fidèles d'écrire le nom de notre Ange sur le saint livre des martyrs. Ah ! je voudrais te condamner à tomber à genoux avec nous, avec la France, et à nous écrier ensemble : *Jeanne d'Arc, priez pour nous* ». Avant Mgr Dupanloup, l'abbé Freppel, en 1867, exprimait le vœu de voir sainte Jeanne et sainte Geneviève unies dans une même vénération.

Parmi les Bienheureuses, la Pucelle tient un rang à part, pour attirer sur elle plus que sur les autres les regards du peuple chrétien : ce qui était utile, sinon nécessaire pour le but que Dieu s'était proposé; porter les cœurs vers elle afin de les rendre attentifs et dociles aux grands enseignements qu'il voulait nous donner par elle.

L'un des caractères particuliers que présente la sainteté de Jeanne d'Arc ce sont les points de rapprochement si nombreux et si frappants qu'ont les principaux événements de sa vie avec ceux de la Vie de Notre-Seigneur.

Nous avons dit les signes qui ont accompagné sa naissance et qui font penser à ceux qui ont signalé la Nativité du divin Sauveur. Légende! dira-t-on. Les examinateurs de Poitiers, que l'on n'a pu prendre pour des esprits faibles et crédules, n'en ont point pensé ainsi, non plus que Ch. Gerson, à qui l'admiration de ses contemporains décerna le surnom de « docteur très chrétien ». Il cite, parmi les choses qui l'ont incité à croire à la mission de la Pucelle, les circonstances de sa première enfance, « objet, dit-il, d'un examen long, approfondi, fait par plusieurs ». Le même témoignage se lit dans plusieurs chroniques, entre autres celle de Tournai. La joie soudaine que les habitants de Domrémy éprouvèrent à l'heure de la naissance de Jeanne s'harmonisa à merveille avec celle que ressentirent dans les champs de Bethléem, les bergers auxquels il fut dit : « Je vous annonce une grande joie qui sera celle de tout le peuple »; elle devait devenir aussi celle de tout le peuple de France, la joie des concitoyens de Jeanne.

L'Évangile résume la vie de Jésus adolescent dans ce mot : « Il leur était soumis ». Jeanne a pu ré-

sumer ainsi sa vie auprès de ses parents : « je leur obéissais en tout, excepté au projet de fiançailles à Toul », dérogation unique qui rappelle celle de l'Enfant-Dieu resté au Temple et répondant aux tendres reproches de sa Mère : « Ne savez-vous pas que je dois être aux œuvres de mon Père » ? C'était aussi pour être aux œuvres de son Père du ciel que « la fille de Dieu » refusa, à Toul, d'obtempérer aux vues de ses parents.

Dans sa vie publique, Notre-Seigneur n'a jamais donné d'autre explication ou justification de ses actes que celle-ci : j'accomplis la mission que le Père céleste m'a donnée. C'est aussi toute l'explication et toute la justification que la Pucelle donne de sa conduite et de son œuvre singulières et étranges pour une jeune fille.

Cette conformité de la volonté humaine à la volonté divine éclate dans tous les actes de l'Homme-Dieu, comme dans tous les actes de la Pucelle. Entrant en ce monde, Notre-Seigneur dit : « Voici que je viens, ô Dieu, pour faire votre volonté »¹. Plus tard, il dira à la foule réunie autour de Lui à Capharnaüm : « Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé »², et à ses apôtres, à la suite de son entretien avec la Samaritaine : « Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre »³.

Jeanne a 12 ans. Une voix du ciel lui dit : « Jeanne, tu es celle que le Roi du ciel a choisie pour le relèvement du royaume de France (comme Jésus

1. Ps. XXIX-9. — Heb. X, 9.

2. Jean, VI, 38.

3. Jean, V, 30.

a été choisi pour le relèvement de l'humanité). Le roi du ciel l'ordonne et le veut; la volonté qui s'accomplit dans le ciel s'accomplira sur la terre¹ ».

Elle obéit. « Eussé-je eu cent pères et cent mères, Dieu le commandant, je serais partie »².

« Il faut que j'aïlle vers le gentil dauphin. C'est la volonté de mon Seigneur, le Roi du ciel, que j'aïlle vers lui, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux »³.

« J'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère. Mais il faut que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut »⁴.

A son arrivée à Vaucouleurs, le premier mot qu'elle adressa à Baudricourt, est celui-ci : « Messire, je viens de la part de mon Seigneur, le Roi du ciel »⁵.

A la seconde entrevue avec Baudricourt, elle lui dit : « Capitaine Messire, sachez que Dieu m'a fait à sçavoir et commandé que j'allasse vers le gentil Dauphin. »

Dans sa prière sacerdotale, Notre-Seigneur rend grâces à son Père de ce que « ceux-ci (ses apôtres) ont connu que c'est Vous qui m'avez envoyé »⁶.

Jeanne se présente à Charles VII et les preuves qu'elle lui donne de sa mission font que le roi y croit. Cependant pour plus de sûreté il la fait examiner par les docteurs de Poitiers. « En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien affaire, mais Messire m'aidera; et allons de par Dieu ».

1. Voir Quicherat, t. V, p. 119.

2. Procès de condamnation, Interrogatoire du 12 mars.

3. Procès de réhabilitation, Déposition d'Henry le Royer.

4. Déposition de Jean de Metz.

5. Procès de réhabilitation. Déposition de Bertrand de Boulangy.

6. Jean, XVII, 25.

La commission déclare au roi qu'il convient qu'il accepte l'aide de Jeanne, « car à la repousser on s'exposerait à méconnaître le vouloir de Dieu ».

Dans le discours apologétique qu'il adresse aux juifs scandalisés de l'avoir vu guérir un paralytique le jour du sabbat, Notre-Seigneur dit : « Je ne puis rien faire de moi-même. Selon que j'entends, je juge; et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas à faire ma propre volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé »¹.

A ceux qui furent chargés de la conduire au roi, Jeanne dit : « J'agis par commandement »². Ce mot rend compte de toute sa carrière. Elle peut s'approprier les paroles du divin Maître : « Je ne cherche pas à faire ma volonté propre, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Je ne puis rien faire de moi-même. Selon ce que j'entends, je juge ce que je dois faire ».

« J'accomplis, de tout mon pouvoir, dit-elle, le commandement de Notre-Seigneur que mes voix me transmettent, autant que je le sais entendre »³.

La première chose qu'elle fait, dès qu'elle reçoit le commandement de l'armée royale, c'est de prendre des habits d'homme, ce qui lui sera cruellement reproché et qui sera l'un des motifs de sa condamnation à mort. Aux dames, demoiselles et bourgeoises qui l'interrogent à ce sujet, à Poitiers, chez le président Jean Rabuteau, elle donne cette raison de convenance : Pour ce, dit-elle, que je dois servir le gentil Dauphin en armes, il faut que je prenne les habillements nécessaires à ce. Et ainsi quand je serai entre les hommes en habit d'hom-

1. Déposition de Jean de Metz.

2. Jean, V, 30.

3. Interrogatoire du 15 mars

me, ils n'auront pas concupiscence mauvaise à mon sujet, et il me semble que je conserverai mieux ma virginité de pensée et de fait »¹.

Mais, à ses juges, elle donne le motif décisif : « Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait par commandement de Notre-Seigneur. Tout ce que j'ai fait par commandement de mon Seigneur, je le crois bien faire². S'il me commandait de prendre un autre habit, je le prendrais, pourvu que ce fût par son commandement³ ». Et comme ses misérables juges insistaient : « Ne croyez-vous point pécher mortellement en portant l'habit viril ? » Elle répondit : « Puisque je le fais par le commandement de notre Sire, je ne cuide (crois) point mal faire ; quand il plaira à Dieu de l'ordonner, je l'aurai tantôt quitté »⁴. « Je ne laisserai point cet habit sans le congé de Notre-Seigneur, dût-on me trancher la tête ; mais s'il plaît à Notre-Seigneur, il sera tantôt mis bas »⁵.

Jamais Jeanne n'a donné d'autre motif de ses actes que la volonté divine : « Je ne sais ni A ni B ; mais je sais que je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré »⁶.

Dans sa lettre aux Anglais, elle n'invoque point d'autre motif de la sommation qu'elle leur adresse

1. Interrogatoire du 27 février.

2. Interrogatoire du 14 mars.

3. Séance du 28 mars.

4. Procès de réhabilitation. Déposition de Gobert Thibault.

5. Chronique de la Pucelle.

6. Voir ci-dessus la parole de Notre-Seigneur aux Juifs : « Selon que j'entends, je juge ».

que celui-ci. Dieu l'a chargée de les expulser de France : « Roi d'Angleterre et vous... faites raison au Roi du ciel; rendez à la Pucelle, qui est cy envoyée de par Dieu, le Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France ».

Elle se fit faire une bannière : « Tout l'étendard, dit-elle à ses juges, était commandé de par Notre-Seigneur, par les Voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite qui me dirent : « Prends l'étendard de par le Roi du ciel. C'est pour ce qu'elles me dirent que je fis faire cette figure de Notre-Seigneur et des deux anges, et que je les fis peindre. Le tout je le fis par le commandement de Dieu »¹.

Tous ses faits de guerre, elle les accomplit d'après les lumières qu'elle recevait d'En-Haut. « Vous avez été à votre conseil, dit-elle aux chefs de l'armée; j'ai été au mien. Et croyez que le conseil de mon Seigneur s'accomplira et tiendra; au lieu que le vôtre périra »². « L'heure est bonne quand Dieu veut. Il faut besogner quand Dieu veut. Besogons et Dieu besognera »³.

Notre-Seigneur avait dit Lui aussi : « Celui qui m'a envoyé est avec moi, et il ne m'a pas laissé seul parce que je fais toujours ce qui lui plait »⁴.

Après le sacre, elle se met à genoux devant le roi et ce qu'elle lui dit est ceci, qui est la confirmation de tout ce qu'elle avait dit précédemment : « Gentil roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu »⁵.

Elle est faite prisonnière à Compiègne : « Si

1. Interrogatoire du 17 mars.

2. Déposition de Paquerel.

3. Déposition d'Alençon.

4. Jean, VIII, 29.

5. Journal du siège d'Orléans.

j'eusse su l'heure et devoir être prise, je n'y serais point allé volontiers. Toutefois, en la fin, j'aurais fait selon le commandement de mes voix, quelque chose qui dût m'en advenir... Je crois, puisqu'il plait à Notre-Seigneur, c'est le mieux que je sois prise »¹.

Dans le long supplice de son procès, comme dans toute sa vie, elle se tient constamment unie à la volonté divine : « Volontiers je dirai sur mes révélations ce que mon Seigneur me permettra... Vous pouvez m'interroger, je ne répondrai pas sans en avoir congé... Quand je fais requête à sainte Catherine, elle et sainte Marguerite font aussitôt requête à Notre-Seigneur ; et puis du commandement de Notre-Seigneur, elles me donnent la réponse »².

CHAPITRE LXIV

LA BÉATIFICATION (*Suite*).

Constamment unie de cœur et de volonté à son Dieu, comme son divin Maître Jésus, comme Jésus aussi Jeanne sema sa carrière de miracles et de prophéties qui lui donnaient crédit auprès de ses contemporains, attestaient sa mission auprès d'eux et l'attestent toujours auprès de nous. Ainsi les miracles de Jésus confirmaient sa mission divine.

Dès son enfance, il lui arrive de ne plus toucher le sol. « Jeanne ! Jeanne ! lui crie un jour

1. Interrogatoire des 10 et 12 mars.

2. Interrogatoire de mars.

une de ses compagnes, je te vois voler au dessus de la terre! » Arrivée à Vaucouleurs, elle reconnaît Beaudricourt avec qui elle ne s'est jamais rencontrée. Arrivée à Chinon, à travers mille dangers, elle reconnaît Charles VII, qu'elle n'a jamais vu non plus et qui se dissimule. A Sainte-Catherine-de-Fierbois, elle désigne, derrière l'autel, l'endroit précis où est enfouie la vieille épée dont elle veut se servir, et l'épée sort de terre à la place indiquée. Sur la Loire un vent violent arrête le convoi de vivres destiné aux Orléanais : à sa voix le vent tourne et se met à pousser les bateaux avec une force irrésistible.

Au moment de l'assaut de Saint-Loup, avertie par ses voix au milieu de la nuit, elle se lève précipitamment, saute sur le cheval d'un page, et se rend au galop sur le lieu du combat, sans même en savoir le chemin. Le même jour, veille de l'Ascension, elle annonce que le siège sera levé cinq jours après et qu'il ne restera plus aucun ennemi devant la ville, ce qui se réalise ponctuellement.

Les officiers ne veulent pas entendre parler d'une sortie; elle force les troupes à marcher à l'assaut des Tourelles; puis voyant la victoire longue à venir, elle se retire à l'écart dans une vigne, prie durant un demi quart-d'heure, et, lorsque les soldats désespérés sont sur le point de battre en retraite, elle leur déclare que la bastille sera enlevée ce jour-là même; ils reprennent l'offensive, et, contre toute attente, l'événement lui donne raison. D'Orléans à Reims les prodiges ne se comptent pas.

Combien d'autres paroles inspirées sorties de sa bouche se sont réalisées de point en point!

Beaudricourt ne veut pas l'écouter, il résiste. Alors elle lui révèle la défaite éprouvée à Rouvray,

le jour même, par les troupes royales. Cette révélation et celle de la journée des Harengs, qu'elle communiqua également à Beaudricourt pendant son séjour à Vaucouleurs, firent une grande impression sur l'esprit de ses examinateurs à Chinon. A son entrée dans le château elle est interpellée grossièrement par un homme qui accompagne ses propos d'un jurement : « Ha, tu renies Dieu, lui dit-elle, et tu es si près de la mort ! » Moins d'une heure après, cet homme tombait à l'eau et se noyait. La scène de la reconnaissance du roi est présente à toutes les mémoires. Elle comporte un double prodige : l'affirmation de l'identité de Charles VII, la révélation du secret de sa prière mentale et de sa légitimité, révélation qui demeure un des faits les plus stupéfiants des annales de l'humanité, en même temps qu'une des preuves les plus convaincantes de la mission divine assignée à la Vierge de Domrémy.

Que d'autres prophéties ! C'est sa blessure, c'est la mort de Glastale, c'est l'entrée des troupes françaises dans Orléans, c'est la date de la rentrée du roi à Paris, c'est l'expulsion totale des Anglais, c'est sa capture, c'est son supplice. Ajoutons que comme Jésus elle avait prédit sa mort...

A Lagny, le plus rare des prodiges, celui qu'il n'est donné qu'aux plus grands saints d'opérer, la résurrection d'un mort, s'accomplit à sa prière¹.

Les rapprochements que nous venons de signaler entre la vie de la sainte Pucelle et celle de Notre-

1. Tandis que Jeanne se rapprochait de Paris, elle arriva à Lagny-sur-Marne dans les premiers jours d'avril. En cette cité une mère pleurait son enfant.

« L'enfant avait trois jours. Il fut apporté à Lagny devant l'image de Notre-Dame ; et l'on me fut dit que les pucelles de la ville étaient devant cette image et que

Seigneur se sont encore accentués dans la prison qu'elle eut à subir, et dans son martyre. Nous en avons fait ci-dessus le tableau.

Ce n'est point sans un haut dessein que Dieu a voulu établir cette conformité entre le divin Rédempteur et la sainte Libératrice, autrefois la libératrice de la France et bientôt sans doute libératrice de la chrétienté.

Il n'est point téméraire de penser, puisque c'est de nos jours que ces choses sont devenues manifestes, que c'est pour nos jours que Dieu les a voulues.

CHAPITRE LXV

GLORIFICATION POPULAIRE DE LA SAINTE PUCELLE.

« Ceux que Dieu a prédestinés, dit l'Apôtre saint Paul, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés »¹.

Dieu qui avait prédestiné Jeanne d'Arc pour l'œuvre qu'il lui a donné d'accomplir durant sa vie

je voulusse y aller prier Dieu et Notre-Dame, qu'ils lui voulussent donner vie.

» J'y allai et priai avec les autres.

» Et finalement il y apparut vie, et il bailla trois fois; et puis fut baptisé, et tantôt mourut, et fut enterré en terre sainte.

1. Rom., VIII, 30.

mortelle, et aussi, sans doute, pour cette autre œuvre qu'il lui est donné d'accomplir, croyons-nous, de notre temps, l'a d'abord appelée de façon à bien fixer l'attention sur elle; d'abord par des voix prophétiques, puis par l'archange saint Michel, le prince de la milice céleste, et par les saintes qu'il chargea de l'inspirer et de la conduire dans toutes ses voies. Appelée, elle répondit en grande simplicité de cœur et en parfaite générosité d'âme. Aussi Dieu la justifia : il la combla de ses grâces, il l'orna des admirables vertus que ses procès manifestent et que ses panégyristes creusent à l'envi sans pouvoir en trouver le fond; il en fit cette image de son Fils, si parfaite dans sa vie et dans sa mort, qu'on n'en peut guère trouver de semblable.

« Ceux qu'il a justifiés, dit encore l'Apôtre saint Paul, et c'est son dernier mot, il les a glorifiés ».

Après la glorification que lui a donnée la sentence de réhabilitation, est venue pour la sainte Pucelle la suprême glorification, celle qui élève sur les autels, qui offre à la vénération de l'univers, qui présente à l'imitation pour ceux qui veulent assurer leur salut.

Cinquante mille pèlerins s'étaient rendus à Rome, pour assister à cette glorification première et s'y associer. Venus un peu de partout, mais surtout des provinces de France, conduits par leurs évêques, au nombre de soixante-sept.

De retour dans leurs villes épiscopales, tous les évêques adressèrent à leurs diocésains des lettres qui leur présentaient la Béatification de Jeanne d'Arc comme un rayon d'espérance de salut, venu du ciel, recueilli par Pie X et projeté par son ministère sur la France et sur le monde.

Dès lors, la fête de la Bienheureuse fut célébrée partout avec un saint enthousiasme.

Cet enthousiasme n'est pas seulement le fait des gens d'église, ce n'est même point par eux qu'avait été préparé ce qui en a été le principe, mais par des laïques et des laïques incroyants.

Le règne de Louis XVIII vit éclore la savante École des Chartes, créée pour l'étude du passé de la patrie. C'est d'elle que jaillit le premier rayon de lumière projeté de nos jours sur la figure de la sublime Pucelle. Jules Quicherat, qui en était l'un des élèves les plus brillants, et qui n'était pas un catholique, tant s'en faut, ce qui devait, aux yeux du public, le rendre moins suspect de partialité, exhuma et publia les pièces authentiques du procès de Rouen, puis celles du procès de réhabilitation. L'impression causée sur le monde éclairé fut grande. Les critiques mêmes de l'éditeur et les divagations de Michelet et d'Henri Martin ne purent l'atténuer.

Vinrent alors les travaux consciencieux de M. Wallon et de M. Marius Sepel, suivis d'une foule de livres et d'opuscules de vulgarisation. Le R. P. Ayroles acheva de faire pleine lumière par la publication de documents inconnus de Quicherat et la traduction de tous ceux découverts jusqu'ici.

Malgré la sourde opposition que les gouvernants lui firent, l'admiration, l'enthousiasme populaire s'exaltèrent d'année en année, manifestés sur les places publiques où se dresse sa statue et qui, au jour marqué par l'Église pour sa fête, se pavoisèrent et retentirent d'acclamations en son honneur¹.

1. Le Comité de Jeanne d'Arc nous fournit des éléments incontestables pour juger de l'extension qu'ont prise ces fêtes. Pour celle de 1913, la permanence de l'avenue de Ségur a reçu des milliers de lettres : près de trois cents par jour pendant six semaines. Elle a fourni drapeaux, oriflammes, écussons, lanternes, guirlandes, à des centaines de paroisses; plus de

« Aucun parti n'est étranger à Jeanne d'Arc, disait M. Maurice Barrès au jour de sa fête, en cette année 1913, et tous les partis ont besoin d'elle. Pourquoi? Parce qu'elle est cette force mystérieuse, cette force divine d'où jaillit l'espérance. La figure de Jeanne d'Arc nous enseigne à espérer, n'y eût-il plus d'espérance. Sa vie rehausse nos âmes, remplit nos cœurs de pensées courageuses, de beautés morales et de poésie. Qu'elle revienne au milieu de nous, cette image puissante! Jamais elle ne nous fut plus nécessaire, jamais elle ne fut appelée par un vœu plus unanime de notre nation ».

Il ajoutait : « L'univers entier lui dresse des autels ».

trois cents demandes trop tardives n'ont pu recevoir satisfaction. Sur le modèle du Comité de Paris et à son instigation, plusieurs organisations diocésaines se sont créées en cette même année, à Bourges, Sens, Valence, le Mans, Quimper, Soissons, la Roche-sur-Yon, etc...

A Paris, le cortège traditionnel des patriotes, organisé par les royalistes de « l'Action Française » reste, constatent les « Débats », la plus importante des manifestations de la journée. Soucieux de faire de la fête une fête nationale de concorde et d'union, les groupes royalistes ont fait appel à tous dans l'oubli complet des partis. La jeunesse des écoles a répondu avec un tel enthousiasme à leur invitation, que les manifestants ont dû marcher par rangs de cinq, et non plus de quatre comme aux précédents cortèges. Soixante groupes sont venus au rendez-vous, place Saint-Augustin, porteurs chacun de trois couronnes blanches, une pour chaque statue de l'héroïne, place Saint-Augustin, rue des Pyramides et boulevard Saint-Marcel. En silence et dans un ordre complet, le cortège, qui s'échelonnait sur plus d'un kilomètre, s'est mis en marche vers la Madeleine et la place de la Concorde, où tous les chapeaux se sont soulevés devant la statue de Strasbourg. La police, hostile aux camelots du roi, évalua à 20.000 ou 25.000 le nombre des manifestants.

Mgr Touchet l'avait constaté auparavant : « Cet événement religieux (la Béalification), avait-il dit, est une cause d'allégresse pour le monde entier : en Angleterre, en Italie, en Belgique, aux Etats-Unis, et jusque dans la Chine et sur les bords des grands lacs africains, il passionne les catholiques. Nous le savons par des nouvelles et des lettres qui nous arrivent de ces lieux, séparés par la distance, les intérêts, les langues, mais unis par le culte de la plus idéale et la plus merveilleuse Vierge que le monde ait connu, n'était celle qui ne se compare à aucune autre.

M. Maurice Barrès apporte à cette assertion son témoignage : « En Angleterre, depuis un siècle, c'est pour la victime de Rouen une ère d'adoration et d'apothéose ; en Allemagne, il n'y a pas une pièce qui soulève autant d'enthousiasme que la *Jungfrau von Orléans*, la Jeanne d'Arc de Schiller. L'univers est à genoux devant cette jeune fille française ».

Parlant ainsi, M. Maurice Barrès ne faisait que redire ce que le XIV^e siècle avait déjà entendu. Le dominicain Jean Nider avait dit au procès de réhabilitation : « Tous les royaumes de la chrétienté étaient dans la stupeur devant Jeanne d'Arc et ses hauts faits : *omnia christianorum regna stupebant*¹ ».

Ils le sont bien plus aujourd'hui.

Et d'abord les Anglais. C'est bien aux bourreaux qu'il appartient de glorifier les premiers leur victime.

Dès les premiers jours du XV^e siècle, Richard Blondel, dans le poème qu'il dédia à la Pucelle, avait exprimé cet espoir : O Vierge, si le ciel impatient à te posséder, t'oblige à dépouiller dans le feu la poussière de la chair, afin que tu t'élèves plus pure au dessus des astres, oh ! alors les An-

1. Procès, t. IV, p. 503.

glais vaincus et frémissants seront contraints de le vénérer.

...*Fractis*

*Et licet invitis aderis venerabilis Anglis,
Sed tibi conjunctae superis, pia vota feremus,
Quae faulore Deo, facies miranda mundo
Plurima...*

La prophétie du vieux poète, vieille de plus de quatre siècles, est en train de s'accomplir. Et c'est de grand cœur que les Anglais entourent de leur vénération la martyre de Rouen. M. Adolphe Sévin a publié à Lille une brochure *Jeanne d'Arc dans la littérature anglaise contemporaine*, dédiée au cardinal Vaughan. Nous y voyons qu'en 1842, lord Mahon publia une vie de Jeanne d'Arc, où il se montre juste pour la Pucelle dans l'appréciation qu'il fait de son caractère. En 1858, M. John O'Hayens, juge de la Cour suprême d'Irlande, publia sur Jeanne d'Arc une œuvre de haute valeur. Miss Par et miss Manning ont employé leur talent d'écrivain à faire admirer Jeanne d'Arc par la jeunesse. Le cadre du livre de Mrs Charles (1879) est celui des *Perses* d'Eschyle. Le gallois Percival suit Jeanne dans toute sa carrière militaire et tombe à genoux devant elle pour avoir sauvé l'Angleterre en l'empêchant de se perdre dans la guerre de proie et de fondre dans le continent en s'y répandant. Mrs Florence Caddy a publié en 1866 les *Vestiges de Jeanne d'Arc*, pieux pèlerinage, qui a pour conclusion : « A ceux qui sont fidèles jusqu'à la mort, est donnée une couronne de vie ». La vie de Jeanne d'Arc par lord Gower est une œuvre de piété filiale. Sa mère avait élevé à Jeanne dans sa résidence une statue en bronze; héritier des sentiments de la mère, le noble auteur voulut, lui aussi, élever à l'objet d'un culte

si touchant un monument durable. Le cardinal Moran et le R. P. Wyndham se sont attachés à montrer dans leurs œuvres la mission divine de Jeanne fondée sur ses révélations.

Après les biographes, il faudrait faire comparaître les panégyristes. Nous avons fait allusion ci-dessus au discours prononcé par Mgr Gillis, vicaire apostolique d'Edimbourg.

M. Adolphe Sévin, dans la troisième partie de sa brochure, cite les témoignages des historiens anglais au cours de leurs ouvrages; et dans la quatrième, il fait connaître les poèmes et les pièces de théâtre que les Anglais ont consacrés à la sainte Pucelle.

Toutes ces publications ne furent point sans effet sur l'opinion au Royaume-Uni. M. de Beuriez a même pu dire que des Anglicans mis ainsi en présence du fait de Jeanne, inexplicable, humainement parlant, ont ouvert les yeux à la vérité catholique.

D'autres manifestations bien significatives ont été données du sentiment anglais actuel, entre autres, celles-ci : Une souscription populaire — 10 centimes — a offert à la Bienheureuse une statue dans la cathédrale de Westminster. Un des plus illustres écrivains anglais, M. Andrew Lang, quoique protestant, a réfuté et fustigé Anatole France, l'émule de Voltaire; etc...

Dans son livre, *Jeanne d'Arc et l'opinion allemande*, M. Georges Goyau nous fait entendre les nombreux échos dont les pays d'Outre-Rhin ont retenti en l'honneur de Jeanne d'arc, au cours des cinq derniers siècles. « De Schiller à Auguste-Guillaume Schlegel, de Schlegel à Guido Görres, de Guido Görres à Charles Hasse, de Charles Hasse à

Hermann Semmeg, l'Allemagne semble affecter une sorte de coquetterie à l'endroit de la Pucelle; et cette coquetterie, parfois, dans l'expression dont elle se pare, devient presque offensante pour nous. On dirait que l'Allemagne littéraire et savante, toujours éprise de l'antique Velleda, porte quelque envie aux Français, qui, pour installer une Vierge guerrière au chevet de leur nationalité, n'ont pas besoin d'aller quérir la prophétesse d'un paganisme défunt, mais simplement de feuilleter leur histoire nationale et chrétienne ». On sait que pendant la guerre, les Allemands rendirent à la maison natale de Jeanne les honneurs militaires.

En Amérique, Marc Twain a écrit : « Jeanne d'Arc est la merveille des siècles. Nous pouvons comprendre comment la future pêche est en puissance dans une petite amende, mais nous ne pouvons concevoir la pêche née spontanément sans des mois de lent développement et sans les effluves du soleil. Jeanne d'Arc sort tout équipée de son humble milieu et de son obscur village, elle n'a rien vu, rien lu, rien entendu. C'est cela qui nous stupéfie. Car enfin on ne peut nier qu'elle ait été un grand capitaine. Il y a eu de jeunes généraux victorieux dans l'histoire, mais tous avaient débuté par des grades inférieurs, et, en tout cas, aucun n'a été une jeune fille. A seize ans, elle n'a jamais vu une armée. On ne peut nier qu'elle n'ait été un grand capitaine, ni que son esprit n'ait eu de merveilleuses ressources devant les fourbes et savantes questions de ses juges et bourreaux... Si nous considérons l'ensemble des circonstances, origine, jeunesse, sexe, ignorance, premier entourage, oppositions et obstacles rencontrés, victoires militaires et triomphes de l'esprit, il est facile de regarder Jeanne d'Arc

comme la créature de beaucoup la plus extraordinaire que la race humaine ait jamais produite ».

Dans cette même Amérique, le professeur R. Blanchard visitait, le 17 août 1907, la bibliothèque fondée par Carnegie à Syracuse (Etat de New-York) lorsque son attention fut attirée dans les salles de gauche, réservées aux enfants, par un cadre consacré à Jeanne d'Arc. Il renfermait les images les plus diverses concernant son histoire et un résumé de cette histoire qui se terminait ainsi : « Jeanne d'Arc, jeune fille française (*a french girl*), doit être connue et aimée de tous les américains parce que c'est en elle que l'amour de la patrie a trouvé sa plus haute personnification ». On sait que l'Amérique dédie à Jeanne d'Arc une statue colossale.

Partout les cœurs se portent vers la sainte Pucelle. Les catholiques d'Athènes, lorsqu'ils ont célébré sa béatification, ont vu les schismatiques y prendre part. Au Canada, à Québec, le gouverneur général assistait, à côté de l'archevêque, aux offices en l'honneur de la libératrice de la vieille patrie. A Buenos-Ayres et particulièrement à Mexico on a donné une spéciale solennité aux fêtes en l'honneur de la Bienheureuse. A Tananarive, le vieil et saint évêque Mgr Cazet a célébré la messe pontificale et durant trois jours les panégyriques se sont succédé, en français pour la colonie, en malgache pour les indigènes.

Une japonaise lettrée a publié une vie de l'héroïne, la proposant comme modèle aux jeunes filles de cet extrême Orient.

Tout n'est point arrivé à notre connaissance et l'espace nous manque pour dire tout ce que la renommée nous a appris.

Que peut signifier cette dévotion croissante, si extraordinaire, des catholiques pour l'humble vierge de Domremy, et cette admiration des incroyants eux-mêmes dans tous les pays du monde? Les ennemis de l'Eglise et de la monarchie se le sont demandé plusieurs fois avec stupeur. Le fait est éclatant comme le soleil et renversant comme un miracle. Pourquoi? Si ce n'est pour rendre attentif aux oracles qui sont sortis de la bouche de la sainte Pucelle et qui doivent régénérer le monde.

CHAPITRE LXVI

POURQUOI CETTE GLORIFICATION EXTRAORDINAIRE.

Nous est-il possible de préciser, de mettre en lumière ce sur quoi l'agnosticisme de M. Gabriel Hanotaux projetait son ombre? Nous est-il possible de le dégager de cette ombre et de montrer dans son plein jour ce qui, dans le demi-jour où il le voyait, le ravissait au point de mettre sur ses lèvres cette accumulation de termes admiratifs et de susciter dans son imagination les pronostics si pleins de promesses qu'il nous a fait entendre?

Eclairés par tout ce qui précède, nous croyons pouvoir le faire.

Parmi les saints, il en est beaucoup dont la vie s'est écoulée dans l'obscurité, la simplicité, l'humilité, le cœur à cœur avec Dieu et Dieu seul : tels parmi les plus récemment présentés à notre

culte et à notre imitation, sainte Germaine Cousin et saint Benoît-Joseph Labre.

Il en est d'autres qui, outre la mission d'édification, ont reçu celle d'un enseignement à transmettre aux générations à venir : tels les docteurs de l'Église.

Cet enseignement a pu être un corps de doctrine consigné dans des livres, tel celui de S. Thomas d'Aquin ou de saint Alphonse de Liguori ou de saint François de Sales ou de sainte Thérèse : dogme ou morale, ou ascétisme ou mysticisme.

Il a pu ne consister, comme celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que dans des paroles brèves et clairessemées, ou même simplement dans des actes, venant saisir l'humanité pour la mettre ou la remettre sur le chemin du salut : tel saint François d'Assise. Telle aussi la sainte Pucelle. L'amant de la pauvreté a eu pour mission de ramener les âmes au principe, au fond de la vie chrétienne. Nous avons vu que la sainte Pucelle a été chargée de ramener les peuples sous le sceptre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de les replacer ainsi dans les voies de la civilisation chrétienne.

Ces derniers saints, ces docteurs par l'action ou par des paroles qui sont des actes, sont toujours doués de dons extraordinaires qui appellent impérieusement l'attention sur ce qu'ils disent ou font, qui forcent le regard à se porter sur eux, l'oreille à s'ouvrir à leurs oracles. *Posuit in eis signum verborum suorum*¹.

Lorsque le Seigneur envoya Moïse porter ses ordres à Pharaon, il lui dit : « Je multiplierai mes signes et mes prodiges dans la terre d'Égypte »², et il

1. Ps., CIV, 27.

2. Ex., VII, 3.

les multiplia jusqu'au jour où l'orgueil du tyran fut forcé de s'incliner. Lorsque Nabuchodonosor écrivit à ses peuples pour leur annoncer le vrai Dieu que Daniel lui avait révélé, il commença par leur dire les signes et les prodiges que ce Dieu avait opérés devant lui par son prophète¹. Notre-Seigneur constata la nécessité de ces prodiges comme lettres de créance, lorsqu'il dit à l'officier de Capharnaüm : « Si vous ne voyez des signes et des prodiges, vous ne croyez point »²; et plus encore lorsque, envoyant ses apôtres prêcher l'Évangile, il leur donna le pouvoir d'imposer les mains aux malades et de les guérir, de chasser les démons, de parler de nouvelles langues, etc.³. Lui-même, que fit-il pour montrer qu'il était vraiment l'Envoyé de Dieu? Quand il eut achevé de donner ses premières instructions à ses douze apôtres, il envoya à Jean-Baptiste, dans sa prison, l'inspiration de déléguer près de Lui deux de ses disciples pour lui faire cette demande : « Êtes-vous Celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre? » Et cela afin d'amener sur ses lèvres cette réponse : « Allez et rapportez à Jean ce que vous entendez et ce que vous voyez : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent »⁴.

Nous avons vu que Dieu n'a point manqué de pourvoir la sainte Pucelle de signes éclatants.

Il a fait de sa vie un prodige, tissé de cent prodiges, qui ont attiré et qui attirent aujourd'hui plus que jamais sur elle l'attention de tous les peuples.

1. Daniel. III. 99-100.

2. Jean, IV, 48.

3. Marc, XVI, 17.

4. Matt., XI, 1-6.

Puis, après l'avoir fait resplendir du sublime éclat que donne le martyr, il a ouvert le ciel et nous l'a montrée disposée à répandre ses oracles sur nous du haut du trône, du haut de la *cathedra* qu'il lui a dressée dans la Gloire, en même temps qu'il préparait les cœurs à accueillir son enseignement par l'admiration que causaient sa vie et ses œuvres.

Dieu a attendu cinq siècles pour faire ce qui aurait pu être fait au lendemain du jour où son âme, colombe toute blanche et toute pure, s'élança du bûcher vers les demeures célestes. Pourquoi ce retard ? si ce n'est parce que nous n'étions pas là, et que c'était à nous, victimes de la déviation qu'ont infligée à la chrétienté, la Renaissance, la Réforme et la Révolution, qu'étaient destinés les lumières et les secours dont cette glorification devait être, dans la pensée de Dieu, le principe.

Dans le décret qui déclare que Jeanne a pratiqué toutes les vertus chrétiennes à un degré héroïque, Léon XIII, qui avait choisi pour cette promulgation la fête de l'Épiphanie, dit : « Ce jour, où le Dieu Sauveur se manifesta aux nations par une étoile, vit aussi naître la Vénérable servante de Dieu, Jeanne, appelée à être un jour une flamme brillante, non seulement dans la Jérusalem céleste, mais aussi dans la Jérusalem terrestre ».

Cette flamme qui doit illuminer la Jérusalem terrestre, est aujourd'hui placée par la main du Vicaire de Jésus-Christ sur le flambeau qui domine le monde. Quelles clartés est-elle appelée à y répandre ? Celles-là même sorties de ses lèvres aux jours de sa vie mortelle, étincelle alors, aujourd'hui déflagration venant illuminer les hauteurs de l'ordre social, en France d'abord, et de là chez tous les peuples.

III

L'ŒUVRE DE LA NOUVELLE VIE

CHAPITRE LXVII

LA ROYAUTE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST RAPPELÉE.

La grande œuvre que la Pucelle est appelée, croyons-nous, à opérer de nos jours, dans cette seconde vie que la canonisation lui donnera, s'il plaît à Dieu, est celle-ci : restaurer dans les esprits la dignité royale du Fils de Dieu fait Homme, et lui rendre sa place dans la société. Par là, elle nous fera sortir du naturalisme, de l'humanisme, du laïcisme et nous replacera, pour nous y faire progresser plus que jamais, sur la voie de la civilisation chrétienne ouverte devant nous par Constantin, Clovis, Charlemagne et saint Louis.

Lorsque le procès de canonisation n'était qu'entrevu, en 1891, Mgr Pagis dit dans une Instruction pastorale : « Les souvenirs renaissants de Jeanne d'Arc et l'enthousiasme qu'ils provoquent sont, à

nos yeux, des phénomènes providentiels ; nous croyons que Dieu les suscite pour les opposer comme un remède au mal dont nous souffrons depuis un siècle, et qui tuerait la France, si la France pouvait mourir. Qu'est ce mal ? Le Souverain Pontife l'a dénoncé bien des fois, notamment dans l'immortelle encyclique *Immortale Dei* : c'est le Naturalisme... Au point de vue politique, il fait naître la discorde entre l'Église et l'Etat. A cette grande erreur, à ce mal de notre époque, nous opposons Jeanne d'Arc : elle est le symbole le plus merveilleux, le plus éclatant, le plus populaire du surnaturel, de l'Alliance nécessaire entre la France et l'Église. Arborer le drapeau de Jeanne d'Arc, c'est remettre en lumière et en honneur ces grandes idées qui ont sauvé la France et qui peuvent la sauver encore ».

Ce n'est point seulement en France que le naturalisme règne et exerce ses ravages et ce n'est point non plus en France seulement, nous venons de le voir, que les souvenirs de la merveilleuse Pucelle renaissent et provoquent l'enthousiasme ; son nom est aujourd'hui sur toutes les lèvres.

Les regards qui se portent sur Jeanne d'Arc ne peuvent se détacher de la France. Sans doute notre attitude et nos actes font tomber aujourd'hui notre patrie en bien grande mésestime, mais le don qui lui a été fait en la personne de Jeanne soulève plus que jamais l'étonnement et fait souscrire à la conclusion que Mathieu Thomassin a donnée à son *Registre Delphinal* : « Sache ung chacun que Dieu a montré et montre ung chaque jour qu'il a aimé et aime le royaume de France... Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand ni de si merveilleux comme de cette Pucelle ».

Ce signe d'amour incomparable, Dieu vient de le remettre dans une lumière plus éclatante que jamais. lumière qui, du Vatican, resplendit dans toutes les régions du monde; n'est-ce pas parce que l'heure est venue de rendre le monde attentif au ministère que Jeanne est appelée à exercer auprès des générations présentes, à l'initiative que la France doit prendre sous sa conduite. Ministère! que ce mot n'étonne point, il est de Jeanne elle-même. « Je l'ai entendue, dit Percival de Cugny, dans sa chronique, je l'ai entendue parlant de son fait, dire : « C'est un ministère ». Quel ministère? Ministère de la Parole, de la parole qui doit faire retentir partout la déclaration de Jésus à Pilate : « Oui, je suis roi ».

C'est en effet ce que la sainte Pucelle ne cesse de dire : Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu et Fils de la Vierge Marie, est le Roi des rois, le Roi des nations comme le Roi des individus et tout particulièrement le Roi de la France dont le souverain est le premier de ses lieutenants.

Renouveler dans l'esprit des rois et des peuples, rajeunir par sa parole, accréditer par le miracle de sa vie et de ses œuvres la foi à l'Homme-Dieu, souverain suprême de la terre aussi bien que du ciel fut, est et sera le point culminant de sa mission. Rien qu'elle ait prêché avec plus de force, plus de constance, sous des formes plus variées. Elle a dit aux peuples qui commençaient à s'engager dans les voies de l'apostasie, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Souverain Maître et le suprême législateur des nations, de toutes, mais principalement de celles qui ont accepté son baptême et sont ainsi devenues l'apanage effectif de son adorable humanité.

Aujourd'hui que l'apostasie est arrivée à son terme et va donner cours à ses plus terrible consé-

quences, la Pucelle apparaît dans la gloire pour rendre à tous les peuples un service plus grand que celui qu'elle rendit à la France du XIV^e siècle. Le miracle de sa vie terrestre devait devenir pour nous le « signe » appelant sur elle les regards pour nous rendre attentifs au ministère qu'elle doit exercer près du monde moderne : celui de rappeler, de rétablir pour tous les siècles à venir cette vérité, cette loi que les princes ne sont que les ministres de Dieu pour le bien, des serviteurs responsables, à qui il sera demandé compte de leur gestion par le droiturier et souverain juge.

La royauté de Jésus, c'est la fin du laïcisme, du naturalisme, de l'humanisme. La royauté de Jésus c'est ce qu'on a cru pouvoir appeler l'ÉVANGILE DE LA PUCELLE. Non pas que cette royauté ne fût contenue dans le dépôt de la Révélation. L'Ancien et le Nouveau Testament en sont pleins, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Mais parce que au moment où la chrétienté commençait à vouloir s'y soustraire, Jeanne est venue, de par Dieu, en faire une nouvelle proclamation confirmée par les signes les plus merveilleux. L'Évangile de la divinité de Jésus-Christ fut entravé, fut combattu par toutes les puissances de ce monde, il ne put s'imposer qu'avec le temps. Il en est de même de la reconnaissance de sa royauté. Voici cinq siècles que la Pucelle l'a demandée; voici deux siècles que le divin roi en a annoncé la réalisation : « Je régnerai malgré mes ennemis ». Le triomphe de l'humanisme, ou pour prendre le mot du jour, le laïcisme, sous toutes ses formes, son couronnement par la séparation de l'Église et de l'État, précisément en France, présentent cette réalisation comme plus éloignée, plus impossible que jamais, et c'est cette

heure que Dieu choisit pour béatifier le héraut de cette royauté.

Non, ce n'est pas seulement pour recevoir nos hommages que la sainte Pucelle a été placée sur nos autels. Ces autels seront une chaire d'où tombera l'enseignement opportun, celui dont la chrétienté a le plus besoin dans l'état de désordre où elle est tombée; celui que Dieu a mis sur les lèvres de Jeanne il y a cinq siècles et dont il a réservé le retentissement universel pour les jours où la Renaissance, la Réforme et la Révolution ont poussé la société aux bords d'un abîme si obscur et si profond qu'à son aspect, l'âme humaine, saisie d'effroi, s'écriera : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons ! » Vous êtes notre Dieu et notre Rédempteur, soyez notre Roi !

La royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, telle que la sainte Pucelle la prêche, telle qu'elle doit être, n'admet ni limites, ni exception.

Elle s'étend de la terre au ciel, elle embrasse toutes les nations et tous les mondes. Tout a été assujéti au Fils qui rapporte tout au Père, afin que Dieu soit tout en tous et en toutes choses¹. C'est ainsi qu'il a été annoncé par les Prophètes; c'est ainsi qu'il s'est affirmé lui-même; c'est ainsi que les Apôtres l'ont prêché; c'est ainsi que l'Église l'a toujours reconnu et présenté; et c'est ce que la Bienheureuse Pucelle a eu la mission de redire au monde de son temps qui commençait à l'oublier, et au monde d'aujourd'hui qui l'a répudié.

Jusqu'aux jours de la révolution, les rois de France l'avaient reconnu d'âge en âge dans la cérémonie de leur sacre.

1. Coloss., I, 3, 11.

Negant Galli, dit le Pape Pie II, *verum esse regem qui hoc oleo non est delibutum*. Telle est la tradition que la sainte Pucelle n'a cessé de rappeler, tel est le programme qu'elle n'a cessé de formuler. Toutes ses paroles, toute sa conduite mettent ce fait en évidence que dans sa pensée, le principal de sa mission était de faire rentrer dans les esprits et en particulier dans l'esprit du souverain cette notion que le Dauphin, l'héritier du trône doit être sacré et que le roi qui a reçu le sacre est le vassal de Jésus-Christ, gouvernant un fief sacré au nom et d'après la loi du suzerain.

Jeanne est venue pour rajeunir cette doctrine capitale. Parmi les traits qui la distinguent, aucun n'est aussi essentiel, aussi caractéristique que cet enseignement; Siméon Luce et Quicherat se voient forcés de le reconnaître. « Le nom de Jésus, dit Siméon Luce ne figure pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard, et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt : il est surtout au plus profond de son cœur. Elle ne se borne pas à adorer Jésus comme son Dieu, elle reconnaît en lui le véritable roi de France ». Et Quicherat : « Elle regardait la France comme le royaume de Jésus... Cette opinion de la suzeraineté de Dieu explique pourquoi Jeanne, à son arrivée auprès de Charles VII, l'engagea à faire la donation, c'est-à-dire la recommandation de son royaume à Dieu ».

Nos rois avaient déclaré sur leurs monnaies et les inscriptions qu'ils y avaient gravées, ils avaient manifesté par leurs actes, tenir leur autorité de Jésus-Christ : « Rois par la grâce de Dieu », se disaient-ils, et ils portaient avec reconnaissance et fierté, le titre de « rois très chrétiens ». La Révolution

a renversé cette notion en plaçant la souveraineté dans le peuple, en faisant des gouvernants les délégués et les ministres du peuple, au lieu et place des délégués et des ministres de Jésus-Christ. Les droits du Souverain Seigneur ne sont pas pour cela anéantis et ils ne peuvent l'être.

De même ne peuvent être anéantis les pouvoirs que Notre-Seigneur Jésus-Christ a conférés à son Vicaire. La papauté peut perdre l'exercice du pouvoir indirect qui est soumis à l'instabilité des choses humaines; mais, en lui-même, ce pouvoir est immuable; il ne peut être altéré dans sa nature parce que des circonstances accidentelles en arrêtent transitoirement l'action; il durera autant que l'Eglise, toujours prête à reprendre son influence légitime sur la société civile, soit que la Providence l'ordonne, soit que les misères de l'humanité l'y invitent.

Et c'est pourquoi aujourd'hui, comme autrefois, le devoir des bons chrétiens est de proclamer ces droits et de les défendre. Honorer la Pucelle, c'est avant tout admettre et professer les enseignements dont elle est venue ranimer le souvenir : Jésus-Christ est le roi des rois; toute autorité vient de lui et doit être exercée sous sa dépendance; il est le droiturier Seigneur, c'est-à-dire, en lui est la source du droit.

Veillent tous les dévots de la sainte Pucelle se faire ainsi ses disciples et ses interprètes.

CHAPITRE LXVIII.

LA ROYAUTÉ DE NOTRE-SEIGNEUR
JÉSUS-CHRIST RESTAURÉE.

Un jour la sainte Pucelle, sans doute inspirée de Dieu, puisqu'elle a tant de fois affirmé devant ses juges n'avoir rien fait que sur son ordre et par révélation, mit en acte l'enseignement qu'elle apportait au roi, à la France, au monde.

Cet acte, nous en tenons le récit de plusieurs témoins. Le duc d'Alençon, après avoir prêté serment le 3 mai 1456 devant la commission de réhabilitation a rendu ce témoignage :

« A l'arrivée de Jeanne auprès du roi, qui était alors à Chinon, je me trouvais à Saint-Florent. Comme je chassais aux cailles, un de mes valets de pied vint vers moi et m'annonça qu'était venue vers le roi une pucelle qui se donnait comme envoyée par Dieu pour chasser les Anglais. Cela me détermina à partir le lendemain pour aller vers le roi, à Chinon. J'y trouvai Jeanne en conversation avec le roi. Comme j'approchais Jeanne dit : « Vous, soyez le très bienvenu; plus il y aura de réunis du sang de France, mieux ce sera ». Le lendemain Jeanne vint à la messe du roi; en le voyant elle s'inclina. Le roi conduisit la Pucelle dans son appartement. Il relint le seigneur de la Trémouille et moi qui parle et congédia les autres. Jeanne fit au roi plusieurs requêtes; l'une de ces requêtes fut qu'il fit donation de son royaume au roi du ciel, et qu'après cette donation le roi du ciel ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs et le

rétablirait dans l'état d'autrefois. L'entretien se prolongea jusqu'au dîner ».

Ce dernier mot montre que le duc d'Alençon n'a point voulu faire une narration complète du fait, mais seulement l'indiquer. D'autres témoignages confirment le sien, tel celui du trésorier de l'empereur Sigismond, Eberhard de Windecken. Mais, grâce à Dieu, nous avons du fait un récit plus détaillé.

M. Léopold Delisle a publié en octobre 1885 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* un document inconnu jusque-là, l'un des plus précieux que nous possédions relativement à l'histoire de Jeanne d'Arc. Il gisait dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican. Un ecclésiastique français, de la Cour du pape Martin V, en est l'auteur. Il écrivit en 1429 le *Breviarium historiale* que nous avons déjà cité. A la fin de son travail il raconte les malheurs de la France avec le cœur d'un vrai Français et il exprime le vœu et l'espoir plus ardent d'en voir la fin.

Peu après, ayant sans doute pris quelque vacance dans son pays et y ayant appris les hauts faits de la Pucelle il reprit son manuscrit et y mit l'addition suivante, que M. Léopold Delisle a copiée sur le manuscrit et publiée : « Une pucelle nommée Jeanne est entrée dans le royaume de France quand le royaume était à la veille d'une ruine complète et au moment où le sceptre de ce royaume allait passer dans une main étrangère.

» Cette jeune fille accomplit des actes plutôt divins qu'humains ». Ici le récit de ce que Jeanne avait fait jusque-là et sa comparaison avec les femmes célèbres des juifs et des gentils : Débora, Judith, Esther, Pentésilée qui vint au secours du roi Priam.

Puis il dit : « Un jour, la Pucelle demanda au roi de lui faire un présent. La prière fut agréée. Elle demanda alors comme don le royaume de France lui-même. Le roi étonné le lui donna après quelques hésitations et la jeune fille l'accepta. Elle voulut même que l'acte en fût solennellement dressé et lu par les quatre secrétaires du roi. La charte rédigée et récitée à haute voix, le roi resta un peu ébahi, lorsque la jeune fille le montrant dit à l'assistance : « Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume. » Et après un peu de temps, en présence des mêmes notaires, disposant en maîtresse du royaume de France, elle le remit entre les mains du Dieu tout-puissant. Puis, au bout de quelques autres moments, agissant au nom de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France; et de tout cela elle voulut qu'un acte solennel fût dressé par écrit ».

Il serait bien peu sensé de considérer un tel acte comme un enfantillage.

Rien de plus sérieux, rien de plus grave. Jeanne demande d'abord à Charles VII un acte de renonciation, de renonciation à la royauté dont son aïeul Philippe-le-Bel s'était rendu indigne par sa félonie envers son suzerain, le souverain Roi, Jésus-Christ. Cette renonciation se fait entre les mains de Jeanne, parce que Jeanne était mandataire de Notre-Seigneur qui voulait qu'il n'y eût de salut que par elle.

Dépositaire du royaume de France, Jeanne le remet à Notre-Seigneur. *Tanquam donaria regni Francie, illud remisit Deo omnipotenti*, dit le Chroniqueur. Puis, sur l'ordre du ciel, elle investit le vassal qui vient ainsi de mériter d'être à nouveau mis en possession des privilèges conférés à sa famille.

C'est dans ce cadre qu'il faut considérer cette

action si audacieuse et, de prime abord, si étrange de la sainte Pucelle, dans ce cadre, c'est-à-dire entre la félonie de Philippe-le-Bel et la miséricorde divine qui voulait donner une nouvelle investiture à la race de saint Louis. Philippe avait voulu secouer le joug de son suzerain, le roi des rois; il avait été frappé dans sa lignée, elle avait disparu misérablement. Avant d'instituer la branche puînée de l'arbre dynastique, le Roi de la France et du ciel pose ses conditions, il demande que le pacte primitif soit renouvelé, et ce pacte il le fait proposer, il le fait accepter, il le fait notarié par la jeune fille qu'il a choisie pour remettre par des prodiges inouïs en possession du fief celui que désigne la loi constitutionnelle du pays.

Cet acte de la sainte Pucelle est, peut-on dire, le phare placé au centre de notre histoire pour en éclairer toutes les parties, pour nous donner l'intelligence des événements dont elle se compose, pour justifier toute la conduite de la Providence à notre égard. Nos chutes si profondes, nos relèvements si prompts et si puissants, s'expliquent les unes et les autres par les vicissitudes de notre fidélité, les alternatives de notre loyalisme et de notre félonie à l'égard de notre souverain Seigneur, « le Fils de Sainte Marie » qui aime les Francs.

Il a fait naître Jeanne d'Arc, au cours de notre histoire, pour être avec une autorité manifeste le héraut parlant et agissant du dogme de la souveraineté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, non seulement sur les âmes, mais sur les peuples et en particulier sur la nation française. Aussi, comme l'observe le P. Ayroles, les appellations: « Mon Seigneur, Messire, Notre Sire, Notre-Seigneur et Notre Roi reviennent-elles aussi souvent sur les lèvres et dans

les lettres de Jeanne que le nom de Jésus dans les Epîtres de saint Paul. Pourquoi Jésus ici, et là Seigneur? C'est que saint Paul avait à présenter au monde le divin Rédempteur, le sauveur des âmes livrées à Lucifer par le péché d'origine et maintenues sous son empire par l'idolâtrie. Jeanne, elle, a pour mission de faire resplendir la royauté politique du Dieu incarné, de montrer en Jésus-Christ aux peuples déjà chrétiens, l'auteur de leur civilisation, leur législateur; de présenter l'Évangile comme la loi fondamentale qui s'impose également aux grands et aux petits et qui doit pénétrer l'ordre politique et civil aussi bien que l'ordre domestique et la conscience individuelle. C'est bien ce qu'elle avait voulu symboliser sur son étendard, ou plutôt ce que Notre-Seigneur lui fit symboliser, car cent fois elle dit que c'était par l'ordre et sous la direction de son Seigneur qu'il avait été confectionné, que toutes choses y avaient été disposées d'après ses instructions. Elle n'avait tant d'amour pour lui que parce qu'il symbolisait la suprême et universelle royauté du Christ assis sur les nuages et tenant le monde dans sa main, en même temps que sa royauté de prédilection sur la France qu'il ramenait sous son empire en bénissant les lis.

CHAPITRE LXIX.

QUELLE AUTORITE A CET ENSEIGNEMENT ?

Les chapitres précédents nous ont fait connaître la pensée de la sainte Pucelle sur la vocation de

la France, sur sa constitution, sur sa durée, sur l'alliance nécessaire du trône et de l'autel et surtout sur Notre-Seigneur Jésus-Christ, roi des rois et, particulièrement, suzerain des rois de France.

Quel crédit faut-il apporter à ses paroles?

Disons d'abord que son enseignement est l'enseignement même de l'Église. Sans remonter aux actes des anciens Pontifes, contentons-nous de rappeler quelques paroles de Léon XIII : « Le pouvoir public ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain Maître de toutes choses : toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir : de telle sorte que *quiconque a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, CHEF SUPRÊME DE TOUT* »¹.

« Cette origine divine de l'autorité humaine est attestée de la façon la plus claire en maints passages de l'Ancien Testament : « *C'est par moi que règnent les rois, par moi que les souverains commandent, que les arbitres des peuples rendent la justice* ». Et dans l'Évangile, quand le gouverneur romain se vante devant Notre-Seigneur Jésus-Christ du pouvoir qu'il a de l'acquitter ou de le condamner, le Sauveur lui répond : « *Tu n'aurais sur moi aucune puissance, si celle que tu possèdes ne te l'avait été donnée d'En-Haut* ». On connaît l'enseignement sublime et décisif que saint Paul donnait aux Romains, bien qu'ils fussent soumis à des empereurs païens : « Il n'y a de pouvoir que celui qui vient de Dieu : *Non est potestas nisi a Deo*. D'où l'Apôtre a déduit, comme une conséquence, que « le souverain est le ministre de Dieu : *Dei minister est* »².

1. Encyclique *Immortale Dei*.

2. Encyc. *Diuturnum*.

La Bienheureuse Pucelle a-t-elle reçu de Dieu la mission de rappeler cet enseignement?

Toujours elle a affirmé qu'elle était l'instrument de Dieu, qu'elle ne faisait, qu'elle ne disait que ce qui lui était dit et commandé par ses Voix, c'est-à-dire par les anges et les saints que Dieu avait députés près d'elle pour la guider et l'éclairer.

Et comme on lui objectait qu'elle était victime d'illusions, elle ne cessa de réclamer sur son fait le jugement de l'Église, ce qui lui fut accordé pour sa justification et sa glorification, par les docteurs de Poitiers d'abord, puis par le procès de réhabilitation et enfin par le décret de Béatification.

Le 22 février 1431, elle répond à Cauchon : « Je n'ai rien fait que par révélation. »

Le 21 : « Evêque, vous dites que vous êtes mon juge, prenez garde à ce que vous faites, car, en vérité, je suis envoyée de Dieu et vous vous mettez en grand danger.

» Cette voix, (celle qui l'éclaire)¹, vient de Dieu, je le crois aussi fermement que je crois à la foi chrétienne et que Notre-Seigneur nous a rachetés des peines de l'enfer. »

Le 29 février : « Je ne suis venue que par l'ordre de Dieu. J'eusse mieux aimée être tirée à quatre chevaux que de venir en France sans la permission de Dieu. »

Le 1^{er} mars : « Je ne sais rien que par révélation ou par commandement de Dieu.

Le 17 mars : « J'aime mieux mourir que de révoquer ce que Notre-Seigneur m'a fait faire... Que mes réponses soient vues et examinées par les clercs; et puis qu'on me dise s'il y a quelque chose

1. « Sous le nom de Voix, j'entends aussi la clarté ». (Paroles de Jeanne d'Arc à ses juges.)

contre la foi chrétienne. Si j'avais rien fait ou dit que les clercs pussent dire être contre la foi chrétienne que Notre Sire a établie, je ne le voudrais soutenir, mais le bouterais hors.

» Ce que je requiers, c'est que vous me meniez devant Notre Saint Père le Pape; et puis je répondrai devant lui tout ce que je devrai répondre. »

Le 17 mars eut lieu le seizième et dernier interrogatoire.

Le samedi 24 mars on donna lecture à l'accusée du réquisitoire.

A l'article 17 relatif aux promesses qu'elle avait apportées au roi d'après ses révélations, elle dit : « Je confesse que je portai des nouvelles *de par Dieu à mon roi*; à savoir que *Notre Sire lui rendrait son royaume*, le ferait couronner à Reims et mettrait hors ses adversaires ».

Et à l'article 32 disant que ses révélations et visions n'étaient qu'esprit de mensonge et d'orgueil, elle répondit :

« Je le nie, ce que j'ai fait, je l'ai fait par révélation des saintes Catherine et Marguerite et je le soutiendrai jusqu'à la mort. »

Frère Isambard lui conseille d'en appeler au Concile lors assemblé à Bâle.

« Je me sou mets au Concile général actuellement assemblé, dit-elle, et j'en appelle à son jugement ».

Cauchon ordonne au greffier de ne pas porter au procès-verbal l'appel au Concile et la sainte dit :

« Ha! vous écrivez bien ce qui est contre moi et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi ».

Aux admonitions qui suivirent le réquisitoire, elle dit : « Je m'en attends, de tout, à Dieu mon créateur; je l'aime de tout mon cœur... Je m'en attends à mon juge; c'est le roi du ciel et de la terre ».

Voyant sa condamnation décidée elle dit : « Si je voyais le feu allumé, les bourrées flamber et le bourreau prêt à bouter le feu, et si j'étais dedans le feu, je n'en dirais autre chose, et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort ».

Au cimetière de Saint-Ouen, interpellée par Cauchon : « Révoquez-vous les faits et dits qui sont réprouvés par les clercs? »

« Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape ».

Sommée par trois fois, trois fois elle fait la même réponse.

Enfin sur le point d'être conduite au supplice :

« Si je disais que Dieu ne m'a envoyée, je me damnerais; Dieu aidant, j'espère aller en paradis ».

Arrivant sur la place du Vieux-Marché et voyant l'échafaud dressé : « Est-ce donc ici que je dois mourir? »

« Sainte-Trinité, ayez pitié de moi!

» Je crois en vous, Jésus, ayez pitié de moi!

» O Marie, benoîts saints et saintes du Paradis, protégez-moi, secourez-moi.

» Saint Michel, saint Gabriel, sainte Catherine, sainte Marguerite, soyez-moi en aide! »

Beaucoup de saints et de saintes ont été favorisés de communications célestes. Parmi ceux qui avaient une mission à remplir, aucun, pensons-nous, ne s'est présenté avec un tel témoignage.

L'enseignement qu'elle apporta au roi et à la France, au nom de Dieu, qu'elle invoquait chaque fois que les paroles qui allaient sortir de ses lèvres avaient plus d'importance et que Dieu a appuyé par tant d'œuvres merveilleuses et couronné par le martyr, ne pouvait donc se présenter avec une plus persuasive autorité, autorité qui s'imposa au roi Charles VII, autorité qui s'impose à nous.

IV

LE RÈGNE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE LXX.

SON CARACTÈRE.

Le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ chez un peuple, c'est d'abord la reconnaissance par ce peuple que le Fils de la sainte Vierge Marie, Fils de Dieu fait homme, est de droit et doit être de fait le Roi de la nation, droit qu'il tient de la Création dont il est l'auteur, de la Rédemption qu'il a opérée par l'effusion de son sang, de sa Médiation entre le Père et nous pour nous obtenir la vie éternelle.

C'est ensuite la soumission, dans l'ordre spirituel, du souverain comme des sujets, à celui que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué son Vicaire et entre les mains de qui il a remis tous ses pouvoirs.

« Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel ».

C'est en troisième lieu l'union du Vicaire de Jésus-Christ et de son Sergent pour le bon gouvernement du peuple chrétien, la collaboration du Pape et du Souverain dans l'œuvre de prospérité temporelle et de préparation à la vie éternelle qui est la fin de la civilisation chrétienne.

C'est la concordance de la loi divine et de la loi humaine pour régler les mœurs, réprimer le mal, favoriser le bien, faire régner le bon ordre et la paix.

Quoi de plus beau et de plus désirable que cet empire de la justice dans l'harmonie de tous les éléments sociaux et la concorde de tous les membres de la société, appliqués chacun à son rang au triomphe du bien en toutes choses!

C'est l'idéal que le moyen âge s'était proposé d'atteindre et dont il poursuivait la réalisation jusqu'au moment où les empereurs d'Allemagne, suivis en France par Philippe-le-Bel, s'efforcèrent de rétablir à leur profit le césarisme renouvelé du paganisme, et où la Renaissance s'efforça de substituer à la civilisation chrétienne la civilisation dite moderne, c'est-à-dire l'humanisme, ou l'homme prenant en lui-même sa fin dernière.

Voilà ce que doit rétablir parmi nous l'enseignement de la sainte Pucelle.

Puisse-t-elle être entendue! Puissent les calamités que nous prépare la civilisation moderne arrivée à ses conséquences dernières, nous tourner vers elle pour lui demander les conditions de notre salut!

Elles ne sont autres, elles ne peuvent être autres que le rétablissement dans la société du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ que Jeanne est venue prêcher, qu'elle s'offre de nous obtenir, maintenant que, par sa glorification, elle est établie médiatrice entre Dieu et nous, spécialement pour ce

qui a été, pour ce qui est l'objet de sa mission près de nous.

« Comment, demande le cardinal Manning, commentant une parole des Saints-Livres, Jésus-Christ régnera-t-il temporellement sur la terre dans sa beauté? » Et il répond : « Jésus-Christ règne par un homme qu'il a désigné pour régner à sa place, pour parler en son nom et pour exercer sa suprême juridiction. Il a voulu se substituer un Vicaire quand il a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les puissances de l'enfer ne prévauront point contre elle. A toi je donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux ». Il a choisi et il a constitué un homme qui régnerait pour Lui et tiendrait sa place. Ce quelqu'un est appelé son Vicaire, parce qu'il est dépositaire des clefs c'est-à-dire des pouvoirs qui, par droit d'autorité, n'appartiennent qu'à Jésus-Christ. »

Tel est le premier principe constitutif du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ : la reconnaissance et l'exercice de l'autorité que le divin Roi a déposée en Pierre et ses successeurs légitimes.

Le second c'est l'acceptation de son Evangile comme règle des mœurs civiles aussi bien que des mœurs individuelles. Jésus-Christ règne par la doctrine qu'il a prêchée, dont l'Eglise est dépositaire, qu'elle conserve intacte, qu'elle enseigne aux foules du haut de la chaire de vérité, et aux maîtres dans ses séminaires et ses Universités.

La théologie, la science du Verbe incarné est de fait comme de droit, dans le royaume du Christ, la reine du savoir : comme un soleil lumineux, elle

éclaire toutes les sciences, en particulier la philosophie et l'histoire, en les préservant des écarts honneux qui les déshonorent depuis qu'elles ne veulent plus l'écouter.

Là où le Pape est écouté et l'Évangile observé, Jésus-Christ règne dans l'État : les institutions civiles y aident l'homme à faire son salut, à se diriger vers les tabernacles éternels.

Jésus-Christ règne dans les arts : il leur inspire un idéal divin. C'est le Christ-Roi que chantent les chefs-d'œuvre du moyen-âge, ces inimitables peintures, ces statues rayonnantes d'une céleste beauté, ces cathédrales qui, aujourd'hui encore, sont l'orgueil des pays catholiques.

Jésus-Christ règne sur tous et en tout, par l'inflexibilité de la vérité sur l'intelligence, par l'inflexibilité de la justice sur la volonté, par l'empire de la loi divine sur la conscience des hommes : sur ceux qui croient, pour leur joie et leur salut ; sur ceux qui ne veulent pas croire, pour leur péril présent et leur condamnation à venir.

Jésus-Christ règne par l'autorité qu'il exerce sur les princes. « Dieu est le Roi des rois, dit Bossuet. C'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Ecoutez donc, Monseigneur, les leçons qu'il leur donne dans son Écriture, et apprenez de Lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite. Jésus-Christ vous apprendra par lui-même et par ses Apôtres, tout ce qui fait les États heureux : son Évangile rend les hommes d'autant plus propres à être de bons citoyens sur la terre, qu'il leur apprend par là à se rendre dignes de devenir citoyens du ciel ».

Jésus-Christ règne par l'ordre qu'il établit dans la société. L'homme a d'autant moins la faculté de

tyranniser dans un Etat que Jésus-Christ y est mieux écouté et obéi. La liberté humaine est d'autant plus affranchie de toutes les servitudes politiques que le peuple sert avec plus de fidélité Dieu et les pouvoirs qu'il a établis pour gouverner en son nom.

C'est ainsi que Jésus a régné. C'est ainsi qu'il veut régner encore, qu'il régnera si l'enseignement de la sainte Pucelle est suivi comme il doit l'être. Nous espérons qu'il en sera ainsi, parce que cela nous est promis. « Je régnerai, a dit le divin Cœur à la B. Marguerite-Marie, malgré mes ennemis. »

Les ennemis de sa royauté n'ont jamais manqué, et de nos jours leur rage est implacable. Mais c'est surtout en ces heures mauvaises que le Seigneur a dit à mon Seigneur : « Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau de tes pieds ». Ce qui a été annoncé sera et tout fait prévoir que le moment approche où « Dieu exercera son jugement parmi les nations » rebelles, pour ensuite les sauver.

CHAPITRE LXXI.

L'UN DE SES BIENFAITS.

On voit, par ce qui précède, quels bienfaits apportera à la société le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et ce tableau n'est pour ainsi dire qu'un crayon. Mais il est un de ces bienfaits sur lequel nous croyons devoir nous arrêter, à cause de la

situation dans laquelle nous a mise le règne de l'humanisme.

Avant 1789, seule, « la milice » était levée de force. Mais elle n'était qu'un appoint de l'armée active : c'était une réserve territoriale et provinciale, une troupe de renfort et de seconde ligne, distincte, sédentaire, qui, hors le cas de guerre, ne marchait pas. Elle ne s'assemblait que neuf jours par an; depuis 1778, on ne l'assemblait plus. En 1789, elle comprenait en tout 75.260 hommes, et leurs noms, inscrits sur des registres, étaient depuis onze ans leur seul acte de présence au corps. Point d'autres conscrits sous la Monarchie.

A côté de cette milice, toute l'armée proprement dite, toutes les troupes « réglées » étaient, sous l'ancien régime, recrutées par l'engagement *libre*; non seulement les vingt-cinq régiments étrangers, Suisses, Irlandais, Allemands et Liégeois, mais encore les cent quarante-cinq régiments français, 177.000 hommes.

Par cette institution, le sujet gardait la première et la plus précieuse de ses libertés, la possession de lui-même et la disposition de son avenir. Une convention tacite, immémoriale, acceptée par le sujet et par l'Etat, proclamait que, si l'Etat avait droit sur les bourses, il n'avait pas droit sur les personnes.

La Révolution s'est donné la réputation d'avoir « émancipé » les citoyens! L'organisation de l'armée, sous l'ancien régime était conçue, nous venons de le voir, en vue de réduire au minimum les charges militaires du pays : constitution d'une armée de métier, *exclusivement formée de volontaires* qui pouvait être soutenue sur le territoire national, en cas d'extrême péril, par les milices provinciales.

La Révolution vint, et elle imposa aux Français, et par voie de conséquence à l'Europe entière le *service militaire obligatoire*; elle institua la conscription, et voici à quels excès la conscription est arrivée.

Il n'y avait donc en France, comme en Europe, que peu de soldats, quelques centaines de mille. Aujourd'hui, en Europe, 18 millions de soldats actuels ou éventuels, tous les adultes, même mariés, même pères de famille, appelés ou sujets à l'appel pendant vingt ou vingt-cinq ans de leur vie, c'est-à-dire tant qu'ils sont valides. Autrefois, pour faire le gros du service en France, point de vies confisquées par décret, rien que des vies achetées par contrat, et des vies appropriées à cette besogne, oisives ou nuisibles ailleurs; environ 150.000 vies de qualité secondaire, de valeur médiocre, que l'Etat pouvait dépenser avec moins de regrets que les autres et dont le sacrifice n'était pas un dommage grave pour la civilisation; aujourd'hui, pour faire le même service en France, 4 millions de vies saisies par autorité, et, si elles se dérobent, saisies par force; toutes ces vies, à partir de la vingtième année, appliquées au même métier manuel et meurtrier, y compris les plus impropres à cette besogne et les mieux adaptées aux autres emplois, y compris ceux que Dieu appelle au ministère des âmes et dont l'infidélité à leur vocation, si la caserne la provoquait, serait une calamité pour la patrie comme pour l'Eglise.

Telle est la condition actuelle des citoyens français affranchis par la Déclaration des Droits de l'homme!

Si opportuniste qu'on soit, on ne peut pas ne

pas sentir à l'heure qu'il est, non seulement les causes de guerre qui se manifestent partout, mais la fatalité et le vertige de la guerre qui trouble toutes les nations. Peut-être aura-t-elle éclaté avant que ce livre ne soit publié. Personne ne la veut, et chacun même en a l'effroi. Mais tout le monde, depuis vingt ans et plus la sent venir de plus en plus inévitable.

Au mois de juillet 1913, la Chambre des Communes discutait en troisième lecture le bill des finances. Le ministre, M. Lloyd George, répondant à M. Chamberlain, reconnut la lourdeur des charges du contribuable. « Mais, disait-il, qui oserait proposer de réduire les dépenses qu'exigent l'armée et la marine? Au lieu de réduction, il n'y a que des augmentations en perspective. Et la surenchère des armements aboutira à une catastrophe. Les populations écrasées en arriveront à protester par des moyens révolutionnaires. Peu de gens se doutent combien nous avons passé près de ce désastre pendant l'année écoulée. »

Dans quelles conditions se présente la prochaine guerre? Elle sera générale. Toutes les nations seront forcées d'y prendre part. Aussi toutes s'y préparent, même celles déclarées neutres par l'accord des puissances, et toutes arment à outrance. Toute la puissance que ses victoires ont donnée à l'Allemagne, toutes les ressources que lui procure son essor économique, elle les consacre à préparer la guerre. Son exemple s'impose aux autres nations. L'Europe entière n'est plus qu'une caserne, les instruments de mort et de destruction sont chaque jour perfectionnés et multipliés. Grâce aux progrès de la science, les engins de guerre sont sans cesse rendus plus meurtriers. La portée, la

rapidité et la puissance des armes nouvelles n'a plus de limites.

Le monde n'a pas encore vu la guerre entre de telles quantités d'hommes, rassemblés par une mobilisation si savante, à l'aide de voies de communication si rapides et disposant d'armes si meurtrières.

M. Taine confirme ce que nous venons de dire : c'est la Déclaration des Droits de l'homme qui nous a conduits à cette extrémité. « C'EST LA RÉVOLUTION, dit-il, QUI L'A RENDU SI LOURD (l'impôt du sang); auparavant il était léger : car en principe il était volontaire. Contre cette pratique et ce principe la théorie du contrat social a prévalu; on a déclaré le peuple souverain.

» Or, tous les souverains sont militaires. En s'arrogant leurs droits, le sujet s'impose leurs devoirs. De guerre en guerre, l'institution s'est aggravée comme une contagion; elle s'est propagée d'Etat en Etat; à présent elle a gagné toute l'Europe continentale et elle y règne avec son compagnon naturel, avec son frère jumeau, avec le suffrage universel. L'un mettant dans les mains de chaque adulte un bulletin de vote, l'autre mettant sur le dos de chaque adulte un sac de soldat, avec quelles promesses de massacre et de banqueroute, avec quelle déperdition de travail humain! Tel est le fruit terminal du régime nouveau ».

L'homme a voulu secouer le joug de l'autorité, de l'autorité qui reconnaît en Dieu son principe et sa légitimité. Un joug mille fois plus pesant est tombé sur ses épaules.

Jeanne est appelée, nous l'avons vu, à restaurer l'autorité du Christ-Roi et le règne du Christ ra-

mènera le droit des gens : non seulement le droit individuel, mais aussi le droit des gens international. Car si le droit naturel des gens est violenté par la conscription — que la substitution de la civilisation moderne à la civilisation chrétienne a rendue nécessaire, nous le reconnaissons, — le droit des gens international est mis, lui, dans le plus parfait oubli.

Le général Maîtrot, ancien chef d'Etat-Major du 6^e corps, disait l'an dernier dans le *Correspondant*, comment, dans l'état actuel, se produirait la première attaque allemande. Il n'y a pas de doute possible, cette attaque sera *une attaque brusquée*, sans déclaration de guerre. De fait, depuis la Révolution, il n'y a pas eu dix guerres précédées de déclarations. Dans 114 cas les hostilités ont été commencées sans aucun avis préalable¹. Les temps de la chevalerie sont passés. Les nations se jettent l'une sur l'autre à l'improviste ou à peu près. Il importe de gagner une avance, ne serait-ce que de douze heures.

Sur les ruines de demain, ruines qui se refusent non seulement à tout calcul, mais à toute imagination, Jeanne d'Arc se lèvera pour rappeler à la France et aux autres peuples, rendus attentifs par l'extrémité de leurs maux et de leur misère, les lois de la guerre, inconnues de nos jours comme elles ne l'ont jamais été dans le monde. Car la Révolution, son esprit et ses institutions nous ont fait tomber au-dessous des païens.

Rome, pour ne parler que d'elle, avait le collège

1. Lorsque Frédéric II, au XVIII^e s'emparait de la Silésie sous le seul prétexte que cette province était à sa convenance, cette piraterie fit d'abord scandale en attendant qu'elle fût écolo. Bientôt les partages de la Pologne prouvèrent que la méthode fédéricienne ne dégoûtait pas les princes émancipés de la loi divine.

des Féciaux .qui, au dire de Varron, présidait à la loyauté des relations internationales. Il n'avait pas la décision de la guerre. Ses attributions étaient de juger, après informations et enquêtes, si la guerre à entreprendre était juste, oui ou non, en d'autres termes s'il y avait une juste cause. Il transmettait son jugement au Sénat et au peuple assemblé en comices; à eux appartenait la décision.

Le christianisme grava dans le cœur de ses fidèles et par là dans l'âme des nations ces préceptes divins.

Homicide point ne seras.
 Bien d'autrui ne convoiteras.
 Le bien d'autrui tu ne prendras.

Sans doute les passions humaines les firent souvent violer, mais l'histoire de la chevalerie est là pour dire à quel degré d'élévation morale et par suite à quel respect des droits d'autrui, l'Eglise avait porté les peuples comme les individus. Quand ils étaient violés, il y avait le recours au Pape qui avait en mains les armes spirituelles et qui pouvait faire appel aux princes et à leur force armée. « Personne ne conteste, disait Innocent III et d'autres avant lui et après lui, que nous sommes juges en matière de péché ». Et quand le Pape avait jugé, le droit public du moyen âge faisait le reste. Léon XIII a fait cette constatation qui ne peut être démentie : « L'Eglise a adouci les natures barbares en leur communiquant l'amour de la justice, et elle les a ainsi détournés de la férocité des habitudes guerrières. A tous elle a fait un devoir d'observer la justice et de ne pas entrer en lutte pour une cause injuste ».

A partir du XIV^e siècle, et surtout au XVI^e, lorsque l'édifice de la chrétienté commença à être ébran-

lé et plus encore lorsqu'il fut détruit, on vit se développer la rivalité entre nations et le désir, la volonté de se supplanter *per fas et nefas*.

Jeanne d'Arc, qui vint précisément à cette époque, observa dans toute leur rigueur les lois de la guerre telles que les avait établies la civilisation chrétienne. Elle les promulgua de nouveau, lorsque les peuples dans leur détresse se tourneront vers elle et prêteront l'oreille à ses enseignements.

M. l'abbé Defourny prononça en 1887 au congrès catholique de Lille un discours dont le sujet était : JEANNE D'ARC ET LE DROIT DES GENS, et où il montra à quel point la sainte Pucelle était pénétrée des principes d'équité et de justice qui doivent gouverner les rapports des peuples entre eux.

Le droit des gens, en matière de guerre, dit l'orateur, se réduit à cette proposition : Défense de verser le sang humain, *sans justice et sans jugement, et hors le cas de nécessité*. « En d'autres termes, pour faire la guerre sans être homicide, il faut d'abord une juste cause, une cause juridique pour motiver l'effusion du sang : — c'est la justice. — Il faut ensuite la Déclaration de cette juste cause, à l'adversaire, avec offre de paix, moyennant satisfaction; c'est le jugement avec la signification, ou la déclaration de guerre. — Il faut enfin le refus de l'adversaire, et l'impossibilité de s'entendre avec lui, ou d'en sortir autrement, — c'est la nécessité. »

Ces règles, expression de la loi morale appliquée aux peuples, ont incontestablement présidé à la conduite de Jeanne dans la guerre contre les Anglais.

La justice de la cause qu'elle soutient lui est assurée par ses *voix*, Il s'agit de sauvegarder l'existence de la France comme nation, menacée par le Roi

d'Angleterre, et liée au droit royal de Charles VII. L'une ne pouvait être sauvée sans l'autre. C'est ce que comprenait admirablement Jeanne d'Arc : elle voulait sauver tout ensemble, nous l'avons vu, le droit du Roi et le royaume, qui était, disait-elle, en *si grande pitié*.

Quant à la notification de la juste cause, à la déclaration juridique et proprement dite de la guerre, avec offre de la paix moyennant satisfaction, Jeanne n'a garde de l'oublier. Lisons de nouveau le message qu'elle adresse aux chefs anglais :

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dites Régent du royaume de France, vous, Guillaume de la Foule, comte de Suffolk, Jean, sire de Talbot, et vous, Thomas, sire de d'Escales, qui vous dites lieutenants du dit duc de Bedford, faites raison à Dieu du sang royal de France. Rendez à la Pucelle... les clefs des bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est venue ici de par Dieu pour réclamer les droits du sang royal. Elle est toute prête à faire la paix si vous voulez lui faire raison, (c'est-à-dire si vous abandonnez le territoire de la France, en nous indemnisant des maux que vous nous avez causés...) Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous supplie que vous ne vous fassiez détruire... Si vous lui faites raison, vous pourrez encore venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait d'armes qui ait jamais été accompli par la chrétienté... »

Telle est la déclaration de guerre de Jeanne d'Arc, — elle n'est ni une pure formalité, ni une sorte de bravade chevaleresque, — mais un acte sérieux, officiel, portant affirmation du droit de la nation française et de son roi, offrant la paix, et

invitant même l'Angleterre à s'unir avec la France dans une entreprise plus glorieuse, dans une *croisade* commune contre l'ennemi séculaire du nom chrétien.

On sait comment fut accueilli le message de Jeanne : elle s'obstina, et une seconde et une troisième fois, elle réitéra sa déclaration faisant lancer, au moyen d'une flèche dans le camp ennemi, la lettre de sommation qu'elle avait dictée à son chapelain Tasquerel :

« A vous hommes d'Angleterre qui *n'avez aucun droit sur le royaume de France*, le Roi du ciel vous mande par moi que vous laissiez vos bastilles et vous en alliez dans votre pays : ou sinon je vous en ferai un tel *haha* qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois, et je ne vous écrirai pas davantage ». Les outrages les plus grossiers répondirent à cette noble démarche. Jeanne tint parole et elle fit aux Anglais *un tel haha qu'il en fut perpétuelle mémoire*.

Justice de la cause, déclaration juridique de la guerre, refus de l'ennemi de *faire raison*, toutes les conditions d'une juste guerre sont remplies.

De plus, au milieu de la fureur des combats, Jeanne resta inébranlablement fidèle aux préceptes du droit des gens chrétien, qui commande d'aimer les ennemis eux-mêmes, de les épargner autant que possible, et de les traiter avec charité après la victoire.

Qui n'a été ému des pleurs qu'elle verse sur la mort du brutal Glasdale (Glacidas)? Qui ne sait avec quelle joie elle veillait à ce que les soldats gardassent une exacte discipline, s'abstinssent de tout excès, ne fissent aucune violence aux pauvres

gens? La haine n'entra jamais dans cette grande âme. Il faut citer ces belles et fières réponses où l'on sent passer le souffle d'un cœur de sainte et de Française — « Sainte Catherine et sainte Marguerite, lui dit le juge astucieux, haïssent donc les Anglais? — Elles aiment ce que Dieu aime et haïssent ce qu'il hait. — Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou de la haine que Dieu a envers les Anglais, je ne sais rien : mais je sais bien qu'ils seront tous boutés hors de France hormis ceux qui y mourront ».

« Grande leçon de vrai patriotisme, observe M. G. de Pascal. L'amour de la patrie ne consiste pas — pas plus que l'amour de la famille — dans la haine des autres, mais dans un amour de *préférence* pour cette patrie, terre sacrée des tombes et des berceaux où s'enracinent nos âmes par mille liens vivants et profonds, et pour la *fonction* que lui délègue l'histoire, organe et ministre de Dieu.

Que de sang eût été épargné, si les exemples de Jeanne d'Arc en cette matière avaient été suivis jusqu'à nos jours! Et combien il est à désirer que son enseignement soit remis en honneur!

Il y a deux siècles, Leibniz, quoique protestant, écrivait : « Si les Papes reprenaient l'autorité qu'ils avaient au temps de Nicolas I^{er} ou de Grégoire VII, ce serait le moyen d'obtenir une paix perpétuelle et de nous ramener à l'âge d'or. »

CHAPITRE LXXII.

L'HEURE DU RÈGNE DE NOTRE-SEIGNEUR
JÉSUS-CHRIST EST-ELLE PROCHE ?

Au chapitre cinquante-septième, nous nous sommes demandé si la tentation d'humanisme, à laquelle la chrétienté s'est laissé soumettre, allait bientôt prendre fin. Une autre question semblable se présente maintenant à notre légitime curiosité : Le règne de Notre-Seigneur va-t-il reprendre son cours, interrompu par la Renaissance et ce qui s'ensuivit ?

J. de Maistre, considérant l'état de la société contemporaine, constatait « l'affaiblissement général des principes moraux », « la divergence des opinions », « l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base ». Et il concluait : « En présence de l'immensité de nos besoins et de l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses : ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme ».

J. de Maistre exprimait cette pensée, écrivait ces lignes dans ses *Considérations sur la France*, qui furent publiées en 1814. Il y a juste un siècle.

Depuis, la divergence des opinions est allée à l'infini : deux hommes élevés dans le même milieu, ayant reçu la même éducation, ne peuvent plus se rencontrer sans se sentir en dissentiment sur une

multitude de choses, car ils n'ont plus, il n'y a plus de points de repère communs.

Et que dire de l'affaiblissement des principes moraux ? On en détruit le fondement même, Dieu et sa loi, jusque dans les écoles de la première enfance.

Pour maintenir l'ordre dans de telles conditions, il n'y a plus que la force. Sans doute elle a maintenant des agents sans nombre, armés d'instruments d'une puissance inouïe. Mais l'autorité qui s'est détachée de sa base, Dieu et sa loi, est ébranlée dans les esprits, et ainsi elle ne pourra résister au choc des convoitises surexcitées par l'étalage du luxe et les prédications de la démocratie. Aussi il n'y a qu'une voix pour reconnaître que nous sommes en anarchie. Anarchie et société sont choses absolument opposées. La société qui s'est laissée envahir par l'anarchie ne peut tarder à disparaître. Et comme cet antagonisme se montre partout, il est vrai de dire que le monde ne peut rester en cet état.

Se présente alors à l'esprit non seulement des philosophes, mais de tout homme clairvoyant, l'alternative posée par J. de Maistre : ou il va se former une nouvelle religion, ou le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire ; car il faut bien que le lien social soit renoué à moins que nous ne soyons à la fin du monde. Et le premier des liens sociaux, celui auquel se rattachent tous les autres, c'est, ce ne peut être que la religion qui relie l'homme à Dieu et les hommes entre eux¹. Ce lien brisé, tout s'écroulera nécessairement.

1. Le 8 septembre 1796. Les troupes françaises sont campées sur un des côtés du Danube, les troupes autrichiennes de l'autre, et, parmi elles des Français aussi, hélas ! un régiment de nos émigrés. C'est le matin. On célèbre au camp de Condé une messe militaire. Ce spec-

Ils sont bien nombreux ceux qui, à l'heure actuelle, rêvent d'une nouvelle religion, religion humanitaire, et donc universelle. Dans le *Problème de l'heure présente*, nous les avons montrés à l'œuvre. Depuis ils n'ont cessé de se multiplier, d'élaborer de nouveaux systèmes, et de porter la sonde en tous lieux, espérant découvrir des voies nouvelles vers la paix et la prospérité.

Pour nous, qui avons notre conviction faite sur la vérité du christianisme, nous savons qu'il vivra autant que les siècles.

Reste la question de son rajeunissement.

J. de Maistre ose dire que cette conjecture ne sera repoussée que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Mais ne sont-ils pas toujours déconcertés par les événements? « Quel homme de l'antiquité eût pu prévoir le christianisme? Et quel homme étranger à cette religion eût pu, dans ses commencements, en prévoir le succès? Pline, comme il est prouvé par sa fameuse lettre, n'avait pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyait que l'enfance ».

Il faudrait donc, sous peine de nous classer parmi les gens à courte vue, croire qu'il se fait, ou qu'il va se faire un rajeunissement du christia-

tae attire l'attention des Sans-Culottes. Ils se présentent là-bas, sur le bord opposé du fleuve. Un coup de canon annonce l'élévation. Instinctivement, un de ces sans-culottes s'agenouille, puis un second, puis dix, puis cent, et la bénédiction du prêtre descend à la fois sur les têtes courbées des proscrits et des proscrip-teurs, des blancs et des bleus, réconciliés pour une minute dans ce qui fut la religion de leurs pères, — la religion, ce qui relie — leurs pères, ce qui fait la patrie, — *terra patrum* — répétait toujours l'admirable Fustel de Coulanges. (D'après les *Mémoires* de Pradel de Lamage, un des officiers de l'armée de Condé.)

nisme. Alors vient la question : ce rajeunissement, qu'est-ce que ce peut bien être ?

Depuis un siècle nous sommes en révolution, et dès les premiers jours de ce bouleversement qui a gagné toutes les nations, même celles immobilisées depuis les temps les plus lointains, J. de Maistre disait : « Si l'on veut savoir le résultat probable de la Révolution française, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies ; toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même du christianisme universel et de la monarchie, d'où il résulte que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du christianisme et de la monarchie ».

Le rajeunissement consisterait donc en une exaltation dans les esprits et dans les institutions du christianisme et de la monarchie.

La réalisation des vœux de la sainte Pucelle : c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ reconnu comme Roi des rois par les souverains, son évangile reçu comme loi des peuples, les mœurs et les institutions rentrant dans les voies de la civilisation chrétienne, ce serait vraiment un rajeunissement. Et ce rajeunissement pourrait être le principe d'une exaltation plus haute que celle qui fut atteinte aux siècles de foi.

Pouvons-nous espérer ce prodige ? de tous les prodiges le plus grand, pour qui connaît l'état actuel du monde et ce qu'est la nature humaine déchue.

Et cependant, à la suite des paroles que nous avons rapportées, J. de Maistre émettait déjà cette opinion, quoique sous forme dubitative : « Savons-nous si une grande révolution morale n'est pas commencée ». Eh quoi ! commencée. il y a déjà un siècle ? C'est le propre du génie de s'élever au-dessus des conditions du temps et de voir les

grands mouvements de l'humanité dans leurs premiers principes.

En 1892, Léon XIII, dans un discours aux cardinaux, signalait ces commencements déjà plus visibles : « Au milieu de tant de désillusions et d'un si profond bouleversement d'idées et de mœurs, l'instinct même du salut commun averfît les peuples de se serrer plus étroitement autour de l'Église qui a dans ses mains le ministère du salut, d'adhérer à cette pierre fondamentale, hors de laquelle la justice et l'ordre social ne sauraient avoir de base. »

Depuis que ces paroles ont été prononcées, le mal s'est encore accru, mais il semble bien aussi que « l'instinct du salut » force, sinon la masse du peuple, du moins l'élite, à s'inquiéter, à chercher, à demander où se trouve la source des vérités qui peuvent arrêter la société sur la pente qui conduit à l'abîme et la remettre sur la voie de la vraie civilisation.

On sent, on voit que cette source est au Vatican. Les derniers Papes n'ont cessé de proclamer les vérités qui doivent être le principe de notre salut. Et si l'on étudie le Syllabus de Pie IX et les Encycliques de Léon XIII et de Pie X, on verra que ces vérités rappelées à la société chrétienne ont leur point de rayonnement dans l'autorité sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ, précisément la vérité que la sainte Pucelle a remise en lumière, et sur laquelle la glorification dont elle jouit actuellement appelle l'attention publique. De sorte qu'il semble bien que l'heure est venue où ces vérités vont de nouveau s'imposer aux hommes, régir la société et la régénérer.

Dans l'Encyclique *Inscrutabili*, Léon XIII disait : « Si on contemple les œuvres du Pontificat romain,

que peut-il y avoir de plus inique que de nier combien les Pontifes romains ont bien mérité de la société civile ? Nos prédécesseurs voulant pourvoir au bonheur des peuples, n'hésitèrent jamais à s'exposer à d'âpres difficultés : les yeux fixés au ciel, ils n'abaissèrent point leur front devant les menaces des méchants, ils ne se laissèrent détourner de leur devoir ni par les flatteries, ni par les promesses, ni par les menaces ».

« Ce fut ce Siècle Apostolique qui ramassa les restes de l'antique société détruite et les réunit ensemble. Il fut le flambeau qui illumina la civilisation des temps chrétiens, l'œuvre de salut au milieu des tempêtes, le lien sacré de la concorde qui unit entre elles des nations éloignées et de mœurs diverses ; il fut enfin le centre commun où l'on venait chercher aussi bien les doctrines de la foi que les auspices de la paix et les conseils des actes accomplis ».

C'est ce que nous avons constaté dans les premiers chapitres de ce livre. « Plût au ciel, continue Léon XIII, que cette autorité salutaire n'eût jamais été négligée ou répudiée ! Le pouvoir civil n'eût pas perdu cette auréole auguste et sacrée que la religion lui avait donnée ; on n'aurait pas vu s'allumer tant de séditions et de guerres, tant de royaumes autrefois florissants, tomber aujourd'hui du faite de la prospérité ».

Quel que soit le désordre actuel, ce que les Souverains Pontifes ont fait, ils le peuvent encore : « Qu'on donne libre essor à leur apostolat dont la mission vient d'en haut, dit le même Léon XIII, dans son discours aux Cardinaux (23 décembre 1893), qu'on accueille, sans la suspecter, la parole qu'il apporte, qu'on lui facilite l'accès dans l'âme

du citoyen, au foyer de la famille, aussi bien que dans le gouvernement des États, et vous verrez s'épanouir sans efforts la tranquillité de l'ordre, aspiration la plus vive, bien suprême des peuples ».

Pour que l'Autorité Apostolique puisse de nouveau procurer ces biens à la société, il faut, de toute nécessité, que soient reconnus les pouvoirs qu'elle a reçus de son divin Fondateur et qu'elle exerce en son nom : « Celui qui est le Créateur et aussi le Rédempteur de la nature humaine, le Fils de Dieu, est le Roi et le maître de l'univers et possède une souveraine puissance sur les hommes soit pris séparément, soit réunis en société. La loi du Christ doit donc avoir une valeur telle, qu'elle serve à diriger et à gouverner non seulement la vie privée, mais aussi la vie publique... Par le maintien de l'Église solennellement fondée par Lui, le Christ a voulu perpétuer la mission que Lui-même avait reçue de son Père. C'est donc à l'Église qu'il faut demander la loi du Christ. Elle est pour l'homme *la voie*, comme l'est le Christ, lui par sa nature, elle par la mission qui lui a été confiée et par la communication de la puissance divine. Il en résulte que quiconque (individu ou société) veut tendre au salut hors de l'Église se trompe de route et se livre à d'inutiles efforts »¹. En un mot, il faut que Jésus-Christ règne et que son Évangile soit la loi des sociétés. C'est ce que la sainte Pucelle n'a cessé de dire et de répéter :

La société contemporaine entendra-t-elle de nos jours la voix de la sainte Pucelle qui lui crie : Jésus-Christ est le Roi des rois, le Pape est son Vicaire, le souverain son Lieutenant, sa loi est la loi suprême d'où doivent découler celles que font les législateurs.

1. Encyc. *De Christo Redemptore*.

Pie X nous a donné un nouveau motif de le croire et de l'espérer.

Sa première parole a été : « Nous déclarons que notre but unique dans l'exercice du Pontificat est de *tout restaurer dans le Christ*, afin que le *Christ soit tout et en tout* ».

« Nous éprouvons une sorte de terreur, ajoute-t-il, à considérer les conditions funestes de l'humanité à l'heure présente. Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave qui travaille, en ce moment, bien plus que par le passé, la société humaine, et qui, s'aggravant de jour en jour et la rongant jusqu'aux moelles, l'entraîne à sa ruine ? Cette maladie, vous la connaissez, c'est l'abandon de Dieu et l'apostasie... Le retour des nations au respect de la majesté et de la souveraineté divine, quelques efforts que nous fassions d'ailleurs pour le réaliser, n'advientra que par Jésus-Christ. Et c'est pourquoi le *but vers lequel doivent converger tous nos efforts, c'est de RAMENER LE GENRE HUMAIN A L'EMPIRE DU CHRIST...* Or, où est la voie qui nous donne accès auprès de Jésus-Christ ? Elle est sous nos yeux, c'est l'Eglise. Vous voyez donc, Vénérables Frères, quelle œuvre nous est confiée, à Nous et à vous. Il s'agit de ramener les sociétés humaines, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance de l'Eglise ; l'Eglise, à son tour, les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu. S'il Nous est donné, par la grâce divine, d'accomplir cette œuvre, nous aurons la joie d'entendre *une grande voix disant du haut des cieux : Maintenant, c'est le salut, et la vertu, et le royaume de notre Dieu, et la puissance de son Christ* ».

Restaurer la puissance du Christ, la loi du Christ, le gouvernement du Christ sur les peuples, c'est bien, disons-le encore une fois, ce qu'a voulu la sainte

Pucelle aux jours de sa vie mortelle. Aux fêtes de sa Béatification, S. S. Pie X, s'adressant aux cinquante mille pèlerins conduits à Rome par soixante-sept évêques pour assister à la glorification de la Pucelle, leur disait : « Nous nous réjouissons avec vous, catholiques bien-aimés de la France, qui, faisant écho à l'oracle de l'Eglise, combattez sous la bannière de la vraie patriote, Jeanne d'Arc, où il nous semble voir écrits ces deux mots : « RELIGION ET PATRIE ». Au-dessus de l'un des Portiques de la Basilique, était une inscription où se lisait cette invitation au peuple de France : *Joannem exora ut Christi vexillum ostendat ab alto... Fortiter exclamamus: VIVAT REX CHRISTUS IN AETERNUM.*

Que le Christ vive en nos cœurs! Qu'il règne sur notre France et par elle en tous pays! Qu'il gouverne tous les peuples par l'attrait de son cœur et la loi de son évangile! Et ce sera sur tous le royaume de Dieu que les Paraboles évangéliques nous ont fait entrevoir, que la liturgie sacrée nous fait demander chaque année et espérer toujours.

CHAPITRE LXXIII.

LA FRANCE APPELÉE A RESTAURER LE RÈGNE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Au chapitre cinquante-huitième nous avons rapporté les paroles que S. S. Pie X adressa, le 29 novembre 1911, aux Cardinaux français qu'il venait de créer : « Le peuple qui a fait alliance avec

Dieu aux fonts baptismaux de Reims se convertira et retournera à sa première vocation... Va, fille première née de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon nom (c'est Jésus-Christ qui parle) devant tous les peuples et devant les rois de la terre ».

Ces paroles n'étaient point une nouveauté. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même en avait prononcé de semblables de 1673 à 1675, puis en 1689, il y a bientôt deux siècles et demi. Comme nous l'avons déjà observé, il n'y a à s'étonner de ce long espace de temps que ceux qui mesurent la vie de l'humanité à la brièveté de leur propre vie.

N'est-ce point une chose bien digne de considération ? Au quinzième siècle, la Bienheureuse Jeanne d'Arc fait signer à Charles VII l'acte par lequel il reconnaît Notre-Seigneur Jésus-Christ pour son suzerain. Deux cent quarante-deux ans après, la Bienheureuse Marguerite-Marie est chargée par le divin Roi de dire au roi de France qu'il lui est demandé de consacrer à son divin Cœur sa puissance et son royaume. Et voici qu'après une nouvelle période de deux cent trente et un ans, la sainte Pucelle est placée sur les autels pour, de là, dire avec plus d'autorité que jamais : Jésus est le Roi des rois, il est plus particulièrement le suzerain des rois ou des chefs de France.

Donc, au XVII^e siècle, Jésus découvrant à la Bienheureuse Marguerite-Marie son cœur tout déchiré et transpercé de coups, lui dit : « Voilà les blessures que je reçois de mon *peuple choisi*. Les autres se contentent de frapper sur mon corps, ceux-ci attaquent mon cœur qui n'a jamais cessé de les aimer » : Notre-Seigneur ajoutait : « Mais mon amour cédera enfin à ma juste colère pour châtier ces

orgueilleux qui me méprisent et n'affectionnent que ce qui m'est contraire ». Ces menaces ne se sont que trop réalisées ! D'abord de 1789 à 1814, que de sang répandu ! Et après de nouveaux avertissements en 1830 et en 1848, nouveau châtiment en 1870-1871. Nous ne sommes pas convertis ; de nouveaux et plus grands outrages à la souveraine majesté de Dieu et de son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ ont été commis, sont perpétrés chaque jour avec une insolence de plus en plus provocatrice. Aussi de nouveaux châtiments nous sont-ils annoncés.

Toutefois, le *peuple choisi* ne sera point rejeté. Dans deux lettres adressées en 1689 à la Mère de Saumaise, la Bienheureuse Marguerite-Marie fit connaître les grands desseins que le divin Sauveur avait sur la France et qu'il lui avait révélés, « desseins qui ne peuvent être exécutés, dit-elle, que par sa Toute-Puissance qui peut tout ce qu'il veut ».

Ces grands desseins les voici ¹ :

« Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur... que mon Cœur adorable veut triompher du sien et, par son entremise, des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint sur ses étendards et gravé dans ses armes pour les rendre victorieuses de ses ennemis en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Eglise². » C'est bien le roi du ciel qui parle en maître aux rois du monde, Lui, le Roi des rois. Qui ne fait, dans son esprit, un rapprochement, entre les paroles de la sainte Pucelle à Charles VII et les paroles que Jésus met sur les lèvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie ; entre l'acte que Jeanne exigea de Charles VII et

1. Lettre XCVII.

2. Le règne du cœur de Jésus, II, p. 109.

l'acte que Notre-Seigneur Jésus-Christ exige du fils aîné de son Sacré-Cœur ?

Ce message pour le roi de France fut donné à la Bienheureuse Marguerite-Marie peu après la déclaration de 1682 qui était comme une sorte de révolte contre l'autorité sacerdotale et l'autorité royale de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De sorte que l'on peut croire que, dans la pensée et la volonté du divin Sauveur, la rénovation sociale, le retour à la civilisation chrétienne qui doit prendre son principe dans son Sacré-Cœur, devront être inaugurés par le roi de France, en renonçant tout d'abord à toute espèce de gallicanisme.

Ce roi était-il, ne pouvait-il être que Louis XIV ? Nous n'avons pas à entrer dans le débat qui s'est élevé sur cette question. Ce qui est certain, c'est que la famille royale n'a jamais refusé de souscrire au pacte qui lui était proposé et de mettre sa confiance dans l'observation de la clause qui y était inscrite. On sait le vœu par lequel Louis XVI consacra au Cœur sacré de Jésus sa personne, sa famille, son peuple, promettant d'ériger le sanctuaire demandé, mais sa destinée à lui était d'expier les fautes de ses pères et celles de la nation. Auparavant, le Dauphin, fils de Louis XV, de concert avec sa sœur, Marie-Louise de France, et leur pieuse mère, Marie Leczinska, fit élever un autel au Sacré-Cœur dans la chapelle du palais de Versailles. Et plus tard, Louis XVIII, au témoignage de la Bienheureuse Madeleine Barat avait formé le projet d'exécuter le vœu de son frère : « Il y a lieu d'espérer, dit-elle, que Sa Majesté cédera aux désirs de ses plus fidèles sujets, et qu'accomplissant le vœu de Louis XVI, il mettra son royaume sous

la protection du Sacré-Cœur¹. On sait la réponse que le Comte de Chambord opposa aux propositions qui lui étaient faites d'un gouvernement libéral : « Pour que la France soit sauvée, il faut que Dieu y rentre en maître, pour que je puisse régner en roi ». Ces paroles autorisent la pensée que s'il avait régné, il aurait restauré l'autorité royale et l'autorité sacerdotale du Fils de Dieu.

C'était le point principal du programme tracé par la sainte Pucelle et consacré par la parole du Roi des rois lui-même. Le reste ne vient qu'en seconde ligne. Un temple doit être élevé et l'image du Sacré-Cœur doit y être placée, mais parce que le roi et tous les pouvoirs publics doivent venir y faire hommage de leur autorité à l'Autorité souveraine. Le Sacré-Cœur doit être peint sur les étendards et gravé dans les armes, mais comme témoignage perpétuel de cet hommage et de cette consécration. Beaucoup n'ont vu dans la révélation de Paray-le-Monial que ce temple et ces étendards et n'ont parlé d'aucune des conditions posées par Notre-Seigneur pour qu'il ramène la paix dans notre société. La paix ne peut régner que dans l'ordre. L'ordre est que Notre-Seigneur Jésus-Christ soit reconnu comme étant le Roi des rois et le Seigneur des Seigneurs, ainsi que l'a déclaré la sainte Pucelle.

Des deux lettres écrites par le Bienheureuse Marguerite-Marie, l'une à la Mère de Saumaise, le

1. *Mois du Sacré-Cœur*, par Mgr de Ségur, ch. XXXIII. La pensée de Louis XVIII s'arrêtait sans doute à ce qui n'était que la partie matérielle du message : l'érection d'un temple, d'un autel. L'essentiel, le règne social du Christ, pouvait-il y penser, dans l'état d'esprit où les philosophes du XVIII^e siècle avaient mis ses contemporains ?

17 juin 1689¹, l'autre au P. Croiset, le 15 septembre, même année, il résulte que les désirs et les volontés exprimés par le divin Roi peuvent être ainsi résumés :

1^o Il devra entrer avec pompe et magnificence dans la maison des princes et des rois et y régner;

2^o Il veut commencer par établir son empire en France et dans le cœur du roi de France, par la consécration que celui-ci fera de lui-même au divin Cœur;

3^o Il a choisi le roi de France, pour relever, devant les hommes, les opprobres qu'il a eus à souffrir;

4^o Il veut, par l'entremise du roi de France, triompher du cœur des grands de la terre.

Ce n'est donc pas au seul roi de France, mais aux rois et aux princes que Notre-Seigneur s'adresse. Tous doivent lui faire hommage de leur autorité, prendre l'engagement de se servir de leur puissance pour l'exalter devant leurs peuples. Glorieux hommage qui les exaltera, en jetant sur leur personne royale un reflet de la majesté divine. S'il s'adresse directement au roi de France, c'est afin que ce monarque, par l'influence de son exemple, entraîne les autres nations sous l'étendard du Sacré-Cœur.

« Dans cette chose, écrivait la Bienheureuse dans cette même lettre (104), tout paraît très difficile, tant pour les grands obstacles que Satan se propose d'y mettre que pour toutes les autres difficultés ». Les premières de ces difficultés et les plus insurmontables venaient du gallicanisme et du jansénisme qui régnaient alors souverainement. Et pour ce qui est des obstacles que Satan se préparait d'y mettre, la Bienheureuse n'en prévoyait sans doute point la

1. Lettre 98.

grandeur. Elle ne pouvait se figurer ce que serait la Révolution qu'il susciterait, révolution proprement satanique.

« Mais, ajoutait la Bienheureuse, Dieu est au-dessus de tout... Il faut attendre avec patience, car cet adorable cœur saura bien faire chaque chose en son temps ».

Le temps semble venu.

Théologiquement le gallicanisme et le jansénisme sont morts. Pratiquement le jansénisme perd chaque jour du terrain, mais le gallicanisme est arrivé à sa dernière conséquence, la séparation de l'Église et de l'État. Nous sommes témoins des résultats extérieurs de la déclaration de 1682. Ils avaient été atteints par la constitution civile du clergé, ils le sont, moins violemment, mais peut-être d'une façon plus efficace, par la loi de séparation.

Et c'est pourquoi les difficultés que la Bienheureuse Marguerite-Marie prévoyait devoir s'opposer à l'exécution des desseins du divin Sauveur paraissent plus insurmontables que jamais. Cependant, après avoir dit que la toute-puissance divine pouvait seule en triompher, elle affirme maintes fois que le divin Cœur régnera malgré tous ceux qui voudraient s'y opposer et que Satan demeurera confus avec tous ses adhérents¹, d'autant plus confus que Dieu se servira, pour l'accomplissement de ses volontés, des instruments les plus faibles, les plus misérables, « tant pour aveugler et confondre le raisonnement humain que pour faire voir sa puissance, qui peut tout ce qu'il lui plaît »². « Il régnera ». La

1. Lettre XCIV.

2. Lettre CIV.

Bienheureuse répète très souvent ces mots dans ses lettres et ses autres écrits¹.

La même promesse a été renouvelée le 21 juin 1823 à une religieuse du couvent des Oiseaux, à Paris, Sœur Marie de Jésus : « La France est toujours bien chère à mon divin Cœur. Je prépare toutes choses pour qu'elle lui soit consacrée, (par celui qui est qualifié pour parler au nom de la nation); après quoi je lui réserve un déluge de grâces. La France sera consacrée à mon divin Cœur et toute la terre se ressentira des bénédictions que je répandrai sur elle. La foi et la dévotion reflouriront en France par la bénédiction de mon divin Cœur. » Encore une fois, « cela ne peut être exécuté que par la Toute-Puissance qui peut tout ce qu'elle veut ».

Cependant nous y pouvons quelque chose. C'est de demander par nos prières et nos pénitences, comme nous en a averti Notre-Dame de Lourdes, l'intervention de cette Toute-Puissance. Cela, c'est dans la possibilité de tous. Ceux qui sont en situation d'éclairer les foules, prêtres et écrivains, ont de plus le devoir de dégager la vérité chrétienne de l'erreur révolutionnaire, et de préparer ainsi les voies à celui auquel le divin Cœur confiera la grande œuvre de la régénération sociale et religieuse. A ce blasphème, constamment proféré depuis les encyclopédistes et même depuis la Renaissance, « *Nolumus hunc regnare super nos* », ils doivent oppo-

1. Lettre 38, p. 76; — lettre 58, p. 115; — lettre 98, p. 198; — lettre 111, p. 21; — lettre 51, p. 107; — lettre 85, p. 163; — lettre 93, p. 188; — lettre 95, p. 192; — lettre 16, p. 119; — lettre 105, p. 219; etc., etc. *Vie et œuvres de la B. Marguerite-Marie*, t. II.

ser en tous lieux, à tout propos et de toutes manières le mot de saint Paul : OPORTET ILLUM REGNARE.

CHAPITRE LXXIV.

GALLIA PŒNITENS ET DEVOTA.

Plaise au Seigneur faire retentir au cœur de la France l'exhortation qu'il inspira à Asaph pour ramener à Lui le peuple d'Israël.

*O mon peuple, écoute mon enseignement,
 prête l'oreille aux paroles de mes lèvres !
 Je vais ouvrir la bouche pour redire les saints cantiques,
 je publierai les leçons mystérieuses d'autrefois.
 Ce que nous avons repris et retenu,
 et ce que nous ont rapporté nos pères,
 Nous ne le célerons point à leurs fils,
 pour la génération nouvelle.
 Nous redirons les louanges de Yaveh
 et sa puissance et ses œuvres merveilleuses.*

Car il établit une loi en Jacob
 et il institua une législation en Israël,

*Et il commanda à nos pères
 d'en instruire leurs enfants,
 Pour qu'elle fût connue de la génération nouvelle
 et que les fils qui en naîtraient
 Vinsent en instruire leurs enfants à leur tour :
 pour qu'ils apprennent à mettre en Dieu leur
 espérance*

*Et que n'oubliant jamais ses œuvres,
ils restent fidèles à ses commandements :
Afin de ne point devenir comme leurs pères,
une race provocatrice et rebelle,
Une race au cœur inconstant
et à l'esprit infidèle à Dieu¹.*

Nous aussi nous avons été cette race et nous le sommes encore. Que de chutes dans notre histoire ! Mais malgré ces faiblesses qui semblaient emporter le corps entier de la France, toujours l'esprit et le cœur ont tenu bon, et c'est pourquoi Dieu a toujours eu pitié d'elle et lui a toujours fait la miséricorde qui, aujourd'hui, nous est promise de nouveau.

Il n'y a point de jour où l'on ne soit tenté de douter de l'exécution de cette promesse. Nous sommes si coupables ! L'apostasie n'est point seulement le fait de nos gouvernants. Nous, peuple français, nous leur avons donné les pouvoirs nécessaires pour perpétrer ce crime qui dépasse tout autre crime ; puis nous avons approuvé leur œuvre en renouvelant leurs pouvoirs.

Quatre millions d'enfants sur cinq sortent chaque année de l'école, en France, sans jamais avoir entendu parler de Dieu, ou s'ils ont entendu son nom, c'était dans un blasphème. Cela aussi est notre faute à tous. Nous n'avons point fait à la loi de laïcité, dès le principe, une opposition radicale ; et depuis nous avons donné plein pouvoir à ceux qui l'aggravent d'année en année. Ces âmes rachetées par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et ainsi arrachées à son empire crient contre nous.

Et quoi encore ? Il y a le crime qui a dû être

1. Ps. LXXVII.

lavé une première fois dans les eaux du déluge :
« Toute chair avait corrompu sa voie »

Et ce crime est devenu si général ! Au lieu de 750.000 naissances que la France compte actuellement chaque année, elle devrait, d'après les computations d'un économiste distingué, en produire au moins un million et demi. Que d'actes criminels sous le voile même du mariage révèle un tel écart ! Et il n'est que la manifestation sensible, peut-on dire, de l'immoralité sous toutes ses formes, qui règne dans toutes les conditions et à tous les âges.

Et cependant, malgré cela, quelle confiance en elle-même, comme si elle n'avait rien à craindre ! Quelle présomption la France ne continue-t-elle pas à manifester aux yeux du monde !

*O mon peuple, ne t'appuie pas sur les richesses
Et ne dis pas : « J'ai assez de biens
Pour satisfaire les désirs de mon cœur. »
Et ne dis pas : « Qui sera mon maître ? »
Car certainement le Seigneur te punira.
Ne dis point : « J'ai péché, et que m'est-il arri-
[vé ? »*

*Car si le Seigneur est patient,
Ne sois pas sans crainte au sujet de l'expiation,
Et n'ajoute pas péché à péché.
Ne tarde pas à te convertir au Seigneur,
Et ne diffère pas de jour en jour ;
Car la colère du Seigneur éclatera tout à coup,
Et au jour de la vengeance tu périras¹.*

Cette dernière menace, la menace de mort, ne s'exécutera point, l'espérance nous en a été donnée, mais l'annonce du châtiment ne nous a point été cachée.

1. Eccli. V, 1-7.

Quelle en sera la gravité?

Cela dépend de notre réponse aux invitations que la Très Sainte Vierge nous a adressées dans les visites qu'elle a daigné nous faire en ces temps mauvais : PRIÈRE ET PÉNITENCE!

Si nous l'écoutons, si nous nous rendons à son exhortation, si nous nous repentons et si nous prions. Une fois de plus nous expérimenterons combien est grande la miséricorde de Dieu.

Tournons-nous donc vers le Seigneur et disons-lui la prière qu'Asaph mettait sur les lèvres du peuple d'Israël.

Pasteur d'Israël, prête l'oreille

toi qui conduis Joseph comme un troupeau!

(1) toi qui trônes sur les chérubins

fais paraître ta splendeur!

*1 la vue d'Ephraïm et de Benjamin et de Manassé,
réveille ta puissance et viens nous secourir!*

O Elohim, relève-nous

fais luire sur nous ta face et nous serons sauvés!

O Yaveh Elohim Sabaoth¹,

*jusques à quand t'irriteras-tu devant la prière
de ton peuple?*

Tu lui fais manger le pain des larmes

tu l'abreuves de pleurs à pleine mesure,

Tu fais de nous une proie que nos voisins se disputent,

nous sommes la risée de nos ennemis!

1. Seigneur, Dieu des armées, c'est-à-dire, premièrement, Dieu des milices célestes, secondement, Dieu des armées terrestres auxquelles le Seigneur donne la victoire, ou qu'il mène à la défaite, selon les vues de sa Providence.

O Elohim Sabaoth, relève-nous,
fais luire sur nous ta face et nous serons sauvés!

*Tu avais tiré une vigne d'Égypte*¹
et pour la planter tu avais chassé les nations,
Tu avais préparé le sol pour la recevoir,
elle y a jeté ses racines, et a couvert la terre :
Elle répandait son ombre jusque sur les monta-
gnes,
ses rameaux ombrageaient les cèdres de Dieu,
Elle étendait ses branches jusqu'à la mer,
elle poussait ses rejetons jusqu'au grand fleuve.
Pourquoi donc as-tu renversé sa clôture
si bien que tous les passants la dépouillent,
Le sanglier de la forêt la ravage
et la bête des champs s'en repaît !

O Elohim Sabaoth, relève-nous,
fais luire sur nous ta face et nous serons sauvés!

*Retourne-toi donc et vois du haut du ciel,
regarde, viens visiter la vigne
Et ce rejeton que ta main a planté
et ce rameau dont toi-même tu as fait choix :
La voilà ravagée, dévorée par la flamme,
tout périt devant la colère de ta face :
Mais étends la main sur l'homme de ta droite,
sur le fils de l'homme que tu as élu !
Relève-nous et nous ne nous éloignerons plus de
toi,
rends-nous la vie et nous invoquerons ton nom!*

1. L'allégorie de la vigne pour désigner le peuple élu est classique chez les prophètes : on connaît le chant de la vigne d'Isaïe, V, 1-7. L'allégorie de la vigne d'Ezéchiel, XIX, etc., etc.

O Yaveh Elohim Sabaoth, relève-nous,
fais luire sur nous ta face et nous serons sau-
vés ¹ !

Dieu nous écoutera et alors le chant que David adressa à Dieu dans sa reconnaissance montera de nos cœurs sur nos lèvres.

*J'ai tourné mon attente vers le Seigneur,
et il s'est abaissé vers moi,
et il a entendu ma voix :
Il m'a tiré de l'abîme mugissant
du borbier fangeux.
Il a affermi mes pieds sur le roc,
il a rendu stable mes pas ;
Et il a mis dans ma bouche un cantique nouveau,
un hymne à notre Dieu !
O Seigneur, mon Dieu, vous avez multiplié en no-
tre faveur
vos prodiges et vos desseins bienveillants :
Nul n'est comparable à vous !
Oh ! si je pouvais les redire et les publier !
mais pour les raconter leur nombre en est trop
grand ².*

Viendra alors le règne du Seigneur sur la France et de la France il se répandra sur le monde. Et de toutes les contrées de la terre s'élèvera ce cri d'allégresse.

*Il règne le Seigneur ; il s'est revêtu de majesté,
le Seigneur s'est revêtu de majesté
et s'est ceint de puissance ! ³*

1. Psaume LXXIX.

2. Ps. XXXIX.

3. Ps. XCIII.

*Peuples, battez tous des mains,
 acclamez Dieu dans vos cris de jubilation :
 Car le Seigneur est le très haut, le terrible,
 le grand roi par toute la terre.
 Dieu règne sur les nations,
 Dieu siège du haut de son trône saint.
 Les princes des peuples se réunissent
 au peuple du Dieu d'Abraham,
 Oui, ils se donnent à Dieu, ceux qui sont les bou-
 cliers du monde,
 Dieu est souverainement grand ¹.*

CHAPITRE LXXV.

PRÉLUDES DU RÉGNE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

En 1870, le Concile du Vatican, après avoir défini l'origine divine de la constitution monarchique de l'Eglise devait traiter des devoirs des sociétés humaines envers l'Eglise et des droits de Dieu sur ces sociétés. Les événements l'en empêchèrent. Dieu jugeait que l'heure n'était pas venue.

Le 25 mai 1899, le Souverain Pontife Léon XIII adressa aux Patriarches, Primats, Archevêques Evêques et autres Ordinaires en communion avec le Siège apostolique une lettre encyclique sur la CONSÉCRATION DU GENRE HUMAIN au Cœur très sacré de Jésus, « couronnement de tous les honneurs que l'on

1. Ps. XLVII.

a coutume de lui rendre, et dont il attendait, ajouta-t-il, des fruits merveilleux et durables, tant pour le nom chrétien que pour la société universelle des hommes ».

Exposant les motifs de cet acte, le Souverain Pontife fait observer à toute la hiérarchie sacrée que : « Ce général et magnifique témoignage de soumission et d'amour convient tout à fait à Jésus-Christ, *car il est le Prince et le souverain Maître.*

« Ce n'est pas en effet seulement sur les nations catholiques que s'étend son empire; ce n'est pas non plus seulement sur les hommes purifiés dans les eaux du baptême et qui, à s'en tenir au droit, appartiennent à l'Église, bien que des opinions erronées les séparent ou que la discorde les arrache à son amour. Mais le pouvoir du Christ atteint aussi tous ceux qui vivent en dehors de la foi chrétienne ».

Le genre humain est donc tout entier sous la puissance de Jésus-Christ.

Léon XIII donne en preuves celles que nous avons exposées aux premiers chapitres de ce livre.

Celui qui est le Fils unique de Dieu le Père, qui a la même substance que lui, possède tout en commun avec Lui. Il a donc ainsi le pouvoir souverain de toutes choses. Aussi a-t-il pu répondre à Pilate : « Tu le dis, je suis roi », et confirmer l'universalité de ce pouvoir par ces paroles adressées aux apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ».

A ce droit de naissance comme Fils unique de Dieu, Jésus-Christ joint un droit acquis. « Lui-même nous a arrachés à la puissance des ténèbres »; lui-même s'est livré pour la rédemption de tous. Non seulement les catholiques, non seulement ceux qui

ont reçu le baptême chrétien, mais tous les hommes sans exception sont devenus pour lui « un peuple conquis ».

Mais à ce double fondement de sa puissance et de son empire, le Christ nous permet avec bonté d'ajouter, si cela nous plaît, la consécration volontaire. Il n'oppose pas le moindre refus à ce que nous lui donnions et lui consacrons son bien, comme si nous en étions les maîtres. Non seulement il ne le refuse pas, mais il le demande : « Mon fils, donne-moi ton cœur ».

« Cette consécration qu'à tous nous conseillons, continue Léon XIII, sera pour tous d'un grand profit... Une telle consécration apporte aussi aux États l'espérance d'un meilleur état de choses. Elle peut, en effet, établir et rendre plus étroits les liens qui, dans l'ordre naturel, unissent à Dieu les affaires publiques ».

Elle était particulièrement indiquée en ces derniers temps surtout. Notre Saint-Père le Pape, lorsqu'il n'était encore qu'évêque de Mantoue, avait compris cette opportunité. Le 11 juin 1889, il disait dans l'une de ses Lettres pastorales : « Nous voulons, ô divin Roi, que vous soyez le Maître de tout. Nous reconnaissons et publions votre souverain empire et votre droit absolu de régner. Nous reconnaissons et publions vos droits sur la société et nous désirons qu'ils soient solennellement reconnus de toute la terre. »

Devenu cardinal et patriarche de Venise, il adressa un jour à des Français, ces paroles rapportées par M. Félix de Rosnay : « N'est-ce pas pour protester contre la méconnaissance de ses droits à la royauté mondiale que le Sacré-Cœur est apparu à la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et qu'il a dit

ces paroles si pleines d'espérances et de réconfort : « Je veux régner et je régnerai malgré Satan et tous ceux qui voudraient s'y opposer »¹.

Au congrès de Venise, le futur Pape dit encore : « Le Christ est roi, et il importe de le rappeler au temps où nous sommes. Il est roi non seulement des individus et des familles, mais des sociétés, des nations et des peuples, et comme tel, il doit régner ».

Cela est plus nécessaire que jamais, aujourd'hui, que se dresse plus haut le mur élevé entre l'Eglise et la société civile, où dans la constitution et l'administration des Etats, on ne compte pour rien l'autorité du droit sacré et divin, où on a pour but d'enlever à la religion toute influence sur le cours de la vie civile, de faire disparaître la foi du Christ dans la société, et si c'était possible de chasser Dieu lui-même de la terre. « Lorsque les esprits s'enflent d'un tel orgueil, est-il surprenant que la plus grande partie du genre humain soit livrée à des troubles politiques et ballottée par des flots qui ne laissent personne à l'abri de la crainte et du danger. Les maux innombrables qui depuis longtemps nous accablent, nous forcent à demander le secours de celui qui seul a la puissance de les repousser, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu ». Il n'y a nul autre nom donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés.

» Il faut donc recourir à Celui qui est « la Voie, la Vérité et la Vie », reconnaître sa souveraine autorité et se replacer sous elle. « Les richesses de la paix reparaitront lorsque tous recevront joyeusement l'autorité du Christ et s'y soumettront, lors-

1. *Vérité française*, 5 et 6 août 1903.

que toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son Père ».

En adressant cette Lettre à tout le monde catholique, Léon XIII y joignit une formule de consécration au Sacré-Cœur de Jésus, enjoignant de la réciter dans l'église principale de chaque ville et dans l'église de chaque localité après trois jours de prières publiques.

La grandeur, l'importance de cet acte ont-elles été comprises? Nous n'oserions l'affirmer après avoir été témoin du peu d'empressement avec lequel on s'y est porté, du peu de dévotion avec lequel il a été, généralement parlant, accompli.

Quoi qu'il en soit, Sa Sainteté Pie X, par décret *Urbis et Orbis*, du 22 août 1906, ordonna que chaque année, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus, cet acte de consécration fût renouvelé, dans toutes les églises paroissiales et autres églises, en présence du Très Saint Sacrement présenté à l'adoration du clergé et des fidèles.

La consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus est donc devenue de nos jours un fait universel et permanent. Cela n'a pu être que par une disposition divine, et la coïncidence de ce fait avec la canonisation de Jeanne d'Arc et la vulgarisation de son enseignement sur la royauté du Christ, fait espérer, et attendre une manifestation de la miséricorde divine qui surpassera toutes celles que l'histoire a enregistrées, si l'on excepte l'œuvre de la Rédemption.

Cet espoir est encouragé, fortifié par ce qui se passe actuellement.

Le 28 juin 1911, le Congrès eucharistique international tenu à Madrid a formulé le vœu suivant :

« Que désormais dans tous les Congrès eucharistiques, soient étudiés, d'une façon spéciale, les moyens d'organiser le culte social et public de Notre-Seigneur Jésus-Christ chez chaque peuple, de manière à faire reconnaître et proclamer par chacun d'eux, la souveraineté qui lui appartient sur toutes les nations ».

Deux mois plus tard, les évêques de Belgique, dans une lettre pastorale collective, prescrivirent au clergé et aux fidèles de réaliser sans retard le vœu du congrès. La même année, le cardinal Mercier, au congrès des catholiques du Nord à Lille, s'écriait : « La France, terre des initiatives, fut la première à proclamer la déchristianisation officielle des Etats. Les autres nations suivent dans ce chemin de l'apostasie. Que vos quatre vingt-six diocèses et vos trente mille paroisses, dans un même amour pour Jésus-Christ, s'unissent en une ligue catholique de réparation nationale ! Qu'elle serait belle notre proclamation des droits de Dieu ! »

Au congrès diocésain de Paris qui s'ouvrit peu après fut émis le vœu suivant :

« Il sera procédé le plus tôt possible, en France, à l'organisation d'une Œuvre d'Adoration Réparatrice Nationale, ayant pour objet de rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi des Nations, le culte public et social auquel il a droit de la part de tous les peuples, et de reconnaître ainsi les droits qui lui appartiennent, particulièrement sur la France ».

En exécution de ce vœu, le cardinal Amette écrivit à ses collègues les archevêques et évêques de France une lettre où il disait :

« Nulle autre nation ne semble, en effet, avoir plus de raisons d'offrir à Notre-Seigneur Jésus-Christ cet hommage réparateur. D'une part, Notre-Seigneur

a des droits tout particuliers sur la France, dont il avait fait la fille aînée de son Eglise et l'instrument de ses œuvres dans le monde, et d'autre part la France est peut-être la nation qui, comme telle et officiellement, s'est le plus totalement séparée de Lui, qu'elle affecte de ne plus même connaître ».

En conséquence de ces actes a été exprimée la pensée de donner à l'adoration qui se célèbre chaque année dans nos diocèses un caractère plus expressément national et réparateur. Pour bien marquer cette intention, on a proposé d'ajouter à l'acte d'amende honorable et de consécration, qui se récite partout, au jour de l'adoration, quelques phrases reconnaissant les droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la France, Lui demandant pardon de l'apostasie officielle que nous déplorons, et Le suppliant de rétablir son règne dans notre pays par la foi en sa doctrine et par l'obéissance à ses lois.

Cet appel fut entendu. Presque tous les évêques de France adressèrent à leurs ouailles des lettres pastorales prescrivant que l'Adoration perpétuelle se fasse désormais en union avec le sanctuaire de Montmartre, et dans ce but nettement déterminé de réparation nationale et d'hommage au Roi des rois.

Cet hommage deviendra peut-être international d'ici peu de temps. C'est en effet ce qui a été proposé au congrès eucharistique international tenu dans la capitale de l'Autriche.

« En présence de la guerre déclarée à l'Eglise, au Saint-Siège, au sacerdoce, aux congrégations religieuses et à l'éducation chrétienne, on a établi à Montmartre, sous le nom d'Adoration perpétuelle et universelle, une vaste union de prières entre les diocèses, les vicariats apostoliques, les principaux sanctuaires, les paroisses, les séminaires, les com-

munautés religieuses, les écoles chrétiennes et les œuvres ou institutions catholiques du monde entier, afin d'attirer la protection divine sur les grands intérêts de Jésus en ce monde et d'obtenir son règne universel ».

Enfin, comme dernier vœu exprimé, il y aurait la fête de la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle pourrait être célébrée par toutes les nations dans le même sentiment d'hommage national et universel rendu par tous les peuples, acclamant d'un même cœur la souveraineté universelle du Fils de Dieu fait homme, du divin Rédempteur et du souverain Prêtre.

CHAPITRE LXXVI.

QUE RESTE-T-IL A FAIRE ?

La consécration du genre humain au Cœur Sacré de Jésus, Souverain Maître de toutes choses, Roi des nations et Prince de l'humanité en chacun de ses membres, est donc chose faite. Elle a été opérée en 1899, par Celui qui a été constitué le Pontife suprême.

A sa voix, au mouvement de son cœur se sont associées toutes les Eglises Catholiques par leurs évêques et leurs prêtres, siégeant au milieu de leurs fidèles.

Depuis 1906, par l'ordre de Pie X, cet acte accompli par son prédécesseur, Léon XIII, est renouvelé chaque année sur toute la surface du monde.

Il faut cependant reconnaître qu'il n'a pas eu, à son principe, et qu'il n'a point, aux renouvellements annuels qui en sont faits, la majesté qu'il commande. Les peuples ne s'y sont point associés avec l'enthousiasme qu'il aurait dû susciter, et le clergé lui-même s'y est porté, peut-on dire, sans élan.

Pourquoi cela ?

Disons-le franchement.

C'est que cette consécration n'a été jusqu'ici qu'un acte de la société religieuse, sans le concours de la société civile.

Même chez les catholiques, c'est le fidèle, fils de l'Eglise, et non le citoyen, fils de la France, qui y a pris part comme tel.

Il y a là un défaut, contraire aux volontés exprimées par Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie et aux enseignements donnés par la sainte Pucelle, contraire aussi à la nature des choses.

Lorsque la sainte Pucelle voulut que la France reconnût la suzeraineté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et s'y soumit de nouveau, elle s'adressa au roi. C'est le roi qui fit l'acte de vasselage qu'elle avait mission de lui demander.

Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ voulut la consécration de la France à son Sacré-Cœur, il ne demanda point à la Bienheureuse Marguerite-Marie d'exposer son désir au peuple de France, il lui dit de s'adresser à son roi. C'est le souverain qui doit se prosterner devant le Symbole de la Bonté divine auquel un temple aura été érigé ; c'est le souverain qui doit venir lui faire hommage en présence de ses sujets, puis arborer devant eux et devant l'ennemi le signe permanent de la vassalité que cet hommage proclame.

Cela n'a point été fait, n'a pu être fait jusqu'ici, et c'est pourquoi la Consécration au Cœur Sacré de Jésus n'a point encore produit les effets qu'elle appelle, — et c'est pour cela aussi que le peuple n'y a point pris l'intérêt qu'il devait y prendre, car il n'attache d'ordinaire aux choses que l'importance qu'il voit ses supérieurs y mettre eux-mêmes.

Quand même il se fût porté en foule dans les églises, le cœur plein d'une sainte dévotion, la Consécration n'eût point été pleinement ce qu'elle devait être. Un acte produit par les membres, alors que la tête, absente, n'a pu y présider, est un acte qui manque de coordination et qui, par conséquent, ne présente point la valeur qu'il doit avoir, qu'il aurait eue sous l'inspiration et l'impulsion du chef.

Quelques mots de théologie, ou plutôt de philosophie chrétienne le feront comprendre.

La nature humaine diffère de celle des anges. A chacun des anges Dieu a donné une nature spécifique, de telle sorte qu'ils se distinguent l'un de l'autre, par leur essence et leur nature même.

Il n'en est pas ainsi des hommes. Ils reçoivent par la génération, sous les notes particulières qui caractérisent les races, les familles et les individus, *une humanité identique en tous*. C'est ainsi que la nature déchue d'Adam, père des hommes, se retrouve en tous ses descendants. Privé, par son péché, de la grâce qui complétait sa nature, il ne transmet à ses enfants qu'une nature n'ayant pas droit à la grâce. Cela n'est point, si l'on peut parler ainsi, un caprice divin, l'effet d'une volonté arbitraire, mais la conséquence de la génération qui ne donne à l'engendré que ce que le générateur possède.

Il y a donc entre les hommes une solidarité qui n'existe pas dans le monde angélique.

Cette solidarité en Adam existe aussi en Jésus-Christ, mais sur un autre fondement. A l'humanité déchue par la faute de son chef a été donné, par la miséricorde divine, un autre chef, de qui nous procédons par une génération nouvelle, dans les eaux du baptême.

Ce chef, qui garde la plénitude du pouvoir sur l'humanité rachetée, a voulu le diviser dans son exercice.

Il s'est donné, dans l'ordre des choses spirituelles, un Vicaire ayant pouvoir de parler et d'agir en son nom : c'est le successeur de saint Pierre, c'est le Pape, Père de l'humanité régénérée. C'était hier Léon XIII, c'est aujourd'hui Pie X.

Il s'est aussi donné, dans l'ordre des choses temporelles, des lieutenants, les princes des nations. « Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par Lui »¹.

Au Pape l'autorité spirituelle, aux princes l'autorité temporelle. L'Eglise a son chef, les nations ont leurs chefs. Eux aussi représentent Dieu auprès de leurs peuples et ils représentent leurs peuples auprès de Dieu. C'est au nom de Dieu qu'ils exercent l'autorité sur les nations, et il leur appartient de parler à Dieu au nom de leurs sujets.

De la sorte, il est aisé de comprendre :

1^o Combien il convenait que la consécration au Cœur de Jésus fût faite collectivement, comme l'a voulu Léon XIII, et pas seulement individuellement.

2^o Combien il convenait que cette consécration

1. Ad Rom., XIII, I.

collective fût faite par les chefs de l'humanité et par les membres, en union avec eux ; les chefs, c'est-à-dire le Prince spirituel, le Pape, et les princes temporels préposés à la tête des nations.

3^o Jusqu'à présent, ces derniers n'y ont point pris part. L'Autorité religieuse a prononcé l'acte de consécration du genre humain au Souverain Roi, l'autorité politique et civile a négligé d'y joindre sa voix et son cœur. Les princes des peuples se sont abstenus et s'abstiennent. Et cependant Notre-Seigneur dans ses communications à la Bienheureuse Marguerite-Marie a expressément réclamé leur concours : « Il (le divin Cœur) désire entrer avec pompe et magnificence dans la maison des princes et des rois, pour y être honoré autant qu'il a été outragé ».

4^o Pour que l'acte de consécration prononcé en 1899, et renouvelé chaque année au pied des autels, soit achevé, pour qu'il ait devant Dieu toute sa valeur et tout son mérite, pour qu'il ait chez nous toute son efficacité, il faut l'entente et la collaboration des deux autorités : de l'autorité spirituelle résidant dans les Papes, et de l'autorité temporelle résidant dans les princes, investis de l'autorité instituée en Adam et restaurée dans le Christ. Tous les princes de la terre sont appelés à souscrire à la donation faite par le chef de la société spirituelle.

Voilà ce qui reste à faire.

Et l'initiative, nous semble-t-il, doit en être prise par le chef, par le roi de France. C'est au roi de France que Notre-Seigneur s'adressa par l'entremise de Jeanne d'Arc, lorsqu'il voulut faire reconnaître à nouveau sa souveraineté outragée par Philippe-le-Bel. C'est également au roi de France qu'il s'adresse par l'entremise de la B. Marguerite-Marie,

lorsqu'il exige la consécration à son divin Cœur : « Fais-le savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur ».

Il doit donner l'exemple : aux autres de l'imiter et de le suivre.

Si ce désir de Notre-Seigneur est exaucé, si les chefs des peuples consacrent au Sacré Cœur de Jésus les nations auxquelles ils président, comme les Papes Léon XIII et Pie X l'ont fait et le font pour tout le genre humain, fidèles et infidèles¹, c'est l'humanité tout entière qui viendra faire hommage à l'Homme-Dieu. Roi des rois. Et alors c'est l'infidélité d'Adam désavouée ; c'est la Rédemption acceptée ; c'est le règne du divin Rédempteur sur tout le genre humain inauguré pour être continué, après l'épreuve de dix-neuf siècles et la tentation de cinq siècles, le nombre de jours que toute créature ignore et que le Père a fixés de sa propre autorité »².

Pourquoi ce choix du roi de France pour prendre l'initiative d'un acte qui doit embrasser la terre entière ? Notre-Seigneur le dit : c'est le fils aîné. A lui d'entraîner les puînés. Dans la personne de Clovis, le roi de France a été le premier à donner sa nation au Christ, à la placer sous sa loi, à la mettre à son service : *Gesta Dei per Francos*. Et Jésus-Christ, par l'onction de la sainte ampoule, a élevé l'autorité du roi de France à un ordre supérieur à celui que les princes ont hérité du père du genre humain. Grâce au sacre, le roi de France n'est pas seulement le chef de son peuple comme le sont les autres princes, il est le lieutenant du Roi des rois ; c'est donc bien justement à lui de préférence

1. Voir l'Encyclique de Léon XIII du 23 mai 1899 et du Décret de Pie X du 22 août 1906.

2. Actes des Apôtres, I, 8.

à tout autre que le Seigneur des seigneurs s'adresse pour l'inviter à prendre l'initiative de ce qu'il veut obtenir de tous.

Communiquant à sa Supérieure la révélation qui lui avait été faite de ce divin dessein, la Bienheureuse lui écrit : « Vous aurez sujet, ma bonne Mère, de rire de ma simplicité à vous dire tout cela. » Combien seront aussi tentés de rire à la lecture de l'exposé qui en est fait ici ! Comment croire que la France redeviendra monarchique, que son roi demandera le sacre, que par le sacre il voudra reconnaître et déclarer qu'il est le ministre de Jésus-Christ pour le bien, et que son exemple entraînera les princes des autres nations à reconnaître la souveraineté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à s'y soumettre !

Et cependant, la même voix a rendu cet oracle : « Il régnera, ce divin Cœur, malgré tous ceux qui voudront s'y opposer, et Satan demeurera confus avec tous ses adhérents ». « Les grands desseins peuvent être exécutés par la Toute-Puissance, qui peut tout ce qu'elle veut ».

N'assistons-nous point déjà à des événements dont la prédiction, il y a quelques années seulement, eût été accueillie par la risée publique ?

Un protestant, fils d'un archevêque anglican, sorti du schisme et devenu prêtre catholique, vient de publier un livre, dont le dernier chapitre est intitulé : LA RÉSURRECTION. Nous y lisons : « Jamais il n'y a eu d'époque où la dévotion. — et nous parlons ici de la dévotion dans sa forme la plus pratique, et en ce qu'elle s'adresse à ce que le monde considère comme le comble de la folie catholique — nous

avons nommé le Saint Sacrement de l'autel — a été plus intime et plus vive.

» Ceux qui étaient présents à Londres, il y a deux ans, lors du Congrès eucharistique, ont certainement dû le remarquer. Non seulement une foule immense venue de tous les points de l'Europe encombrait les rues de la capitale (la capitale du pays, qui, il y a quelques années encore, condamnait à la peine de mort le prêtre qui serait surpris à dire la messe) au point d'y rendre la circulation presque impossible, mais la vieille Constitution anglaise en fut elle-même profondément troublée. Il est évident que d'autres sociétés auraient pu embarrasser les hommes politiques d'alors et bloquer la rue Victoria, mais je suis certain que nulle autre n'aurait pu soulever un tel sentiment d'amour et d'adoration d'une part, de fureur et d'angoisse de l'autre, à l'occasion d'une petite chose toute blanche¹...

» Nous attirons l'attention des lecteurs sur ce fait que le Congrès eucharistique de Londres en 1908, celui de Cologne en 1909, à la veille duquel le légat du Pape remonta le Rhin, salué par le grondement du canon et le carillon des cloches, et enfin le Congrès de Montréal en 1910, (nous pouvons ajouter aujourd'hui celui de Madrid, celui de Vienne et celui de Rhodes, en attendant celui de Lourdes), ont eu pour but, non de discuter sur le dogme de l'Eucharistie, ni sur la manière dont il doit être interprété, mais uniquement de rendre hommage à cette vérité catholique que Jésus-Christ, Dieu et homme, a pris du pain pour en faire son corps. Ces manifestations grandioses ont seulement voulu affirmer que la nature humaine, née de Marie, cru-

1. Les fidèles savent ce que cache cette apparence; et notre foi émeut les infidèles en bien ou en mal.

cifiée au Calvaire et ressuscitée le jour de Pâques, il y a près de deux mille ans, est aujourd'hui présente sous la forme d'une hostie à Londres, à Cologne, à Montréal et dans le monde tout entier, partout où il y a une église catholique et un tabernacle. Une période où se rassemblent des congrès si importants qui parviennent à réunir, pour glorifier ce dogme, des foules aussi considérables, et dans ces foules, des hommes de science, des docteurs, des philosophes, des représentants de la justice et du barreau, des hommes d'affaires et des marchands, aussi bien que des femmes, des enfants, et tous ceux qui, par la pureté native de leur cœur, trouvent Dieu sans effort et vont directement à Lui, n'est pas l'époque qu'il faut choisir pour affirmer la décadence de Rome ».

Nous ajouterons : elle n'est pas celle non plus qu'il faut choisir pour déclarer impossible et irréalisable la déclaration publique de l'universelle royauté du Fils de Dieu fait Homme, puisque cet Homme-Dieu sait se faire ainsi adorer sur tous les points du globe, dans les capitales des plus grands empires, même des empires qui se sont séparés de son Église ; et cela, sous le voile des apparences d'un fragment de pain.

Il y a quelques mois, l'Allemagne fêtait le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de Guillaume II à l'empire. Or, voici ce qu'écrivait à cette occasion M. Léonce Beaujeu : « Sa Maison est loin d'être aimée. Elle ne jouit pas de cette vénération dont les peuples entouraient jadis notre Maison capétienne. On rappelle les origines peu édifiantes des Hohenzollern. Il a fallu à Guillaume II un don personnel pour devenir le souverain le plus po-

pulaire (le mot n'est pas excessif) du monde entier ». Quel est ce don? Le voici : « De tous les souverains qui règnent dans le monde et qui participent de la civilisation occidentale, Guillaume II est celui qui a su parler le langage le plus royal. C'est ainsi qu'aux yeux de l'humanité présente, il est devenu le type du monarque. »

Quel est ce langage, le plus royal qui soit, et qui a fait de Guillaume II le type du monarque? M. Léonce Beaujeu répond : « C'est par la foi, l'élevation, l'éloquence toute religieuse avec laquelle il a su parler de son autorité, de ses devoirs envers Dieu et envers son peuple, que Guillaume II a réussi à devenir une des plus grandes figures du temps présent. Il ne craint pas d'affirmer qu'étant empereur et roi, il est « l'instrument du Seigneur »¹. Il proclame bien haut qu'il tient sa couronne « de la grâce de Dieu ». Pour avoir dit ces choses bien haut, avec fierté et avec ferveur, et parce que ses paroles rendent un son qui, chez les monarques de sa race, n'avait pas encore été entendu, Guillaume II a fini par représenter l'idée de la souveraineté aux yeux des peuples. »

Guillaume II est protestant. Il n'a rien sur quoi puisse s'asseoir solidement sa foi chrétienne. Il règne sur un peuple qui va de plus en plus rapidement du protestantisme libéral au naturalisme. Lui-même, quand il parle des grands hommes en qui Dieu s'est révélé, ne manque jamais de citer : Luther, Kant, Goethe, et autres de même doctrine et de même moralité. Et cependant, son langage frappe, parce qu'il reste au fond des âmes les plus oubliées de ce qu'elles sont, de ce qu'ont été leurs pères, un

1. Il dit même le valet de Dieu : Knecht Gottes.

point atavique sur lequel résonne toute parole chrétienne.

Qu'arriverait-il si une parole absolument catholique, une parole à la Jeanne d'Arc, sortait du cœur, résonnait sur les lèvres du roi de France ?

Ces dernières pages étaient sous presse, lorsque l'*Osservatore Romano* publia un discours prononcé à Milan, par Mgr Anastasio Rossi, archevêque d'Udine, à l'occasion de la célébration du centenaire de la paix constantinienne.

Après avoir dit que l'édit de Milan ne concéda pas à l'Eglise une simple *tolérance*, mais lui octroya la liberté, c'est-à-dire, la jouissance entière des moyens de remplir sa mission et d'agir en société parfaite et indépendante, le prélat en vint à parler de la condition faite actuellement à la Papauté. Il dit que, sans l'indépendance du Pape, la liberté de l'Eglise n'est pas même concevable, que pendant plus de mille ans, cette indépendance se trouva assurée par le principat civil des Papes. Elle ne l'est pas par la loi dite des garanties. Ne pourrait-elle l'être par l'internationalité d'une loi des garanties revue, corrigée et placée sous le contrôle des Puissances, toutes plus ou moins intéressées au maintien de la liberté pontificale ?

Ces choses ne furent pas dites explicitement, mais plutôt suggérées à l'esprit des auditeurs et de tous ceux à qui parviendrait ce discours qui eut un grand retentissement.

Si, après la crise politique et sociale, européenne et mondiale qui s'annonce, les chefs des peuples et les peuples eux-mêmes assagis, s'entendaient pour réaliser un tel projet, le Pape prendrait, par le fait même, une situation qui le mettrait dans un rang

à part, qui le placerait dans un ordre supérieur de souveraineté. Il serait ainsi désigné pour remplir le rôle d'arbitre entre les nations, et faire régner la paix; il pourrait reprendre auprès des Princes chrétiens l'exercice du pouvoir indirect qui découle de sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ et qui lui était reconnu au moyen âge; toutes choses qui contribueraient puissamment à faire rentrer la civilisation dans les voies que lui a ouvertes le divin Rédempteur.

Constantin convoqua un jour le peuple romain dans la basilique Ulpienne, il se plaça dans l'abside et adressa ces paroles à l'assemblée :

« Les funestes divisions des esprits ne peuvent avoir une heureuse fin, tant que nul rayon de la pure lumière de la vérité n'a éclairé ceux qu'enveloppent les ténèbres d'une ignorance profonde. Il faut donc ouvrir les yeux des âmes. Que le Seigneur unique et vrai, qui règne dans les cieux, soit seul adoré!.. »

Alors la voix du peuple éclata et fit entendre, durant l'espace de deux heures, ces acclamations:

« Le Dieu des chrétiens est le seul Dieu! »

Que les temples soient fermés et que les églises s'ouvrent! Celui qui honore le Christ triomphera toujours de ses ennemis.

Un jour viendra et, espérons-le, bientôt, où un prince français dira lui aussi :

« Les funestes divisions ne peuvent avoir une heureuse fin tant que la pure lumière de la vérité n'aura pas éclairé les peuples. »

Et les peuples répondront :

« Le Dieu des chrétiens est le seul Dieu! »

Que les loges soient fermées et que les églises s'ouvrent!

ÉPILOGUE

En terminant ce livre, je me dis à moi-même : combien de ceux qui me feront l'honneur de le lire s'écrieront en le fermant : c'est un rêve ! Comment croire que la France s'éprendra de nouveau de l'idéal du moyen âge, que de nouveau elle en poursuivra la réalisation et que les peuples l'admireront dans cette poursuite et la suivront !

Comment serait-il possible que, de l'état où le monde est actuellement arrivé, il revienne jamais à déclarer la loi du Christ loi des nations, à le reconnaître comme le souverain roi des peuples et à déclarer son Vicaire le définitif infailible du bien et du mal, non seulement pour la conduite individuelle, mais même pour l'action politique des peuples, à le déclarer le suprême modérateur et l'arbitre des nations ?

Tout cela est si loin de la pensée contemporaine que c'est folie, semble-t-il, de l'espérer et surtout de l'annoncer.

Il faut reconnaître cependant que cette folie est partagée. Il serait bien long d'en produire ici toutes les preuves qui pourraient être rassemblées. Bornons-nous à ces quelques citations qui viendront s'ajouter à celles produites au chapitre LXXII et ailleurs.

Il y a un siècle, M. de Bonald écrivait : « La France, l'aînée des nations révolutionnaires, sera la première à ressusciter ou à périr ».

Ressusciter ou périr, c'est aussi l'alternative qui se posait le 4 juin de cette année 1913 aux yeux de M. Du Mesnil et qu'il présentait aux lecteurs du *Rappel* : « Il est temps de songer à construire. Cet effort d'organisation de la démocratie moderne dans le cadre de la justice, les républicains doivent le réaliser ou périr ».

Que la République, que la Démocratie puissent empêcher cette mort et opérer cette résurrection, peu, même parmi les révolutionnaires, le croient aujourd'hui. Dans les premiers jours de juin 1879, le journal *La Révolution française*, sous la signature « un socialiste », mettait bien encore quelque espoir en la démocratie, mais son regard, son espérance se portaient aussi ailleurs : « Le monde moderne est placé dans cette alternative : ou l'achèvement de la Révolution française, ou un retour pur et simple au christianisme du moyen âge. »

Dans son numéro d'octobre 1908, la *Réforme sociale* (page 497) disait : « Souvenons-nous, au milieu des défaillances présentes, qu'il faut travailler surtout pour l'avenir et PRÉPARER UN ÉTAT CHRÉTIEN. Remplaçons le cri : *le cléricalisme est l'ennemi* ! sorti des antres ténébreux où le mal prépare ses complots, par cet autre, qui porte avec lui la force et la lumière, et qui doit être la devise de tous : « L'ÉTAT CHRÉTIEN, C'EST LE SALUT ! »

Ce retour n'est point toujours considéré comme bien effrayant. M. Copin Albancelli racontait, il y a quelques jours, dans sa *Bastille*, qu'ayant invité Rochefort à un banquet antimaçonnique il lui entendit dire : « J'aimerais mieux n'importe quoi qu'un pareil régime ». Il lui demanda : « Même le cléricalisme ? » Et Rochefort répondit : « Même le cléricalisme ».

Plus récemment, M. Urbain Gohier, posant devant

les lecteurs du *Journal* le problème de la décomposition actuelle, formula l'angoissante question : « Alors, comment guérir ? » Il ne trouva pas d'autre réponse que celle-ci : « Comment guérir ? par un retour à la religion ».

M. Ollé-Laprune, dans les *Sources de la paix intellectuelle*, consignait cette observation qui est bien plus vraie aujourd'hui :

« Une rumeur court : la pensée moderne retourne au Christ et le Christ va reprendre l'empire. Plusieurs travaillent à hâter le moment, et l'on se dit que le jour où sera consommée cette restauration, l'intelligence troublée retrouvera la lumière et la paix. »

Blanqui lui-même, avait dit auparavant, dans son *Histoire de l'Economie politique en Europe* :

« Malgré nos essais nombreux de régénération politique, aucune constitution humaine n'est encore pareille à celle de l'Eglise. Aucun pouvoir n'est en mesure de se faire obéir comme elle ; le malheur est qu'on ne sache pas dignement commander en son nom (*sic*). Il y a des questions d'économie politique qui resteront insolubles tant qu'elle n'y mettra pas la main. L'instruction populaire, la répartition équitable des profits du travail, la réforme des prisons, les progrès de l'agriculture, et bien d'autres problèmes encore ne recevront de solution complète que par son intervention, et c'est justice. Elle seule peut, en effet, bien résoudre les questions qu'elle a bien posées. »

Ainsi c'est pour toutes les questions qui agitent actuellement l'humanité que des hommes comme Blanqui déclarent que l'Eglise seule peut donner une solution. Mais elle ne le peut, reconnaît-il, que si elle recouvre toute sa puissance d'autrefois, que si elle reprend le commandement, que si les peuples

se tournent vers elle et lui crient : ' Sauvez-nous, nous périssons !

Ce mouvement est-il possible ? Le 12 avril 1903, M. Léon Daudet, dans un article intitulé *Le chemin de Damas*, affirmait qu'il est commencé et qu'il ne fera que s'accélérer : « La vérité est que les Français d'hérédité catholique, que les désaffectés du catholicisme qui se croient le plus loin de la croyance de leurs ancêtres, ne sont séparés de celui-ci que par un mince rideau, qu'ils prennent pour un mur blindé... Ce mince rideau, qui sépare de la foi les hommes de tempérament catholique, n'a jamais été plus flottant qu'à notre époque, où d'une part, la surabondance des notions, la suractivité intellectuelle provoquent et nécessitent des crises du sensible, — où d'autre part la cause de la Religion et celle de la Race apparaissent comme inséparables. C'est pourquoi le chemin de Damas n'a jamais été plus fréquenté, plus carrossable. Je prévois que beaucoup de nos contemporains s'y engageront en automobile. Le goût effréné de la vilesse s'appliquera même à la conversion. »

Ces mouvements individuels seront couronnés par un mouvement d'ensemble. Blanc de Saint-Bonnet le voit ainsi se former : « Nous sommes dans la crise qui doit régénérer la France. La Révolution achève de produire au dehors, pour la voir se détruire, une race possédée d'orgueil et sur laquelle on ne peut rien. Ni la raison, ni les lois, ni la crainte ne pourront faire revenir cette race en quelque sorte diabolique mêlée actuellement aux êtres sociaux. C'est pourquoi un triage inouï va se faire. Demain, ceux qui tiennent à la vie vont être obligés de s'unir à ceux qui défendent la foi ; car ceux qui demandent leur sang se rangeront ouvertement sous

le drapeau de l'athéisme et du carnage. *Alors, tous les partis n'en formeront que deux : l'un désirant que Dieu triomphe pour que la France existe, et l'autre que la France périclite pour satisfaire la soif de crime que l'envie allume dans leur cœur.* Mais, au moment venu, Dieu fendra les flots de la mer Rouge pour ouvrir un passage aux siens, puis, il refermera ces flots sur ceux qui le maudissent, pour en délivrer l'avenir.

» Que la France se félicite ouvertement d'avoir dans les desseins de Dieu, une place en quelque sorte officielle et qu'elle ne soit point étonnée d'elle-même ! Comme par ses saints, par ses rois, par ses grands hommes, par sa puissance au-dessus des autres nations, par ses destinées et sa gloire, elle avait reçu le plus de faveurs du Ciel, c'est elle, sans doute, que *Satan a demandé de passer au crible*, et c'est elle qui a été mise à l'épreuve du grand Mensonge... Elle a été passée au blutoir de l'erreur sociale, philosophique et religieuse la plus redoutable. Dieu sans doute a permis qu'une lutte si terrible fût offerte à la France, certainement parce qu'elle l'a méritée, mais aussi parce qu'elle restait moralement la plus forte des nations ; parce que, fille aînée de l'Église, c'est elle qui avait en apanage le plus de dons, le plus de grâces ; parce qu'*ayant accueilli la Foi la première en Europe, elle saura la recouvrer la première, et, par le mouvement prompt de son généreux cœur, recourir la première à Dieu pour se régénérer !* Aussi, chacun cherche à s'expliquer le mystère de la France...

» C'est en France que la Révolution, l'hérésie du présent, l'hérésie de l'orgueil social, a constitué son pouvoir ; et c'est néanmoins de ce peuple que sort la multitude des missionnaires, des sœurs de cha-

rité et des idées toutes vivantes qui luttent contre cette Révolution. Voit-on quelque autre peuple épuisé et mis par elle à l'état de ruine, puis tombé dans l'étrange condition où nous sommes, qui aurait pu échapper comme nous à la dispersion? Eh bien! c'est la France qu'on verra se soustraire à sa propre anarchie pour rétablir le Pape dans son gouvernement. Pleine, à cette heure, de désordres, c'est elle qui va rétablir l'ordre par excellence et sauver humainement l'Autorité suréminente qui fait l'ordre dans les esprits et porte la raison de toute souveraineté sur la terre. Mais avouons, alors, que *sans cette mission providentielle*, dès aujourd'hui, la France est perdue. Le mal a pris de telles forces qu'il est impossible aux hommes de sortir par eux-mêmes de la situation dans laquelle ils se sont plongés ».

C'est la pensée des hommes les plus clairvoyants du siècle dernier. Qu'il suffise de citer M. Charles Périn : « Les meilleures volontés ne vaincront pas l'impuissance et l'inertie générales causées par le modernisme, à moins que Dieu ne leur apporte une assistance inattendue ».

Joseph de Maistre : « Je ne doute nullement de quelque événement extraordinaire » pour mettre fin à la situation présente.

M. de Bonald : « L'imagination s'épuise en vain à chercher quelque moyen de salut. Il n'y en a aucun dans les forces humaines, il faut que le ciel intervienne ».

Et Pie IX : Cela doit se faire par un prodige qui remplira le monde d'étonnement ».

Ce secours miraculeux qui seul peut retirer la France de l'abîme, avec elle l'Europe dont elle est la tête et avec l'Europe, le monde dont l'Europe est

la vie, une sainte moniale, Anne-Catherine Emmerich, qui vivait au commencement du siècle dernier, l'a vu et l'a décrit. Beaucoup de nos lecteurs, croyons-nous, la connaissent par la description qu'elle a faite de la Passion de Notre-Seigneur et même de toute sa vie et de celle de la T. S. Vierge. L'Eglise l'a déclarée Vénéralle et s'occupe actuellement de son procès de Béatification.

Dom Guéranger lui a rendu ce témoignage : « En lisant ces visions qui portent fréquemment la trace d'une lumière surnaturelle, on ne peut s'empêcher de reconnaître une action providentielle qui s'est exercée sur les contrées de l'Europe où le naturalisme a fait le plus de ravages. »

Dès le jour de sa première Communion elle s'offrit à Dieu comme victime pour l'Eglise. Sa vie tout entière fut une expiation, la plus douloureuse en même temps que la plus reconnaissante et la plus aimante. C'est dans ses souffrances mêmes que Dieu lui montrait l'état où l'esprit de la Réforme et de la Révolution ont fait tomber l'Eglise, pour l'exciter à réparer; puis, pour consoler elle et nous, il lui faisait connaître les miséricordes qu'il nous préparait. « Nous vivons, disait-elle, au sortir de ses extases, dans des temps mauvais. Je ne vois de refuge nulle part. Un épais brouillard de péchés s'étend sur le monde entier, et je ne vois partout... qu'indifférence » à cet état de choses. C'est de l'Allemagne que nous est venue la fausse science en philosophie, en théologie, en Ecriture Sainte, tout ce modernisme que Pie X a solennellement condamné dans l'Encyclique *Pascendi*. Catherine Emmerich le vit à ses débuts saisir l'esprit des étudiants et même des ecclésiastiques et elle priait et elle souffrait pour que les évêques

exerçassent le premier et le plus important de leurs devoirs, celui de la vigilance qui est attaché à leur nom même.

Elle voyait aussi les agissements des sociétés secrètes et suivait du regard de son âme surnaturellement illuminée leurs principaux chefs dans leurs entreprises contre l'Eglise.

En juillet 1820, Dieu lui fit faire en esprit un voyage d'un bout du monde à l'autre pour lui en montrer la détresse. « Je vis partout, dit-elle, le triste état de l'humanité et de l'Eglise, sous la forme d'obscurité et de froid à divers degrés d'intensité. Ça et là se montraient quelques points lumineux. » Dans chaque pays, elle vit les sièges principaux de l'œuvre de perdition, et de ces foyers de corruption partir des canaux empoisonnés, pour répandre l'infection à travers la région. « Sans le secours de Dieu, dit-elle, on ne pourrait contempler tant de misères et d'abominations sans en mourir de douleur ».

Elle voyait en même temps les prières des saintes âmes s'élevant de tous les points de la terre et exerçant sur elle leur action bienfaisante. « J'ai vu, dit-elle encore, le saint Père dans une grande tribulation et une grande angoisse touchant l'Eglise ». Elle ajoute : « Je le vis entouré de trahisons... La détresse du saint Père et de l'Eglise est si grande qu'on doit implorer Dieu jour et nuit ».

C'est à cette époque que la franc-maçonnerie fut reconstituée, que le carbonarisme fut créé et la Haute-Vente instituée. Nous sommes, paraît-il, à la fin de la puissance d'action que cette organisation nouvelle a procurée à la secte et elle serait sur le point, peut-être même en train de se transformer de nouveau pour agir sur la société avec

une puissance d'action renouvelée. Quoi qu'il en soit, voici ce que la Vénérable Catherine a vu et décrit de cette période qui va de 1820 à nos jours.

« Je vis l'Eglise de saint Pierre (c'est-à-dire l'Eglise romaine, l'Eglise catholique). Une certaine quantité d'hommes travaillaient à la renverser ». On sait qu'au commencement du XIII^e siècle, alors qu'étaient posés les principes de ce que nous avons appelé la tentation de la chrétienté, alors que les empereurs d'Allemagne, suivis par Philippe-le-Bel, s'efforçaient de bouleverser la constitution chrétienne des Etats et alors que l'hérésie sociale des Albigeois et l'hérésie doctrinale de Jean Hus, préparaient les temps modernes, le Pape Innocent III eut une vision symbolique toute semblable. Les murailles de la basilique de Latran, mère et maîtresse de toutes les églises, lui parurent s'entr'ouvrir. Saint Dominique et saint François vinrent la soutenir. Catherine Emmerich dit avoir vu, elle aussi, à côté des démolisseurs, des reconSTRUCTEURS, mais, dit-elle, peu nombreux et peu actifs.

Elle ajoute : « Des lignes de manœuvres occupés au travail de démolition s'étendent à travers le monde entier; ces sectaires sont en grand nombre et parmi eux il y a des apostats. Ils détachent de l'édifice de gros morceaux. En faisant leur travail de destruction, ils semblent suivre certaines prescriptions et certaines règles. Ils portent des tabliers blancs, brodés d'un ruban bleu et garnis de pioches avec des truelles fichées dans leur ceinture. Ils ont d'ailleurs des vêtements de toute espèce (selon les différents rites et les divers grades.)

» Il se trouve parmi eux des hommes distingués entre les autres, grands et gros (cette apparence extérieure marque sans doute l'importance de la place

qu'ils occupent dans la secte) avec des uniformes et des croix, lesquels toutefois ne mettent pas eux-mêmes la main à l'ouvrage; mais ils marquent sur les murs (de la basilique Vaticane), avec la truelle ce qu'il faut démolir (les institutions chrétiennes que les lois maçonniques préparées dans les loges viennent détruire l'une après l'autre). Je vis avec horreur qu'il y avait aussi parmi eux des prêtres catholiques. Souvent, quand les démolisseurs ne savaient pas bien comment s'y prendre, ils s'approchaient, pour s'en instruire, d'un des leurs qui avait un grand livre où avait été tracé tout le plan à suivre pour la destruction. Alors il marquait de nouveau, exactement, avec la truelle, le point qui devait être attaqué; et bientôt un quartier de plus tombait sous leur marteau. L'opération allait tranquillement son train et marchait à coup sûr, mais sans éveiller l'attention et sans bruit, les démolisseurs ayant l'œil au guet ».

Voilà ce que voyait une pauvre religieuse, complètement isolée du monde, et ce qu'écrivait sous sa dictée, Clément Brentano, et cela en 1820, alors que publicistes et même historiens ignoraient tout de la franc-maçonnerie. Pouvait-on mieux décrire à l'avance ce dont nous sommes témoins? Pouvons-nous ne pas être frappés d'étonnement? Et on le serait bien plus si nous pouvions entrer ici dans le détail de ses visions¹. Pouvons-nous ne pas nous sentir disposés à prêter l'oreille au même oracle

1. La V. Catherine Emmerich a eu plusieurs historiens, tous de son pays, l'Allemagne: le Dr Krobbe, doyen de la cathédrale de Munster; le R. P. Thomas Wegener, augustin, postulateur au procès de sa Béatification; le R. P. Schmœger, rédemptoriste. L'œuvre de ce dernier comprend trois volumes in-8°. Leurs livres ont tous été traduits en français.

lorsqu'il viendra nous annoncer le triomphe de l'Eglise sur la secte par l'intervention de Marie ?

Les Francs-Maçons s'attaquent aux murailles de l'Eglise, mais en même temps travaillent à l'intérieur d'autres démolisseurs plus malfaisants encore. Le *Syllabus* de Pie X et son Encyclique sur le modernisme ont montré où ils en sont arrivés.

Dans les huit premières propositions que des catholiques, que des prêtres mêmes ont formulées et enseignent dans des livres et dans des revues qui, hélas ! ne sont point sans de nombreux lecteurs, l'autorité même des décisions doctrinales de l'Eglise est attaquée. Dans les onze qui suivent, IX à XIX, est anéantie l'inspiration et l'inerrance de l'Ecriture Sainte. De XX à XXVI sont transformées, jusqu'à les détruire, les notions de révélation, de foi et de dogme. De XXVII à XXXVIII est niée la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa science, son expiation rédemptrice, sa résurrection. Aux propositions XXIX à LI vient l'attaque contre les sacrements. Celles qui vont de LII à LVII s'élèvent contre l'Eglise, création humaine à laquelle Notre-Seigneur n'aurait même pas songé. Vient enfin de LVII à LXV l'exposé de l'évolutionisme, fondement intellectuel de tout ce qui précède.

On le voit, rien ne doit rester debout. Ce n'est plus une hérésie, comme il en a surgi dans les siècles précédents, c'est, ainsi que le dit Pie X dans son anxiété et sa douleur, « le résumé et le suc vénéneux de toutes les hérésies, qui tend à anéantir le christianisme ». « Toutes ces erreurs, a dit encore le Pape, dans le même consistoire, se propagent dans des opuscules, des revues, des livres ascétiques, et jusque dans des romans ; elles s'en-

veloppent de certains termes ambigus, sous des formes nébuleuses, afin de prendre dans leurs lacets les esprits qui ne sont pas sur leurs gardes ».

La V. Anne-Catherine Emmerich voyait dans les rangs des hommes ainsi appliqués à renverser l'édifice divin, des prêtres et des religieux. Le Pape dans son Encyclique a cru devoir porter sur ce point l'attention du monde catholique. C'est que, si l'action du prêtre pour le bien est infiniment plus puissante que celle du laïque, la perversion des idées, lorsqu'elle est propagée par lui, produit dans les esprits des résultats bien plus désastreux.

Au mois de juillet de cette même année 1820, la Vénérable dit : « J'eus de nouveau la vision de l'Eglise Saint-Pierre sapée suivant un plan formé par la secte secrète. Mais je vis aussi le secours arriver au moment de la plus extrême détresse ».

Plusieurs fois déjà elle avait dit voir la T. S. Vierge venir au secours de l'Eglise et la couvrir de sa protection. La même année, fin d'octobre, l'état de l'Eglise catholique lui fut de nouveau montré sous l'image de la basilique Saint-Pierre; et la guerre qui lui est faite lui apparut sous les traits que nous présente l'Apocalypse de saint Jean, que la Vénérable ne connaissait point. A la fin de cette vision, elle assista de nouveau à l'intervention de la T. S. Vierge. Elle vit les travaux de la secte détruits et tout son attirail brûlé par le bourreau sur une place marquée d'infamie. Puis la basilique complètement restaurée.

Après une autre vision, elle dit comment cette restauration serait entreprise par le clergé et les bons fidèles, dès avant la déroute de la franc-maçonnerie, mais alors « avec peu de zèle ». Ces pré-

tres et ces fidèles lui semblaient n'avoir ni confiance, ni ardeur, ni méthode. « Ils travaillaient comme s'ils ignoraient complètement de quoi il s'agissait, et c'était déplorable ». N'est-ce point ce dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés ?

« Déjà toute la partie antérieure de l'église était abattue, il n'y restait plus debout que le sanctuaire avec le Saint-Sacrement¹. J'étais accablée de tristesse. Alors je vis une femme, pleine de majesté, s'avancer dans la grande place qui est devant l'église. Elle avait un ample manteau relevé sur les deux bras. Elle s'éleva doucement en l'air, se posa sur la coupole et étendit sur l'église, dans toute son étendue, son manteau qui semblait rayonner d'or. Les démolisseurs venaient de prendre un instant de repos ; mais quand ils voulurent se remettre à l'œuvre, il leur fut absolument impossible d'approcher de l'espace couvert par le manteau.

» Cependant, ceux qui rebâtissaient se mirent à travailler alors avec une incroyable activité. Il vint des ecclésiastiques et des séculiers, des hommes d'un très grand âge, impotents, oubliés, puis des jeunes gens forts et vigoureux, des femmes, des enfants, et l'édifice fut bientôt restauré entièrement. »

Il y a trente à quarante ans, Dom Guéranger écrivait dans la préface qu'il donna à l'ouvrage de P. Poiré : *La triple couronne de la Vierge Marie* : « Si Dieu sauve le monde, et il le sauvera, le salut viendra par la Mère de Dieu. Par elle, le Seigneur

1. « Le sanctuaire avec le Saint-Sacrement ». Cette parole prononcée par la V. Catherine Emmerich en 1820, n'est-elle pas bien remarquable, aujourd'hui que Pie X donne une si forte impulsion au culte eucharistique ?

a extirpé les ronces et des épines de la gentilité; par elle il a successivement triomphé de toutes les hérésies; aujourd'hui, parce que le mal est à son comble, parce que toutes les vérités, tous les devoirs, tous les droits sont menacés d'un naufrage universel, est-ce une raison de croire que Dieu et son Eglise ne triompheront pas encore une dernière fois? Il faut l'avouer, il y a matière à une grande et solennelle victoire; et c'est pour cela qu'il nous semble que Notre-Seigneur en a réservé tout l'honneur à Marie; Dieu ne recule pas comme les hommes devant les obstacles. Lorsque les temps seront venus, la sereine et pacifique Etoile des mers, Marie, se lèvera sur cette mer orageuse des tempêtes politiques, et les flots tumultueux, étonnés de réfléchir son doux éclat, redeviendront calmes et soumis. Alors il n'y aura qu'une voix de reconnaissance montant vers Celle qui, une fois encore, aura apparu comme le signe de paix après un nouveau déluge ».

N'oublions pas, toutefois, que si Dieu et la Très Sainte Vierge Marie ne demandent qu'à nous sauver, Celui qui nous a donné la liberté ne peut en décliner le concours. Aussi ne pouvons-nous être sauvés sans notre coopération bien réelle, « SI TU LE VEUX », a dit la sainte Pucelle à Charles VII et en sa personne à la France à qui était promise la pérennité. C'est donc à nous de hâter par nos œuvres la miséricorde divine. La condition à laquelle il sera permis à la France de recouvrer son rôle n'est pas autre que celle qui fut autrefois intimée par Daniel à Nabuchodonosor : « Ton règne te sera rendu après que tu auras reconnu que ta puissance ne vient pas de l'homme, mais de Dieu ». Ces mots résument tout l'enseignement de la sainte Pucelle.

Lorsque la France aura fait cet acte d'humilité et de repentir, et que Dieu, faisant éclater sur elle sa miséricorde, lui aura rendu dans le monde le rang qu'il lui avait d'abord donné, l'Eglise adressera à toutes les nations l'invitation que David faisait à son peuple, celle d'offrir au Seigneur un immense concert d'actions de grâces pour le salut enfin accordé.

*I. Chantez au Seigneur un cantique nouveau,
car il a opéré des merveilles :
Sa droite lui a donné la victoire
ainsi que son bras infiniment saint.
Le Seigneur a fait briller son salut,
il a révélé sa justice au regard des nations ;*

*Il s'est souvenu de sa miséricorde et de sa fidélité
pour la maison d'Israël :
Et toutes les extrémités de la terre ont contemplé
le salut de notre Dieu !*

*II. Acclamez donc le Seigneur par toute la terre,
éclâtez en jubilation et chantez,
Chantez le Seigneur sur la harpe,
mêlez la harpe à la voix des cantiques,
Au son des trompettes et du sophar,
poussez des acclamations en présence du
ROI SEIGNEUR ¹.*

1. Ps. XCVII.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.	VII
-----------------------	-----

I

LA ROYAUTÉ DIVINE

I. — Le Christ, Roi des Rois.

CHAPITRE I. — Jésus, Dieu Créateur, Roi des créatures	3
» II. — Jésus médiateur, roi par son sacerdoce.	7
» III. — Jésus rédempteur, roi par droit de rachat et de conquête	11

II. — La royauté du Christ annoncée, attendue et expliquée.

CHAPITRE IV. — Prophéties et pressentiments	18
» V. — Idée que l'on se faisait et celle que l'on devait se faire du roi à venir	23
» VI. — L'établissement du royaume de Dieu sur la terre ne sera pas l'œuvre d'un jour	30
» VII. — Des paraboles donnent à entendre le mode de développement du royaume du Christ.	32
» VIII. — Dernières précisions sur le royaume de Dieu.	41

III. — La réalisation du royaume de Dieu appelée par les vœux de l'Eglise.

CHAPITRE IX. — Les vœux de l'église en Avent et à Noël	45
» X. — Les vœux de l'Eglise à l'Epiphanie et au temps de Pâques	51
» XI. — Les vœux de l'Eglise à la fête de l'Ascension	56
» XII. — Les vœux de l'Eglise en la Fête-Dieu et en la fête du S.-Cœur	59

II

LES COMMENCEMENTS DE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE.

I. — Civilisation contre civilisation.

CHAPITRE	XIII. — La crise du monde.	67
»	XIV. — La crise du monde (<i>suite</i>)	71
»	XV. — Le royaume de Dieu doit être conquis	74
»	XVI. — Idée fondamentale du royaume du Christ ou de la civilisation chrétienne.	77

II. — Les essais de civilisation chrétienne à Rome.

CHAPITRE	XVII. — Le royaume de Dieu dans les âmes et dans les familles.	83
»	XVIII. — L'entrée du Christ dans la cité	87
»	XIX. — Rome s'efforce de se christianiser.	89
»	XX. — L'obstacle radical à la christianisation de Rome	94
»	XXI. — La ruine de l'empire romain	97

III

LA CIVILISATION CHRÉTIENNE EN FRANCE.

I. — Commencements du royaume de Dieu en France

CHAPITRE	XXII. — Naissance du royaume des Francs	103
»	XXIII. — La vocation de la France	111
»	XXIV. — La France accepte sa mission	118
»	XXV. — De Clovis à Charlemagne	124
»	XXVI. — Charlemagne	128
»	XXVII. — L'institution du saint Empire romain.	133

II. — Développement de la civilisation chrétienne en France.

CHAPITRE	XXVIII. — Les Capétiens	136
»	XXIX. — Les Capétiens (<i>suite</i>).	145
»	XXX. — Les Capétiens (<i>suite</i>).	151
»	XXXI. — Le règne de saint Louis	160
»	XXXII. — Le règne de saint Louis (<i>suite</i>)	168

III. — Retour en arrière.

CHAPITRE	XXXIII. — Renaissance du Césarisme	177
»	XXXIV. — Renaissance du Césarisme (<i>suite</i>)	183
»	XXXV. — Philippe-le-Bel et Boniface VIII.	192
»	XXXVI. — Philippe-le-Bel. — Sa faute	201
»	XXXVII. — Philippe-le-Bel. — Son châtimeut	205
»	XXXVIII. — Les Papes à Avignon. — Le grand Schisme	209

IV. — Les représailles divines.

CHAPITRE	XXXIX. — La guerre de Cent Ans	216
»	XL. — Appel à la miséricorde	222

IV

LE DON DE DIEU : JEANNE D'ARC.

I. — Les débuts de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

CHAPITRE	XLI. — Jeanne la Pucelle	233
»	XLII. — Les preuves qu'elle donna de sa mission.	242
»	XLIII. — Les signes dont Dieu accrédita sa mission	250

II. — L'œuvre merveilleuse.

CHAPITRE	XLIV. — L'entrée en campagne et le siège d'Orléans	260
»	XLV. — Le Sacre	267
»	XLVI. — Le génie militaire de la sainte Pucelle	271
»	XLVII. — Le génie militaire de la sainte Pucelle (<i>suite</i>)	278

III. — L'œuvre stable.

CHAPITRE	XLVIII. — L'âme de la France reforgée	283
»	XLIX. — L'âme de la France reforgée (<i>suite</i>)	288
»	L. — La constitution nationale confirmée	295
»	LI. — L'union du trône et de l'autel recom- mandée	302
»	LII. — La pérennité promise à la France dans ces conditions	311

IV. — La pensée et l'œuvre de la divine messagère.
ont-elles été respectées ?

CHAPITRE	LIII. — Opposition de l'Université de Paris	324
»	LIV. — Opposition du Parlement.	331
»	LV. — Opposition de l'esprit public.	336
»	LVI. — La tentation de la chrétienté.	340
»	LVII. — La tentation va-t-elle prendre fin ?	346
»	LVIII. — Les voies inscrutables de la Providence	353

V

LA RENTRÉE TRIOMPHANTE
DE LA SAINTE PUCELLE.

I. — L'œuvre de Jeanne d'Arc est-elle achevée ?

CHAPITRE	LIX. — Ce qu'en pensaient la Bienheureuse et ses contemporains.	365
»	LX. — Ce qu'on en pense aujourd'hui	374

II. — Sa glorification.

CHAPITRE	LXI. — La virginité et le martyre	380
»	LXII. — La réhabilitation	387
»	LXIII. — La béatification	395
»	LXIV. — La béatification (<i>suite</i>).	403
»	LXV. — Glorification populaire de la sainte Pucelle	406
»	LXVI. — Pourquoi cette glorification extraordi- naire ?	415

III. — L'œuvre de sa nouvelle vie.

CHAPITRE	LXVII. — La royauté de Notre-Seigneur Jésus- Christ rappelée.	419
»	LXVIII. — La royauté de Notre-Seigneur Jésus- Christ restaurée	426
»	LXIX. — Quelle autorité a cet enseignement ? .	430

IV. — Le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE	LXX. — Son caractère	435
»	LXXI. — L'un de ses bienfaits.	439
»	LXXII. — L'heure du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-elle proche ? . . .	450
»	LXXIII. — La France appelée à restaurer le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ . . .	458
»	LXXIV. — <i>Gallia pœnitens et devota</i>	466
»	LXXV. — Préludes du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ	472
»	LXXVI. — Que reste-t-il à faire ?	479

ÉPILOGUE	491
--------------------	-----

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET C^{ie}

41, RUE DU METZ, LILLE. — 1888 a.